



United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

VOYAGES D'ESCLAVES

La traite transatlantique des Africains réduits en esclavage

Hilary McDonald Beckles
University of the West Indies

Outil pédagogique préparé avec le soutien de la NORAD (Norvège)
pour "Briser le Silence", projet éducatif sur la traite transatlantique des esclaves,
Réseau du système des Ecoles associées,
Division de la promotion d'une éducation de qualité.



Address : 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP/1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15
Tel. central : + (33.1) 45.68.10.80 - Fax central : + (33.1) 45.67.56.39 – Email aspnet@unesco.org
Website : <http://www.unesco.org/education/asp>

SOMMAIRE

- Liste des tableaux
- Chronologie : La traite négrière transatlantique
- Chronologie : Le processus d'émancipation, 1772-1888

Introduction

1. Les origines et le développement de l'esclavage
2. L'Afrique occidentale avant la traite négrière transatlantique
3. La traite négrière transatlantique
4. L'esclavage aux Amériques
5. Organisation financière et commerciale
6. Volume et variation
7. Le *Middle Passage* ou le chemin de la mort
8. Prix et rentabilité
9. Résistance et rébellion
10. L'impact de la traite sur l'Afrique
11. L'impact de la traite sur l'Europe occidentale et les Amériques
12. Luttres pour l'abolition et mouvements d'opposition
13. Héritages et nouvelles identités africaines

Bibliographie

Liste des tableaux

Tableau 1 : Importations d'esclaves sur le sol hispano-américain, 1595-1640

Tableau 2 : Volume des départs d'esclaves par région africaine et par période, 1519-1867

Tableau 3 : Estimations du volume de la traite transatlantique depuis Curtin

Tableau 4 : Volume de la traite transatlantique selon la nationalité des transporteurs, 1519-1867.

Tableau 5 : Ratios entre esclaves des deux sexes originaires des diverses régions d'Afrique, 1764-88

Tableau 6 : Ratios entre esclaves des deux sexes débarqués aux Antilles par région d'origine, 1781-98

Tableau 7 : Mortalité des esclaves sur les navires de la Compagnie hollandaise des Indes occidentales

Tableau 8 : Registre d'un chirurgien (Joseph Buckhana) sur la mortalité des esclaves : Recensement des esclaves morts à bord du *James* [capitaine, Mathew Morley], durant la traversée d'Afrique aux Antilles, du 4 novembre 1788 au 8 février 1789.

Tableau 9 : Départs d'esclaves de Nantes

Tableau 10 : Grandes familles esclavagistes françaises (1708-1790)

Tableau 11 : Prix des esclaves au Brésil (Pernambuco) et en Jamaïque

Tableau 12 : Pertes et profits par voyage - William Davenport de Liverpool, 1757-1785

Tableau 13 : Prix moyen des esclaves en Afrique et aux Caraïbes, des années 1670 à 1780

Tableau 14 : Valeur des esclaves exportés

Tableau 15 : Fusils importés d'Angleterre aux Antilles, 1796-1805

Tableau 16 : Exportations d'articles manufacturés depuis l'Angleterre (£)

Chronologie : La traite négrière transatlantique

1502

Arrivée des premiers esclaves africains dans le Nouveau Monde.

1640-1680

Début de l'introduction massive d'une main-d'œuvre servile d'origine africaine pour la production sucrière dans les Caraïbes britanniques.

1791

Début de la Révolution haïtienne avec la révolte des esclaves près du Cap, dans la colonie française de Saint-Domingue, qui aboutit en 1804 à la création de la nation indépendante d'Haïti.

1793

Afflux dans les ports états-uniens de réfugiés blancs fuyant l'insurrection de Saint-Domingue.

1794

La Convention nationale affranchit tous les esclaves dans les colonies françaises.

22 mars : Le Congrès des Etats-Unis vote une loi interdisant la construction, l'armement, l'équipement, le chargement ou l'envoi de navires destinés à la traite négrière.

1795

Le traité de Pinckney établit des relations commerciales entre les Etats-Unis et l'Espagne.

1800

10 mai : Les Etats-Unis décident d'appliquer des sanctions rigoureuses à l'encontre des citoyens américains engagés volontaires sur des négriers entre deux pays étrangers.

1804

La République d'Haïti, deuxième république de l'hémisphère Nord, est instaurée le 1^{er} janvier 1804 par le général Jean-Jacques Dessalines. Le nom d'Haïti ou *Ayiti* en créole – ce qui signifie « pays de montagne » – avait été donné par les populations autochtones taïno-arawaks.

1807

Le Parlement britannique interdit la traite négrière transatlantique.

La Grande-Bretagne fait de la Sierra Leone, en Afrique occidentale, une colonie de la Couronne britannique.

Les Etats-Unis adoptent une législation interdisant la traite négrière, dont l'entrée en vigueur date de 1808.

1810

La Grande-Bretagne négocie un accord avec le Portugal, prévoyant l'abolition progressive de la traite négrière dans l'Atlantique Sud.

1815

Au Congrès de Vienne, les Anglais font pression sur l'Espagne, le Portugal, la France et les Pays-Bas pour abolir la traite négrière, tout en autorisant l'Espagne et le Portugal à poursuivre le trafic d'esclaves pendant quelques années afin de reconstituer leurs réserves de main-d'œuvre.

1817

23 septembre : La Grande-Bretagne et l'Espagne signent un traité interdisant la traite ; l'Espagne accepte de mettre fin immédiatement au commerce d'esclaves au nord de l'équateur, puis au sud de l'équateur en 1820. Les bâtiments de la Marine anglaise obtiennent un « droit de visite » pour rechercher les navires suspectés de trafic clandestin. Néanmoins, le traité a des lacunes qui nuisent à ses objectifs et l'esclavage perdure jusqu'en 1830. L'économie esclavagiste connaît un rapide essor à Cuba et au Brésil.

Dans l'affaire du *Louis*, les tribunaux britanniques décident que les vaisseaux britanniques n'ont aucun « droit de visite » sur les navires étrangers soupçonnés de traite à moins de recevoir l'autorisation de leurs pays respectifs – une décision qui entrave les efforts des Anglais visant à obtenir la suppression de la traite négrière.

1819

Les Etats-Unis et l'Espagne renouvellent leurs accords commerciaux dans le traité Adams-Onis.

Le Congrès des Etats-Unis adopte une législation qui renforce les dispositions interdisant la participation américaine à la traite négrière.

L'Angleterre fait stationner une escadrille au large de la côte ouest-africaine pour patrouiller dans la zone à la recherche de négriers clandestins.

1820

15 mai : La loi américaine assimile la traite à la piraterie, qui est passible de la peine de mort.

La Marine américaine envoie quatre bâtiments patrouiller le long de la côte ouest-africaine à la recherche de négriers. Cette campagne durera quatre ans jusqu'au rappel des croiseurs et à l'interruption de la coopération avec les Anglais.

1824

L'Angleterre et les Etats-Unis négocient un traité qui condamne la traite au même titre que la piraterie et établit des procédures communes en vue de sa suppression. Toutefois, le Sénat américain fait une série d'amendements au traité que les Anglais refusent de signer.

1825

Affaire *Antelope* : Une patrouille américaine saisit l'*Antelope*, un navire négrier battant pavillon vénézuélien avec une cargaison de 281 Africains. La Cour suprême des Etats-Unis entend la cause et rend un avis unanime affirmant que la traite est une violation du droit naturel. Cependant, la décision du tribunal ne libère qu'une partie des 281 Africains, considérant que les Etats-Unis ne peuvent pas prescrire la loi aux autres nations et observant que la traite des Noirs est légale en Espagne, au Portugal et au Venezuela. En conséquence, le navire est restitué à ses propriétaires avec les Africains désignés par la Cour comme des biens espagnols (numérotage 39).

1831

Une révolte massive d'esclaves menée par Sam Sharpe éclate en Jamaïque avant d'être brutalement réprimée.

1833

L'Angleterre vote la loi sur l'abolition de l'esclavage qui entre en vigueur en août 1834, autorisant l'émancipation des esclaves dans les Antilles britanniques. Une fois affranchis, les anciens captifs sont autorisés à suivre une période d'apprentissage de six ans.

1835

28 juin : Renouvellement de l'accord anglo-espagnol sur la traite et renforcement de son application. Les croiseurs anglais sont autorisés à arrêter les négriers espagnols suspects pour les traduire devant des commissions mixtes en Sierra Leone et à La Havane. Les navires qui transportent des « articles d'équipement » spécifiés tels que des tenues de soirée, du bois et des vivres en supplément, sont considérés de prime abord comme des négriers.

1837

L'Angleterre invite les Etats-Unis et la France à créer une patrouille commune internationale pour mettre fin au trafic d'esclaves. Les Etats-Unis refusent de participer à cette opération.

1838

La majorité des assemblées coloniales des Antilles britanniques adoptent une législation démantelant le système d'apprentissage pour les anciens esclaves. Les lois contre le vagabondage et le squattage tentent de maintenir intact le régime social et le bassin d'emploi des économies de plantation, avec des résultats variables.

1839

Janvier : Nicholas Trist, Consul des Etats-Unis à La Havane, recommande que l'Administration américaine envoie une escadrille patrouiller au large de l'Afrique de l'Ouest

pour repérer les navires négriers et prévient que les Anglais surveilleront les navires américains si les Etats-Unis ne font rien.

12 juin : Le brick de la Marine anglaise *Buzzard* escorte deux négrier américains, l'*Eagle* et le *Clara*, jusqu'à New York où ils seront jugés pour actes de piraterie. Deux autres négriers arriveront plusieurs semaines après, suivis de deux autres bâtiments à la fin de l'automne de la même année.

L'*Amistad* est saisi au large de Long Island et conduit jusqu'à New London.

(Automne) Des membres du gouvernement fédéral des Etats-Unis arrêtent à Baltimore plusieurs propriétaires de navires accusés par les Anglais de se livrer au commerce d'esclaves. Plusieurs schooners en cours de construction et destinés à la traite sont également saisis.

Le tableau de J.M.W. Turner *The Slave Ship / Slavers Throwing Overboard the Dead et Dying – Typhoon coming on* (« Le Vaisseau Négrier / Esclaves jetant par-dessus bord les morts et les agonisants avant l'arrivée du typhon ») est exposé à la Royal Academy de Londres.

1841

Nicholas Trist est démis de ses fonctions de Consul des Etats-Unis à La Havane sur des allégations de complicité ou au motif de son inaction pour interdire la vente frauduleuse de vaisseaux américains aux trafiquants espagnols.

Chronologie : Le processus d'émancipation, 1772-1888

1772

En Angleterre, le Président de la Haute Cour de Justice Mansfield déclare que le droit anglais condamne l'esclavage, posant ainsi le principe d'affranchissement des 15 000 esclaves que compte le pays.

1774

L'*English Society of Friends* vote l'exclusion de tout membre engagé dans la traite.

1775

Abolition de l'esclavage à Madère.

1776

En Angleterre et en Pennsylvanie (Etats-Unis), les « *Societies of Friends* » exigent de leurs membres qu'ils libèrent leurs esclaves faute de quoi ils seront menacés d'expulsion.

1777

La Constitution de l'Etat du Vermont interdit l'esclavage.

1780

La Constitution du Massachusetts déclare tous les hommes libres et égaux ; en 1783 une décision de justice interprète cela comme le signe annonciateur de l'abolition de l'esclavage.

La Pennsylvanie adopte une politique d'émancipation graduelle en affranchissant à leur 28^{ème} anniversaire les enfants de tous les esclaves nés après le 1^{er} novembre 1780.

1784

Le Rhode Island et le Connecticut votent une loi sur l'émancipation graduelle.

1787

Création de la « *Society for the Abolition of Slave Trade* » en Angleterre.

1791

Début de la Révolution haïtienne.

1794

La Convention nationale abolit l'esclavage dans tous les territoires français. Ce décret est révoqué par Napoléon en 1802.

1799

L'Etat de New York adopte une loi d'émancipation graduelle.

1800

Interdiction est faite aux citoyens américains d'exporter des esclaves.

1804

Haïti déclare son indépendance à la France et abolit l'esclavage.
Le New Jersey adopte une politique d'émancipation graduelle.

1805

La Constitution haïtienne stipule que tout esclave arrivant en Haïti est automatiquement libre et citoyen du pays.

1807

L'Angleterre et les Etats-Unis interdisent à leurs ressortissants de s'engager dans la traite internationale.

1813

Adoption de l'émancipation graduelle en Argentine.

1814

Début de l'émancipation graduelle en Colombie.

1820

La Grande-Bretagne commence à utiliser sa puissance maritime pour éliminer la traite.

1823

Abolition de l'esclavage au Chili.

1824

Abolition de l'esclavage en Amérique centrale.

1829

Abolition de l'esclavage au Mexique.

1831

Abolition de l'esclavage en Bolivie.

1838

Abolition de l'esclavage dans toutes les colonies anglaises.

1841

Ratification du traité de la quintuple alliance en vertu duquel l'Angleterre, la France, la Russie, la Prusse et l'Autriche conviennent d'un « droit de visite » des navires en haute mer en vue d'éliminer la traite.

1842

Abolition de l'esclavage en Uruguay.

1848

Abolition de l'esclavage dans l'ensemble des colonies françaises et danoises.

1851

Abolition de l'esclavage en Equateur.

Fin de la traite au Brésil.

1854

Abolition de l'esclavage au Pérou et au Venezuela.

1862

Fin de la traite à Cuba.

1863

Abolition de l'esclavage dans toutes les colonies néerlandaises.

1865

Abolition de l'esclavage aux Etats-Unis suite à l'adoption du treizième amendement de la Constitution et à la fin de la guerre de Sécession.

1871

Début de l'émancipation graduelle au Brésil.

1873

Abolition de l'esclavage à Porto Rico.

1886

Abolition de l'esclavage à Cuba.

1888

Abolition de l'esclavage au Brésil.

Introduction

La traite négrière transatlantique est désormais reconnue de manière générale comme un crime contre l'humanité, même dans les pays des deux rives atlantiques qui y ont activement participé. C'est ainsi qu'en février 1999 le gouvernement français a dénoncé la traite en tant que telle et que l'UNESCO a également souscrit à cette démarche en lançant le projet des « Routes de l'esclave » pour tenter de « briser le silence » qui, selon l'Organisation, continue d'entourer cette tragédie. Ce projet a pour but d'encourager la production et la vulgarisation des connaissances sur la traite négrière transatlantique, et de promouvoir la paix et le dialogue entre les cultures.

Bien que l'on ait assisté durant ces dernières décennies à un déferlement de publications universitaires sur le commerce esclavagiste, on ne dispose toujours pas de récits détaillés de caractère général à des fins pédagogiques, ce qui concourt au silence autour de la traite que cherche à rompre le projet de l'UNESCO. Les élèves à travers le monde ont encore une compréhension limitée du drame qu'a constitué la traite négrière et la vision qu'ils en ont est encore trop largement déterminée par leur environnement culturel et politique immédiat. La mise à disposition croissante de matériels didactiques sur la traite devrait donc constituer une part importante du projet de l'UNESCO.

En Afrique occidentale, par exemple, les élèves ont fait part de leurs difficultés à évaluer la manière dont les systèmes d'exploitation de main-d'œuvre, d'achat et de vente de travailleurs sous contrat traditionnellement localisés ont fait place ou se sont transformés dans l'histoire en un trafic d'esclaves qui, au milieu du XVIII^e siècle, occupait une place commerciale prépondérante dans leur société. De même, les élèves européens continuent de trouver paradoxal que leurs pays, tout en prônant chez eux les notions de droits de l'homme et de libertés civiles, aient promu l'esclavage des Noirs comme biens meubles à l'échelle planétaire pendant plus de quatre cents ans.

En Amérique, une préoccupation récurrente des descendants d'Africains asservis et des propriétaires d'esclaves a été de composer à la fois avec le caractère racial du système négrier et la persistance du racisme institutionnel qu'il a suscité. Un intérêt croissant s'est porté plus récemment sur la nature de la participation des élites africaines du commerce triangulaire à l'approvisionnement en captifs. Ces préoccupations et ces intérêts sont tous légitimes et ils sont essentiels pour comprendre les forces qui ont édifié le monde moderne.

Cependant, le thème central de cet ouvrage est la traite, elle-même, dont les débuts remontent en gros à 1502, au moment où les documents des colonies espagnoles font apparaître les premières références aux Africains réduits en esclavage, pour finir dans les années 1860. Bien qu'il n'y ait aucune tentative de présenter ici une évaluation significative du commerce des esclaves africains à travers le Sahara ou l'océan Indien, il convient cependant de replacer le développement de la traite dans le contexte d'un trafic d'esclaves africains en direction de l'Occident, qui a d'abord concurrencé, puis remplacé la traite orientale plus ancienne. Selon l'historien Patrick Manning, quelque six millions d'esclaves auraient ainsi été expédiés d'Afrique occidentale en Orient entre 1500 et 1900, alors qu'on estime à dix millions le nombre de captifs envoyés aux Amériques.

Ce texte présente l'histoire générale de la traite négrière transatlantique expliquée à travers la littérature existante. Cette vaste approche peut ne pas répondre aux besoins de chaque étudiant, mais il faut espérer qu'elle les incite à approfondir leur réflexion sur cette

problématique et à lire d'autres études plus spécialisées. Par ailleurs, il faut admettre que le décryptage des modèles et des tendances générales de la littérature ne va pas sans présenter quelques difficultés intrinsèques qui font que le texte reflète l'interprétation par l'auteur de l'importance relative des diverses contributions historiques.

Les récits historiques sur l'esclavagisme remontent à des temps aussi anciens que le commerce lui-même et, au milieu du XX^e siècle, les chercheurs se sont attachés à fixer l'attention sur les premiers écrits en la matière afin d'illustrer le débat sur la traite qui s'est déroulé au sein des mouvements abolitionnistes européens et américains. Toutefois, des études plus récentes ont remis en cause bon nombre des premières analyses, bien que ces points de vue révisés n'aient pas encore bénéficié d'une plus large diffusion dans les livres d'histoire, surtout à cause du désintérêt dont a souffert la traite négrière transatlantique dans l'enseignement de l'histoire à travers le monde.

Mais, le fait d'expliquer le seul asservissement des Africains dans l'Amérique coloniale reste encore un défi majeur, car l'esclavage humain en tant qu'institution était aboli depuis longtemps en Europe occidentale lorsque débuta la traite après le premier voyage de Christophe Colomb aux Caraïbes en 1492. L'historien David Eltis, par exemple, nous dit que même si un peu plus de 10 % de la population anglaise était vassalisée en 1086, l'esclavage ne caractérisait en rien la société anglaise de la fin du XIV^e siècle. A cette époque, ajoute-t-il, les employeurs ne considéraient pas l'esclavage comme une option d'emploi viable dans l'Europe du Nord-Ouest, malgré la survivance de certaines formes esclavagistes dans le sud de l'Europe où le servage était au cœur d'un conflit permanent entre chrétiens et musulmans.

Cependant, en dépit de la fin du système esclavagiste dans une grande partie de l'Europe, quarante ans avant les expéditions de Christophe Colomb outre-atlantique, les Européens eurent de plus en plus recours à cette forme d'exploitation dans les îles de l'Atlantique Est : Madère, les Açores, le Cap-Vert et les Canaries, qui avaient été colonisées par les Portugais et les Espagnols. La main-d'œuvre servile africaine fut employée dans la colonisation de ces territoires insulaires. Ainsi donc, malgré le déclin du système esclavagiste au sein même de l'Europe, le développement de la traite, tout d'abord dans ces îles, puis dans l'Atlantique Ouest – Caraïbes et Amériques – fut de nouveau admis comme partie intégrante de la réalité des sociétés coloniales, conclut Eltis, conférant par là même à cette institution « une dimension et une intensité nouvelles ».

Pour les Africains gagnés par ce système, le nouveau trafic négrier se démarquait essentiellement des traditions esclavagistes locales et transsahariennes de deux manières fondamentales. D'une part, il a conduit les captifs à se voir indistinctement refuser le droit à la vie ou à l'identité sociale et à être considérés du point de vue juridique comme des biens meubles ou comme des éléments d'un domaine foncier dans les sociétés coloniales. D'autre part, c'est devenu le fondement de l'ordre racial mondial qui continue d'avoir un profond retentissement dans le monde contemporain. Et cependant, la question demeure de savoir pourquoi seuls, les Africains, et non les Européens ou d'autres, furent employés comme esclaves dans les nouvelles colonies européennes.

Dans les premières colonies d'Amérique le système le plus couramment utilisé par les employeurs européens vis-à-vis de leur main-d'œuvre blanche était le contrat de travail. Dans les colonies anglaises, on appelait ces travailleurs sous contrat « *indentured servants* » et dans les colonies françaises des « engagés », qui louaient leurs services pour une durée déterminée. Toutefois, l'engagisme ou « *indenture* » n'était pas analogue à la traite dans la mesure où les

serviteurs avaient des droits et des privilèges qui étaient garantis par la loi. En revanche, dans les colonies françaises et espagnoles les esclaves avaient aussi des droits en vertu du *Code Noir*, mais ceux-ci n'étaient pas observés dans la pratique, et dans les colonies anglaises la loi n'accordait aucun droit ni aucun privilège aux esclaves.

En dépit de quelques indices qui laissent à penser que certains employeurs, avides de maximiser leurs profits, voulaient étendre leur contrôle sur leurs serviteurs sous contrat pour en faire des esclaves *de facto*, les contraintes culturelles et politiques européennes suffisaient à réfréner de tels développements, du moins à grande échelle. Par ailleurs, l'historien Joseph Inikori suggère que l'émergence en Europe d'Etats cohésifs et relativement forts, capables de maintenir la loi et l'ordre intérieur et de protéger leurs sujets contre la capture et l'asservissement par des agresseurs extérieurs ou intérieurs, a contribué à mettre fin à la traite des Européens juste avant la montée de la traite transatlantique des esclaves africains.

L'assujettissement des travailleurs européens fut remplacé par un système de servage et, plus tard, par diverses formes de servitude qui octroyaient la jouissance de quelques libertés individuelles, comme le droit de se marier, de fonder un foyer et de posséder des biens, même si ces gens étaient officiellement engagés comme ouvriers. Le système d'engagement volontaire se répandit également en Europe au XV^e siècle, sous forme d'accords contractuels en vertu desquels les travailleurs acceptaient de servir un employeur pendant une durée déterminée. Certains contrats étaient saisonniers, d'autres couvraient des périodes pouvant aller jusqu'à dix ans. Les forçats et les prisonniers politiques étaient souvent mis de force au travail par l'Etat, tout comme les individus considérés comme des vagabonds ou des indigents qui ne méritaient pas de recevoir une aide publique.

Les XV^e et XVI^e siècles virent également apparaître un fort sentiment national en Europe, qui favorisa l'évolution des comportements à l'égard de la population ouvrière. Les idées économiques sur la création des richesses nationales présentaient de plus en plus la réserve de main-d'œuvre comme une ressource économique majeure. La tendance générale en matière politique et sociale consistait à octroyer davantage de libertés aux travailleurs productifs et à les considérer comme de valeureux citoyens. L'idéologie nationaliste fit aussi prévaloir l'idée que tous les habitants d'un pays donné devaient avoir une perception commune de l'avantage compétitif que cherchait à obtenir leur nation sur les autres nations. Lorsque les questions de race et de couleur devinrent la marque déterminante de l'attitude à adopter vis-à-vis des autres nations, les travailleurs européens furent encouragés à considérer leur identité nationale et raciale comme un avantage naturel offert dans un monde compétitif qu'ils avaient le droit de dominer.

En outre, estime Inikori, au moment même où ces développements en Europe écartaient l'éventualité de la traite des travailleurs européens comme esclaves, le morcellement politique répandu en Afrique occidentale à une époque de forte progression de la demande de main-d'œuvre servile outre-Atlantique exposait les membres des nombreuses communautés piètrement organisées à la capture et à l'asservissement à un coût abordable pour leurs ravisseurs. Si des conditions analogues avaient existé à l'époque en Europe, conclut-il, la traite aurait alors approvisionné l'Amérique en captifs qui auraient été réduits en esclavage. Force est de constater, ajoute Inikori, que les gouvernements des Etats ouest-africains relativement puissants qui ont pris des captifs pour les vendre aux marchands européens ont effectivement limité l'asservissement de leurs sujets dans la traite transatlantique.

Le sens de cette interprétation n'est pas de sous-entendre que la réduction en esclavage de travailleurs de souche européenne n'aurait pas pu répondre à la demande d'esclaves outre-atlantique, mais plutôt de suggérer que la réalité de l'opposition intérieure à l'asservissement des Blancs était un réel facteur inhibiteur. Dans le même temps, les conditions économiques et socio-politiques en Afrique ont contribué à promouvoir l'expansion du commerce triangulaire et à favoriser le morcellement politique de l'Afrique prise dans le cercle vicieux d'une vulnérabilité permanente à l'exploitation extérieure.

Des travaux de recherche considérables ont été effectués ces dernières années sur les aspects de l'approvisionnement en captifs au profit de la traite négrière transatlantique. Des historiens comme Joseph Miller, Robin Law, Paul Lovejoy ou Elisée Soumonni, pour n'en citer que quelques-uns, ont mené des études qui ont abouti à une réinterprétation des stratégies appliquées par les fournisseurs d'esclaves africains et à une compréhension révisée de l'évolution de la société africaine du fait de la traite. Ces études révèlent, par exemple, que les pourvoyeurs africains étaient capables d'imposer des contrôles substantiels sur certains aspects de la traite, mais aussi d'infliger des contraintes aux colons européens.

Cela voulait dire, entre autres, que la colonisation européenne devait se faire ailleurs qu'en Afrique, d'où l'émergence de l'Amérique comme terre d'élection. C'est là où le développement des sociétés raciales a connu une ampleur sans précédent. Mais le racisme n'est pas la cause du commerce triangulaire ; ce sont plutôt les nouvelles dispositions colonialistes qui ont créé les formes institutionnelles du racisme en Amérique, et celles-ci, en plus de renforcer les notions traditionnelles de préjugé de couleur, ont promu la race comme principal repère social dans la société coloniale.

La présence dans les sociétés coloniales d'une vaste population opprimée et avilie, aux caractéristiques physiques distinctes, a donné une image négative de ces gens auxquels ont été assimilés tous ceux qui avaient le même type physique. Dans les sociétés coloniales, nombreux ont été ceux qui ont véritablement fini par croire que la peau noire était synonyme d'infériorité intellectuelle et autre, et cette notion s'est ancrée dans les croyances populaires en renforçant la traite transatlantique. Puis le racisme est non seulement devenu un moyen de justifier l'esclavage, mais aussi un mode de vie à part entière, avec ses propres systèmes de soutien psychologique, économique et social.

Les historiens ont consacré par ailleurs beaucoup de soin au dénombrement des captifs africains exportés entre 1500 et 1870 au nom de la traite négrière transatlantique. D'aucuns, cependant, sont demeurés sceptiques quant à la valeur des estimations fournies sur la traite et, par conséquent, n'ont fait aucun effort de réelle quantification. Et cependant, on estime que dix à quinze millions de captifs africains ont été embarqués vers les Amériques entre 1492 et 1870. Quel que soit le nombre exact des exilés, force est de constater que la traite négrière constitue la plus grande migration humaine forcée de l'histoire écrite et sans doute ne pourrions-nous jamais mesurer le véritable degré de souffrance humaine associé à ce transfert involontaire d'hommes, de femmes et d'enfants. Ces cargaisons d'esclaves que l'on considérait comme des marchandises, entassés et stockés dans l'entrepont des navires, représentent l'une des plus grandes ignominies des temps modernes.

Durant ce *Middle Passage*, bon nombre d'Africains trouvèrent la mort après avoir connu la faim, la maladie, les châtements ou les traumatismes. Beaucoup d'autres furent jetés par-dessus bord lorsque les négriers estimaient qu'ils étaient malades et risquaient de contaminer les autres. C'est ainsi que l'historien Joseph Miller, dans son analyse de la traite,

qualifie cette traversée océanique de « chemin de la mort », observant qu'un contemporain comparait les vaisseaux négriers à des « tombes flottantes » et leurs cargaisons d'esclaves africains à des « denrées facilement périssables ». Miller ajoute que la « périssabilité » des Africains durant le *Middle Passage* est l'un des aspects les plus frappants, l'autre étant caractérisé par les fréquentes insurrections des esclaves eux-mêmes. Mais rares furent les révoltes salutaires, les négriers les réprimant le plus souvent en infligeant d'horribles châtements.

Outre le traitement de ces cargaisons humaines, un nombre encore plus considérable d'Africains restés en Afrique virent leurs conditions de vie s'altérer du fait de l'influence grandissante de la traite dans leurs sociétés. Des millions d'entre eux furent touchés indirectement, physiquement déplacés ou transférés, ou socialement dépossédés de leurs biens et privés de liens familiaux. Le recrutement d'Africains pour la traite transatlantique au moyen de l'enlèvement, de la guerre, du *jihad*, du prêt sur gage, de la peine de captivité et autres a également accru l'importance du commerce triangulaire au sein même des sociétés africaines en introduisant dans les communautés un éventail de marchandises nouvelles et prestigieuses dont la possession conférait un statut privilégié aux élites locales qui en étaient les principales consommatrices. Les esclaves étaient vendus ou troqués contre des biens de consommation, en particulier des textiles (cotonnades peintes ou indiennes) et du fer en barre, mais aussi de l'alcool et des armes à feu qui augmentaient le potentiel militaire des élites africaines participantes.

Bien des sociétés africaines furent transformées par ces développements politiques et économiques qui minèrent et détruisirent quelques Etats plus anciens, tout en contribuant à créer de nouvelles entités territoriales dont les chefs locaux devinrent partenaires et clients des négociants européens. Ainsi donc, l'évolution du paysage politique ouest-africain du milieu du XVII^e siècle au milieu du XIX^e siècle s'explique autant par l'expansion de la traite que par n'importe quel autre facteur. La cité-Etat du Bénin, par exemple, connut une expansion florissante du XVI^e siècle jusqu'au début du XVII^e siècle du fait de la participation de la royauté et de la noblesse à la traite, avant de commencer à se morceler et à décliner au milieu du XVII^e siècle sous la tension politique de la résistance populaire et suite au conflit économique engendré par ces nouvelles richesses. La population de Lagos se révolta, puis se détacha des Etats voisins et, à la fin du XVII^e siècle, l'Etat yoruba d'Oyo, basé à Katunga, près du moyen Niger, avait supplanté le Bénin pour le trafic d'esclaves. L'Etat d'Oyo prit ensuite le dessus sur Lagos et Badagri où d'importants réseaux négriers avaient aussi été mis en place. A l'ouest d'Oyo, les royaumes plus petits d'Allada et de Ouidah, peuplés essentiellement de Fon et d'Adja, se développèrent aussi comme producteurs d'esclaves. Entre-temps, à 130 kilomètres au nord, le Dahomey manifesta aussi un intérêt pour la traite et devint au début du XVIII^e siècle l'un des premiers Etats à pratiquer ce commerce, ce qui valut à la région le nom tragique de « côte des Esclaves ».

Au fil du temps, la traite transatlantique aboutit à un conflit politique en Afrique où l'état de guerre croissant affaiblit le potentiel de développement d'un grand nombre d'Etats. En effet, dans bien des cas la survie politique des Etats et la capacité de leurs dirigeants à maintenir l'autorité dépendaient de leur engagement dans la traite. Tous ces exemples montrent que la plupart des gens étaient victimes des relations commerciales que les chefs locaux avaient établies avec les négriers européens. Par contre, certaines communautés avaient pris des mesures pour se protéger de la traite en développant des stratégies de résistance contre les marchands d'esclaves européens.

Et cependant, quelles qu'aient été les conséquences locales de la traite, elle fut non seulement à l'origine de l'exportation d'une énorme réserve de main-d'œuvre involontaire et victimisée, mais aussi d'une gamme de ressources techniques, scientifiques et culturelles. Les Africains ont transféré en Amérique un ensemble de capacités agricoles et industrielles, ainsi que des idées sur le plan social et artistique, qui ont largement contribué ensuite à forger l'identité du monde ouest-atlantique. De fait, ces modes de pensée et de vie « importés » ont enrichi et façonné des aspects essentiels de ce que l'on appellera plus tard la « culture américaine ». C'est ainsi qu'à travers leur combat pour la liberté et la justice, les Africains asservis ont aidé à forger et à renforcer l'élan démocratique américain. Mais la traite négrière a eu pour effet tragique de vider l'Afrique de ses ressources humaines inestimables, en particulier de sa jeunesse. L'ampleur d'une telle ponction est un élément de la tragédie qui reste difficile à évaluer car, d'une certaine manière, la perte de l'Afrique en imagination et en énergie humaines est allée au profit de l'Amérique et de l'Europe. Il est certain que la traite transatlantique et l'activité économique qu'elle a entraînée ont permis à l'Europe et aux Amériques d'atteindre un niveau de développement économique supérieur.

On assiste aujourd'hui à un débat animé entre historiens sur toutes les questions soulevées précédemment, qui ont produit une littérature particulièrement riche et engagée. Chacun reconnaît que les divers héritages de la traite négrière transatlantique continuent de forger la vie sociale dans l'ensemble du monde atlantique et au-delà. Les écrits sur les questions ayant trait à la diaspora africaine, par exemple, portent sur ce thème, et l'on retrouve même des traces de ce passé dans les pays qui n'ont pas participé au commerce triangulaire.

Ainsi, en préparant ce panorama de la littérature destiné aux écoles, je me suis en grande partie fondé sur les travaux de multiples chercheurs éminents d'Europe, d'Afrique et d'Amérique, mon intention ayant été d'examiner quelques-uns des thèmes les plus importants et controversés et de conjuguer le récit et l'analyse pour faciliter la lecture de cet ouvrage et rendre son enseignement efficace. L'accent est mis sur les lieux, les personnalités et les processus qui ont porté la traite négrière au devant de la scène. Sachant que les individus et les capitaux ont joué un rôle important dans ce contexte, j'espère que la mise en lumière de ces deux composantes donne un sens de l'immédiateté au récit qui est avant tout un exercice de sélection, de description, d'interprétation et de compte rendu.

Enfin, je voudrais remercier les chercheurs dont les travaux ont forgé ma compréhension de la traite, en particulier Paul Lovejoy, Seymour Drescher, Joseph Inikori, Ronald Segal, Robin Blackburn, David Richardson, Robert Stein, Patrick Manning, Johannes Postma, Cheikh Anta Diop, Walter Rodney, Robert Smith, John Iliffe, A.G. Hopkins, Martin Bernal, Ivan van Sertima, Hugh Thomas, David Eltis, Joseph Miller, Barbara Solow, David Galenson, Herbert Klein, Stanley Engerman, Philip Curtin, J.D. Fage, Robin Law, Elisée Soumonni, Albert van Dantzig, Claude Meillassoux, Barbara Kopytoff, Martin Klein et James Walvin. Aucun d'eux n'est cependant responsable des lacunes éventuelles de cette publication qui résultent peut-être de mon engagement à l'égard de leur travail. Quelles que soient les limites de ce texte, elles me sont entièrement imputables.

Chapitre 1 : Les origines et le développement de l'esclavage

i) L'esclavage non racial dans le monde antique

Diverses formes d'esclavage ont existé de l'Antiquité aux temps modernes dans la plupart des sociétés où un statut de « non-liberté » définissait la vie de ceux que l'on classait dans la catégorie des serviteurs, des serfs, des apprentis ou des esclaves. Dans les anciennes civilisations d'Europe, d'Asie et d'Afrique, par exemple, les individus qualifiés d'esclaves appartenaient à un groupe social distinct dont l'existence était régulièrement contrôlée par les autres. Ils exécutaient en général les travaux pénibles, en particulier dans l'agriculture, le bâtiment et l'extraction minière, mais aussi les tâches domestiques et militaires, tandis que quelques-uns, plus chanceux, occupaient des emplois de gestionnaires, d'administrateurs politiques ou d'artisans qualifiés.

A l'apogée de sa gloire, en 400 avant J.-C., Athènes comptait plus de 70 000 esclaves. On estime que durant les deux premiers siècles de l'Empire romain, trois personnes sur quatre vivant dans la péninsule italienne étaient des esclaves, soit vingt et un millions d'individus. Des esclaves de race, de couleur et de culture diverses étaient vendus à Athènes et à Rome, l'Europe, la Méditerranée, l'Afrique du Nord et l'Asie constituant alors les sources d'approvisionnement en captifs. Mais ces esclaves étaient multiraciaux et leur asservissement n'était pas considéré comme une condition liée à une race ni à une couleur de peau particulière. Les Noirs, par exemple, pour la plupart originaires de la Corne de l'Afrique, formaient un groupe minoritaire dans cet ancien monde européen qui comptait un grand nombre d'esclaves, mais aussi des notables affranchis qui se distinguaient par la valeur de leurs contributions à la société.

Les premiers juristes et philosophes européens développèrent une notion juridique de l'esclave qu'ils considéraient comme un bien cessible. C'est ainsi qu'Aristote, philosophe de la Grèce antique dont les écrits remontent au IV^e siècle avant notre ère, affirme qu'un esclave est une chose matérielle qui n'a donc pas d'âme. Toutefois, cette vision – qui faisait d'un être humain une « chose » ou une sorte de « bien » – était d'autant moins répandue que l'esclavage correspondait souvent à un état provisoire qui ne se transmettait pas automatiquement aux enfants d'esclaves. Cette servitude était, en fait, davantage une relation entre deux individus qu'entre un propriétaire et son bien et elle avait une signification différente selon le lieu où elle s'appliquait. Dans beaucoup de sociétés, les esclaves avaient des droits spécifiques – à moins d'être prisonniers de guerre – notamment le droit d'exister. Néanmoins, ils continuaient d'engendrer le mépris comme s'ils avaient été mis au ban de la société et ils étaient en général maltraités, d'où les critiques de l'esclavage dans les cercles philosophiques et religieux de l'époque qui prônaient une condition d'homme libre.

Suite au déclin et à la chute de l'Empire romain, l'esclavage demeura une importante institution dans tous les pays européens. A la fin du XIII^e siècle, les esclaves étaient toujours considérés comme des biens précieux dans le pourtour méditerranéen, même si le sens du mot « esclave » variait selon les pays. Toutefois, le droit d'engager quelqu'un à son service en vint à être distingué du droit de posséder cette personne comme une chose, de sorte que l'esclavage – reconnaissance légale de l'individu déclaré « meuble » – connut un rapide déclin au XIV^e siècle et devint une pratique peu répandue devant la montée en puissance des pays d'Europe du Nord. Dans ces pays, le statut des esclaves fut peu à peu assimilé à celui des « étrangers » selon les liens du sang, la religion, la race et la nation, si bien que lorsque les

Européens et les Berbères d'Afrique du Nord, chrétiens et musulmans, commencèrent à établir des contacts avec l'Afrique de l'Ouest pour organiser le commerce triangulaire, cette distinction leur permit de repérer comme esclaves potentiels les individus d'ores et déjà considérés comme des étrangers ou des exclus.

En ce temps-là, les sociétés ouest-africaines pratiquaient aussi plusieurs formes de servage. L'essor de la traite outre-atlantique avait favorisé l'utilisation d'une main-d'œuvre servile dans l'agriculture et les premiers rois du Mali et de Songhaï, ainsi que d'autres Etats, invoquèrent l'islam pour justifier la capture et la mise en esclavage des « infidèles ». Au royaume du Bénin, par exemple, un grand nombre d'esclaves travaillaient dans les champs et ces captifs, propriété privée de leurs maîtres, étaient un symbole de richesse et de prospérité. Les dirigeants de ces Etats africains entretenaient par ailleurs toute une armée d'esclaves pour protéger leur empire contre d'éventuelles attaques. L'échange de chevaux contre des esclaves qui se pratiquait dans la région au début du XVI^e siècle s'inscrivait dans un vaste programme de défense le long du moyen Niger et du fleuve Sénégal.

Et cependant, la nature précise de l'esclavage pratiqué à l'époque dans ces sociétés ouest-africaines continue d'alimenter le débat, s'agissant surtout des questions de définition. Certains ont avancé, par exemple, que les homologues européens d'une grande majorité de ces « esclaves » africains étaient à proprement parler des *serfs* dont le statut était assez distinct, ce qui conduit à s'interroger sur les nombreuses définitions possibles de l'esclavage pratiqué à l'époque en Europe et en Afrique. D'autre part, le mot « esclave » n'a pas vraiment d'équivalent dans la plupart des langues africaines. Le terme yoruba « *eru* », par exemple, que l'on traduit souvent par « esclave », n'a pas cette connotation de bien matériel propre à la traite négrière transatlantique. En effet, de récentes analyses sur l'histoire de l'Afrique laissent à penser que le terme « esclave » correspondait seulement aux captifs nouvellement acquis et n'ayant pas encore subi le processus complexe de l'adoption et de l'assimilation. La notion « d'esclave » est subtile dans l'histoire de l'Afrique occidentale, car elle revêt une signification très différente de celle de l'esclave considéré comme une marchandise dans la traite négrière transatlantique qui a suivi.

Hormis ces problèmes de définition, l'esclavage en tant qu'institution était un moyen largement répandu en Afrique, qui permettait à des exclus de s'intégrer dans le système lignager local. Il pouvait aussi servir de mécanisme propre à maintenir certaines personnes dans un état subalterne pour cause de travail à durée déterminée et comme un repère social indiquant une absence d'hérédité et un état de non-appartenance. Mais l'accent était mis en l'occurrence sur la possibilité de l'affranchissement grâce à l'intégration progressive au sein de la famille, du foyer et des structures parentales. En effet, dans la plupart des cas, ces « esclaves » africains étaient des personnes qui avaient des droits et des devoirs spécifiques, comme le droit à la famille, à l'identité culturelle et, enfin, à la liberté, et ces droits s'inscrivaient dans une compréhension coutumière générale. Mais surtout, la réduction à la servitude ne se limitait pas aux membres d'une seule ethnicité ou d'une seule culture.

Néanmoins, malgré ces importantes disparités de définition, il est vrai qu'à partir du début du XV^e siècle l'expansion des marchés d'esclaves en Afrique occidentale, dont les musulmans et les chrétiens d'Europe furent les principaux acquéreurs, a altéré cette compréhension traditionnelle de la servitude en la redéfinissant sous la forme qu'elle a revêtue dans le système transatlantique. Si les formes traditionnelles d'esclavage étaient généralement moins rigoureuses, les personnes enfermées à vie dans l'esclavage ou livrées à des ventes multiples ou à la traite transatlantique pouvaient s'attendre à subir de mauvais

traitements. De plus, l'impact de la traite transatlantique et transsaharienne faisait qu'il y avait de moins en moins de personnes privées de droits qui pouvaient s'intégrer dans des structures familiales et parentales. De ce fait, l'essor de la traite atlantique a effectivement détérioré les formes ancestrales d'esclavage pratiquées en Afrique, en incitant de nombreux Etats à se livrer à des raids, des guerres et autres formes de conflits pour fournir des esclaves au nouveau commerce triangulaire. Une fois importés comme esclaves dans les établissements coloniaux des Caraïbes, ces Africains étaient considérés à vie comme des êtres inférieurs à tous les Blancs, leur subjugation et leur séparation raciales étant violemment entrées en vigueur.

ii) **Race et esclavage : le contexte atlantique**

Il est important de noter que bien avant l'existence de la traite négrière transatlantique, des esclaves africains étaient vendus depuis le Sahara jusqu'à la Méditerranée et à partir des routes terrestres et maritimes vers l'Asie Mineure. Mais, selon l'historien Herbert Klein, ce trafic d'esclaves figurait parmi les plus importants commerces d'exportation de l'Afrique vers le reste du monde durant cette première période, l'or ayant été la principale denrée d'exportation jusqu'au XVII^e siècle. Cependant, les esclaves trouvaient leur place dans ces réseaux commerciaux traditionnels et, bien avant l'essor de la traite transatlantique, le trafic négrier intérieur et transsaharien était déjà florissant en Afrique.

Le trafic d'esclaves entre l'Afrique de l'Ouest et l'Europe s'intensifia à travers les contacts commerciaux portugais établis à la fin du XV^e siècle. A l'origine, les Européens s'intéressaient avant tout à l'or et, dans une moindre mesure, à l'ivoire, ce qui eut pour effet d'intégrer les marchands africains, à la fois producteurs de ces biens d'exportation et consommateurs des nouvelles importations européennes, dans les réseaux commerciaux européens plus étendus et bien avant l'essor de la traite négrière transatlantique.

Le prince Henri du Portugal, dit « le Navigateur », lança le commerce maritime vers l'Afrique. Il s'intéressait avant tout au commerce de l'or et pratiquait la traite comme une activité secondaire, des rumeurs de profits substantiels à Tombouctou sur le fleuve Niger l'ayant amené à entreprendre de grandes expéditions commerciales et militaires dans la région. Néanmoins, cette intervention eut pour conséquence majeure d'amorcer la traite des Noirs qui devint une activité commerciale prépondérante des Européens et l'expansion fulgurante d'un réseau commercial portugais en Guinée où ce négoce prit une nouvelle dimension. Si le commerce de l'or dans la région était bien établi vers 1440, celui des esclaves le suivit de près le long du fleuve Sénégal.

Toutefois, même dans les premiers temps, l'acquisition des esclaves ne fut pas chose facile. Beaucoup de rois wolofs le long du fleuve Sénégal commencèrent par refuser le commerce des esclaves avec les Européens et furent peu enclins à le faciliter, ce qui eut pour effet de répandre la méthode de l'enlèvement pour obtenir le nombre de captifs voulu. Les razzias menées dans les villages et la capture de leurs habitants se multiplièrent dans la région afin d'assurer l'approvisionnement des négriers portugais, certains marchands africains voyant dans ce nouveau commerce un marché tout trouvé qu'ils pouvaient contrôler et dont ils pouvaient tirer profit. Ces pratiques se répandirent partout où les Européens avaient établi des contacts avec des marchands locaux le long de la côte ouest-africaine. Beaucoup de communautés africaines se montrèrent réticentes à ce nouveau commerce, mais l'organisation supérieure des Européens leur rendait la partie parfois difficile. Les Wolofs tuèrent Vallarte, un Danois appartenant au cercle des intimes du prince Henri, au cours d'une bataille au large

de l'île de Gorée, lors d'une tentative visant à repousser les Portugais en 1448, mais les raids se poursuivirent en se fondant dans une certaine mesure sur une tradition de rapt et de razzia dans les villages que les Touareg avaient déjà instaurée après avoir eux-mêmes réduit des Noirs en esclavage pour alimenter le commerce méditerranéen.

Le développement de la traite négrière alla de pair avec l'évolution de la pensée européenne sur l'esclavage. Au vu de l'aspect physique différent des peuples africains et de leurs caractéristiques culturelles méconnues, les Européens conclurent qu'il s'agissait là d'étrangers de race inférieure, qui méritaient un mauvais traitement. Puisqu'ils n'étaient pas européens, on pensait que les Noirs d'Afrique pouvaient légitimement être réduits en esclavage, une idée qui allait de pair avec la conviction des Européens qui estimaient qu'en pratiquant ce commerce en Afrique, ils « découvraient » en réalité de nouvelles contrées et leurs habitants et les « revendiquaient » partout où c'était possible. Ces raisonnements que tenaient à l'époque d'éminents théologiens, philosophes et savants européens, étaient partagés par l'Eglise catholique qui approuvait les mauvais traitements infligés aux communautés africaines en cautionnant aussi bien les guerres de conquête européennes que la traite négrière transatlantique. Le Vatican se prononça en faveur de l'asservissement des Africains noirs en vertu du droit canon sur la « guerre juste », car ces peuples étaient païens et devaient donc être convertis au christianisme, au besoin par la force. En ce sens, la politique papale soutenait les activités commerciales des négriers européens.

Néanmoins, le rapt comme moyen d'obtenir des esclaves était une opération coûteuse et laborieuse, et les marchands européens préféraient acheter des esclaves partout où l'occasion se présentait. Mais cela entraînait aussi des complications, car il fallait vaincre la résistance politique des communautés locales. L'obstacle fut d'autant mieux surmonté que les chefs africains concernés, qui s'étaient opposés dans un premier temps aux Portugais, commencèrent peu à peu à voir les avantages que pouvait leur procurer la traite, puisqu'ils pouvaient s'en servir pour se débarrasser de prisonniers de guerre, de criminels et de personnes sans famille jugées indésirables en échange de produits européens. Il est certain que cette coopération de plus en plus intense des élites africaines contribua incontestablement à l'essor de la traite, mais la cause principale de son expansion fut le développement des plantations de canne à sucre à Madère, au Cap-Vert, à Sao Tome et aux Canaries au milieu du XV^e siècle. La production sucrière et l'esclavage se développèrent en même temps : sur les 130 000 esclaves exportés d'Afrique de l'Ouest entre 1451 et 1550, 90 % furent expédiés dans ces îles et 10 % seulement vers le Nouveau Monde. A la fin du siècle, les Portugais avaient étendu leur réseau de traite le long du littoral jusqu'au Dahomey et au Togo, le Cap-Vert étant devenu l'un des pôles de la traite négrière.

Les autres événements qui ont affecté le développement de la traite transatlantique sont l'édification du Fort d'Elmina sur la Côte de l'Or, qui facilita le commerce de l'or et l'exportation des esclaves. De même, dans le golfe du Bénin, les Portugais trouvèrent des monarques et des nobles africains prêts à vendre des individus qu'ils jugeaient indésirables, comme les prisonniers de guerre et les criminels condamnés à de lourdes peines. Dans le même temps, d'autres nations européennes, comme l'Espagne, suivaient de plus en plus le modèle portugais en intensifiant leur trafic négrier. Même avant le voyage de Christophe Colomb en Amérique, les Espagnols avaient constaté qu'ils pouvaient employer chez eux des esclaves africains en complément des travailleurs « non affranchis » et les faire valoir en Afrique comme monnaie d'échange contre de l'or, de l'ivoire et des textiles. Plusieurs expéditions partirent de Séville jusqu'en Guinée dans le seul but d'embarquer des esclaves. Toute cette activité suscita des rivalités entre nations européennes pour le contrôle du trafic

négrier. Le traité de Tordesillas attribua toute la côte ouest-africaine aux Portugais, créant ainsi un conflit entre les deux nations ibériques qui se disputèrent le droit d'acheter et de vendre des esclaves durant le dernier quart du XV^e siècle. Le gouvernement espagnol réagit devant l'incapacité de ses marchands à fournir des esclaves aux colonies hispano-américaines en donnant l'ordre- *Asiento* - aux négriers non espagnols de livrer des esclaves au Nouveau Monde espagnol.

Au début du XVI^e siècle, le Portugal avait établi des comptoirs commerciaux sur la côte de l'Or, à Accra, Shama, Elmina et Axim. De là, les Portugais purent dominer les premiers mouvements de la traite transatlantique en évinçant effectivement les Espagnols. Il arrivait que des accords soient conclus pour permettre aux souverains et aux nobles africains de se rendre au Portugal pour faciliter le commerce, mais aussi les convertir au christianisme, à l'exemple de ce chef suprême d'Ughton au Bénin qui se rendit dans la capitale portugaise, Lisbonne, vers 1440. A son retour, il encouragea la création d'un comptoir portugais sur la côte afin de promouvoir le commerce de l'huile de palme et de l'or. Plus tard, ce négoce se transforma en un trafic négrier que les Européens finirent par considérer comme la clef de la réussite commerciale en Afrique de l'Ouest.

Avant son voyage aux Caraïbes, Christophe Colomb avait connu le développement de « l'esclavage noir et de la canne à sucre » aux Canaries et il appartenait déjà à la classe de plus en plus importante des marchands européens qui donna ensuite une nouvelle forme au commerce atlantique. Il connaissait également les marchés d'esclaves d'Espagne et du Portugal, et comptait parmi son équipage des Africains noirs, libres et asservis. Son séjour aux Caraïbes eut pour effet d'étendre l'esclavage atlantique au-delà de la côte Est, puisque, sur un plan pratique, les expéditions de Christophe Colomb ouvrirent les Amériques à la traite négrière transatlantique en en faisant un commerce de premier ordre aussi bien pour les marchands européens qu'africains. En 1504, la Couronne espagnole qui avait commencé par douter de la traite, autorisa l'importation systématique d'esclaves africains dans les Caraïbes. L'armée espagnole composée d'un important contingent africain s'empara en 1508 de l'île de Porto Rico peuplée d'Arawak et d'Indiens caribes. De même, Diego Velazquez utilisa des esclaves africains comme soldats lorsqu'il s'empara de Cuba en 1512.

Ces incursions eurent des conséquences désastreuses sur les peuples autochtones des îles caraïbes. L'échec de la résistance armée à la colonisation espagnole, ajouté à la vulnérabilité des Arawaks et des Caribes aux maladies européennes et à l'impact de la famine causée par la destruction des récoltes et le déplacement des communautés, se traduisirent par un génocide des populations indigènes. Dans les dix ans qui suivirent le premier contact de Christophe Colomb avec la population autochtone d'Hispaniola (l'actuelle Haïti et la République dominicaine), qui servait de base espagnole dans la région, celle-ci fut presque entièrement décimée. Cette catastrophe créa les conditions de l'importation de captifs africains aux Caraïbes au XVI^e siècle.

Résumé

L'esclavage en tant qu'institution économique et sociale existait dès les temps les plus anciens. Le fait qu'il ait survécu jusqu'aux temps modernes dans de nombreuses parties du globe atteste de la souplesse et de l'adaptabilité de ce système aux différents contextes au fil des siècles. Il convient toutefois de noter que le mot « esclavage » n'avait pas partout la même signification ; il exprimait davantage une diversité de relations et c'était en soi une part importante de la capacité de cette institution à s'adapter à de multiples situations.

L'esclavage chez les Blancs disparut au Moyen Age en Europe, mais on vit se développer dans le même temps l'usage d'une main-d'œuvre servile chez les Africains en Afrique, ce qui contribua à accélérer le recours aux esclaves noirs d'origine africaine en Méditerranée et en Europe. En d'autres termes, même si la main-d'œuvre blanche employée dans la colonisation européenne des îles de l'Atlantique Est et des Amériques n'était pas mise en esclavage, bien qu'assujettie de différentes façons, la main-d'œuvre noire africaine était composée d'esclaves. Et cette évolution est due à l'expansion à l'ouest des grandes plantations de canne à sucre dans les Caraïbes.

Cadre pédagogique

A. CONCEPTS

- Race
- Main-d'œuvre
- Esclavage non racial
- Esclavage-bien meuble
- Discrimination et préjugés
- Justice et injustice

B. CONTENU

1. Premières formes d'esclavage dans l'Antiquité à Athènes et Rome – une main-d'œuvre multiraciale importée d'Europe, de Méditerranée, d'Afrique du Nord et d'Asie.
2. L'esclavage en tant qu'institution en Afrique et ses rapports avec le système parental ou lignager.
3. Le réseau commercial portugais.
4. Le développement des plantations de canne à sucre au milieu du XV^e siècle.
5. Le développement de l'économie sucrière et de l'esclavage.

C. OBJECTIFS

Connaissances

Les élèves doivent être capables de :

- a. décrire l'histoire et le développement de l'esclavage sous ses diverses formes dans les anciennes sociétés ;
- b. évaluer le rôle des Portugais dans l'origine et le développement de la traite négrière transatlantique ;

- c. étudier le rapport entre le développement de l'économie sucrière aux Caraïbes et l'expansion de la traite négrière.

Attitudes

Les élèves seront encouragés à :

- a. reconnaître la dignité humaine et y attacher de la valeur ;
- b. reconnaître les droits de l'homme et y attacher de la valeur ;
- c. compatir avec les victimes de l'esclavage contemporain.

Acquisition de compétences

Les élèves apprendront à :

- a. travailler en groupe ;
- b. déceler et rejeter les arguments irrecevables à l'appui d'une revendication ou d'une prise de position ;
- c. régler les conflits de manière pacifique.

D. METHODES D'ENSEIGNEMENT

- Débats
- Discussion de groupe
- Jeux de rôle
- Dramaturgie
- Discussion autour des expériences de discrimination des élèves, qu'ils aient été acteurs ou objets de discrimination.

E. ACTIVITES SCOLAIRES

- Lire des textes et commenter diverses définitions de l'esclavage dans différentes sociétés.
- Etudier les formes contemporaines d'esclavage.
- Analyser des articles de la presse contemporaine sur les violations des droits de l'homme, par exemple, les droits des travailleurs.
- Identifier des situations à l'école qui illustrent des cas de discrimination, d'intolérance ou d'irrespect et attirer l'attention des autres élèves, des enseignants et de la communauté scolaire sur ces exemples.
- Ecrire une pièce sur l'une des situations mentionnées ci-dessus, en écrivant des prises de position pour chacun des personnages ou des groupes qui entrent en

scène. S'assurer que chaque élève participant connaît assez bien la situation pour pouvoir en tirer les conclusions appropriées.

F. EVALUATION

1. Débats

- a. « Est-il reconnu que l'asservissement n'est pas une condition qui vaut pour n'importe quelle race ou couleur de peau ».
- b. « Est-il reconnu que les formes contemporaines d'esclavage sont aussi déshumanisantes que les anciennes formes d'esclavage. »

2. Travail en groupe

Diviser la classe en groupes de quatre à six élèves. Choisir un thème sur une liste de thèmes possibles sur les diverses formes d'esclavages depuis l'Antiquité jusqu'au développement de la traite négrière transatlantique. Analyser avec un esprit critique les arguments pour ou contre ces formes d'esclavage.

3. Présentation d'un dossier

Ce dossier préparé par chaque élève peut être basé sur le rôle de l'industrie sucrière dans l'expansion de la traite négrière transatlantique et dans les formes modernes d'esclavage. Les conclusions de chaque élève peuvent être communiquées par la suite à l'ensemble de la classe.

G. MATERIEL DIDACTIQUE

- Articles de presse

Chapitre 2 : L'Afrique occidentale avant la traite négrière transatlantique

L'étude de l'origine et du développement de la traite négrière transatlantique comme un processus graduel plutôt qu'immédiat nécessite à la fois de mener une analyse comparative et de replacer cette étude dans son cadre historique. Les systèmes esclavagistes, y compris la mise à disposition des esclaves au moyen de la vente et du troc, se pratiquaient dans beaucoup de sociétés bien avant la traite transatlantique et malgré des variations notoires selon le lieu et l'époque, ils présentaient certains traits communs. En expliquant la trame chronologique et le développement de la traite transatlantique, il faut avoir à l'esprit deux tendances générales. D'une part, les forces qui ont déterminé le succès ou l'échec de l'esclavage en Afrique et en Europe à la fin du Moyen Age ont progressé dans plusieurs directions. C'est là une juste représentation des faits au moment où les Portugais ont établi des contacts commerciaux le long des côtes sénégalaises dans les années 1440. D'autre part, il faut tenir compte de l'expansion vers l'ouest de l'industrie sucrière.

Si l'esclavage se réduisait au recrutement d'un faible volume de main-d'œuvre presque exclusivement domestique dans les pays de l'Europe chrétienne, en Afrique de l'Ouest où l'exploitation commerciale des esclaves était cependant limitée, leur disponibilité et leur emploi étaient répandus et prenaient une importance croissante. En outre, la présence culturelle et commerciale du monde méditerranéen musulman, carrefour entre l'Europe et l'Afrique depuis le VIII^e siècle, et le prolongement des réseaux commerciaux musulmans jusqu'à l'Europe méridionale, l'Afrique occidentale et l'Inde dans les siècles suivants, favorisèrent le développement d'un marché aux esclaves ouest-africain dont le volume et l'ampleur s'intensifièrent jusqu'au XV^e siècle. Mais, dans le même temps, l'emprise des chrétiens d'Europe du Nord sur l'Espagne islamique eut pour effet de réduire le champ d'action et l'importance de l'esclavage en Méditerranée, puisque l'Espagne constituait un grand marché négrier pour les commerçants musulmans.

La seconde tendance, c'est-à-dire l'expansion vers l'ouest de l'industrie sucrière, signifie que la culture du « sucre et de l'esclavage » qui caractérisait déjà le monde est-atlantique imposait d'engager un volume supérieur de main-d'œuvre servile ouest-africaine. Aux XII^e et XIII^e siècles, des esclaves blancs étaient employés dans l'industrie sucrière qu'avaient créée les marchands chrétiens au Moyen-Orient, notamment en Palestine et en Syrie. Lorsque cette industrie tomba aux mains des Turcs à la fin du XIII^e siècle, cela entraîna le déplacement vers l'ouest de la culture du « sucre et de l'esclavage ».

L'industrie commença par s'implanter à Chypre et en Crète, avant de s'orienter vers la Sicile, puis de s'étirer sur le continent européen au début du XV^e siècle dans la province portugaise atlantique de l'Algarve. Les esclaves noirs travaillaient à cette époque avec leurs homologues blancs, ces derniers étant surtout importés d'Europe orientale et méridionale. La marche vers l'ouest « du sucre et de l'esclavage » se poursuivit au fil du temps, atteignant bientôt les Açores, Madère, le Cap-Vert et Sao Tome dans l'Atlantique-Est. L'industrie sucrière avait aussi recours à des esclaves blancs dans ces îles, mais les esclaves originaires d'Afrique noire y étaient déjà majoritaires. C'est pourquoi les années 1440 marquèrent le tout début de la traite négrière atlantique.

Un marché d'esclaves africains existait déjà à l'époque, malgré la prédominance des marchands musulmans. Les Portugais, premiers Européens à avoir lancé des incursions commerciales et militaires sur le littoral ouest-africain, cherchèrent à briser cette domination

musulmane et à s'assurer un créneau en achetant de plus en plus de captifs à des pourvoyeurs musulmans, en organisant des rapt et des raids pour s'approvisionner en esclaves et en prenant directement contact avec les fournisseurs africains. Les négociants portugais trouvaient des esclaves dans trois régions principales : premièrement, sur les marchés d'Europe du Sud et de l'Ouest, deuxièmement, dans les « îles sucrières » de l'Atlantique-Est et, troisièmement, dans d'autres sociétés africaines où ils les échangeaient contre « d'autres matières premières », surtout de l'or.

Les études récentes sur les débuts de la traite négrière transatlantique décrivent les conditions de vie et les institutions ouest-africaines avant les années 1440, afin d'examiner la nature du contact de la région avec le monde extérieur à cette époque et évaluer son niveau de développement dans des domaines tels que la production matérielle, le négoce, la création d'institutions et la conduite des affaires publiques. Cette approche a permis aux chercheurs de présenter des analyses détaillées sur les rapports entre la montée de la traite négrière transatlantique et les formes locales du commerce intérieur des esclaves, offrant ainsi une interprétation plus exacte des conditions prévalant en Afrique occidentale juste avant la traite.

Le principal intérêt de cette approche est qu'elle permet de comparer les conditions économiques et sociales de l'Afrique de l'Ouest et de l'Europe occidentale à cette époque, illustrant par là même les circonstances qui favorisèrent l'expansion de la traite transatlantique. L'autre intérêt réside dans l'attention particulière portée à la désintégration des grands Etats d'Afrique de l'Ouest et à la vulnérabilité d'un grand nombre de personnes victimes des raids esclavagistes. L'historien John Thornton, entre autres, a demandé à ce que les études sur la traite négrière transatlantique commencent par une revue de la situation politique de l'Afrique de l'Ouest en rapide mutation à l'époque. Cette étude, dit-il, permettrait de mieux comprendre deux processus importants : premièrement, comment l'acquisition et la vente massives d'individus réduits en esclavage sont passées sous le contrôle des élites africaines et, deuxièmement, pourquoi les institutions administratives et judiciaires africaines ont pris une part de plus en plus active au colportage d'un grand nombre d'Africains pour les besoins de la traite transatlantique.

En réponse à ces questions, un autre historien, Jean Suret-Canale, suggère que le déclin des nombreux Etats puissants de la région aux XV^e et XVI^e siècles signifie que leurs dirigeants cherchaient à assurer leur propre survie en s'engageant dans la traite transatlantique comme clients des marchands européens. Le fait que diverses formes d'esclavage local existaient déjà et qu'il n'y avait guère d'opposition organisée contre le développement de la traite indique que les razzias et les guerres menées dans le but de capturer des esclaves livrés aux trafiquants européens représentaient une occupation lucrative pour les élites. Toutefois, Suret-Canale prend soin de souligner que la traite négrière transatlantique n'a pas été le fruit du développement intérieur de l'Afrique, mais plutôt qu'elle a toujours été une réponse spécifique aux besoins et à l'intervention des Européens.

On verra donc dans ce chapitre que la traite négrière transatlantique est apparue dans un contexte marqué par trois grandes occurrences en Afrique de l'Ouest. Il y eut tout d'abord le démembrement des vastes entités politiques locales, en particulier celles qui étaient dotées d'une armée puissante, comme le Ghana, le Mali et le Songhaï. La deuxième raison s'explique par l'importance croissante de la région comme source d'esclaves pour le trafic caravanier transsaharien en direction de la Méditerranée et du Levant. Et la troisième raison est le conflit endémique entre les petits Etats côtiers, eux-mêmes désireux de coopérer avec les négriers européens pour troquer des esclaves contre des armes.

Une analyse de l'ascension et du déclin des Etats dominants d'Afrique de l'Ouest avant et après l'apparition de la traite négrière transatlantique montre dans quelle mesure cette région représentait depuis longtemps un élément vital du monde commercial nord-africain et en quoi ces conditions ont affecté à leur tour le commerce en Europe. Le royaume du Ghana, qui fut le premier de ces Etats à monter en puissance, s'étendait à 160 kilomètres au nord de l'Etat actuel du même nom. Surnommé « la Terre de l'Or », le Ghana était déjà un empire de plus en plus florissant lorsque les Romains quittèrent l'Afrique du Nord au IV^e siècle de notre ère. Ses mines d'or étaient largement exploitées dans les sous-régions de Wangara et Bambuck, au-delà de ses frontières politiques. Dans la période située entre 950 et 1450 après J.-C., les écrivains arabes donnent beaucoup de détails sur le commerce de l'or et les relations ouest-africaines face aux développements internationaux.

Les élites soninké du Ghana achetaient de l'or aux Wangara en échange de sel, d'étoffes et de cuivre qu'ils vendaient aux négociants arabes. Malgré leur simple rôle « d'intermédiaires » dans le commerce de l'or, ils étaient toutefois en mesure de prélever des taxes sur le métal précieux et d'assurer la protection des terres wangara contre des attaques extérieures. En ce temps-là, la traite n'était qu'une activité mineure de la région et ne constituait pas une source importante de revenu pour les Soninké, même si l'achat et la vente d'or et d'esclaves allaient de pair dans le contexte des routes caravanières transsahariennes.

Mais les attaques des musulmans almoravides contre le Ghana en 1042, ainsi que la chute de la capitale ghanéenne, Kumbi Saheh, en 1076-77 et l'effondrement définitif de l'empire en 1203, conduisirent au morcellement politique de la région et à la progression de l'esclavage et de la traite des Noirs. Malgré tout, l'empire mandingue musulman du Mali, fondé sur les ruines du Ghana au milieu du XIII^e siècle et comprenant les deux régions aurifères de Wangara et Bambuck, n'était pas encore largement tributaire du commerce négrier. Malgré le volume croissant du trafic d'esclaves, cette activité n'était pas la principale source d'enrichissement des autorités maliennes dont les objectifs demeuraient le commerce de l'or et la conquête de nouveaux territoires.

Sous le règne de Mansa Musa – petit-fils de Sundiata, premier gouverneur du Mali – qui accéda au trône en 1307, l'Empire malien captiva l'imagination du monde méditerranéen et européen. L'abondante littérature arabe sur le Mali connut une large diffusion en Europe à travers des textes qui donnaient une idée envoûtante des richesses et de l'enseignement dispensé à l'université de Tombouctou. Le récit du pèlerinage de Mansa Musa à La Mecque, en 1324, relate le passage impressionnant de sa caravane chargée d'or à travers Walata et Tuat sur la route du Caire. A sa mort, en 1332, le Mali était un Etat riche, au commerce dynamique et bien organisé, renommé pour sa culture et son éducation. Malheureusement, Maghan, fils de Mansa, qui n'avait pas le talent politique de son père, précipita la désintégration de l'Etat malien plongé dans le chaos politique et accrut la vulnérabilité des populations victimes de raids esclavagistes. Le royaume du Songhaï qui fut rattaché au Mali pendant une courte période entre 1325 et 1335, obtint la séparation, puis l'indépendance. Lorsque le grand roi songhaï Sonny Ali accéda au trône vers 1464, il entreprit de démanteler ce qui restait de l'Empire malien en conquérant la capitale, Tombouctou, en 1468. Quand les Portugais arrivèrent sur les lieux au milieu du XV^e siècle, les souverains maliens qui tentaient encore de maintenir l'unité du royaume commencèrent par solliciter leur aide pour mener à bien leur objectif.

L'accession au pouvoir d'Askia Mohamed à la mort de Sonny Ali annonça la restructuration du Songhaï dont la puissance économique s'imposa dans la région. On attribua

à Askia Mohamed le mérite d'avoir modernisé l'économie nationale, créé une administration efficace et reconstruit Tombouctou, Béné et Walata comme centres d'éducation. Selon l'historienne Margaret Shinnie, « l'or continuait à affluer vers le nord, tout comme les esclaves, l'ivoire, l'ébène et les plumes d'autruche et, en échange, parvenaient des bassines, des chaudrons et des ustensiles en fer, de la dinanderie, des lames d'épée fabriquées en Espagne et en Allemagne, des étoffes et du gros sel ». Dès 1515, Askia avait fondé l'un des empires les plus vastes et les plus prospères d'Afrique, qui s'étendait des frontières méridionales de l'Algérie aux forêts au sud et à l'Atlantique à l'ouest, malgré la résistance que tentèrent de lui opposer les Marocains aux frontières nord-ouest de l'empire pour réfréner son opulence et son influence grandissantes. En 1590, lorsque les Européens s'enfoncèrent dans les Etats africains, le Songhaï s'écroula sous la pression militaire marocaine, puis ce fut l'échec des unités politiques africaines à rallier leurs forces en se livrant un combat mutuel malgré l'intensification avérée des incursions européennes qui, selon l'historien Paul Lovejoy, contribuèrent au développement de la traite négrière.

A son apogée, l'Empire songhaï était plus vaste que bien des Etats européens à cette époque. Sous le règne de Sonny Ali, de 1468 à 1492, il couvrait près d'un million de kilomètres carrés, soit une superficie supérieure à celle de la France. La littérature arabe qui décrit l'empire songhaï indique que si les Maliens prenaient des esclaves pour faire la guerre et annexer des territoires, leur capture et leur vente aux marchands européens n'était pas un objectif prioritaire dans ces activités guerrières. Aucun texte n'indique que Sonny Ali ou Askia Mohammed considérait l'esclavage comme un élément moteur de l'économie. Thornton relève cependant à cet égard que l'Empire songhaï aura sans doute été l'exception plutôt que la règle, notant qu'à l'arrivée des Portugais, la plupart des Africains vivaient dans des Etats de moyenne ou de petite taille situés dans des régions très peuplées du continent. Les Etats de taille moyenne étaient ceux dont le territoire s'étendait sur 50 000 à 150 000 kilomètres carrés, autrement dit ceux de la taille de l'Angleterre et du Portugal (qui couvrent respectivement 150 000 et 90 000 kilomètres carrés). Mais les petits Etats étaient plus représentatifs de l'organisation politique régionale, avec une population de l'ordre de 3 000 à 30 000 habitants. Ces petits Etats occupaient la zone connue ensuite sous le nom de « Côte de l'Or » et de « Côte des Esclaves », ainsi que les bandes de terre situées le long du fleuve Gambie et du delta du Niger et sur les rives du Kwanza en Angola.

Les responsables politiques de ces petits Etats tendaient à s'enrichir et à se distinguer en société non pas en gagnant de nouveaux territoires, comme c'était le cas en Europe et en Asie, mais en achetant des esclaves au moyen des guerres et des expéditions punitives. Si la plupart des esclaves étaient utilisés pour accroître le pouvoir et la richesse des élites locales qui les faisaient travailler à la production intérieure ou dans le domaine social ou militaire, les autres étaient écoulés sur le marché intérieur africain. En l'occurrence, il s'agissait presque toujours de captifs nouvellement acquis qui n'étaient pas intégrés dans la communauté dominante, et leur mise en vente au profit du commerce triangulaire est un fait qui s'explique par la présence européenne croissante dans la région. L'existence de ces petits Etats, ainsi que les activités de leurs chefs eurent pour effet, comme le constate Thornton, de créer « une énorme population servile en Afrique à l'arrivée des premiers Européens » qui s'engagèrent sans tarder dans les conflits politiques entre Etats pourvoyeurs d'esclaves. Leurs interventions s'expliquent tantôt pour la raison évidente de la quête d'esclaves, tantôt pour des raisons plus complexes. Les Portugais, par exemple, s'impliquèrent à fond dans la politique du Kongo à la fin du XV^e et au XVI^e siècle, tout en renforçant leur position de pionniers du développement de la traite transatlantique.

Les études sur le développement économique ouest-africain à la veille de la traite négrière transatlantique révèlent qu'il n'était pas très éloigné de celui des pays européens et que la traite n'a pas contribué à introduire en Afrique des denrées vitales que les Africains ne pouvaient pas produire eux-mêmes. Au contraire, les élites ouest-africaines ont commencé à s'intéresser à la traite transatlantique non pas pour stimuler l'économie locale ou acquérir les biens nécessaires, mais plutôt pour acheter des marchandises et des produits exotiques ou de luxe. C'est ainsi que dans les premières années de la traite l'on vit arriver en Afrique des marchandises européennes : des étoffes et des métaux, surtout du fer et du cuivre en barre servant à la fabrication d'épées, de couteaux et d'ustensiles ménagers. Cependant, beaucoup de régions d'Afrique occidentale avaient les moyens et produisaient effectivement du fer et des textiles, de sorte que l'échange de personnes contre ces biens ne se faisait pas tant pour répondre aux besoins élémentaires des communautés africaines que pour développer des modes de consommation ostentatoires parmi les élites locales. Lorsque les Portugais débarquèrent en Sénégambie, par exemple, l'industrie locale du fer et du cuivre était bien implantée et produisait des articles commerciaux de bonne qualité. En même temps, les Africains étaient réputés depuis longtemps pour leurs talents et leurs qualités de tisserands ; les premiers négociants portugais achetaient du fer et des tissus dans une région d'Afrique pour les revendre un peu plus loin. La plupart de ceux qui assuraient cette production avaient eux-mêmes le statut d'esclaves dans la division locale du travail.

Une autre conséquence de l'arrivée des Portugais en Afrique occidentale fut le détournement de l'or et des esclaves de la traite saharienne vers la traite transatlantique. Les chefs politiques des petits Etats côtiers et fluviaux, en particulier, virent dans la présence portugaise un moyen propice à leur enrichissement et une source de protection potentielle contre les empires intérieurs plus puissants. Dans un premier temps, les négociants portugais trouvèrent plus facile d'obtenir des esclaves que l'or qui attirait davantage leur convoitise, sachant que les commerçants musulmans étaient depuis longtemps des pourvoyeurs d'esclaves fiables et que les élites locales coopéraient de plus en plus volontiers à la vente d'esclaves capturés dans des raids.

Ainsi donc, la plupart des Etats ouest-africains à la veille de la traite négrière transatlantique étaient de petite taille et, contrairement à leurs voisins plus imposants, ils étaient moins soucieux d'étendre leur territoire que d'accumuler les richesses, le prestige et le pouvoir en vendant à leur profit des esclaves aux négriers européens. En conséquence, l'expansion du marché des esclaves au cours du siècle antérieur à l'essor de la traite transatlantique fut autant fonction de la politique que de l'économie régionale. Les élites locales mobilisèrent leurs ressources pour faire des incursions dans les Etats voisins vulnérables en quête d'esclaves qu'ils commencèrent par vendre à des marchands musulmans, puis directement aux Portugais. Toutefois, l'Afrique centrale devint aussi une importante source d'esclaves au milieu du XV^e siècle, surtout du fait de l'existence d'Etats comme le Kongo qui était engagé dans un conflit politique et militaire durable. Ces Etats étaient générateurs de grandes quantités de captifs asservis qui pouvaient ensuite être vendus à des marchands européens. Cela permit aux Portugais d'établir un vaste réseau de traite dans la région angolaise à la fin du XVI^e siècle.

Dès leur arrivée en Afrique, les Européens purent ainsi satisfaire leurs besoins d'esclaves conformément aux pratiques de traite localisée et plus lointaine. Les élites africaines répondirent à la demande européenne de main-d'œuvre servile, exécutant leur tâche avec plus d'alacrité que celle qu'elles déployaient face aux exigences européennes concernant l'or et les territoires. Tant que les prix restaient attractifs aux yeux des marchands européens,

la poursuite de la traite négrière transatlantique fut assurée comme une relation commerciale entre élites africaines et européennes.

Résumé

La recrudescence de l'esclavage en Afrique aux XV^e et XVI^e siècles est associée au démembrement des grands Etats africains et à la prolifération des petits Etats fragmentés. Dans ce contexte, les chefs locaux virent la possession d'esclaves comme le moyen essentiel de conforter leur pouvoir et leur prestige.

L'arrivée des Portugais dans les années 1440 n'a pas introduit la traite en Afrique de l'Ouest mais elle a plutôt servi à donner une dimension transatlantique à une culture commerciale déjà bien établie. Dans les premiers temps, les Portugais se conformèrent à cette culture en ses propres termes et ce n'est pas avant le début du XVI^e siècle que les Européens commencèrent à définir et à restructurer de façon radicale le contenu et le contexte de cette culture de la traite.

Cadre pédagogique

A. CONCEPTS

- Routes de la traite
- Industrie
- Transatlantique
- Transsaharienne
- Civilisation
- Coopération
- Unité
- Chronologie

B. CONTENU

1. Le continent africain avant la traite négrière transatlantique.
2. L'Afrique de l'Ouest avant les années 1440.
3. Le déclin politique des Etats ouest-africains aux XV^e et XVI^e siècles.
4. L'éclatement des systèmes politiques ouest-africains, en particulier ceux du Ghana, du Mali et du Songhaï.

C. OBJECTIFS

Connaissances

Les élèves doivent être capables de :

- a. décrire et comprendre le continent africain avant l'introduction de la traite négrière transatlantique sous forme d'aperçu géographique ;
- b. analyser des témoignages et tirer des conclusions sur la vie sociale, économique, politique et culturelle de l'Afrique occidentale avant l'introduction de la traite négrière transatlantique ;
- c. donner les raisons de l'impossibilité des Etats ouest-africains à s'entendre pour lutter contre la traite négrière transatlantique ;
- d. identifier les routes commerciales africaines avant la traite.

Attitudes

Les élèves seront encouragés à :

- a. estimer et respecter les autres peuples et, en particulier, respecter la civilisation africaine et son évolution historique ;
- b. aimer et être fiers du patrimoine et des ancêtres africains.

Acquisition de compétences

Les élèves apprendront à :

- a. interpréter des cartes ;
- b. préparer des tableaux et des cartes ;
- c. écouter d'autres points de vue et discuter des questions et des idées ;
- d. faire une lecture critique de différents textes ;
- e. analyser, interpréter et faire des exposés ;
- f. composer des essais critiques ;
- g. penser de manière chronologique (au passé, au présent et au futur).

D. METHODES D'ENSEIGNEMENT

- Etude de cartes – à la maison et en classe
- Discussions de groupe
- Arts graphiques
- Travail artisanal

E. ACTIVITES POUR LES ELEVES/APPRENANTS

- Etablir la chronologie du développement de la traite négrière.
- A l'aide d'une carte, situer les territoires en Afrique occidentale.
- Dessiner des cartes indiquant les routes de la traite en Afrique occidentale.
- Commenter les diverses contributions des Etats africains à la civilisation à cette époque, tel que leur développement industriel et culturel et leurs activités mercantiles.
- Rechercher des symboles africains traditionnels.
- Concevoir un motif à imprimer sur une étoffe en utilisant des symboles africains.
- Rechercher sur Internet des sites sur la traite des Noirs et d'autres aspects de l'histoire de l'Afrique.

F. EVALUATION

1. Tests avec réponses courtes ou questions à réponse limitée sur le développement industriel de l'Afrique de l'Ouest au XV^e siècle.
2. Faire des cartes et des tableaux.
3. Utiliser des motifs ou des symboles africains pour présenter un thème donné aux élèves : par exemple, la civilisation africaine avant la traite négrière transatlantique.
4. Préparer un « Mur » de l'Afrique occidentale illustrant sa vie sociale, économique, politique et culturelle.

G. MATERIEL DIDACTIQUE

Carte du monde

Carte de l'Afrique

Internet

Textes supplémentaires :

Walter Rodney, *How Europe Underdeveloped Africa*

UNESCO, *Histoire générale de l'Afrique*

Cheik Anta Diop, *Cultural Unity of Africa*

Martin Bernal, *Black Athena*

Chapitre 3 : La traite négrière transatlantique

En replaçant la traite négrière transatlantique dans le contexte de la dispersion mondiale d'Africains réduits en captivité, l'historien Patrick Manning conclut qu'un « total cumulé de plus de dix millions d'Africains ayant le statut d'esclave sont arrivés dans le Nouveau Monde de 1500 à 1900 ; près de douze millions ont été embarqués sur des navires depuis l'Afrique et plus d'un million et demi ont trouvé la mort durant le *Middle Passage*. Dans le même temps, six millions d'esclaves ont été convoyés d'Afrique subsaharienne vers l'Orient et quelque huit millions de personnes sont tombées en servitude et ont été retenues sur le continent africain. On estime à quatre millions le total de victimes des suites directes de l'esclavage sur le sol africain, tandis que beaucoup d'autres individus sont morts jeunes en raison des conditions pénibles de leur vie d'esclaves. »

Le Portugal et l'Espagne furent les premières nations européennes à sanctionner ce commerce en autorisant les colons établis dans leurs colonies sud-américaines à posséder des esclaves originaires d'Afrique noire comme biens meubles. Des autorisations royales furent d'abord concédées à des notables des deux pays leur permettant d'importer des esclaves africains dans les colonies. Mais comme la population autochtone caraïbe était fortement réduite cent ans après les voyages de Christophe Colomb, ces autorisations royales tombèrent rapidement en désuétude pour laisser la place à un commerce non restrictif tellement la demande de main-d'œuvre servile était forte dans les colonies.

Les débuts de l'industrie sucrière sur les îles espagnoles de Cuba, Hispaniola et Porto Rico, ainsi que les nombreuses expéditions minières menées à l'intérieur de ces terres, stimulèrent l'expansion de la traite transatlantique. Entre-temps, les Portugais avaient jeté les bases d'une économie de plantation à grande échelle au Brésil à la fin du XV^e siècle en utilisant des esclaves africains pour les besoins de la production sucrière. En 1620, le Brésil devint le premier producteur au monde de canne à sucre, imposant en réalité sa domination sur le marché sucrier européen. Les plantations prospérèrent grâce à l'emploi de plus de 100 000 Africains asservis. Un effectif deux fois plus important avait été envoyé au service des colonies espagnoles situées entre le Mexique au nord et le Chili au sud. Les esclaves africains travaillaient le plus souvent aux côtés des esclaves « naturels » originaires de ces colonies.

La traite négrière transatlantique se développa en Afrique parallèlement au commerce des autres matières premières. L'essor d'Elmina, comptoir commercial portugais important de la côte ouest-africaine, fut associé au commerce de l'or et des esclaves. En 1530, Elmina ressemblait en effet davantage à une ville qu'à un comptoir commercial, avec une population métisse issue d'unions entre hommes blancs et femmes noires. Ces Africains « de couleur » ou « Mina », comme on avait coutume de les appeler, étaient aussi le fruit de la traite négrière transatlantique. Les Portugais les traitaient souvent comme des esclaves et les distinguaient par leur caractère ethnique.

Imitant l'exemple du Portugal, d'autres nations européennes dont la France, l'Angleterre, la Hollande, le Danemark, la Suède et l'Allemagne participèrent également au trafic négrier transatlantique. Elles luttèrent à la fois contre les tentatives du Portugal pour monopoliser la traite et contre la détermination de l'Espagne à garder l'Amérique pour elle-même. En conséquence, au milieu du XVI^e siècle, les navires négriers portugais devinrent la cible des attaques d'autres puissances européennes, au même titre que les forts et les

comptoirs portugais établis en Afrique occidentale. Les Français prirent, par exemple, un train de mesures visant à briser le monopole portugais sur le fleuve Sénégal et en Gambie. Dans les années 1530, l'Anglais William Hawkins s'occupa de créer des comptoirs de traite sur la Côte de l'Or et de trouver des débouchés à la traite au Brésil. La reine Elisabeth I^{re} d'Angleterre promulgua un édit interdisant à ses sujets de capturer des Africains, mais ne marqua aucune réprobation quant à leur achat et leur mise en esclavage.

A la fin du XVI^e siècle, les Hollandais, sous l'autorité de Bernard Ericks, établirent à leur tour un réseau de traite sur la Côte de l'Or. Le commerce de l'or et de l'ivoire exigeait une organisation distincte et élaborée avec les pourvoyeurs africains, ce qui décida les Hollandais à se concentrer sur les esclaves. Le plan d'Ericks était de conclure un accord avec les producteurs sucriers du Brésil portugais dont la demande d'esclaves ne pouvait pas être satisfaite par les seuls traitants portugais. D'autres commerçants hollandais, comme Pieter Brandt et Pieter Van Den Broeck, lancèrent également des opérations de traite dans la baie de Loango entre 1599 et 1602. La Compagnie hollandaise des Indes occidentales fut créée en 1607, tandis que la Compagnie de Guinée ouvrit ultérieurement un comptoir commercial à Mouri, à environ 20 kilomètres à l'est d'Elmina sur la Côte de l'Or.

Le Danemark et la Suède manifestèrent aussi un vif intérêt pour la traite négrière transatlantique. Le roi Christian IV du Danemark et le roi Gustave Adolphe de Suède rencontrèrent de hauts dignitaires de la Compagnie hollandaise des Indes occidentales pour discuter de la manière dont leurs deux pays pouvaient participer à la traite. Adolphe autorisa la fondation d'une « Compagnie suédoise du Sud » de traite. Il fut suivi par les Danois qui créèrent leur propre compagnie. Les bateaux négriers quittaient Copenhague pour rejoindre la Guinée, puis délivraient leur cargaison en Virginie, au Brésil et aux Antilles. Les Suédois s'associèrent aux Hollandais en armant des navires et en recrutant des équipages pour la traversée, tandis que les Hollandais engageaient les capitaines au long cours et finançaient les expéditions. Les forts érigés en Afrique pour déposer les esclaves étaient dirigés par des soldats suédois. Dans les années 1640, les Danois envoyèrent des vaisseaux négriers en Guinée et en 1651, ils affrétèrent la Compagnie Glückstadt pour étendre la traite. Le *Neldeblad*, propriété de Jens Lassen, Secrétaire de l'Echiquier à Copenhague, fut le premier bâtiment danois à transporter des Africains vers les Caraïbes. Ainsi donc, à l'instar de la France et de la Hollande, la Suède et le Danemark rivalisèrent pour s'attribuer une plus grande part de la traite des Noirs en totalisant à eux deux le convoi de plus de 50 000 esclaves vers les Caraïbes au XVII^e siècle.

En 1635, suite à une série d'échecs de la traite, le gouvernement français fonda la « Compagnie des Indes occidentales » dans le but de fournir directement des esclaves aux colonies françaises des Caraïbes. Mais dans les années 1640, malgré cette initiative, les marchands hollandais avaient la suprématie de la traite sur la côte ouest-africaine comme sur les marchés du Brésil et des Caraïbes. Entre 1645 et 1700, la demande d'esclaves africains qui entraîna le transfert des « engagés » blancs dans les colonies des Antilles françaises et britanniques, augmenta à un rythme phénoménal. L'expansion considérable de la production sucrière dans les colonies britanniques de la Barbade, Saint-Kitts, Antigua et de la Jamaïque, et dans la colonie française de la Martinique, exigeait d'avoir recours à une main-d'œuvre servile africaine qui dépassait les capacités des négriers français et anglais, et les Hollandais répondirent à ces besoins.

En 1637, ils s'emparèrent du fort portugais d'Elmina et bien que les Portugais soient parvenus à les chasser du Brésil en 1654, ils ne reprirent jamais le contrôle effectif de la traite

sur la Côte de l'Or. En revanche, ils descendirent jusqu'en Angola et s'établirent à Luanda d'où ils exportaient plus de 10 000 Africains par an à la fin du XVII^e siècle. Après avoir conclu des accords de traite sur la Côte de l'Or, les Hollandais renforcèrent leur contrôle sur les marchés antillais en procurant des esclaves aux Français et aux Anglais dans des termes favorables. Ces développements contribuèrent à la montée en puissance des Pays-Bas qui devinrent la première place commerciale et financière européenne, si bien que la Compagnie hollandaise des Indes occidentales n'eut pas de véritable rivale entre les années 1640 et 1650. En 1670, il y avait plus de 100 000 Africains dans les colonies des Antilles britanniques, dont la plupart avaient été convoyés par les Hollandais qui livrèrent aussi plus de 50 000 Africains à l'Amérique espagnole durant cette même période.

Cent ans après les voyages de Christophe Colomb aux Caraïbes, les Noirs africains constituaient la plus importante réserve de main-d'œuvre « non affranchie » aux Amériques. L'importation de serviteurs blancs européens sous contrat s'était révélée insuffisante pour répondre à la demande et la population servile indigène, fortement décimée, était dans l'incapacité de se reproduire. En 1650, les colonies espagnoles cumulaient à elles seules plus de 375 000 esclaves africains, dont 30 000 en Amérique centrale et près de la moitié dans les îles des Caraïbes.

Tableau 1 : Importations d'esclaves sur le sol hispano-américain, 1595-1640

<i>Port d'entrée</i>	<i>Nombre</i>
Carthagène	135 000
Veracruz	70 000
Iles caraïbes	19 644
Buenos Aires	44 000
TOTAL	268 664

Source : *Enriqueta Vila Vilar, Hispanoamérica y el comercio de esclavos* (Séville, 1977) p.

226

En fait, au milieu du XVIII^e siècle, l'expansion économique de la plupart des colonies européennes aux Amériques était devenue tributaire de la mise en servitude des Africains. Partout où étaient créées des entreprises lucratives, dans le secteur agricole ou minier, la main-d'œuvre servile africaine était probablement devenue primordiale. La tendance pour les sociétés esclavagistes était de se présenter partout en substituant aux esclaves « naturels » et aux « engagés » blancs des captifs africains qui formaient le gros de la main-d'œuvre.

Afin de contrer la mainmise des Hollandais sur l'acheminement des esclaves africains vers les colonies anglaises, le gouvernement du roi Charles II participa en 1663 à la création d'une compagnie chargée de la traite en Afrique, qui prit le nom de *Royal Adventurers Company*. Financée par quelques-uns des plus grands aristocrates de la Cour, elle comptait notamment parmi ses membres le duc de Buckingham et le duc d'Albermarle. Le duc d'York, frère du roi, en fut élu président. C'est ainsi que le roi d'Angleterre et le gouvernement britannique s'engagèrent officiellement dans la traite négrière transatlantique, car, même si la compagnie pratiquait aussi le commerce de l'ivoire et de l'or, celui des esclaves était pour elle le plus lucratif.

Toutefois, la *Royal Adventurers Company* étant aux prises avec des difficultés financières dues à un recouvrement de dettes infructueux aux Caraïbes, une nouvelle entreprise fut lancée en 1672, qui prit le nom de *Royal African Company*. Des comptoirs commerciaux s'ouvrirent à Cape Coast, Aha et Accra, le long de la Côte de l'Or, et la compagnie ne tarda pas à devenir la première et la seule à pratiquer la traite, avec pour mission de fournir les colonies anglaises en esclaves au prix compétitif de 16£ à 18 £ par tête. Entre 1680 et 1700, elle livra quelque 30 000 Africains aux Caraïbes.

Les trente années qui suivirent la fondation de la *Royal African Company* virent l'accroissement substantiel du volume de la traite transatlantique. On estime à près de 600 000 les Africains déportés durant cette période, la majorité vers les plantations des Caraïbes et du Brésil. La plupart d'entre eux furent acheminés par les grandes compagnies, mais les petits commerçants indépendants étaient aussi de bons fournisseurs. Le XVIII^e siècle vit aussi l'expansion des plantations de canne à sucre aux Amériques où la production sucrière s'étendait à la quasi-totalité des Caraïbes et à une grande partie du nord-est du Brésil. De plus, les colonies britanniques d'Amérique du Nord commencèrent à investir dans la culture du tabac et du coton, qui connut son plein développement un siècle plus tard dans le Vieux Sud, surnommé le « Royaume du coton ». Mais ce qui est certain, c'est que l'essor économique était lié au développement de la traite négrière transatlantique et que l'esclavage devint une institution fondamentale dans l'ensemble de ces colonies.

La demande d'esclaves africains était presque partout en augmentation. De ce fait, les clients africains qui cherchaient à satisfaire les commerçants européens auxquels s'ajoutaient les Nord-américains, s'enfoncèrent encore plus loin à l'intérieur des terres en quête de captifs. En 1697, les Anglais abolirent le monopole concédé à la *Royal African Company* pour procurer des esclaves aux colonies britanniques, ce qui donna à la traite anglaise une plus grande liberté de mouvement en élargissant effectivement son champ d'action. *L'English South Seas Company* (Compagnie anglaise des Mers du Sud) reçut également l'*Asiento* (contrat) du gouvernement espagnol l'autorisant à fournir 4 800 esclaves par an à l'Amérique espagnole.

Il n'était pas rare pour les compagnies anglaises, françaises et danoises de miser sur l'*Asiento* espagnol, en luttant souvent pour protéger leurs concessions tellement la traite espagnole avait pris de l'ampleur. Jusqu'en 1739, les Britanniques furent les principaux colporteurs d'Africains vers l'Amérique espagnole grâce à l'*Asiento* qui leur permit d'expédier plus de 150 000 esclaves entre 1713 et 1739, année où ils perdirent définitivement cette licence. Durant la guerre de Sept ans (1756-1763) qui opposa la Grande-Bretagne à la France et à l'Espagne sur la question des colonies, les Britanniques s'emparèrent des comptoirs commerciaux français au Sénégal et embarquèrent un grand nombre d'esclaves vers les nouvelles colonies, comme la Guadeloupe et la Martinique, mais aussi à La Havane.

Cependant, toute cette activité commerciale des nations européennes concurrentes ne cache pas le fait que ce sont les Portugais avant toute autre nation qui, jusqu'en 1735, ont envoyé le plus grand nombre d'Africains aux Amériques. Entre 1700 et 1735 plus de 300 000 captifs regroupés pour la plupart sur la Côte de l'Or et en Angola furent embarqués sur des navires portugais à destination du Brésil. Rio était le premier port négrier de la colonie, tandis que Bahia desservait aussi la ceinture des plantations au nord-est du Brésil. A mesure que la région aurifère du Minas Gerais fut occultée par le développement de la production sucrière, la demande négrière du Brésil s'accrut considérablement dans les années 1760 où les compagnies Maranhão et Pernambuco importèrent les plus gros effectifs d'Africains dans les capitaineries du Nord dans les années 1750 et plus de 150 000 captifs dans la seule décennie de 1760.

Mais, sans parler de ces chiffres atteints par le Portugal, dans les décennies postérieures à 1740, les Britanniques se distinguèrent de leurs rivaux européens et surpassèrent les Portugais et les Français au fil du siècle. Dans les seules années 1740, par exemple, les commerçants britanniques déportèrent quelque 200 000 Africains aux Amériques – plus que tous les autres pays confondus. La moitié fut débarquée aux Caraïbes, surtout en Jamaïque et à la Barbade, près de 70 000 arrivèrent en Virginie et en Caroline du Nord et du Sud, dans ce qui allait devenir les Etats-Unis. Quelque 250 000 autres esclaves furent embarqués par les Britanniques durant les années 1750, tandis que les Portugais expédièrent de leur côté près de 175 000 esclaves au Brésil durant cette même décennie.

A l'issue de la Guerre d'Indépendance qui marqua la victoire des Etats-Unis sur la Grande-Bretagne dans les années 1770, les citoyens américains furent privés de l'arrivée de nouveaux esclaves en raison du blocus anglais le long des côtes américaines. En conséquence, les marchands américains échafaudèrent des plans pour financer leurs propres voyages d'esclaves en Afrique occidentale. L'indépendance des Etats-Unis vis-à-vis de la Grande-Bretagne aurait pu signifier la perte d'un important marché d'esclaves, mais l'occupation militaire de Cuba par les Anglais à la fin de la guerre de Sept ans créa une occasion unique pour les négriers britanniques de développer un nouveau marché à la place du marché américain perdu, d'autant plus que Cuba commençait à développer un grand secteur de plantation de canne à sucre que les Britanniques étaient désireux d'alimenter en esclaves et en capital. Les colons espagnols souhaitaient faire des affaires avec les négriers anglais, se félicitant de la possibilité de leur acheter des esclaves.

En 1780, Cuba et la colonie française de Saint-Domingue (l'actuelle Haïti) absorbaient plus d'esclaves que toutes les autres colonies des Caraïbes réunies, Saint-Domingue ayant la plus importante population noire de la région avec 275 000 esclaves, et la plus grande production sucrière. Entre-temps, la main-d'œuvre servile africaine avait permis d'opérer la révolution économique qui allait transformer ou avait déjà transformé les Caraïbes et tout ou partie du continent américain. Et l'accroissement de la production coloniale signifiait le déploiement à grande échelle d'esclaves africains.

Résumé

La traite négrière transatlantique est devenue la plus grande entreprise commerciale du monde atlantique à la fin du XVIII^e siècle. Après avoir démarré lentement au XVI^e siècle, elle s'intensifia à mesure que toutes les nations européennes ayant des intérêts coloniaux en Amérique commencèrent à s'y intéresser. La demande européenne d'esclaves sur le sol

américain semblait insatiable et les pourvoyeurs africains firent ce qu'il fallait pour répondre aux exigences du marché. Des efforts d'organisation considérables durent aussi être accomplis par les acteurs de la traite qui reçut de ce fait le soutien et l'intervention des élites politiques des deux côtés de l'Atlantique.

Cadre pédagogique

A. CONCEPTS

- Population autochtone
- « Noirs de Mina »
- Autorisation royale
- Entreprise mixte
- Emploi sous contrat – servitude
- Monopole
- Embargo
- Nouveau Monde

B. CONTENU

1. Le Portugal et l'Espagne sanctionnent la traite transatlantique.
2. Elmina (Ghana) – principal port négrier africain au début du XVI^e siècle.
3. La création par les Anglais, les Français, les Hollandais, les Danois, les Suédois et les Allemands de compagnies des Indes occidentales pour se lancer dans la traite.
4. La traite aide la Hollande à devenir la première puissance commerciale et financière européenne.
5. L'expansion de la traite transatlantique au XVIII^e siècle signifie que l'activité négrière était débordante sur les deux rives de l'Atlantique et dans toute l'Europe.

C. OBJECTIFS

Connaissances

Les élèves doivent être capables de :

- a. déterminer l'évolution de la supériorité des puissances européennes impliquées dans la traite négrière ;
- b. décrire l'importance de la traite pour le développement économique de l'Amérique ;
- c. analyser la participation des élites politiques à la traite des deux côtés de l'Atlantique.

Attitudes

Les élèves seront encouragés à :

- a. être sensibles aux malheurs engendrés par la convoitise et l'abus de pouvoir ;

- b. compatir avec les peuples opprimés, quelle que soit leur condition sociale, économique ou raciale ;
- c. respecter la dignité et la valeur de chaque être humain et parvenir à une acceptation de soi et à une prise de conscience de sa propre valeur.

Acquisition de compétences

Les élèves apprendront à :

- a. travailler ensemble en groupes et à explorer divers points de vue ;
- b. admettre et respecter différents points de vue et perspectives ;
- c. préparer des exposés sur la traite transatlantique à l'aide de diverses ressources ;
- d. déduire les « causes et les conséquences » de la traite aux Amériques.

D. METHODES D'ENSEIGNEMENT

- Travail en groupe
- Exposés
- Jeux de rôle
- Visites de lieux de mémoire.

E. ACTIVITES POUR LES ELEVES / APPRENANTS

- Utilisation de tableaux muraux pour illustrer la participation européenne à la traite.
- Discussion sur les facteurs ayant entraîné un changement de suprématie en Europe pour ce qui est de la traite transatlantique.
- Travail scolaire en groupes pour rechercher et dresser une carte annotée de la traite transatlantique.
- Travail des élèves en binômes pour dresser des tableaux « de cause à effet » expliquant les raisons du développement de la traite transatlantique – Présentation de ces tableaux en classe par groupes de deux volontaires.
- Discussion en petits groupes sur les réactions face à la traite.
- Visites de lieux de mémoire pour comparer et mettre en contraste les lieux d'habitation des planteurs et des esclaves.

F. EVALUATION

1. Donner des preuves illustrées pour étayer ou réfuter des arguments comme quoi la Grande-Bretagne était le pays européen dominant pour la traite transatlantique.
2. Questions libres :
 - a. Imaginez que vous soyez propriétaire d'une plantation et que vous ayez besoin de main-d'œuvre. Composez une note décrivant vos tentatives en vue d'acquérir cette main-d'œuvre.
 - b. Ecrivez un texte bref comme si vous étiez un citoyen africain de 1530 exprimant son point de vue sur l'arrivée des négriers européens dans son pays.

3. Présentations des élèves (par deux) sur les raisons du développement de la traite transatlantique.
4. Exercice de création d'un tableau.

G. MATERIEL DIDACTIQUE

Papier à cartographier
Cartes
Textes supplémentaires.

Chapitre 4 : L'esclavage aux Amériques

Les Africains tombés en esclavage ont largement contribué à la colonisation européenne et au développement des Amériques. Mais rien ne laissait supposer au départ qu'il en serait ainsi et l'esclavage en tant qu'institution commença à se développer lentement, au milieu des doutes et d'innombrables controverses.

Les premières préoccupations sur l'esclavage reflètent les perspectives des différents groupes d'intérêt qui étaient favorables au colonialisme. Tous ces groupes n'étaient pas uniquement motivés par le profit ; la propagation du christianisme ou encore la quête du prestige et du pouvoir étaient, en effet, des considérations jugées tout aussi importantes. De plus, les premières colonies européennes occupaient des territoires qui appartenaient à des peuples autochtones hétérogènes, mais bien enracinés, et les colons européens qui arrivèrent dans le sillage de Christophe Colomb durent commencer par mettre ces peuples sous leur joug en déployant leurs techniques militaires les plus avancées.

Les autochtones réagirent différemment au colonialisme européen selon l'époque et le lieu, mais ils finirent par constater que leur survie et leur liberté étaient menacées par la présence européenne. C'est pourquoi ils luttèrent contre les Européens qui sortirent vainqueurs de ce combat et les réduisirent à la servitude. Beaucoup tombèrent en esclavage, tout comme les Africains par la suite, tandis que d'autres furent contraints de travailler dans de nouvelles conditions. Cependant, ce processus aboutit partout au même résultat, à savoir une catastrophe démographique qui décima les peuples indigènes. En l'espace d'un siècle de présence européenne, la population autochtone des Amériques avait chuté de plus de 60 %.

L'Espagne et le Portugal, mais surtout l'Eglise catholique, étaient divisés sur la légitimité de la traite et les contributions des esclaves africains à la société coloniale. Ils cherchèrent donc à établir des règles et des normes pour réglementer et surveiller les conditions de vie des esclaves, estimant qu'il était important, du moins dans un premier temps, de définir des principes clairs régissant le colonialisme européen et la possession d'esclaves. Les colons plus tardifs originaires d'Europe du Nord, parmi lesquels figuraient des Anglais, des Français, des Danois et des Hollandais, affluèrent un siècle après les Espagnols et les Portugais, à une époque où ceux-ci avaient une préférence pour les esclaves africains plutôt qu'indiens. Les Portugais opérèrent cette transition au Brésil au début du XVII^e siècle en étant les premiers à créer le mélange caractéristique du Nouveau Monde du « sucre et de l'esclavage noir ». Ainsi, dès leur arrivée, les nouveaux colons eurent recours à des Africains comme esclaves partout et chaque fois qu'ils considéraient leur emploi financièrement viable et économiquement nécessaire.

C'est pourquoi, au début du XVII^e siècle, il n'y avait guère de débats dans les sociétés coloniales sur les droits et les torts des esclaves africains. L'esclavage était devenu un système de traite en soi et un moyen de générer une activité commerciale grâce à la production de biens. Les maîtres et les marchands d'esclaves, tout comme les négociants et les producteurs, adhéraient à un système cautionné à la fois par les gouvernements des pays européens participants et par les éléments influents de la société européenne.

Comme cela s'était produit dans les îles de l'Atlantique-Est de l'Ancien Monde, l'expansion de l'esclavage africain dans le Nouveau Monde fut directement associée au développement de l'industrie sucrière. L'augmentation de la production sucrière à grande

échelle au Brésil à la fin du XVI^e siècle et dans les Antilles au début du XVII^e siècle s'accompagna d'un accroissement de la demande d'esclaves africains d'une ampleur phénoménale. Le rapport entre la production sucrière et le recours aux Africains comme esclaves était partout le même, l'esclavage étant devenu l'élément moteur de la production de sucre et de café au Brésil et aux Caraïbes, comme de la culture du tabac et du coton aux Etats-Unis au XIX^e siècle. L'exploitation minière et l'abattage du bois en Amérique centrale étaient aussi largement tributaires d'une main-d'œuvre servile africaine, au même titre que certaines des premières entreprises manufacturières et des secteurs des services urbains.

De 1502 à 1870 le Brésil fut le premier importateur d'esclaves en raison de la taille de son industrie sucrière, totalisant 38 % des importations. Les Caraïbes françaises et anglaises représentaient chacune 17 % et les plus petites colonies hollandaises, danoises et suédoises, 6 %. L'Amérique espagnole en importa 17 %, tandis que les colonies anglaises qui devinrent les Etats-Unis n'en prirent que 6 %.

La grande majorité des esclaves fut importée au XVIII^e siècle, période de très grande expansion de l'industrie sucrière qui absorba au moins 70 % des esclaves. Rien qu'aux Caraïbes, environ 90 % des esclaves travaillaient dans la production sucrière, tandis qu'au Brésil ils représentaient près de 45 %, plus 25 % dans les concessions minières. Selon l'historien Philip Curtin, 9 735 000 esclaves furent importés en tout d'Afrique aux Caraïbes, soit moins de 0,25 million jusqu'en 1600, 1,3 million au XVII^e siècle, 6,2 millions au XVIII^e siècle et 1,8 million au XIX^e siècle.

Les Etats-Unis étaient un importateur minoritaire d'esclaves surtout parce que leur industrie sucrière n'était pas développée. C'est pourquoi, en 1700, il y avait dix fois plus d'esclaves dans les Caraïbes que dans toutes les colonies nord-américaines réunies. En 1770, les Africains représentaient 90 % de la population des Caraïbes britanniques, contre seulement 20 % dans les colonies nord-américaines. Cependant, le déclin des importantes populations noires du Brésil et des Caraïbes signifie qu'au XIX^e siècle, les Etats-Unis, où la faible population noire avait néanmoins augmenté de manière vigoureuse, se retrouvèrent avec une population noire beaucoup plus importante. C'est ainsi qu'en 1800 il y avait là-bas 1,1 million d'esclaves. S'ils avaient connu le même déclin démographique que les populations serviles des Caraïbes, leur nombre se serait alors chiffré à 186 000 selon les estimations des historiens Robert Fogel et Stanley Engerman. En 1825, on dénombrait 1,7 million d'esclaves dans le sud des Etats-Unis, soit 36 % du total de l'hémisphère Nord, le Brésil représentant 31 % du total, les Caraïbes 21 % et l'Amérique espagnole 12 %. De ce fait, bien que les Etats-Unis aient importé peu d'esclaves, ils sont apparus comme le pays où la population servile africaine était la plus élevée.

La gestion de ces sociétés d'esclaves n'était pas chose facile : les Africains n'entendaient pas être mis en esclavage et s'opposaient vigoureusement au sort qui leur était réservé. De ce fait, les sociétés d'esclaves qui étaient moins maintenues par le consensus que par la force et la cruauté, reposaient pour leur stabilité sur la conjugaison du contrôle des milices, de la police urbaine et des soldats de garnison. Elles fonctionnaient dans le cadre législatif conçu pour répondre aux besoins particuliers de la vie coloniale.

Dans toutes les colonies, la législation sur l'esclavage jeta les fondements de systèmes répressifs élaborés. Dans les territoires anglais, ces lois étaient promulguées par des assemblées législatives élues où dominaient des propriétaires d'esclaves appartenant à une élite et elles étaient invariablement sanctionnées par de hauts fonctionnaires de la métropole

qui ne les jugeaient pas contraires à la jurisprudence anglaise. La législation sur l'esclavage s'appuyait davantage sur des principes énoncés dans le code et le droit coutumier anglais où le droit à la propriété était reconnu comme un droit fondamental, soutenu par la magistrature anglaise depuis près de deux cents ans. En 1788, le Conseil privé du roi reçut une déposition sur les principes régissant les premières lois anglaises sur l'esclavage :

« L'idée principale du Système nègre de jurisprudence est celle qui vint la première à l'esprit de ceux qui se montrèrent les plus intéressés à sa Formation, à savoir que les Nègres sont des Biens et une catégorie de Biens qui nécessite une Réglementation vigilante et rigoureuse. Les nombreuses Lois adoptées dans les îles immédiatement après l'Etablissement des colonies et ensuite pour une longue durée, avec toutes leurs Dispositions variées et répétées, avaient uniformément cela comme Objectif. Garantir les Droits des Maîtres et maintenir la Subordination des Nègres semblent surtout avoir retenu l'attention et provoqué la Sollicitude des différentes Législatures ; ce qui a trait aux Intérêts des Nègres eux-mêmes semble ne pas avoir attiré suffisamment leur attention. »

L'exactitude de cette déclaration n'est pas contredite en référence aux quelques dispositions contenues dans les lois sur l'esclavage qui tenaient les propriétaires d'esclaves responsables de fournir à leurs sujets des vêtements, de la nourriture et un logement adéquats. Ces mesures servaient plutôt à renforcer leur perception des esclaves qu'ils considéraient comme leur propriété privée, puisqu'elles exigeaient même de maintenir en bon état les biens inanimés.

On retrouve en général une perception semblable des Noirs qualifiés de race inférieure dont le rôle était défini comme étant celui d'une main-d'œuvre servile dans l'énoncé de tous les codes européens sur la condition des esclaves, quelle qu'en soit l'origine. Il y a néanmoins de grandes différences dans l'origine et le contenu de ces règlements et, jusqu'à un certain point, dans leur application. On peut les observer à travers les variations des traditions juridiques et des cultures politiques des pays européens, alors que leurs ressemblances s'expliquent davantage par les conceptions courantes des Noirs perçues à l'époque au-delà des frontières nationales et à la recherche commune de solutions très semblables par les propriétaires d'esclaves.

Cependant, les codes juridiques promulgués par les différents gouvernements européens, comme le *Siete Partidas* en Espagne et le *Code Noir* de 1685 en France, avaient davantage de points communs entre eux qu'il n'en avaient avec la législation adoptée dans les colonies britanniques par les planteurs eux-mêmes qui ne s'en étaient pas référés au gouvernement de la métropole. Les codes espagnol et français alléguaient la valeur féodale du paternalisme qui masquait trop souvent le racisme et l'exploitation que représentait l'esclavage. Si les esclaves réagissaient favorablement à cette bienveillance paternaliste, on pensait alors que la légitimité des revendications des maîtres en tant que possesseurs d'esclaves serait plus sûrement établie. Toutefois, comme l'indique l'historien Eugène Genovese, ces manifestations paternalistes étaient comprises par l'ensemble des parties prenantes comme une conduite qui servait simplement à renforcer les rapports de domination et de subordination, dont la brutalité était la principale caractéristique.

Il y avait, malgré tout, quelques différences, même entre ces codes paternalistes. Le *Siete Partidas* espagnol, par exemple, comme l'affirme l'historienne Elsa Goveia, reflétait moins l'expression des idées des propriétaires d'esclaves que le *Code Noir* français qui avait

été établi « en ayant fermement les conditions antillaises à l'esprit ». Si le *Siete Partidas* exprimait la nécessité d'une guidance et d'un contrôle rigoureux des esclaves, il ne voyait là aucune contradiction avec le statut des esclaves considérés aussi comme des personnes jouissant d'une identité civile et d'un droit de liberté théorique. En effet, selon le roi d'Espagne Alphonse le Sage qui avait articulé ce code, la liberté était la condition naturelle et souhaitable de l'humanité tout entière. Même le code français n'exprimait pas seulement les intérêts des maîtres d'esclaves coloniaux, puisqu'il s'agissait aussi d'un code métropolitain et non colonial.

Dans son analyse détaillée, l'historien Franklin Knight décrit le *Siete Partidas* comme un « code libéral » qui reconnaît et accepte la « personnalité de l'esclave », et place « au sommet la notion de liberté », bien qu'il admette des différences notoires entre l'énoncé du code et son application dans la réalité. Cette divergence amena au fil du temps les législateurs métropolitains à accepter les différentes perceptions des propriétaires d'esclaves quant à la réalité coloniale en adoptant des lois qui défendaient plus directement leurs intérêts. Ainsi, lorsque les autorités espagnoles procédèrent au recueil (*recopilaci^{ón}*) des lois coloniales en 1680, leurs dispositions mirent l'accent sur le maintien sous contrôle des esclaves. Ces derniers devaient être surveillés dans la mesure où ils pouvaient être enclins à troubler l'ordre public et social et, même si la loi imposait aux colons de faire baptiser et d'affranchir leurs esclaves en s'efforçant d'améliorer leur vie de famille, l'idée maîtresse était néanmoins de restreindre leur liberté. Dans ce recueil de lois, tous les Noirs, libres ou asservis, étaient considérés comme les membres d'une caste dangereuse et destructrice et comme une race servile.

Tout comme le *Siete Partidas*, le *Code Noir* représentait un texte législatif fondamental en matière de contrôle des esclaves. Composé de soixante articles rédigés par les hauts fonctionnaires du roi Louis XIV, ce code ne voyait aucune contradiction entre les intérêts des propriétaires d'esclaves et l'opinion des autorités métropolitaines sur les questions de réglementation et de discipline appliquées aux esclaves. De plus, si le code garantit à l'esclave le droit à la vie et à l'identité sociale, il garantit aussi au maître le droit de posséder des esclaves comme une propriété privée.

Le *Code Noir* était conçu pour donner une protection minimale aux esclaves sans les inciter pour autant à l'insoumission. Conformément à ses dispositions, un esclave pouvait adresser une plainte à la Couronne de France en cas de mauvais traitement infligé par son maître. Comme dans le code espagnol, un esclave dont le maître était français devait être baptisé et élevé dans la foi catholique, encouragé à fonder un foyer et aucune limite ne devait être posée aux possibilités de sa manumission. Les esclaves ne devaient pas travailler le dimanche ni les jours de fêtes religieuses catholiques.

Mais, pour toutes ces raisons, le *Code Noir* veillait aussi à garantir les droits du maître sur l'esclave. Il exigeait l'obéissance absolue de l'esclave qui ne pouvait posséder aucun bien et risquait d'être condamné à mort s'il était jugé coupable d'avoir frappé un Blanc. Le code précisait la quantité de vivres et de vêtements qu'un esclave était autorisé à posséder et bien qu'excluant l'usage de la torture, l'article 42 autorisait les maîtres à enchaîner leurs esclaves ou à les fouetter. Ceux-ci n'avaient pas le droit de s'unir (article 16), pas même aux fins du mariage, sans l'accord explicite de leur maître et ils n'avaient en aucun cas le droit de posséder ni de vendre de canne à sucre (article 18). Et cependant, aussi intéressant que soit le *Code Noir*, ses dispositions ne reflètent sans doute pas la réalité de la vie des esclaves sur les plantations et n'ouvrent aucune fenêtre permettant d'observer les expériences des esclaves ou de leurs maîtres. Qu'ils aient été rédigés directement par une législature coloniale ou imposés

par un gouvernement national en Europe, ces codes juridiques étaient toujours conçus pour réglementer la conduite des esclaves en tant que subalternes.

Si le *Siete Partidas* et le *Code Noir* tentaient de trouver l'équilibre entre répression et protection, le droit anglais sur l'esclavage ne reflétait en rien une telle préoccupation. Au contraire, il mettait seulement en lumière la nécessité d'une vigilance constante des Blancs envers les Noirs et, selon l'historien Richard Dunn, il « légitimait un état de guerre entre ces deux populations, sanctionnait une ségrégation rigide et institutionnalisait un système de première alerte contre une révolte des esclaves ». Les maîtres anglais n'accordèrent aucun droit à leurs esclaves avant les toutes dernières années de l'esclavage et les esclaves sous le joug britannique ne jouissaient pas du type de droits civils garantis de façon nominale dans les codes français et espagnol, comme le droit à une vie de famille, à un temps de loisir, à l'instruction religieuse ou à l'accès au droit pour protester contre un traitement cruel. Le Code des esclaves de la Barbade (1661), par exemple, qui fut le premier recueil complet du genre dans les colonies anglaises aux Amériques, dont s'inspirèrent les propriétaires d'esclaves des Caraïbes et de nombreuses colonies du continent américain, reflète clairement l'opinion juridique anglaise sur l'esclavage. On peut en observer l'influence dans les décrets promulgués par la suite en Virginie et dans les Carolines où se réimplantèrent au XVII^e siècle de nombreux propriétaires d'esclaves antillais.

Ce code décrit les Africains comme de « vulgaires païens », des « brutes » et « des gens dangereux » dont « les instincts naturellement mauvais » devaient être supprimés. Ils sont aussi définis comme ayant « une nature barbare, folle et sauvage », « totalement inaptes à être régis par la loi, les us et coutumes » de la « Nation anglaise ». Sous cet angle, le code reflétait la violence et les tensions quotidiennes qui forgèrent les relations entre Noirs et Blancs dans les colonies anglaises. Les esclaves jugés coupables ou même soupçonnés de graves délits devaient être condamnés à mort, la torture publique servant à dissuader d'éventuels criminels. Par ailleurs, les esclaves assujettis à des maîtres anglais pouvaient être pendus, castrés, marqués au fer, démembrés ou mis au cachot pour une durée illimitée pour les punir de leur insubordination.

Ces conceptions juridique et sociale des Anglais à l'égard des Africains, ainsi que les châtiments dont elles étaient assorties, reflétaient non seulement la définition anglaise de l'esclave-bien dont le maître pouvait disposer à sa convenance, mais aussi la conviction anglaise de l'infériorité des peuples africains qui méritaient d'être mis en esclavage comme une sorte de condition naturelle réservée aux non-chrétiens. Ainsi, les Blancs qui tuaient des esclaves en leur administrant un châtiment ne commettaient aucun crime, même si le meurtre « sans provocation » d'un esclave par un maître était passible d'une amende de 15£. Il fallut attendre la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle pour que le meurtre d'un esclave soit considéré comme un crime dans les colonies britanniques.

Ailleurs, en Europe, les codes danois étaient conduits par la nécessité de trouver un équilibre entre la répression des esclaves pour mieux les contrôler et l'amélioration de leurs performances économiques et la protection contre les vices et la violence de leurs maîtres. Mais la répression continua à supplanter la protection : lorsque les colons danois sur les îles Vierges de Sainte-Croix, Saint-Thomas et Saint-John évoquaient, par exemple, la possibilité d'une insurrection de leurs esclaves, c'était le besoin de répression qui se reflétait dans la loi. De même, à l'instar des autres législations européennes sur l'esclavage instaurées ailleurs en Amérique, la loi danoise devint d'autant plus sévère à l'égard des esclaves que l'écart entre Noirs et Blancs s'accroissait. Le code danois de 1733, par exemple, qui remplaça ceux de

1672 et 1684, introduisit des châtiments tels que la pendaison, le démembrement et le marquage au fer pour des délits comme le vol ou « l'insolence », même s'ils avaient été sanctionnés au préalable par la flagellation et une période d'emprisonnement déterminée. Et, s'inspirant du modèle britannique, il introduisit des indemnités pour compenser les pertes économiques résultant de la « juste » punition des esclaves.

En dépit du maintien des dispositions du droit danois garantissant l'accès des esclaves aux moyens d'entretien et de subsistance, des mesures furent prises pour protéger le droit des maîtres à châtier leurs esclaves et à bénéficier de tous les privilèges assortis à leur possession. Au fil des années, la coutume supplanta la loi dans le traitement des esclaves et, comme dans toutes les colonies européennes aux Amériques, l'autorité dont jouissaient les maîtres sur leurs esclaves dépassait largement la lettre de la loi.

La législation hollandaise sur le contrôle et la réglementation des conditions de vie des esclaves se rapprochait plus de celle de la France que de tous les autres pays d'Europe. La Compagnie hollandaise des Indes occidentales, par exemple, était déterminée à punir ses esclaves en tirant profit de leur capacité de travail en tant que bien aliénable, tout en insistant sur le fait que les maîtres avaient l'obligation de veiller à l'éducation et à l'instruction religieuse, intellectuelle et sociale de leurs sujets. Mais, à l'instar des colonies françaises, ces obligations ne tardèrent pas à être soumises aux réalités quotidiennes qui privilégiaient le contrôle au détriment de l'instruction. En effet, écrit l'historien David Lowenthal, les maîtres hollandais passaient le plus souvent pour « les plus cruels » de tous les Européens. Selon van Lier, un autre historien, cette réputation s'expliquait davantage par les craintes liées à leur statut minoritaire dans le Nouveau Monde et les conditions de vie particulièrement difficiles dans la colonie du Surinam que par des actes de cruauté singuliers perpétrés par des Hollandais.

Tous les codes européens réglementant la condition des esclaves dans les colonies donnèrent ainsi une expression aux divisions fondées sur la couleur de peau, la race et la classe dans les sociétés américaines dès les premiers temps de la colonisation. Le racisme prônait une idéologie pro-esclavagiste et les colons blancs exigeaient un cadre juridique qui en soit le reflet. Ces divisions raciales signifient que si certains colons fustigeaient le métissage, partout où les Noirs travaillaient et où les Blancs gouvernaient en Amérique, la société était caractérisée par l'existence de populations aux origines métissées. Selon les codes européens, tous les jeunes gens devaient prendre le statut socio-juridique de leur mère à la naissance et comme la plupart des personnes métissées étaient nées de mères esclaves, elles étaient aussi désignées comme esclaves.

Cet aspect des sociétés esclavagistes attire l'attention sur les expériences singulières de femmes tombées en esclavage. Des études récentes qui tentent de compenser le manque d'attention accordé aux femmes esclaves, cherchent à faire ressortir qu'il n'y a pas eu qu'une seule expérience de l'esclavage et que les analyses sur la condition des esclaves doivent donc tenir compte des deux sexes. Cela a donné lieu à la mise au jour de détails importants sur l'expérience des femmes dans les sociétés serviles, qui permettent désormais d'alimenter les débats comparatifs sur l'esclavage dans les deux sexes.

Ces conclusions indiquent que la vie quotidienne des femmes se déroulait de manière radicalement différente de celle des hommes. Pour pouvoir bénéficier de la sexualité et de la fécondité féminines sur le plan social et financier, la politique des maîtres leur donnait une importance particulière pour mieux les exploiter. Par exemple, un maître ne pouvait pas être

jugé coupable d'avoir violé une esclave, parce qu'en vertu de la loi, elle était son bien. L'expérience des femmes réduites en esclavage variait nettement d'une colonie à l'autre et moins d'une frontière nationale à l'autre. Il y avait aussi des différences notoires dans la vie des femmes selon leur couleur de peau, comme l'indiquent les données sur la manumission où l'on constate que les mulâtresses avaient deux fois plus de chances d'être affranchies que les noires.

Malgré tous les détails relevés dans les codes juridiques, les maîtres étaient généralement confrontés à un dilemme encore plus grand. En tant qu'entrepreneurs rationnels, ils cherchaient à maximiser leurs profits et à minimiser leurs coûts en réduisant les dépenses pour que leurs esclaves aient juste de quoi vivre. Mais, en même temps, ils étaient obligés de s'en occuper, ce qui représentait un investissement financier considérable et exigeait la formulation et la mise en œuvre attentives de leurs politiques. L'entretien effectif des Africains mis en esclavage signifiait que la gestion quotidienne de leurs moyens de subsistance et de leur état de santé ne pouvait pas être laissée au hasard. Il fallait bien les nourrir et leur donner accès aux soins médicaux pour en faire des travailleurs productifs. Cependant, le double impact des préjugés de race et de classe sur la pensée économique entraînait souvent des situations où le niveau de vie était inférieur à ce qui était requis pour maintenir l'état de santé général des populations serviles. Les études confirment que les esclaves étaient dans l'ensemble sous-alimentés et souffraient de maladies liées à la malnutrition. Non seulement le ravitaillement fluctuait selon les saisons, mais les esclaves pouvaient aussi connaître de longues périodes de famine après un cyclone, une vague de sécheresse ou en temps de guerre. Le cycle des récoltes en Europe et en Amérique du Nord affectait aussi l'approvisionnement en nourriture. C'est la raison pour laquelle les esclaves souffraient souvent de graves carences en vitamines et oligo-éléments, ce qui les rendait d'autant plus vulnérables aux maladies.

Ces piètres conditions de santé et d'alimentation, ajoutées aux facteurs démographiques et autres éléments socio-économiques, contribuèrent à l'incapacité de la plupart des populations serviles à se reproduire pleinement avant les dernières années du système esclavagiste. En évoquant les raisons de cette incapacité, les historiens en démographie ont souligné la nécessité d'analyser la composition des différentes sociétés esclavagistes et d'identifier les variables qui ont déterminé la tendance démographique au fil du temps. Les Etats du Sud dans ce qui allait devenir les Etats-Unis furent les seuls où la population noire fut pleinement apte à se reproduire au XVIII^e siècle, alors que les Caraïbes et le Brésil virent leur population décliner et connurent un revers démographique.

Malgré cela, les esclaves se montrèrent fermement résolus à lutter pour améliorer leur sort et surmonter l'adversité. Devant la nécessité de marquer leur résistance effective, non seulement ils se mirent à riposter, mais aussi à réagir contre leurs oppresseurs. Ainsi, nombreux étaient ceux qui écrivaient des lettres ou des pétitions pour protester contre leurs conditions de vie ou qui venaient témoigner devant des commissions et s'arrangeaient pour publier leurs mémoires. C'est de cette façon qu'ils créèrent ensemble leur propre tradition littéraire qui est ancrée dans la culture politique atlantique. Les mémoires d'Olaudah Equiano, cet Ibo enlevé de son village dans son enfance et qui survécut à des années de servitude dans les Caraïbes, aux Etats-Unis, puis en Angleterre, sont uniques dans la littérature anti-esclavagiste et panafricaniste du XIX^e siècle. Si l'on y ajoute les autobiographies d'Esteban Montejo et de Mary Prince, ainsi que les discours de Toussaint-Louverture, ces mémoires représentent la pluralité des voix de Noirs qui ont lutté contre l'esclavage aux Amériques.

Les Noirs partirent aussi à la reconquête de leur liberté par d'autres moyens, en déclarant la guerre au système esclavagiste et en livrant des batailles sanglantes contre le processus d'asservissement. Des études comparatives sur les modes et les formes de résistance des esclaves sont maintenant disponibles, ce qui permet de retrouver les principaux événements et les idées qui ont fondé le développement des mouvements anti-esclavagistes dans le Nouveau Monde. Cependant, bien que les mutineries et autres révoltes d'esclaves aient fait l'objet d'analyses détaillées, les relations entre ces événements ponctuels qui exigeaient un haut niveau d'organisation politique et les réactions plus spontanées des esclaves confrontés à leur sort, n'ont pas encore été bien évaluées. Les mouvements de résistance recensés indiquent, néanmoins, qu'à peine une génération d'esclaves aux Amériques n'a mené d'action anti-esclavagiste au niveau de la lutte armée au nom de la liberté avec, du point de vue des maîtres blancs, des rébellions d'esclaves permanentes ponctuées par la rumeur journalière et les soupçons de complot.

Ces révoltes d'esclaves étaient pressenties à peu près comme les mauvaises récoltes ou les cyclones – elles faisaient partie de l'ordre naturel des choses dans les sociétés esclavagistes. Il y avait chez les maîtres la crainte permanente d'un soulèvement des esclaves, mais cela était considéré comme faisant partie du climat de l'époque et leur premier souci était de prévoir ces désordres et de poursuivre leur activité. Les esclaves n'en furent pas moins aptes à construire une culture de la résistance qui s'étendit au-delà des frontières nationales ; les rébellions se propageaient souvent d'une colonie à l'autre, tandis que les esclaves facilitaient le passage des frontières nationales comme méthode d'organisation efficace. Des fermes céréalières du Canada aux champs de coton des Etats-Unis, des grandes îles des Caraïbes aux moindres avant-postes insulaires, et des montagnes aux vallées d'Amérique centrale et du Sud, les Africains réduits en captivité se mirent en quête de liberté par tous les moyens possibles. Des sociétés indépendantes d'esclaves fugitifs furent instaurées dans certaines de ces colonies, dont plusieurs survivent encore aujourd'hui.

Parmi les plus importantes révoltes d'esclaves il y eut celle de 1791 sur l'île française de Saint-Domingue, qui aboutit à la révolution anti-coloniale puis, en 1804, à l'émergence d'Haïti, premier Etat du Nouveau Monde gouverné par des Noirs, mettant fin à trois cents ans de monopole politique européen aux Amériques. Suite à ce triomphe, la révolte prit une nouvelle dimension dans toutes les autres sociétés esclavagistes de la région où les esclaves se montrèrent plus déterminés que jamais à lutter pour leur liberté, puisqu'ils pouvaient voir désormais dans la nouvelle République d'Haïti un symbole d'espérance. Un document de 1805 venant de Rio de Janeiro indique que des esclaves brésiliens avaient entendu parler de la Révolution haïtienne et qu'ils portaient des colliers à l'effigie du président Dessalines qui avait instauré la nouvelle République haïtienne. Cette circulation de l'information sur leurs actions réciproques ne tarda pas à franchir les lignes coloniales, ce qui facilita leur engagement dans la politique intérieure. Le Brésil connut, par exemple, des révoltes d'esclaves qui imitèrent celles qui avaient conduit à l'indépendance haïtienne. Le groupe ethnique des Hausa, en particulier, qui figuraient parmi les meneurs de ces révoltes, se taillèrent une réputation de redoutables combattants de la liberté.

L'affranchissement des esclaves s'opéra en définitive par le biais de la législation dans toutes les colonies européennes au cours du XIX^e siècle, mais pour cela il fallut attendre près d'un siècle après l'apparition des premiers mouvements officiels d'émancipation. Malgré la fréquence des révoltes d'esclaves sur une période de quatre cents ans, les maîtres ont pu les contenir parce que les systèmes de contrôle et de réglementation garantissaient une certaine conformité et qu'une violence considérable était déployée pour réprimer ces manifestations.

La Révolution haïtienne figure comme la grande exception de l'histoire. Il faudrait aussi mentionner la révolte des esclaves sur l'île danoise de Sainte-Croix où les insurgés se soulevèrent le 2 juillet 1848, refusant de travailler si on ne leur versait pas un salaire. C'est dans le contexte de cette grève générale que les autorités danoises proclamèrent l'affranchissement des esclaves.

Le débat reste très animé entre les historiens sur la responsabilité relative des soulèvements et des révoltes d'esclaves, la législation et le débat parlementaire dans les pays d'Europe, le développement du capitalisme industriel et le discours philosophique sur les droits de l'homme et la liberté pour mettre fin à l'esclavage. Toutefois, chacun s'accorde à penser qu'une conjugaison des forces sociales, politiques et économiques était finalement nécessaire pour abolir la traite négrière transatlantique et les sociétés esclavagistes qu'elle entretenait.

Résumé

La répartition des Africains mis en esclavage aux Amériques fut essentiellement déterminée par l'implantation de l'industrie sucrière. C'est pourquoi les Caraïbes et le Brésil, centres des plantations de canne à sucre, représentent au moins les deux tiers des arrivées d'esclaves. D'autres industries, comme la production de coton et de tabac dans les colonies qui allaient devenir les Etats-Unis d'Amérique, ou l'exploitation des mines et des forêts d'Amérique centrale et du Sud, rendirent moins nécessaire le recours aux esclaves.

Il n'y a qu'aux Etats-Unis où les Africains purent se reproduire pleinement. Les populations serviles du Brésil et des Caraïbes étant sur le déclin, ces colonies demandaient avec insistance des importations d'esclaves plus massives au lieu de prendre des mesures pour réduire la mortalité. Cette tendance ne s'est inversée que plus tard, dès lors que l'on vit progresser l'agitation en faveur de l'abolition de la traite.

Dans toutes les colonies, la population asservie était placée sous le double contrôle du pouvoir militaire et de la législation. D'importantes divergences dans la manière dont étaient conçues les relations entre esclaves et personnes libres ont déterminé la nature des lois conçues pour diriger les esclaves et il y avait des différences notoires de part et d'autre des frontières sur le plan des rapports sociaux et des expériences vécues par les esclaves.

Cadre pédagogique

A. CONCEPTS

- Ancien Monde
- Nouveau Monde
- Antiesclavagisme
- Lois esclavagistes
- *Code Noir*
- *Siete Partidas*
- *Recopilaci* *n
- Marronage
- Métissage
- Panafricanisme

B. CONTENU

1. Le déclin démographique des populations autochtones aux Amériques
2. L'expansion de l'esclavage africain aux Amériques
3. L'entrée en vigueur des lois sur l'esclavage et des systèmes répressifs
4. Les différents taux de mortalité dans les colonies
5. Les modes de résistance des esclaves
6. L'indépendance d'Haïti – la fin du monopole de l'administration européenne aux Amériques

C. OBJECTIFS

Connaissances

Les élèves doivent être capables de :

- a. décrire et évaluer l'expansion et le développement de l'esclavage dans les plantations sur différents territoires ;
- b. décrire les codes sur l'esclavage des territoires anglais, espagnols, français, danois et hollandais ;
- c. expliquer les différences et les ressemblances entre les codes ;
- d. étudier les conséquences de l'esclavage sur la vie des esclaves ;
- e. analyser les raisons qui expliquent les disparités des taux de mortalité ;
- f. décrire les méthodes utilisées par les esclaves pour résister au contrôle ;
- g. mieux comprendre le chemin accompli par Haïti vers l'indépendance.

Attitudes

Les élèves seront encouragés à :

- a. reconnaître l'impact des lois sur l'individu ;
- b. reconnaître que les lois peuvent influencer la personnalité ;
- c. avoir un esprit critique concernant la défense des droits de l'homme élémentaires ;
- d. apprécier, comprendre et accepter l'égalité entre les êtres humains.

Acquisition de compétences

Les élèves apprendront à :

- a. interpréter les données chiffrées et à en tirer des conclusions ;
- b. sélectionner des exemples de décisions et de lois promulguées par les gouvernements qui affectent la vie personnelle des élèves.

D. METHODES D'ENSEIGNEMENT

- Travail en groupes
- Discussions
- Jeux de rôle
- Dramaturgie
- Débats
- Utilisation de l'art et de la musique

E. ACTIVITES POUR LES ELEVES / APPRENANTS

- Rechercher et discuter des lois de votre pays qui touchent aux droits et aux libertés individuelles, et voir comment elles sont utilisées ou non respectées.

Etes-vous d'accord ou non avec ces lois ? (Travail en groupes)

- Simuler une réunion municipale / une assemblée de marrons /de personnes réduites en esclavage.
- Discuter des rapports entre les lois sur l'esclavage et les conventions sur les droits de l'homme.
- Simuler un procès où comparait un esclave (par exemple, un esclave fugitif).
- Ecouter et commenter les différents types de musique (calypso, reggae, pop musique...) qui reflètent les expériences et l'héritage de l'esclavage aux Amériques.

F. EVALUATION

1. présentations d'études de groupes, jeux de rôle et simulations ;
2. montrer les différents aspects des lois sur l'esclavage dans l'art (prévoir un exposé avec cette présentation visuelle) ;
3. débat/essai :

« Malgré les nombreuses révoltes d'esclaves, l'esclavage aux Amériques fut aboli grâce à des mesures législatives, ce qui prouve que la plume est plus puissante que l'épée ». Discuter.

G. MATERIEL DIDACTIQUE

Cassettes

Disques

Matériels visuels

Textes supplémentaires : ex. Les mémoires d'Olaudah Equiano, Mary Prince et Toussaint-Louverture (Réf. *Slave Voices* rédigé par Hilary Beckles et V. Shepherd).

Chapitre 5 : Organisation financière et commerciale

A l'aube du XVIII^e siècle, la traite négrière transatlantique nécessitait une organisation complexe, car le recrutement, le transport et la vente de millions d'individus tombés en esclavage imposaient une planification efficace et l'usage intensif d'instruments et d'institutions financières.

L'armement d'un bateau négrier qui devait naviguer, par exemple, d'Europe en Afrique, puis aux Amériques était une opération onéreuse dont le coût était estimé à l'époque à environ 250.000 livres, autrement dit une somme qui autorisait l'achat d'un vaste logement dans une rue prestigieuse de Paris. En effet, comme l'observe Herbert Klein, les esclaves achetés en Afrique n'avaient rien d'un « article à vil prix » et devaient s'échanger contre des produits manufacturés coûteux qui étaient d'ailleurs ce qu'il y avait de plus cher dans la préparation du voyage. Leur achat équivalait aux deux tiers des coûts et ils représentaient à eux seuls plus de valeur que le navire, les salaires de l'équipage et l'avitaillement confondus.

Au XVII^e siècle, une méthode courante de financement de la traite négrière consistait à créer des sociétés commerciales associant capitaux privés et publics, dont un grand nombre se virent accorder des chartes royales et des droits de monopole en vue de limiter les risques et de protéger l'investissement. Mais comme la traite était une activité commerciale attractive, elle suscitait les vives protestations des investisseurs privés qui s'opposaient aux monopoles royaux en exigeant le libre-échange, ce qui devint la norme au XVIII^e siècle. En conséquence, cela favorisa la création de partenariats qui se multiplièrent dans ce secteur, même si la plupart d'entre eux reposaient sur des bases financières moins solides que les grandes sociétés par actions.

A l'apogée de la traite, au milieu du XVIII^e siècle, les Européens transportaient chaque année quelque 90 000 Africains outre-Atlantique. Jusque dans les années 1680, l'ivoire et l'or constituèrent les principales exportations de l'Afrique vers l'Europe, mais dans les années 1780, leur valeur chuta à moins de 10 % de celle des exportations africaines, les esclaves représentant la quasi-totalité des marchandises restantes. En échange des esclaves, les commerçants africains acceptaient toute une gamme de produits européens, américains et asiatiques, les étoffes représentant juste un peu plus de la moitié de toutes les denrées acheminées d'Angleterre en Afrique pour payer les esclaves. Les tissus des Indes orientales étaient un élément important de ce commerce.

Les Portugais, les Anglais et les Français transportèrent à eux trois près de 80 % des effectifs de traite à destination des Amériques. Le prix versé en Afrique occidentale en échange d'esclaves variait selon l'époque et le lieu, en reflétant toutes les fluctuations habituelles du marché des matières premières. Les relations entre vendeurs africains et acheteurs européens, ainsi que les rapports entre leurs agents respectifs pouvaient aussi modifier les cours d'un voyage à l'autre d'autant plus que certains rois et nobles africains prélevaient des taxes sur ce trafic. Le volume de la traite était donc soumis en permanence à un ensemble complexe de variables.

L'engagement des Européens dans une activité commerciale à grande échelle et à long terme en Afrique de l'Ouest, mais aussi dans la traite négrière transatlantique, trouva son expression dans les forts de traite érigés à Elmina ou encore à Cape Coast, au Ghana. La présence de ces forts était le signe que l'approvisionnement des chargeurs en captifs pouvait

être mieux réglementé et que les négociants pouvaient être plus sélectifs dans leurs achats. Mais, malgré ce système, l'achat d'esclaves était rarement une opération simple dans la mesure où un marchand européen risquait souvent de rester sur la côte pendant plus de six mois en attendant d'avoir une cargaison complète de deux à trois cents esclaves bien portants. Il fallait compter d'habitude au moins six semaines pour conclure des transactions de cette importance et l'achat des captifs pouvait aussi se compliquer lorsque les intermédiaires africains estimaient que les denrées qu'on leur proposait en échange n'étaient pas intéressantes.

Ainsi donc, pour contrer les difficultés liées à la constitution de sa cargaison, un marchand qui avait pignon sur rue employait des agents sur la côte pour réserver ses achats à l'avance. Mais cela ne suffisait pas toujours, car les vendeurs africains appliquaient parfois la règle du « premier arrivé, premier servi » et la situation politique souvent instable sur la côte pouvait faire échouer les transactions, même les plus solides. Toutefois, la multiplication des courtiers et des intermédiaires européens, dont le travail consistait à négocier les achats avec les souverains et la noblesse locale, a vraiment facilité le commerce négrier en réduisant surtout les délais et en stabilisant le volume d'esclaves sur le marché.

En se livrant à ce commerce, les Européens devaient savoir de prime abord quels étaient les produits qui avaient la faveur des élites ouest-africaines. Le matériel militaire était à coup sûr très demandé et les fusils et les canons pouvaient toujours se troquer facilement contre des esclaves. Mais les biens de consommation, comme le cuivre, le verre, le fer en barre, les étoffes, le tabac, l'huile, les eaux-de-vie, le savon et les produits exotiques, ainsi que toute une gamme d'articles ménagers trouvaient aussi leurs débouchés dans les foyers des élites africaines. Il n'était pas rare que des marchands africains se rendent en Europe pour s'assurer plus précisément de leur valeur marchande. En effet, au dire de certains observateurs européens contemporains, les vendeurs africains pouvaient se montrer d'habiles négociateurs avisés, qui avaient toujours le dessus sur les acheteurs européens – constat en contradiction avec d'autres récits qui indiquent que les vendeurs africains ne connaissaient pas vraiment la valeur des produits de troc européens qu'ils acceptaient en paiement, pas plus qu'ils ne savaient d'ailleurs apprécier la véritable valeur marchande des esclaves. Si cela avait été le cas, ils n'auraient pas été si facilement convaincus de vendre des esclaves en échange de produits aussi inutiles que des perles. On a souvent fait remarquer que les traitants européens avaient une notion exacte de la véritable valeur économique des objets manufacturés qu'ils offraient aux Africains.

Néanmoins, tout bien considéré, il semble juste d'affirmer que les intermédiaires africains du côté de l'offre étaient bien placés pour influencer le marché dans leur intérêt en saisissant toutes les occasions qui se présentaient. Ils réussirent peu à peu à faire monter le prix des esclaves qu'ils vendaient, en modifiant les termes de l'échange en leur faveur et en ayant recours à toutes les mesures de recrutement possibles. Les communautés établies le long de la côte et à l'embouchure des fleuves furent ainsi progressivement décimées par ces raids qui amenèrent les villageois vulnérables à abandonner leur foyer et à s'enfuir vers l'intérieur des terres. Ainsi, entre le début du XVI^e siècle et la fin du XVIII^e siècle, le prix moyen d'un esclave sur la Côte de l'Or se situait entre 3 et 20 £, prix souvent exprimé en barres de fer, en onces d'or ou en cauris. Par exemple, l'achat de 180 esclaves sur la côte gambienne en 1740-41 pouvait se troquer contre : 1 179 pièces d'argent, 430 barres de fer, 92 couteaux de chasse, 430 pierres à fusil, 1 162 kilos de sel, 300 kilos de toile de lin, 130 kilos de cotonnades, 108 kilos d'indiennes, 219 kilos de tissus de laine, 47 rames de papier, 164 fusils, 71 paires de pistolets, 518 kilos de poudre à canon, 16 kilos de grenailles de plomb, 102 casseroles en

civre, 301 kilos de pots en étain, 2 baguettes de cuivre, 119 gallons de rhum, 15 194 perles, 60 000 pierres de cristal et 17 kilos de cauris.

D'autre part, l'aptitude des marchands européens à augmenter le volume de la traite négrière transatlantique s'expliquait non seulement par leurs compétences commerciales et leur capacité financière, mais aussi par l'efficacité de leurs relations avec les pourvoyeurs africains qui faisaient tout pour s'assurer de ne pas perdre le contrôle de l'approvisionnement en captifs. Les négociants africains déterminaient en réalité le volume de la traite et les cours sur le marché. Ils faisaient tout leur possible pour qu'il en soit ainsi en créant des monopoles de traite dont ils ne partageaient les sources d'approvisionnement que lorsqu'ils y étaient contraints. Parallèlement à cela, les progrès de l'industrialisation européenne contribuèrent à accroître les rendements financiers pour les pourvoyeurs africains : la chute du prix des matières premières en Europe, ainsi que la hausse du prix des esclaves en Afrique, incitèrent les fournisseurs africains à troquer des esclaves contre ces produits manufacturés. Ainsi, le triomphe de l'Angleterre à la tête des nations européennes de traite au milieu du XVIII^e siècle explique en partie sa place de première nation européenne industrialisée.

En outre, les ventes se concluaient parfois dans le cadre d'accords de crédit particuliers que les négociants européens consentaient aux fournisseurs africains. L'existence de ces facilités de crédit en dit long sur le degré de confiance qui existait parfois entre les vendeurs africains et les acheteurs européens, même si cette confiance risquait d'être ébranlée par la mauvaise foi qui caractérisait l'ensemble du métier. Le versement de commissions aux agents africains se pratiquait souvent en cauris, monnaie courante en Afrique occidentale : à Ouidah comme dans le golfe du Bénin, les cauris constituaient la forme de paiement la plus acceptable. En 1750, un esclave en bonne santé physique se vendait pour 150.000 cauris contre 6.000 en 1570. On estime qu'au cours du XVIII^e siècle les Européens ont amené pour plus de 25 millions de livres de cauris en Afrique occidentale.

Construits en bois, les navires négriers étaient conçus pour maximiser la puissance du vent. Ils avaient en général une capacité d'environ 200 tonneaux et pouvaient supporter les rigueurs d'au moins dix voyages en Afrique avec une cargaison de quelque cinq mille esclaves. Les armateurs donnaient à leurs bâtiments les noms de saints chrétiens ou de divinités païennes, comme Vénus, ou ceux de leurs amantes, très en vogue au XVIII^e siècle. L'équipage d'un vaisseau négrier comprenait, outre le capitaine, quarante matelots ou plus, un chirurgien, des cuisiniers et des artisans ; il ressemblait à une prison flottante où régnait une sécurité maximum.

Le coût d'armement d'un tel navire variait selon l'époque, le type d'expédition et le pays. Entre 1783 et 1797, par exemple, Nicolas Arnous de Nantes dépensa entre 194.000 et 336.000 livres pour chacune des neuf traversées qu'il finança au prix moyen de 275.000 livres par voyage. Cette mise de fonds qu'on appelait mise-hors comprenait les chaînes servant à attacher les esclaves, la cargaison de traite, les vivres et l'assurance. L'armement du négrier français *Sainte-Anne*, par exemple, s'éleva à 330.000 livres, chaque esclave coûtant environ 866 livres pour être vendu en moyenne à 1.550 livres à l'arrivée. L'expédition réalisait ainsi un bénéfice de 19 %.

Des devis précis étaient estimés pour chaque bateau et chaque voyage, les participants devant être informés de ces coûts et calculer les revenus en conséquence. Le capitaine du navire, généralement employé par l'armateur, recevait des instructions précises sur la collecte des esclaves et devait se rendre au lieu dit de la côte africaine pour négocier l'achat d'un

nombre d'esclaves déterminé. Il pouvait parfois faire preuve d'initiative en appréciant la conjoncture locale pour décider de la façon de procéder, mais en tout état de cause, il s'en tenait à la gamme de prix fixée par le propriétaire du navire.

Les navires étaient assurés au même titre que leurs cargaisons d'esclaves et les armateurs souscrivaient les assurances sur les grandes places financières européennes de l'époque : Amsterdam au XVII^e siècle, puis Londres au XVIII^e siècle. Selon l'historien Hugh Thomas, les armateurs nantais estimaient que les assurances représentaient en moyenne 7 % du coût d'un navire en temps de paix et 35 % en temps de guerre. Les primes pour le bâtiment et la cargaison s'échelonnaient de 5 à 25 % de sa valeur. Étant donné la prévalence des hostilités et des rivalités internationales, ajoutées aux risques de cyclone et de piraterie, les négriers étaient prêts à payer le prix fort fixé par les compagnies d'assurances.

Les Africains embarqués sur les navires négriers avaient été enlevés pour la plupart lors d'opérations de ratissage menées dans leurs villages ou étaient prisonniers de guerre ou victimes du pouvoir politique. D'après les estimations, près de 45 % d'Africains vendus à la traite étaient des prisonniers politiques, 40 % avaient été enlevés, le reste ayant été condamné pour des crimes divers. Cependant, la traite transatlantique eut elle-même pour effet d'accroître l'instabilité politique et l'agitation sociale en entretenant les guerres et les conflits. De plus en plus d'Africains étaient donc exposés au risque de l'enlèvement et ce cercle vicieux contribua au fil des années à accroître le volume total de la traite.

En 1702, par exemple, les Africains près de Cap Mesurado se plaignirent auprès de William Bosman, de la Compagnie hollandaise des Indes occidentales, de ce que « les Anglais étaient passés par là avec deux grands navires et qu'ils avaient ravagé le pays, détruit toutes leurs embarcations, piller leurs maisons et emporté certains des leurs comme esclaves ». Selon des sources britanniques, il arrivait souvent que les Hollandais en Gambie attirant la population locale en tirant un feu d'artifice avant de procéder au rapt d'une partie des villageois par la force des armes. Les rois et la noblesse locale opposés à la traite furent anéantis par les négriers européens qui armaient et finançaient les groupes voisins pour leur déclarer la guerre. L'opposition à la traite déclenchait inévitablement l'hostilité des Européens.

L'expansion de la traite conféra aussi des ressources financières et militaires plus importantes aux intermédiaires africains. Les rois et les dignitaires d'Asante, par exemple, contrôlaient l'*hinterland* d'Elmina, Ouidah était relié à Allada et Dahome, et le royaume yoruba d'Oyo s'enrichit grâce à la traite, du moins pendant un temps. Les autorités africaines imposaient parfois leurs conditions à la traite, assorties de certaines restrictions. Un roi du Bénin, sur les rives du Niger, ordonna au début du XVI^e siècle qu'aucun esclave de sexe masculin ne soit vendu et interrompit brusquement la traite. Les Portugais ripostèrent en armant et en finançant une communauté rivale établie sur la rivière Forcadas pour destituer ce monarque.

Les Européens ont aussi laissé des témoignages sur les procédures qu'ils suivaient pour acheter des esclaves aux pourvoyeurs africains, où il décrivent comment leurs agents enlevaient des Africains pour les vendre et pourquoi et comment les élites africaines recrutaient leurs réserves de captifs. Ces récits indiquent qu'une pratique courante des monarques africains participant à la traite consistait à nommer un agent ou un courtier qui agissait en leur nom et il arrivait aussi fréquemment qu'ils prélèvent une taxe aux acheteurs européens avant que la vente ne puisse commencer. Certains rois exigeaient une cérémonie

particulière en hommage ou en reconnaissance de leur autorité, tandis que d'autres insistaient pour que leurs esclaves personnels soient vendus les premiers. On procédait toujours à un échange de cadeaux avant l'octroi d'une licence de traite et le capitaine d'un navire négrier avait tout intérêt à flatter le roi local en lui offrant un cadeau opulent ou original.

Des traducteurs assistaient en général à ces transactions et la population « de couleur » qui vivait sur la côte ne tarda pas à exploiter les créneaux de linguiste et d'intermédiaire. En outre, certains négriers parlaient aussi les langues régionales et il arrivait que des rois africains chargent les Européens d'enseigner leur langue à des personnes sélectionnées aux fins de la traite. Néanmoins, les deux parties avaient toujours envie de faire les meilleures affaires. Les vendeurs africains, par exemple, teignaient en noir les cheveux gris des hommes et des femmes d'un certain âge qu'ils tentaient de faire passer pour des jeunes, tandis que les Européens étaient obligés d'insister pour que tous les esclaves soient lavés et inspectés de près avant la vente. Le capitaine anglais Richard Willing écrit ainsi dans les années 1810 qu'il avait loué les services d'un mulâtre africain capable de repérer du premier coup les esclaves en mauvaise santé « en palpant les noirs nus de la tête aux pieds, en pressant leurs articulations et leurs muscles, en leur tordant les bras et les jambes, en examinant les dents, les yeux, le thorax et en leur pinçant violemment la poitrine et l'aîne. Les esclaves se tenaient par deux, tous nus et on les faisait sauter, crier, s'allonger, se rouler par terre et retenir leur souffle pendant un long moment ».

Les marchands français faisaient venir le chirurgien du navire pour qu'il ausculte les captives afin de juger de leurs capacités de reproduction. Les Européens apprirent à calculer avec précision l'âge des Noirs, à diagnostiquer leur état de santé général, mais lorsque les Africains avaient l'avantage sur une vente, ils insistaient pour écouler dans le même lot des esclaves malades, âgés et infirmes, ce qui déplaisait fortement aux acheteurs européens. Les Africains mélangeaient aussi du cuivre à de la poudre d'or qu'ils donnaient aux Européens en échange de produits manufacturés, et les négriers s'appliquaient à vendre aux Africains des denrées de la pire espèce au prix le plus élevé possible.

Après avoir acheté les esclaves, les *facteurs*, comme on appelait les intermédiaires européens sur la côte, veillaient au stockage et à l'embarquement des esclaves. Comme ces derniers étaient souvent capturés à l'intérieur des terres traversées par des cours d'eau, il fallait les acheminer par bateau ou leur faire regagner la côte à pied sous haute surveillance. Les facteurs livraient les cargaisons de traite aux capitaines des navires qui attendaient au large ou stockaient leurs effectifs dans des forts ou des lieux sûrs jusqu'à l'arrivée des négriers. Au cours de cette étape, on marquait au fer rouge les épaules, les bras ou la poitrine des esclaves afin de les trier pour les besoins du transport et du stockage.

Les esclaves achetés pour le compte de la *Royal African Company* portaient, par exemple, les initiales « DY », Duc d'York, du nom du président de cette compagnie anglaise. Les Espagnols de la *Compañia Gaditana* marquaient leurs esclaves avec la lettre « d ». La *Middleburgische Kamerse Compagnie* hollandaise utilisait les lettres « CCN ». La compagnie allemande *Churfurstlich - Afrikanisch Brandenburgische Compagnie* marquait ses esclaves à l'épaule gauche avec les lettres « CABC ».

A la longue, les négriers européens se dirent aptes à discerner les différents types de personnalité des États et des communautés africaines, le marché aux esclaves se montrant ainsi intégré aux notions européennes d'identité africaine. Des formes stéréotypées de

comportement étaient associées à certains groupes d'Africains et les acheteurs européens prenaient souvent leurs décisions en fonction de ces stéréotypes.

Au XVII^e siècle, par exemple, les Espagnols avaient une préférence pour les Africains de Sénégambie, en particulier les Wolofs et les Mandingues que l'on disait intelligents, zélés et polyglottes. Un peu plus tard, les Français firent le même constat, ce qui eut aussi une influence sur le marché. Cette fois ils étaient plus satisfaits des populations du Congo qu'ils trouvaient robustes, serviables, paisibles et fidèles. Les Brésiliens préféraient apparemment les esclaves à la peau très noire, sans marques tribales sur le visage ni dents limées, et n'aimaient pas les Africains « jaunes » ni « métis ». Les Mozambicains passaient pour être « diaboliques » lorsqu'ils réagissaient aux mauvais traitements, mais dévoués si l'on prenait bien soin d'eux. Les Anglais des Antilles demandaient souvent aux traitants de leur amener des esclaves de la Côte de l'Or, estimant que les Coromantins étaient les plus valeureux – travailleurs acharnés, fidèles, intelligents et sensibles au soutien qu'ils recevaient. Les esclaves de Ouidah avaient la réputation d'être faibles et sujets à la « variole et aux ophtalmies ». Les esclaves de Calabar étaient considérés comme rebelles et peu disciplinés, préférant la mort au travail.

Ces stéréotypes étaient fréquents chez les Européens qui tentaient ainsi de comprendre la diversité des identités africaines alentour et d'introduire la rationalité dans le processus mercantile. Mais ils se contentaient le plus souvent des esclaves qu'ils pouvaient trouver. Toutefois, ces tentatives de manipulation du marché avec des notions de différence signifiaient que les informations de ce genre se propageaient facilement. Le fait est, néanmoins, que ces distinctions étaient d'autant plus inexactes que tous les Africains participaient aux activités anti-esclavagistes.

Enfin, la traite négrière transatlantique s'effectua dans le cadre d'efforts idéologiques et structurels massifs. L'historien Patrick Manning suggère à cet égard que les Africains embarqués pour les Amériques ne représentent qu'une fraction du nombre bien supérieur de victimes africaines. Manning note, par exemple, que pour livrer sur la côte neuf millions de personnes à la traite entre 1780 et 1850, il fallut probablement en capturer quelque vingt en un millions, le reste n'ayant sans doute pas survécu, ayant gardé le statut d'esclave en Afrique ou ayant été disséminé suite à des évasions ou des révoltes. L'ampleur des efforts européens pour gérer la traite en fait l'une des entreprises des temps modernes les plus complexes et élaborées qui aient jamais existé.

Résumé

L'efficacité de la traite négrière transatlantique en tant qu'entreprise commerciale à grande échelle fut assurée grâce à la création de sociétés par actions constituant une unité centrale capable de former et de maintenir un réseau d'agents et de courtiers pour servir ses nombreux intérêts. Ces grandes sociétés qui, à l'origine, avaient bénéficié de monopoles conférés par leurs gouvernements respectifs furent ensuite contraintes d'entrer en concurrence avec une multitude de petits exploitants dans un régime de libre-échange.

La traite transatlantique était rentable – si ce n'avait pas été le cas, elle n'aurait guère pu durer plus de trois cents ans. Néanmoins, les bénéfices fluctuaient considérablement selon l'époque et les conditions dans lesquelles s'effectuait chaque voyage. Certaines nations européennes étaient mieux préparées que d'autres et, à la fin du XVIII^e siècle, les négriers

anglais, bien que n'étant pas les transporteurs majoritaires, obtinrent un meilleur rendement de l'investissement que leurs concurrents. Dans l'ensemble, les bénéficiaires étaient modestes comparé à certaines autres formes d'entreprises alternatives. Mais ils restaient suffisamment attractifs pour retenir à long terme l'attention des investisseurs patentés comme des nouveaux venus sur le marché.

Cadre pédagogique

A. CONCEPTS

- Société par actions
- Charte royale
- Libre-échange
- Commerce monopolistique
- Cauris
- Industrialisation
- Courtier/facteur
- Mulâtre
- Appareil judiciaire

B. CONTENU

1. L'armement d'un vaisseau négrier.
2. Les répercussions de l'industrialisation européenne sur la traite transatlantique.
3. L'activité commerciale en Afrique occidentale, traite comprise.
4. Les termes de l'échange favorables et défavorables.

C. OBJECTIFS

Connaissances

Les élèves doivent être capables de :

- a. décrire les diverses méthodes de financement de la traite négrière ;
- b. donner des exemples de procédures d'achat des esclaves ;
- c. expliquer et évaluer avec un esprit critique les conséquences de l'industrialisation sur la traite ;
- d. identifier et comprendre le rapport de « cause à effet » contenu dans la traite.

Attitudes

Les élèves seront encouragés à :

- a. accepter différents points de vue ;
- b. respecter l'origine des autres peuples ;
- c. respecter des procédures raisonnables plutôt que la force comme moyen d'échange de biens et de services.

Acquisition de compétences

Les élèves apprendront à :

- a. travailler en groupes et étudier diverses possibilités, c'est-à-dire qu'ils doivent pouvoir ne pas être d'accord, mais de manière responsable et sans attaquer mutuellement leurs idées ;
- b. observer les règles du débat en analysant les témoignages ;
- c. préparer des exposés à l'aide de diverses ressources ;
- d. dresser des cartes annotées ;
- e. déduire les causes et les effets.

D. METHODES D'ENSEIGNEMENT

- Travail sur carte
- Devoirs écrits
- Jeux de rôle
- Travail en groupes (binômes)
- Analyse de film

E. ACTIVITES POUR LES ELEVES /APPRENANTS

- Identifier les territoires ayant pris part à la traite négrière transatlantique.
- Diviser la classe en binômes ou en petits groupes pour discuter des réactions par rapport à ceux qui ont pris part à la traite transatlantique. Elaborer en classe un *Plan d'action* qui promeuve l'idée des droits de l'homme en se basant sur la discussion.
- Rechercher la « toile humaine » impliquée dans le commerce triangulaire et en donner une représentation graphique.
- Faire travailler les élèves deux par deux pour faire des graphiques de « cause à effet » qui montrent comment les acheteurs européens ont influencé les termes de l'échange. Laisser les élèves qui le veulent présenter leurs graphiques devant la classe.
- Projeter le film *Amistad*. Commenter ce film dans la perspective des objectifs du producteur et observer la description des personnages.

F. EVALUATION

1. Composer un paragraphe sur le rôle des monarques africains dans la vente des esclaves.
2. Imaginez que vous soyez un marchand d'esclaves européen, exprimez votre point de vue sur les procédures d'achat d'esclaves aux pourvoyeurs africains (jeu de rôle et bref essai).
3. Vous êtes le conseiller financier d'un riche investisseur. Ecrivez-lui une note persuasive en lui expliquant les avantages d'une mise de fonds pour une expédition négrière en Afrique.
L'essai doit rendre compte des risques que comporte une telle opération et des récompenses à la clef d'une expédition réussie.

G. MATERIEL DIDACTIQUE

Papier pour tableau mural

Cartes

Film – *Amistad*

Textes supplémentaires

Chapitre 6 : Volume et variation

Le chiffrage exact du nombre d'Africains arrachés à leur patrie et transportés outre-Atlantique continue d'alimenter le débat entre les chercheurs qui arguent de la difficulté à séparer les questions relatives aux aspects moraux et affectifs du trafic négrier de celles qui concernent ses dimensions quantitatives. Et cependant, il est important d'avoir une idée exacte du volume de la traite au moment même où il ne devrait pas être permis de réduire la progression de l'analyse.

Cependant, les témoignages sont fragmentaires et nécessitent une grande coordination. Bien que les données sur le volume de la traite transatlantique proviennent d'archives de marchands d'esclaves portugais, espagnols, anglais, français, hollandais, danois, suédois, norvégiens, allemands et américains, ainsi que d'archives gouvernementales, il reste encore des lacunes à combler, souvent dues au fait que les documents existants ne relatent que les activités des principaux traitants regroupés en sociétés et en partenariats. Il paraît probable que la plupart des négriers n'ont conservé aucun état récapitulatif ou ont détruits ces documents par la suite, lorsque la traite fut déclarée illégale et condamnée publiquement. Les nombreux petits trafiquants n'ont sans doute pas conservé leurs documents d'enregistrement de sorte que l'on a peut-être sous-estimé la véritable mesure de leur participation.

Les méthodes permettant d'évaluer l'ampleur de la traite ont aussi leur importance pour avoir une idée de son véritable volume. De nombreux chercheurs ont étudié de près les archives nationales des pays européens à titre individuel ou celles des régions spécifiques d'Afrique occidentale, mais plus rares sont ceux qui ont mené des analyses approfondies ou comparatives. En outre, peu de cas a été fait des esclaves ayant trouvé la mort en s'avancant de l'intérieur des terres vers la côte ou dans les « factoreries » où ils étaient parqués en attendant d'être embarqués. Peut-être ne saura-t-on jamais combien de gens ont péri de la sorte puisque l'on n'a gardé aucune trace des raptés et des décès survenus au cours des razzias dans les villages et du cheminement vers la côte. Les chiffres dont on dispose sont très souvent peu fiables et ne reflètent pas, par exemple, le nombre d'Africains livrés « illégalement » par des personnes non déclarées à exercer le commerce négrier. Ces vendeurs d'esclaves qui s'adonnaient à la contrebande existaient en assez grand nombre dans les petits Etats africains comme dans les grands, en particulier là où des « étrangers » s'appliquaient à briser le monopole des compagnies financées par l'Etat.

Ceci dit, beaucoup de recherches ont cependant été faites sur le nombre d'Africains morts au cours du « *Middle Passage* » - durant leur transport vers l'Amérique – ou peu après leur arrivée dans les colonies des Caraïbes. Il existe aujourd'hui une abondante littérature sur les souffrances physiques et psychologiques des esclaves durant la traversée. Ces travaux portent sur le nombre d'Africains disparus et sur les écarts entre les taux de mortalité durant le passage de l'Atlantique, autant de données d'une nouvelle importance pour les démographes et les chercheurs en médecine qui s'intéressent aux relations entre le stress, la nutrition et la mortalité.

Les estimations du nombre d'Africains vendus à la traite négrière transatlantique s'échelonnent désormais de 9,6 millions au plus bas de l'échelle jusqu'à environ 15 millions. Dans les trente dernières années, le débat a porté sur les travaux de l'historien Philip Curtin qui a publié la première tentative de recensement intégral en 1969, chiffrant à 11,2 millions le nombre d'Africains arrachés à leur patrie entre 1500 et 1900 et à 9,6 millions le nombre de survivants débarqués dans le Nouveau Monde. Curtin suggère donc que deux millions

d'esclaves environ ont péri durant la traversée. Ses estimations ont donné lieu à de vives polémiques, notamment dans le milieu universitaire qui les jugent excessivement prudentes, quoique les critiques eux-mêmes aient tendance à modérer leurs ajustements à la hausse. Paul Lovejoy, par exemple, avance en 1989 le chiffre de 11 863 000 Africains vendus à la traite transatlantique, dont quelque 10,2 millions ont réellement atteint le Nouveau Monde. Joseph Inikori, qui critique les évaluations de Curtin, annonce en 1998 un total de 12 689 000, mais il s'empresse d'ajouter que « ce nombre est contesté par quelques chercheurs et, tandis que le processus de révision se poursuit, il semble probable que le chiffre définitif ne risque guère d'être inférieur à douze millions ni supérieur à vingt millions de captifs exportés d'Afrique pour la traite négrière transatlantique ». En 1995, Per O. Hernaes propose 100 000 de plus qu'Inikori et en 2000, David Eltis présente des calculs (voir Tableau 2) qui se chiffrent à 11 062 000 départs.

Tableau 2 : *Volume des départs d'esclaves par région africaine et par période, 1519-1867 (en milliers)*

	Séné- gambie	Sierra Leone	Côte du Vent	Côte de l'Or	Golfe du Bénin	Golfe du Biafra	Afriqu eCentr eOuest	Afriqu e Sud- Est	Ensemble régions
1519-1600	10,7	2	0	10,7	10,7	10,7	221,2	0	266,1
1601-1650	6,4	0	0	5,2	2,4	25,5	461,9	2	503,5
1651-1675	17,7	0,4	0,1	35,4	21,9	58,6	104,3	1,2	239,8
1676-1700	36,5	3,5	0,7	50,3	223,5	51,5	132,6	10,9	509,5
1701-1725	39,9	7,1	4,2	181,7	408,3	45,8	257,2	14,4	958,6
1726-1750	69,9	10,5	14,3	186,3	306,5	166	552,8	5,4	1311,3
1751-1775	130,4	96,9	105,1	263,9	250,5	340,1	714,9	3,3	1905,2
1776-1800	72,4	106	19,5	240,7	264,6	360,4	816,2	41,2	1921,1
1801-1825	91,7	69,7	24	69	263,3	260,3	700,8	131,8	1610,6
1826-1850	22,8	100,4	14,4	0	257,3	191,5	770,6	247,5	1604,5
1851-1867	0	16,1	0,6	0	25,9	7,3	155	26,8	231,7
All Years	498,5	412,7	183	1043,2	2034,6	1517,9	4887,5	484,5	11062
%of Trade	4,5	3,7	1,7	9,4	18,4	13,7	44,2	4,4	100

Source : David Eltis, « Volume et structure de la traite négrière transatlantique : Réévaluation », communication présentée à la Conférence du Projet du Hinterland nigérian, Université d'York, Toronto, Canada, 12-15 octobre 2000.

Bien que la traite transatlantique ait été pratiquée des années 1440 jusque vers 1870, le XVIII^e siècle est la période la plus documentée. L'historien Herbert Klein, par exemple, nous apprend que « même si plus d'un million et demi d'Africains ont été débarqués en Amérique avant 1700, plus de six millions y sont arrivés entre 1710 et 1810, soit 63 % des effectifs jamais transportés vers cette partie de l'hémisphère ». Puis il ajoute : « à son apogée, dans le dernier quart du dix-huitième siècle, les Européens déplaçaient quelque 90 000 Africains par an vers l'Amérique à bord de deux à trois cents navires battant pavillon de toutes les grandes puissances maritimes d'Europe occidentale ».

Tableau 3 : Estimations du volume de la traite transatlantique depuis Curtin.

<i>Auteur</i>	<i>année</i>	<i>nombre (en millions)</i>
<i>P. Hernaes</i>	<i>1995</i>	<i>12,7</i>
<i>P. Lovejoy</i>	<i>1989</i>	<i>11,8</i>
<i>J. Inikori</i>	<i>1998</i>	<i>12,6</i>
D. Eltis	2000	11

Les travaux récents d'Eltis nous permettent aussi d'identifier plus précisément le volume de la traite dans le temps et selon la nationalité des transporteurs.

Tableau 4 : Volume de la traite transatlantique selon la nationalité des transporteurs, 1519-1867 (en milliers)

Année	Portugais	Anglais	Français	Hollandais	Espagnols	Antilles GB/US	Danois	Tous
1519-1600	264,1	2	-	-	-	-	266,1	
1601-1650	439,5	23	-	41	-	-	-	503,5
1651-1675	53,7	115,2	5,9	64,8	-	-	0,2	239,8
1676-1700	161,1	243,3	34,1	56,1	-	-	15,4	510
1701-1725	378,3	380,9	106,3	65,5	-	11	16,7	958,6
1726-1750	405,6	490,5	253,9	109,2	-	44,5	7,6	1311,3
1751-1775	472,9	859,1	321,5	148	1	89,1	13,4	1905,2
1776-1800	626,2	741,3	419,5	40,8	8,6	54,3	30,4	1921,1
1801-1825	871,6	257	217,9	2,3	204,8	81,1	10,5	1645,1
1826-1850	1247,7	-	94,1	-	279,2	0	0	1621
1851-1867	154,2	-	3,2	-	23,4	0	0	180,7
Toutes les années	5074,9	3112,3	1456,4	527,7	517	280	94,2	11 062,4
% de traite	45,9	28,3	13,2	4,8	4,7	2,5	0,9	100

Source : David Eltis, « Volume et structure de la traite transatlantique : Réévaluation », communication présentée à la Conférence du Projet du Hinterland nigérian, Université d'York, Toronto, 12-15 octobre 2000.

Paul Lovejoy estime comme Curtin que six millions d'Africains ont été déportés à lui seul au XVIII^e siècle. Les données des expéditions négrières indiquent que près de 40 % de ces captifs venaient d'Angola et du Congo, 40 % des golfes du Bénin et du Biafra, environ 15 % de la Côte de l'Or, de la Sierra Leone et de la Sénégambie et le reste de lieux inconnus. Cependant, pour replacer la traite dans la perspective qui convient, il faut aussi mettre en évidence les données des deux sexes et observer le volume des ventes réalisées dans le même temps du côté de la mer Rouge et de l'océan Indien, qui s'élèvent à près de cinq millions de 800 à 1890. S'agissant de la traite négrière transatlantique, le ratio entre esclaves des deux sexes est un indicateur important de la demande, le nombre de femmes étant sensiblement inférieur à celui des hommes.

Tableau 5 : Ratios entre esclaves des deux sexes originaires des différentes régions d'Afrique, 1764-88

<i>Région africaine</i>	<i>Pourcentage d'hommes</i>	<i>Pourcentage de femmes</i>
Gambie	72,1	27,9
Côte du Vent	65,7	34,3
Côte de l'Or	66,8	33,2
Bénin	49,96	50,04
Bonny	56,5	43,5
Calabar	58,8	41,2
Gabon	68,8	31,2
Angola	68,2	31,8

Source : J.E. Inikori, 1992, *op.cit.*

Les archives des négriers européens font apparaître une répartition inégale entre esclaves des deux sexes. L'historien David Eltis démontre que l'âge et la répartition des esclaves des deux sexes à l'intérieur de la traite varient le long de la côte africaine et que la conjoncture économique et sociale de la région joue un rôle important dans le degré de rétention des femmes. L'analyse approfondie de Herbert Klein sur les archives des négriers hollandais qui, au XVII^e siècle, ont aussi approvisionné les colonies françaises, espagnoles, anglaises et portugaises, révèle que 38 % seulement des esclaves embarqués étaient des femmes. A l'aide d'une base de données britannique, Klein relève les mêmes tendances dans les documents des négriers britanniques.

La tendance générale apparaît donc clairement : en gros 60 % des esclaves transportés d'Afrique occidentale en Amérique étaient de sexe masculin, avec seulement de légères variations de la Sénégambie à l'Angola. Par ailleurs, Eltis a analysé des cargaisons de traite types provenant de différentes régions ouest-africaines sur une période comprise entre 1663 et 1713, où il constate que sur un échantillon de 7 170 esclaves de Haute-Guinée, 22,6 % étaient des femmes, que sur 23 016 esclaves expédiés de la Côte de l'Or, 39,2 % étaient des femmes et que sur 45 540 esclaves expédiés du golfe du Bénin, 34,6 % étaient des femmes. Les chiffres d'Inikori pour la période de 1781 à 1798 sont les suivants :

Tableau 6 : Ratios entre esclaves des deux sexes débarqués aux Antilles, 1781-98, par région d'origine, 1781-98

<i>Région d'Afrique</i>	<i>Esclaves débarqués</i>	<i>Pourcentage d'hommes</i>	<i>Pourcentage de femmes</i>
Sénégambie	190	67,5	32,5
Sierra Leone	5 544	64,9	35,1

Côte du Vent	3 420	70,6	29,4
Côte d'Or	2 721	64,4	35,6
Golfe du Bénin	315	54,5	45,5
Golfe du Biafra	18 218	56,9	43,1
Congo-Angola	12 168	69,9	30,1
Région inconnue	13 279	65,3	34,7

Source : J.E.Inikori, 1992, *op. cit.*

La préférence des négriers européens du Nouveau Monde pour les esclaves de sexe masculin pendant presque toute la période de pratique de l'esclavage où ils avaient besoin de muscle pour développer l'agriculture, le bâtiment et exploiter les mines, s'oppose à vrai dire à celle du monde musulman, au nord du Sahara, où les marchés étaient mieux achalandés en captives utilisées à des fins domestiques et de concubinage. Selon les données chiffrées, la traite musulmane était de 67 % de femmes pour 33 % d'hommes. La demande portait avant tout sur les travaux domestiques, ce qui explique la préférence des acheteurs pour les captives qu'ils n'hésitaient pas non plus à utiliser dans l'agriculture, en particulier dans les vignobles.

Les enfants passaient pour présenter de hauts risques et une faible valeur marchande si bien qu'ils étaient rarement la cible des négriers. Un peu moins de 10 % des ventes d'esclaves concernaient des enfants ; les registres de la Compagnie hollandaise des Indes occidentales indiquent, en effet, qu'au XVII^e siècle 9 à 14 % de ses cargaisons de traite comptaient des enfants de moins de 14 ans. Au fil des siècles, il y eu cependant un regain d'intérêt pour l'achat d'enfants à la traite dans certaines colonies, d'où une légère augmentation des effectifs embarqués à la fin du XVIII^e et au XIX^e siècle. Qui plus est, les négriers ne pouvaient pas toujours échapper à l'acquisition d'enfants à la traite, étant donné qu'on leur proposait très souvent un « lot » d'esclaves composé d'enfants et d'adultes à valeur nominale. Et dans les derniers temps du commerce triangulaire, les planteurs américains commencèrent à se mobiliser pour l'achat de captives et d'enfants, en faisant en sorte que leur main-d'œuvre servile puisse se reproduire sur place.

Enfin, le débat autour des « chiffres » continue d'engendrer la recherche de nouvelles données et de nouvelles méthodes de calcul. Une base de données informatique en version CD-ROM publiée en 1999 organise une grande partie de ce vaste stock de données sous une forme qui est rapide et facile à consulter et à partir de laquelle on peut faire des calculs. (*The Transatlantic Slave Trade: a Database on CD-ROM*, de David Eltis, Stephen D. Behrendt, David Richardson et Herbert Klein, publié chez Cambridge University Press, contient des données sur 27 233 expéditions entre 1527 et 1866.). Depuis les années 1970, nombreux ont été les chercheurs ayant produits des données sur des milliers de voyages d'esclaves, livrant des informations au milieu des années 1980 sur près de onze mille passages de l'Atlantique. Cependant, toutes ces données étaient pour la plupart dispersées, c'est pourquoi la base de données unique à sources multiples créée par une équipe de chercheurs expérimentés pour un ensemble aussi important de voyages transatlantiques constitue un progrès remarquable dans la recherche sur la traite négrière.

Les auteurs du CD-ROM nous disent : (1) qu'il permettra aux historiens de donner de nouvelles perspectives sur l'histoire des peuples de souche africaine et les forces qui ont déterminé leur migration forcée ; (2) qu'il permettra d'identifier les tendances et les cycles du flux des captifs africains à partir de points spécifiques du littoral ; (3) qu'il donnera des informations élémentaires sur les relations entre la guerre, le commerce des esclaves, l'instabilité politique, le développement économique et la transformation de l'environnement en Afrique occidentale durant la période esclavagiste ; (4) qu'il relancera les évaluations du volume et de la structure démographique de la traite transatlantique ; (5) qu'il permettra aux historiens de mieux mettre en exergue le cheminement des esclaves de l'intérieur des terres jusqu'à la côte africaine ; (6) qu'il permettra de mieux saisir l'ampleur de la révolte des esclaves et de leur résistance durant le passage de l'Atlantique ; (7) qu'il offrira une meilleure compréhension des correspondances entre les économies ouest-africaine, européenne et américaine.

Mais ces données ont aussi leurs limites, car si le CD-ROM contient les noms de milliers d'armateurs et de capitaines de vaisseaux européens, il ne mentionne pas un seul nom africain, malgré les millions d'entre eux transportés vers les Amériques sur des navires négriers. Il ne dit rien non plus sur les origines ethniques des Africains transportés : les indications relatives aux ports d'embarquement des cargaisons de traite ne sont pas des indicateurs fiables des origines culturelles des Africains ainsi expédiés et ne devraient donc pas servir de référence pour retracer leur ethnicité.

Certains ont critiqué les évaluations contenues dans ce CD-ROM qu'ils trouvent trop réservées pour ce qui est du volume de la traite, à l'instar des estimations de Curtin en 1969. L'historienne Gwendolyn Hall, par exemple, qui a examiné en détail les archives sur les esclaves de Louisiane, dit que le CD-ROM « sous-estime gravement les effectifs, tant pour les voyages documentés que non documentés » concernant la traite américaine, bien que les estimations de la traite britannique lui paraissent fiables. Néanmoins, cette nouvelle base de données permet désormais aux enseignants et aux étudiants de faire des recherches indépendantes sur de nombreux aspects du commerce triangulaire en analysant scrupuleusement les données et en établissant des tendances, des modèles et des interprétations qui leur sont propres. En soi, cela fait de la publication de ce CD-ROM un événement capital. D'autre part, cela permet en particulier aux étudiants de découvrir la réalité de la traite transatlantique avec une plus grande immédiateté, en explorant son histoire avec plus de précision que jamais.

Résumé

Malgré les tentatives lancées depuis trente ans, il est toujours impossible de chiffrer exactement le nombre d'Africains expédiés aux Amériques durant la traite négrière transatlantique.

Le premier recensement de Curtin, en 1969, qui annonçait un total de 11,2 millions de captifs embarqués, a vite été jugé trop prudent. Même si le chiffre le plus récent de 11 millions publié sur CD-ROM en 1999 par Eltis, Richardson *et al.* marque une évolution notoire et porte le volume total au-delà du plafond de 12,6 millions suggéré par Inikori, il reste encore beaucoup à faire, notamment en ce qui concerne la traite portugaise, avant d'arriver à une évaluation définitive. Le nombre de voyages non recensés dans ce CD-ROM laisse également à penser que le total de 11 millions avancé est peut-être encore trop modéré.

Le volume de la traite négrière transatlantique a considérablement fluctué au fil du temps et l'on constate d'importantes variations entre les régions ouest-africaines et les transporteurs euronéens impliqués dans ce commerce. Le XVIII^e siècle marque incontestablement l'apogée de la traite en termes de volume, associée à l'essor fulgurant de l'industrie sucrière aux Caraïbes et au Brésil. Les Portugais se sont néanmoins imposés jusqu'à la fin comme les premiers transporteurs d'esclaves, puisque ce sont eux qui ont dominé les phases initiale et finale de la traite.

Cadre pédagogique

A. CONCEPTS

- Volume
- Variation
- Dépeuplement
- Ratios entre esclaves des deux sexes
- Concubinage
- Mortalité durant la traversée de l'Atlantique
- Analyse statistique des données

B. CONTENU

1. Le volume de la traite transatlantique d'après les états récapitulatifs des expéditions des marchands portugais, espagnols, anglais, français, hollandais, danois, suédois, norvégiens, allemands et américains.
2. Les taux de mortalité durant le *Middle Passage*.
3. Les variations selon l'âge et le sexe des esclaves envoyés aux Amériques.
4. Le « débat autour des chiffres » - recherche de données empiriques sur le nombre d'esclaves envoyés d'Afrique occidentale en Amérique.

C. OBJECTIFS

Connaissances

Les élèves doivent être capables de :

- a. donner des exemples du volume estimé d'Africains arrachés au continent africain et transportés aux Amériques ;
- b. identifier les difficultés de calcul du volume d'Africains ayant péri durant la traversée de l'Atlantique ;
- c. décrire et expliquer pourquoi moins de femmes que d'hommes ont été expédiés comme esclaves outre-Atlantique.

Attitudes

Les élèves seront encouragés à :

- a. montrer qu'ils sont conscients du fait que les jugements historiques reposent sur les preuves à disposition ;

- b. manifester de la compassion envers toutes les victimes de la migration forcée et, en particulier, à l'égard des Africains touchés par la traite négrière transatlantique.

Acquisition de compétences

Les élèves apprendront à :

- a. analyser et interpréter les données chiffrées et faire des déductions ;
- b. vérifier les données en approfondissant leurs recherches ;
- c. présenter les données sous diverses formes (tableaux, graphiques, etc.) ;
- d. classer les informations.

D. METHODES D'ENSEIGNEMENT

- Discussions en panels
- Débats
- Travail graphique
- Analyse statistique
- Travail en groupe

E. ACTIVITES POUR LES ELEVES / APPRENANTS

- Débats ou discussions en panels sur l'ampleur de la traite, à l'aide des témoignages disponibles.
- Travail cartographique sur l'emplacement des ports et des Etats négriers.
- Analyse statistique (individuelle ou en groupe).

On pourrait présenter aux élèves des tableaux d'information sur les estimations des raptés d'Africains à travers plusieurs Etats, avec deux sources pour une période donnée. On pourrait ensuite poser des questions aux élèves pour les inciter à classer les informations, faire des comparaisons, reconnaître les différences et les ressemblances, faire des déductions et en tirer les conclusions.

Par exemple :

- Quel Etat a fourni le plus grand nombre d'esclaves pour la période donnée ?
 - Quel Etat a fourni le plus petit nombre d'esclaves pour la période donnée ?
 - Quel Etat a fourni le plus grand nombre de femmes esclaves ?
 - Pourquoi pensez-vous que l'Etat X a fourni le plus grand nombre d'esclaves ?
 - Pourquoi pensez-vous que les chiffres de la source X diffèrent de ceux de la source Y pour un Etat donné, en ce qui concerne les Africains déplacés ?
- Discussions – Suite à la présentation des données, les élèves peuvent être divisés en groupes de cinq. Leur demander de discuter les raisons qui expliquent les variations des estimations du nombre d'Africains déportés, ainsi que les déductions et les conclusions auxquelles elles ont abouti.

F. EVALUATION

1. Présentation des données sous forme de graphiques, d'histogrammes, de tableaux et autres. Autoriser les élèves à communiquer des preuves historiques sous forme mathématique.
2. Comptes rendus écrit des discussions.

G. MATERIEL DIDACTIQUE

Cartes de l'Afrique, de l'Afrique occidentale et des Etats africains

Données chiffrées sur le volume et les variations de la traite transatlantique

The Transatlantic Slave Trade: a Database on CD-ROM, de David Eltis, *et al.*

Chapitre 7. Le « *Middle Passage* » ou le chemin de la mort

Les travaux de l'historien Joseph Miller et d'autres sur les expériences vécues par les Africains tombés en esclavage durant le passage de l'Atlantique – « *Middle Passage* » – ont mis en évidence les effets de leur « périssabilité » sur la pensée et les actes des négriers européens. Miller donne une image puissante des conditions inhumaines dans lesquelles les esclaves étaient embarqués dans ce « périple de la mort », en expliquant que la disparition d'un si grand nombre de captifs augmentait d'autant l'incertitude financière des investisseurs. C'est pourquoi on ne peut pas considérer simplement la mise en esclavage des Africains aux Amériques comme le prolongement des pratiques de l'Ancien Monde ; au contraire, l'expérience du passage de l'Atlantique signifie à elle seule que l'esclavagisme dans le Nouveau Monde rompt avec la tradition en atteignant un degré jusqu'alors inimaginable de déchéance humaine. D'autre part, le passage fut bien plus qu'une simple traversée de l'océan pour des millions d'Africains réduits en captivité ; il symbolisa au contraire les divisions sociales qui aboutirent à séparer les peuples d'Afrique et d'Europe. Il est donc important de discuter des aspects psychologiques et physiques de ce voyage outre-Atlantique, et de son importance économique et démographique pour bien comprendre la traite négrière transatlantique.

Des études récentes indiquent que dans les toutes premières années de la traite transatlantique les taux de mortalité des esclaves durant la traversée pouvaient atteindre les 20 %, un pourcentage qui retomba à environ 5 % dans les dernières décennies de la traite au XIX^e siècle. Cette chute du taux de mortalité s'explique par l'efficacité croissante des opérations négrières. La tendance à la normalisation des modalités du transport maritime au-delà des lignes impériales en est un aspect important qui s'exprime à travers la définition d'une taille standard des navires négriers spécialement construits et équipés pour la traite. Au milieu du XVIII^e siècle, la capacité idéale d'un bâtiment négrier est estimée à 200 tonneaux. Néanmoins, comme l'avance l'historien Herbert Klein, force est de constater que le taux de mortalité de 5 % en forte baisse durant le passage reste encore très élevé comparé au taux de mortalité des Africains chez eux.

Le *Middle Passage* ne se limite pas au seul voyage transatlantique, mais il commence par la capture des Africains à l'intérieur des terres et s'achève par leur adaptation au nouvel environnement américain. Il se décompose en six étapes, à savoir :

1. la capture et la mise en esclavage en Afrique ;
2. le périple jusqu'à la côte et aux autres points de départ ;
3. le stockage et les lots de cargaison ;
4. le voyage outre-Atlantique ;
5. la vente et la dispersion en Amérique ;
6. l'accommodement/l'adaptation au Nouveau Monde.

Cette division du passage atlantique en plusieurs étapes permet de les analyser chacune en détail, notamment à travers les expériences individuelles successives. Tous les Africains n'ont pas survécu à ces événements et certains sont passés par différentes étapes plus d'une fois et pendant une durée variable. Beaucoup d'esclaves potentiels ont été capturés et vendus à plusieurs reprises avant d'atteindre finalement la côte, certains ayant déjà le statut d'esclaves avant d'être vendus aux Européens. Quelques-uns furent rapidement acheminés vers la côte et embarqués sur des navires pendant que d'autres restaient enfermés dans des forts pendant de longues périodes ou étaient échangés entre négriers européens avant d'être expédiés outre-

Atlantique. Tous ces éléments ont eu une incidence sur les conditions générales des expéditions de traite et ont déterminé le taux de mortalité.

Les énormes pertes en vies humaines étaient la norme, même avant le passage. Les côtes africaines étaient souvent qualifiées de « tombes de l'homme blanc », mais elles étaient aussi un véritable cimetière pour les Noirs. D'aucuns succombèrent à la brutalité, à la terreur ou aux maladies contre lesquelles ils ne pouvaient pas vraiment lutter. L'impact psychologique dû à la présence des négriers blancs que beaucoup d'Africains croyaient cannibales, ainsi que le mal de mer, la maladie, la brutalité, les troubles psychiques, la dégradation par les fers et la malnutrition générale constituaient aussi des causes de mortalité pour beaucoup et de folie pour certains.

Sur la « Côte des Esclaves » – Togo, Dahomey et Nigeria de l'Ouest – les Africains étaient stockés dans des « négrieres » situées en bord de mer. A Elmina et à Cape Coast au Ghana, par exemple, les forts ou les vastes baraquements servaient de lieu de stockage de centaines d'Africains. La surpopulation et l'air vicié expliquent de nombreuses pertes humaines. Les archives de la Compagnie hollandaise des Indes Occidentales révèlent, par exemple, à cet égard que 8 % d'Africains sont morts des suites de conditions de détention déplorables sur la côte. La Compagnie tenta de faire baisser le taux de mortalité en mettant les captifs au travail dans les forts en attendant de les embarquer et en incitant les capitaines des navires à venir plus souvent. C'est ainsi qu'en 1705, le directeur de la Compagnie d'Elmina fait part de ses préoccupations dans une lettre qu'il adresse à son employeur, où il écrit : « Je recommande que vous espaciez mieux l'arrivée des bateaux, car nous ne pouvons pas acheter un grand nombre d'esclaves sans avoir la présence ou l'annonce d'un navire sur la côte, car si les esclaves doivent attendre longtemps ils risquent fort de mourir et reviennent cher à nourrir ». Les archives de la Compagnie indiquent que 95 esclaves sont morts cette année-là, soit 14,6 % sur un groupe de 650 esclaves stockés à Elmina. Bien que cet exemple ne soit pas représentatif du taux de mortalité, il montre bien qu'il est important d'examiner le nombre d'esclaves morts avant l'embarquement en essayant d'avoir une idée du taux de mortalité atteint durant l'ensemble du passage.

L'historien Johnannes Postma estime que 5 % des esclaves maintenus en captivité par les Hollandais à Elmina, au début du XVIII^e siècle, ont péri en attendant l'expédition. Mais il dit aussi que ce pourcentage correspond peut-être au « meilleur scénario » sachant que les plus petits traitants offraient des conditions bien pires que les Hollandais. De plus, les navires négriers eux-mêmes prévoyaient de stationner plusieurs mois au large des côtes africaines en attendant une pleine cargaison d'esclaves : au XVIII^e siècle, par exemple, un bateau hollandais pouvait rester sur place sept mois en moyenne, mais il n'était pas rare que le capitaine ait à attendre plus d'un an, deux mois étant le temps d'attente le plus court jamais recensé. Beaucoup d'Africains n'avaient d'autre perspective que de rester enfermés dans un cachot, un fort ou une négrierie de la côte pendant de longues périodes avant d'entreprendre le voyage transatlantique.

Joseph Miller montre, par ailleurs, que la durée moyenne du voyage vers l'Amérique variait selon la zone de départ et la période de l'année. Son collègue, l'historien David Eltis, dit qu'« en moyenne, les négriers qui partaient de Sénégal ne mettaient que 48,3 jours pour atteindre leur destination des Amériques, comparé à 74,4 jours pour toutes les zones de provenance africaines confondues ». Mais pour beaucoup de captifs le temps de parcours depuis les points de capture à l'intérieur des terres jusqu'à la côte était aussi long sinon plus que le passage atlantique même. Et pour beaucoup d'Africains, le passage représentait la

période la plus courte de tout le voyage vers le Nouveau Monde. Néanmoins, les morts étaient plus fréquentes durant la traversée que sur la côte africaine, comme s’y attendaient en effet les négriers, très soucieux de la perte financière potentielle que représentait ce taux de mortalité. Le tableau suivant illustre l’expérience hollandaise sur la Côte des Esclaves et donne une vue d’ensemble de la traite au début du XVIII^e siècle où la mortalité était en régression. Le taux de mortalité plus élevé dans l’Atlantique donne une idée des conditions abominables dans lesquelles étaient transportés les Africains qui vivaient d’épouvantables moments dans l’entrepont des navires négriers, entamés par la maladie et assaillis par les affections et les traumatismes.

Tableau 7 : Mortalité des esclaves à bord des bâtiments de la Compagnie hollandaise des Indes occidentales

<i>Nom du navire</i>	<i>Année</i>	<i>Nombre d’Africains exilés</i>	<i>Morts durant le passage</i>	<i>Morts sur la côte africaine</i>
Graf van Laarwijk	1701	488	150	91
Vriendschap	1702	393	72	23
Justitia	1702	740	152	48
Carolus Secundus	1710	510	32	18
Amsterdam	1726	466	178	14
Leusden	1727	748	66	25

Source : Johannes Postma: “Mortality in the Dutch Slave Trade, 1675-1795” in H. Gemery & J. Hogendorn, The Uncommon Market (N.Y., 1979) p .246.

Les travaux de Joseph Miller montrent par ailleurs que les négriers européens ont longuement discuté des mérites relatifs des deux méthodes de transport des captifs africains, soit disposés les uns à côté des autres, soit imbriqués tête-bêche. Cette seconde méthode partait du principe que la perte d’environ 10 % d’esclaves était inévitable durant la traversée, quel que soit le volume de la cargaison. On trouvait donc qu’il était plus économique de charger le navire selon sa capacité et d’atteindre la vitesse maximum durant l’expédition. La première méthode, en revanche, avait la préférence de ceux qui pensaient que plus les esclaves étaient à l’aise, plus leur taux de mortalité allait baisser. En conséquence, ils limitaient le chargement à environ 75 % de la capacité du navire en vue de réduire le taux de mortalité au-dessous de 10 %. De manière générale, il s’avère que les cargaisons supérieures aux normes habituelles avaient peu d’incidence sur le taux de mortalité, alors que celles qui étaient plus restreintes, de 50 à 75 % seulement de la capacité du navire, comme le pratiquaient les Français à la fin du XVIII^e siècle, pouvaient faire chuter la mortalité de manière significative, selon l’historien français Jean-Michel Deveau.

Le taux de mortalité évolua aussi au fil du temps selon les principales zones pourvoyeuses d’esclaves africains. David Eltis, par exemple, affirme qu’à la fin du XVII^e siècle le golfe du Biafra constituait un cadre de traite « relativement peu propice ». A ce propos, il indique que presque un tiers des esclaves ayant quitté les ports africains entre 1663 et 1713 ne sont jamais allés au bout du voyage vers les Amériques, alors qu’aucune autre région n’a eu de ratio supérieur à un pour cinq. Une étude de 301 négriers britanniques qui livrèrent 101 676 esclaves aux Indes occidentales en 1791-97 révèle que leur taux de mortalité

allait de 3 % sur la Côte de l'Or à 11 % dans le golfe du Biafra. La moyenne du taux de mortalité global était de 6 %.

Tableau 8 : *Registre d'un chirurgien (Joseph Buckhana) sur la mortalité des esclaves : Recensement des esclaves morts à bord du James, [Capitaine, Mathew Morley], durant la traversée d'Afrique aux Antilles du 4 novembre 1788 au 8 février 1789.*

<u>Date de décès</u>	<u>Description de l'esclave</u>	<u>Cause de sa mort</u>
1788, 4 nov.	homme	inflammation du foie
29 nov	homme	dysenterie
18 déc	femme	mort subite
1789, 1 ^{er} jan	homme	dysenterie
3 jan	femme	dysenterie
6 jan	femme	léthargie
15 jan	garçon	dysenterie
16 jan	garçon	dysenterie
17 jan	fille	dysenterie
18 jan	homme	dysenterie
19 jan	garçon	dysenterie
28 jan	garçon	dysenterie
31 jan	femme	mélancolie
3 fév	garçon	léthargie
8 fév	homme	dysenterie
Total des esclaves embarqués ----- 154	70 hommes 46 femmes 23 garçons 15 filles	
Total des morts durant le passage ---- 15		
Arrivées -----	139	
% pertes -----	9,7	

Source : *English Parliamentary Papers*, 1789, vol. 29; *Extracts of a Guinea Surgeon's Journal*, no. 632.

Comme à l'époque on ne comprenait pas bien comment se propageaient les maladies dans un espace confiné ni quels étaient les mécanismes de la maladie dans leur ensemble, alors on soignait au cas par cas les maladies contractées durant la traversée sans jamais chercher à améliorer les conditions de vie à bord. Une épidémie qui se déclarait parmi les captifs risquait néanmoins de détruire la meilleure partie de la cargaison et le danger de contagion était d'autant plus grand que des Africains issus de différents milieux pathogènes et de différentes parties du continent étaient jetés ensemble dans les cales des bateaux négriers et exposés à de nouveaux éléments pathogènes. Le fait qu'ils étaient exposés pour la première fois aux maladies européennes eut aussi des conséquences prévisibles, avec l'apparition de cas de dysenterie, de rougeole et de variole qui pouvaient être mortels.

Le chirurgien du bord examinait les esclaves pour déceler des troubles ou des signes de maladie. Pour mieux protéger les esclaves apparemment bien portants, il arrivait de jeter à la mer ceux chez qui une affection avait été diagnostiquée. Certains ont laissé entendre que beaucoup d'esclaves traités de la sorte étaient en réalité en assez bonne santé et auraient pu récupérer s'ils en avaient eu la possibilité. La plupart des symptômes identifiés par les médecins comme signes d'une maladie (vomissements, diarrhée avec pertes de sang, délire ou éruption érythémateuse) étaient sans doute plus apparentés au stress et à la déshydratation qu'à la maladie. L'ignorance des médecins peut aussi avoir contribué à faire progresser le taux de mortalité durant le passage atlantique.

Les femmes ont survécu à la traversée en nombre légèrement supérieur à celui des hommes, comme on peut le constater dans les archives des marchands d'esclaves. Si le taux de mortalité global des hommes est estimé à environ 20 %, il approche de 15 % pour les femmes. De multiples raisons ont été invoquées pour expliquer cet écart : les femmes ont peut-être bénéficié de conditions un peu meilleures à bord que les hommes, peut-être savaient-elles mieux gérer leur stress ou étaient-elles plus aptes à supporter le choc de la douleur et de la malnutrition.

En outre, les historiens ont poussé les recherches au-delà du simple calcul de la mortalité globale par bateau durant le passage. Ils ont aussi mesuré le taux de pertes humaines par semaine de voyage. Un certain nombre d'observations en ont résulté, en particulier le fait que le taux de mortalité le plus élevé est enregistré durant les vingt premiers jours du voyage (beaucoup de ces personnes seraient probablement mortes à terre si elles étaient restées plus longtemps dans les dépôts) et qu'il diminue au milieu du voyage pour remonter rapidement après soixante à soixante-dix jours, surtout à cause du manque d'eau et de nourriture à bord. Aucun rapport direct n'a été établi entre le taux de mortalité et la taille des navires, ce qui n'a rien de surprenant étant donné que les conditions dans lesquelles étaient entassés les esclaves dans l'entrepont ne risquaient pas de changer, quelles que soient les dimensions du bâtiment. En fait, il est frappant de voir la ressemblance entre les méthodes européennes de construction navale et les systèmes de stockage des esclaves à bord des vaisseaux négriers au XVIII^e siècle, à l'apogée de la traite, lorsqu'ils transportaient en moyenne trois cents esclaves par voyage.

Le Portugal fut le premier pays européen à tenter d'étalonner le nombre d'esclaves pouvant être transporté par tonneau, en fixant en 1684 une norme d'environ 2^{1/2} esclaves/tx. Les grands vaisseaux transportaient parfois jusqu'à huit cents captifs, mais c'était rare même s'ils adoptaient le système « tête-bêche ». Les archives de la Royal African Company pour la période de 1675 à 1725 indiquent que le nombre moyen d'esclaves par bateau était de 235 à destination de la Barbade et de 270 pour la Jamaïque, le jaugeage moyen des navires étant de 179 tonneaux. La moitié des bâtiments mis en service par la Compagnie dans les années 1720 jaugeaient entre 100 et 200 tonneaux et un tiers avait une capacité de 200 à 300 tonneaux. Les navires anglais avaient aussi tendance à être plus petits que les français ou les portugais, puisqu'un bâtiment français typique, en particulier s'il était la propriété d'un marchand patenté, pouvait transporter 395 esclaves et un navire portugais en transportait environ 350.

L'horreur du passage atlantique amena de nombreux commentateurs de l'époque à adopter un point de vue critique sur la traite, tout en continuant à approuver l'esclavage en tant qu'institution, à l'exemple des Européens qui voulaient voir supprimer la traite bien avant de s'unir contre l'esclavage. Le surpeuplement était la norme sur tous les navires négriers : malgré la polémique autour des modes de cargaison, tous les bateaux convoaient les esclaves dans des conditions où l'extrême inconfort était permanent. Pour empêcher les évasions, les suicides ou les mutineries des esclaves, on les enchaînait ensemble sous le pont où ils étaient entassés comme des « pierres dans un mur » et gardés comme des prisonniers dont la peine de mort aurait été commuée. La puanteur à bord était nauséabonde, même pour l'équipage dont le taux de mortalité pour cause de maladie était parfois aussi élevé que celui des esclaves. Mais, malgré tout, la rentabilité du commerce triangulaire explique sa viabilité. Les esclaves représentaient un investissement coûteux et les négriers étaient soucieux de maximiser leurs profits, même si cela passait par la perte de quelques esclaves au passage. Le Dr Wadstrom, chirurgien à bord d'un négrier, fait ce commentaire sur la traite portugaise, à propos de la mortalité durant le passage de l'Atlantique : « le bas prix (des esclaves) au Mozambique

compense entièrement leur mortalité supérieure ». Les marchands d'esclaves s'attendaient donc à ce que les taux de mortalité élevés soient compensés par les prix forts qu'ils pouvaient obtenir pour les esclaves survivants aux Antilles, malgré une tendance générale à l'augmentation du prix des esclaves aux Amériques qui allait de pair avec une baisse des taux de mortalité durant le passage.

Toutefois, quels que soient les calculs entrant en ligne de compte, la traversée océanique était toujours une expérience abominable pour les Africains réduits en esclavage. Un médecin écossais, le Dr Thomas Trotter, parlant de la traite anglaise, affirme que les esclaves étaient tellement serrés qu'ils n'avaient pas la place de se mouvoir. Ils étaient entassés « tête-bêche » dit-il, enchaînés les uns aux autres. Dans l'entrepont où les conditions étaient répugnantes résonnait l'écho des souffrances et de la maladie. Les hommes étaient séparés des femmes et l'équipage considérait l'accès sexuel aux captives comme son droit durant le voyage, si bien que des milliers de captives arrivèrent enceintes dans le Nouveau Monde, victimes de viol ou d'abus sexuel. Ces conditions furent dénoncées publiquement au cours des campagnes anti-esclavagistes européennes et américaines.

En conclusion, au moins 1 000 000 Africains ont péri durant le *Middle Passage* et encore plus nombreux ont été ceux qui sont morts des suites de leur capture et de leur mise en servitude en Afrique même, affirme l'historien Patrick Manning. Cependant, un nombre encore plus considérable d'Africains tombés en esclavage, par millions, moururent après être arrivés dans le Nouveau Monde. Selon une estimation prudente, environ 15 % des survivants au passage sont morts dans les deux ans qui ont suivi leur arrivée. David Eltis indique que bien qu'ayant baissé de moitié au XVIII^e siècle, le taux de mortalité était encore très élevé dans l'ensemble des Caraïbes. Cela eut pour conséquence de rendre les esclaves africains peu aptes à se reproduire pendant presque toute la période d'esclavage. En fait, les populations africaines aux Caraïbes et au Brésil connurent jusqu'au XIX^e siècle un déclin démographique naturel, où les Noirs virent leur nombre diminuer systématiquement à longue échéance en raison du taux de mortalité, en particulier chez les nourrissons, et du faible taux de natalité.

Aux Etats-Unis d'Amérique, la population noire augmenta naturellement, ce qui contraste avec le déclin démographique des Caraïbes. Les taux de mortalité élevés ont été, dans un sens, une caractéristique des Caraïbes depuis la disparition des populations autochtones indiennes et ils ont continué avec les Africains pendant presque toute la période esclavagiste. Les ratios disproportionnés entre les deux sexes dans les îles, l'impact débilant du travail dans les plantations sur la population féminine minoritaire et l'incapacité à se reproduire dans ces conditions, se sont traduits par un faible taux de natalité et un taux élevé de mortalité infantile, ce qui indique une croissance démographique négative dans la plupart des plantations caraïbes.

Résumé

Outre les nombreuses descriptions bien connues du passage atlantique qui en dépeignent l'horreur, le caractère inhumain et la destruction générale de la vie, on peut désormais obtenir une idée précise du nombre d'esclaves morts à bord des navires qui les transportaient vers les Amériques. Toutefois, le passage ne devrait pas être considéré uniquement comme la partie transatlantique du mode de transport des esclaves, mais inclure également la capture et la vente des esclaves, ainsi que leur acheminement jusqu'à la côte où les attendaient les négriers.

L'atrocité des conditions durant la traversée entraîna la mort de nombreux esclaves. C'est pourquoi le *Middle Passage* a été qualifié de « chemin de la mort » par un historien. Les chercheurs ont étudié de façon approfondie les multiples causes des taux de mortalité élevés qui ont décimé la population servile durant le voyage vers les Amériques. On sait depuis longtemps que les navires négriers étaient des « tombes flottantes ». Ce n'est que plus récemment qu'un aspect de la littérature sur la traite met à disposition des évaluations précises du nombre d'Africains tombés en esclavage et morts durant le passage. En outre, les chercheurs ont non seulement acquis une meilleure compréhension du total des pertes humaines recensées à bord des navires, mais ils ont aussi étudié les taux de mortalité et leurs variations au fil des siècles et selon les voyages, les régions d'Afrique et les marchands d'esclaves européens.

Cadre pédagogique

A. CONCEPTS

- Passage de l'Atlantique ou *Middle Passage*
- Voyage transatlantique
- Africains réduits en esclavage
- Forts
- Négreries et baraquements
- Marquage au fer rouge
- Malnutrition
- Matières premières
- Investisseurs

B. CONTENU

1. Les aspects psychologiques et physiques du passage de l'Atlantique.
2. La signification et les conséquences démographiques du passage.
 3. Les six étapes du passage de l'Atlantique – de la capture à l'adaptation à la vie dans le Nouveau Monde.
 4. Les taux de mortalité chez les esclaves et leurs maîtres.
 5. Les types de navires utilisés.

C OBJECTIFS

Connaissances

Les étudiants doivent être capables de :

- a. définir le terme « Passage de l'Atlantique » ou « *Middle Passage* » ;
- b. décrire le recrutement des Africains comme esclaves ;
- c. analyser de manière critique les conditions de la traversée ;
- d. décrire les causes des taux de mortalité élevés ;
- e. distinguer les différents types de navires utilisés pour le transport des esclaves.

Attitudes

Les élèves seront encouragés à :

- a. reconnaître et respecter le courage et la force des Africains ayant survécu au voyage vers l'Amérique ;
- b. reconnaître les contributions des esclaves au développement des Amériques ;
- c. désirer apporter une contribution productive où qu'ils soient et désirer la justice pour tous les peuples.

Acquisition de compétences

Les élèves apprendront à :

- a. mieux lire une carte ;
- b. débattre des questions relatives au passage atlantique ;
- c. analyser les arguments d'après les différentes sources.

D. METHODES D'ENSEIGNEMENT

- Etude cartographique
- Débats
- Conférences
- Travail en groupe
- Discussions

E. ACTIVITES POUR LES ELEVES / APPRENANTS

- Rechercher des idées autour du terme « *Middle Passage* » et dresser une carte sémantique des réponses (ex. cachot, surpopulation, folie).
- Ecrire un journal (15-20 inscriptions) ou un essai de réflexion pour le chirurgien ou le capitaine d'un négrier durant le passage.
- Identifier les formes modernes du passage – dans les Caraïbes, par exemple, ou en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient ;
- Poser des questions de type ~~Stimulus~~ – Réaction et observer les réactions des élèves (colère, tristesse ou confusion) face au nombre d'Africains morts pendant la traversée.
- Mettre au point des dossiers pour les élèves sur des formes récentes/contemporaines du passage atlantique ou bien trouver des graphiques, des tableaux ou des cartes illustrant la traversée. Utiliser les informations pertinentes provenant de ces sources pour écrire un article sur leurs répercussions.
- Création d'un site Web. Permettre aux élèves de faire des recherches sur Internet concernant la traite transatlantique. Compiler et classer les données ainsi recueillies.

F. EVALUATION

1. Présentation d'un dossier.
2. Utiliser les événements discutés en classe pour construire une trame chronologique des six étapes du passage atlantique, avec un bref commentaire sur chaque étape.
3. Evaluation des données informatiques (noter la pertinence et la compilation précise des données).

G. MATERIEL DIDACTIQUE

Internet
Archives
Textes supplémentaires

Chapitre 8 : Prix et rentabilité

La traite de « l'ivoire noir », comme l'historien James Walvin désigne les Africains réduits en esclavage, était suffisamment rentable pour attirer un flux apparemment interminable d'investisseurs sur quatre continents pendant plus de quatre siècles. Le commerce des esclaves était une entreprise de taille qui faisait appel à des techniques de gestion avancées, à des montages financiers complexes et à des outils d'investissement perfectionnés. Et ce n'était pas une activité de pauvre, puisque la mise de fonds nécessaire pour y participer était souvent considérable.

Si beaucoup de petits traitants procédaient au regroupement de leurs ressources par le biais du partenariat et autres stratégies, les grandes compagnies géraient le gros de la traite, bon nombre d'entre elles bénéficiant de chartes royales et de droits de monopole. Le libre échange finit par dominer le cadre des affaires et ouvrit la porte à des centaines de participants, même si les grandes compagnies se montraient plus efficaces dans l'organisation, l'établissement des prix et des codes de conduite du commerce négrier. L'acheminement de plus de dix millions de personnes outre-atlantique sur une période de près de quatre cents ans constituait un grand projet de gestion dans lequel avaient investi les deux rives de l'Atlantique, l'Europe, l'Afrique et l'Amérique du Nord et du Sud. La traite se voulait une entreprise mondiale qui réclamait une très grande confiance et exigeait une éthique qui ne voyait aucune objection au trafic international d'individus mis en esclavage dans des conditions violentes et forcées.

Selon l'historien Herbert Klein, la culture d'entreprise de la traite négrière transatlantique « s'intégrait dans les réseaux commerciaux traditionnels » du point de vue des fournisseurs africains, puisqu'elle n'était qu'une extension des marchés aux esclaves intérieurs et extérieurs qui existaient déjà en Afrique. Mais du point de vue européen, elle exigeait un gros investissement d'amorçage, ainsi qu'un effort concerté de préparation culturelle. Les idées qui ont facilité son développement – comme quoi les Noirs étaient des êtres inférieurs que l'on pouvait réduire à l'état de biens meubles – devaient être admises et promues afin que les marchands d'esclaves puissent continuer à s'engager dans ce commerce que beaucoup considéraient comme odieux dans leurs propres sociétés. Les riches et les personnalités de toutes les puissances commerciales européennes s'intéressèrent à la traite, car elle permettait aux investisseurs comme aux gestionnaires et aux monarques, aux marchands, aux aristocrates, aux hommes politiques, aux prêtres, aux agriculteurs, aux soldats et à tous ceux qui avaient des capitaux à placer de contribuer à son financement en faisant rapidement fortune. Les compagnies négrières investirent dans la construction de navires en Europe et de forts sur la côte africaine ; elles engagèrent des courtiers et des intermédiaires en Europe, en Afrique et aux Amériques pour réaliser des bénéfices encore plus substantiels.

En Europe, les gouvernements rivalisaient avec le secteur privé, tandis qu'en Afrique, les rois et les nobles tentaient de monopoliser la traite. Partout, les nations se faisaient concurrence pour obtenir la plus grosse part du gâteau, la France s'étant imposée parmi les protagonistes. En 1677, par exemple, la Compagnie du Sénégal finança la prise de l'île de Gorée au large de la côte sénégalaise, alors aux mains des Hollandais, et obtint du gouvernement français le monopole de toute la côte africaine. Dans les années 1780, Nantes qui n'avait pas de sérieuse concurrence dans ce domaine, envoyait quelque 35 navires par an à destination de l'Afrique de l'Ouest – 55 % du trafic français. En effet, c'est uniquement le commerce négrier, affirme l'historien Robert Stein, qui « a évité à Nantes de s'abaisser au niveau d'un port de province ». A l'époque, les Français investirent plus de 30.000.000 livres

par an dans cette activité, sans compter les millions de livres consacrées aux activités annexes. Les traitants français, ajoute Stein, « anticipaient des profits pouvant atteindre 100 % et réalisaient des bénéfices théoriques allant jusqu'à 50 %, ils étaient sûrs d'avoir trouvé le véritable El Dorado. »

Tableau 9 : Départs d'esclaves de Nantes

<u>Année</u>	<u>Nombre moyen par an</u>
1713-22	15
1726-35	12
1736-44	24
1749-54	31
1763-77	24
1783-92	34

Même si le commerce des esclaves n'était pas toujours aussi lucratif que l'espéraient les traitants, les profits moyens des marchands à long terme étant inférieurs à 10 % et sans doute plus près de 6 à 8 %, ils pouvaient néanmoins réaliser de gros bénéfices sur un voyage individuel ou une petite série d'expéditions. Selon la Chambre de Commerce de Normandie, les négriers français vendirent 82 663 Africains pour 76.293.330 livres entre 1738 et 1744. Cela signifie qu'un Africain valait en moyenne 923 livres. Parallèlement à cela, les Français payaient environ 300 livres par esclave sur la côte africaine, soit un rapport brut de plus de 100 % pour chaque vente. Dans les années 1780, les négriers achetèrent des Africains sur la côte au prix unitaire de 750 livres pour les vendre à 1.325 livres par tête, un profit de près de 80 %. Beaucoup de charges financières risquaient, cependant, de grever leur budget et les bénéfices nets étaient nettement moins importants. Néanmoins, les recettes mirifiques ainsi escomptées constituaient encore pour beaucoup l'intérêt de ce commerce.

Tableau 10 : Grandes familles esclavagistes françaises (1708-1790)

<u>Nom</u>	<u>Expéditions</u>	<u>Port</u>
Montaudouin	60	Nantes
Bouteiller	56	Nantes
Michel	52	Nantes
Begouen Demeaux	41	Le Havre
Walsh	40	Nantes
Premor	39	Honfleur
Garesche	38	La Rochelle
Rasteau	38	La Rochelle
Beaufils	35	Le Havre
Bertrand	32	Nantes
Mesle	31	Saint-Malo
Giraudeau	37	La Rochelle
Nairac	25	Bordeaux
Chauvet	25	Le Havre
Deluynes	24	Le Havre
d'Havelooze	23	La Rochelle
Feray	22	Saint-Malo
Delacroix	22	Nantes

Dumoustier	22	Nantes
Magon	22	Nantes
Espivent	21	Le Havre
Portier	20	Le Havre

Source : Robert Stein, The French Slave Trade in the 18th Century (1979, p.153)

L'Angleterre développa aussi un important trafic négrier. En 1663, la Compagnie anglaise des *Royal Adventurers* possédait une liste d'actionnaires, le roi en tête, qui comprenait tous les grands investisseurs de l'époque. Cape Coast était son principal comptoir en Afrique et au cours de ses quatre premières années de traite, ses recettes annuelles sur les esclaves étaient de plus de 100.000£ et le double pour l'or. Endettée, elle fut remplacée par la *Royal African Company* en 1672, qui obtint 111.600£ de capitaux de la part de ses deux cents actionnaires, dont John Locke, philosophe anglais de la liberté, qui investit 600£ au cours des trois premières années. Outre ses activités à Cape Coast, la Compagnie ouvrit également des postes de traite à Commenda, Accra, Aga et Anashan. Elle dépensa des sommes importantes pour la préparation de chaque voyage vers l'Afrique en vue de s'assurer que les Africains expédiés aux Antilles soient vendus à environ 18£ pour une femme et 20£ pour un homme. Entre 1672 et 1690, elle vendit au moins cent mille esclaves aux Antilles, dont près de 25 000 étaient originaires de la Côte du Vent (Libéria), 25 000 de la Côte de l'Or, 15 000 de Ouidah et le reste de la Sénégambie, de l'Angola, du Bénin et de Calabar.

Tableau 11 : Prix des esclaves au Brésil (Pernambuco) et en Jamaïque

	<u>Année</u>	<u>Prix par tête (£)</u>
<u>Brésil</u>	1640	30 03
	1643	20,54
	1645	20,98
<u>Jamaïque</u>	1665	21,14
	1670	21,14
	1675	21,92
	1680	19,32
	1690	23,85
	1700	23,68

Source: R. Bean et R. Thomas, "The Adoption of Slave Labour in America". In Gemery & Hogendorn, The Uncommon Market (1979, pp.391, 397)

Les Scandinaves investirent aussi dans « l'ivoire noir ». C'est ainsi que le partenariat de Louis de Geer, financier liégeois réputé et négociant en minerai de fer, avec Samuel Blommaert, négrier patenté d'Amsterdam dont les navires opéraient depuis Gothenburg sous le nom de sa compagnie créée en 1649, était placé sous l'autorité de Henrick Carloff, marchand d'esclaves scandinave expérimenté qui fit construire le Fort Carlosburg sur la Côte de l'Or non loin d'Elmina. L'entreprise de Carloff attira des investisseurs de pays aussi lointains que la Lituanie, puis une partie de la Pologne, ainsi que des membres de la noblesse européenne, comme le duc de Courlande. Lorsqu'il commença à avoir des problèmes avec ses employeurs suédois, Carloff s'empessa de négocier un marché avec les Danois en construisant deux forts sur la côte ouest-africaine : Christiansborg et Friedrichsburg. Puis il se sépara des Danois

pour travailler avec les Français, une carrière qui illustre donc le caractère multinational de la participation européenne au commerce triangulaire.

On a moins de connaissances sur la participation allemande à la traite, malgré plusieurs tentatives allemandes au XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle pour mettre un pied en Afrique de l'Ouest. Utilisant surtout les Hollandais comme alliés, les navires allemands naviguaient sous le pavillon de Brandebourg, faute d'avoir des colonies en Amérique et vendaient surtout des esclaves aux colonies danoises des îles Vierges. Une colonie allemande tenta de s'établir dans l'île caraïbe de Tobago, mais la résistance des autochtones, informés par les services de renseignement hollandais, fit échouer ce projet.

En dépit des degrés divers de participation des pays européens à la traite, personne n'aurait investi dans cette entreprise sans en attendre de substantiels profits. Nous avons beaucoup d'informations sur le niveau des bénéfices réalisés par les plus grandes compagnies européennes, mais aussi par quelques petites entreprises familiales et autres partenariats. Les négociants français et hollandais réalisèrent des bénéfices importants, comme en témoignent les cent voyages négriers envoyés par la *Middelburgsche Commerce Compagnie* hollandaise entre 1730 et 1790 qui rapportèrent en moyenne 2 à 3 % par expédition, certaines pouvant aller jusqu'à 20 %. D'autres voyages enregistrèrent cependant des pertes de 10-15 %. Beaucoup d'études portent sur la rentabilité de la traite anglaise à son apogée dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. L'historien Roger Anstey, par exemple, montre après avoir étudié les opérations négrières de Bristol et Liverpool, que les investisseurs pouvaient espérer un rendement moyen d'environ 9,5 % par an. Les archives de William Davenport de Liverpool qui couvrent la période 1757-1785 sont les plus intéressantes à consulter de tous les registres des négriers anglais de la fin du XVIII^e siècle. Davenport expédiait la plupart de ses esclaves du vieux Calabar et du Cameroun. L'historien David Richardson, qui a fait une analyse détaillée de ces documents, indique que les 67 voyages analysés entraînaient une dépense brute de 320.000£, rapportèrent 380.000£ avec un bénéfice net de 60.000£, ce qui représente un profit annuel moyen de près de 7 % par voyage.

Les historiens Jean Meyer et Dieudonné Rinchon ont fait des études semblables des bénéfices des négriers français qui, à l'instar des Anglais, tablaient sur 10 % de rendement moyen de l'investissement. Ils soulignent toutefois qu'un problème important se posait aux marchands du fait de la tendance à acheter les esclaves en Amérique à crédit, ce qui signifiait parfois une attente de deux à trois ans avant de recevoir le paiement intégral après la vente.

Tableau 12 : Pertes et profits par voyage – William Davenport de Liverpool 1757-1785

<u>Profits ou pertes en</u>	<u>Voyages avec</u>	<u>Voyages à</u>
<u>% des dépenses</u>	<u>bénéfices</u>	<u>pertes</u>
0-9	4	5
10-19	5	4
20-29	7	-
30-39	6	4
40-49	5	1
50-54	4	-

60-99	9	4
100+	9	-
Total	49	18

Source: D. Richardson "Profitability of the Bristol - Liverpool Slave Trade"

David Richardson montre que d'après les données qui précèdent, beaucoup d'expéditions anglaises du XVIII^e siècle réalisèrent des bénéfices très conséquents, bien au-dessus de la norme pour d'autres options d'investissement mises à la disposition de Davenport en Angleterre. La majorité des voyages rapportait plus de 50 % de bénéfices, d'où l'intérêt que suscitait un tel commerce. Il y avait toujours la possibilité de faire de très gros bénéfices, même si beaucoup de voyages rapportaient peu ou enregistraient même des pertes. On peut donc faire quelques observations succinctes :

- 1) Dans l'ensemble, la traite négrière était rentable pour les investisseurs.
- 2) Les bénéfices variaient selon l'époque, la destination, voire entre les bâtiments d'une même flotte.
- 3) Beaucoup de voyages se faisaient à perte, mais l'appât du gain restait une tentation permanente pour les investisseurs.
- 4) Les pertes éventuelles de la vente d'esclaves pouvaient être compensée par des bénéfices issus de la vente d'autres produits.
- 5) La traite offrait des profits, du prestige et un pouvoir aux compagnies, aux gouvernements et aux particuliers.
- 6) Les bénéfices étaient parfois vite obtenus, soit qu'ils étaient convertis en capitaux commerciaux et industriels en Europe, soit qu'ils étaient investis dans les plantations américaines.
- 7) Pratiquement aucun autre type d'investissement en Europe n'offrait d'aussi bons rapports à l'époque.
- 8) Les profits moyens de la plupart des compagnies de traite montrent que leurs bénéfices étaient généralement modestes, ce qui dissimule néanmoins la puissance de l'attrait spéculatif de la traite.
- 9) Les bénéfices provenant du commerce des esclaves étaient souvent liés aux rendements des autres produits, en particulier l'or et l'ivoire.

Au milieu du XVIII^e siècle, les Anglais s'imposèrent au niveau de la rentabilité de leurs transactions négrières. Les prix des esclaves étaient généralement les plus bas de l'Amérique britannique, les négriers hollandais offrant des conditions de crédit intéressantes aux colons anglais, car en dehors du Surinam, la Hollande ne possédait aucune grande colonie agricole. Cependant, le développement relativement avancé de l'économie commerciale et industrielle britannique se reflétait dans la tendance des négriers anglais à pratiquer des coûts unitaires moins importants. Les Anglais pouvaient armer leurs navires à moindres frais par rapport à leurs concurrents, car la plupart des produits expédiés en Afrique étaient fabriqués sur place ou provenaient des colonies anglaises d'Asie et d'Amérique.

Tableau 13 : Prix moyen des esclaves en Afrique et aux Caraïbes, 1670-1780 (en livres sterling)

<u>Décennies</u>	<u>Afrique</u>	<u>Caraïbes</u>
1670	3	15
1690	10	20
1710	15	20
1720	16	22

1730	12	25
1750	15	30
1760	13	30
1770	18	35

De plus, la supériorité navale de la Grande-Bretagne lui procurait un avantage singulier, avec quelques voyages négriers ayant réalisé des bénéfices de 100 %. Même si d'autres expéditions avaient enregistré des pertes, l'attrait de ces entreprises extraordinairement lucratives augmentait d'autant l'intérêt de ce commerce. Selon l'historien Robin Blackburn, les recettes brutes des voyages grâce à la vente de 1 428 701 Africains par les Anglais durant cette période se chiffrent à un total de 60 millions de livres sterling – l'équivalent de 6 milliards de livres sterling en 1996.

Comme chaque voyage était financé par un groupe d'investissement spécifique dans la traite à court terme, l'attrait d'une fortune rapidement acquise était irrésistible. Même avec un rendement moyen de seulement 9,5 % de l'investissement, la traite demeurait encore l'une des options les plus intéressantes pour les investisseurs : les titres publics, par exemple, rapportaient 3,5-4 %, les emprunts-logement 4-5 % et les plantations de canne à sucre des Caraïbes au mieux 6-9 %. Ainsi, la traite pouvait-elle signifier pour le spéculateur la possibilité d'une fortune rapidement acquise, tandis qu'elle représentait pour l'investisseur à long terme un taux de rendement supérieur aux autres options. En 1783, par exemple, la société nantaise Giraud & Raimbaud envoya la *Jeune Aimée*, un bâtiment de 150 tx, en Angola. Là-bas, le capitaine obtint un lot de 264 esclaves pour environ 156.000 livres. Ces esclaves, avec d'autres denrées, furent vendus pour 366.000 livres à Saint-Domingue, soit un bénéfice de 210.000 livres ou près de 135 %.

Tableau 14 : Valeur des esclaves exportés

Année	Nombre exporté d'Afrique de l'Ouest	Prix moyens en Afrique (£)	Total (£)
1701- 10	339 000	12,6	4.271.400
1711- 20	391 000	16,8	6.568.800
1721- 30	312 000	14,2	4.430.400
1731- 40	377 000	20,2	7.615.400
1741- 60	790 000	17,7	13.983.000
1761- 0	497 000	20,0	9.940.000
1771-76	456 000	21,0	9.576.000
1777-80	240 000	11,4	2.736.000
1781-90	504 000	29,1	14.666.000
1791- 1800	344 000	25,3	8.703.200
Total	4 249 000		79.754.600

Source : H Gemery et J Hogendorn, "Economic Costs of West African Participation in Atlantic Slave Trade ", in Gemery and Hogendorn (eds) The Uncommon Market 1974, p.156

Bien que les archives des grandes compagnies de traite hollandaises indiquent une chute du rendement moyen au XVIII^e siècle au-dessous de 6 %, les rendements français tournant autour de 6 à 8 %, il ne faut pas oublier que la traite n'était qu'un élément du réseau commercial beaucoup plus vaste qui englobait le Nouveau Monde, l'Asie et l'Europe. Ainsi les colonies américaines n'auraient pas été aussi lucratives sans l'exploitation des esclaves, ce qui vaut aussi pour le Brésil où les négriers portugais avaient établi des

relations financières complexes avec les planteurs brésiliens de sucre et de café qui leur garantissaient des rendements sur investissement très intéressants.

Par conséquent, si la littérature récente sur la traite transatlantique tend à montrer que les bénéfices étaient modestes et pas aussi spectaculaires qu'on l'avait dit au départ, les historiens R. Thomas et R. Bean affirment que la traite n'aurait pas pu être plus rentable dans la mesure où il s'agissait d'une industrie très compétitive. Pendant presque toute la période négrière, il n'y avait pas d'obstacle réel à la pratique de la traite et un grand nombre de bateaux, d'équipages et de dirigeants étaient disponibles. Thomas et Bean soutiennent donc que les bénéfices de la traite tendaient à suivre ceux des autres activités maritimes et que les produits de l'investissement à long terme ne risquaient guère de dépasser ceux des autres industries. Ils concèdent cependant que certains voyages se révélèrent « très rentables » et dès lors qu'ils étaient organisés sous forme d'investissement à court terme par des particuliers ou un petit groupe de partenaires, ils pouvaient devenir financièrement très lucratifs.

De plus, en dépit des risques importants, les profits ont probablement augmenté suite à une hausse du prix des esclaves. Leur progression a peut-être été de 15-20 % dans le deuxième quart du XVIII^e siècle, mais vu les risques que comportait la traite, ces niveaux n'étaient pas jugés extraordinaires. La baisse du taux de mortalité des esclaves durant leur transport vers l'Amérique, qui était d'environ 5 % à l'époque, eut aussi un impact considérable et favorable pour l'essentiel. Il a été démontré, par exemple, que la mort d'un esclave dans une expédition de trois cents esclaves réduisait théoriquement le bénéfice total de 0,67 %, ce qui signifie que les taux de mortalité des esclaves antérieurs de 10 à 15 % ont réduit le bénéfice total de 20 à 30 %. La baisse des taux de mortalité des esclaves signifiait un rendement supérieur.

L'âge d'or de la traite négrière fut marqué à la fois par des fortunes et de lourdes pertes. Les marchands aptes à présenter toute une gamme de produits purent s'assurer ainsi des bénéfices constants sur un marché réputé à haut risque et très fluctuant. Et cependant, force est de constater que la traite a su attirer des capitaux pendant près de quatre cents ans, ce qui est une preuve éclatante de son attrait à long terme pour les investisseurs et de sa viabilité.

Résumé

En général, les esclaves étaient vendus avec un bénéfice par les pourvoyeurs africains en Afrique et par les intermédiaires européens en Amérique. C'était ce qui rendait ce commerce intéressant pour tous ceux qui y participaient, déterminant ainsi la portée et la durée de leurs engagements. Les esclaves étaient traités comme des denrées commercialisables, même si les considérations sur leur « périssabilité » étaient un élément majeur qui entraînait toujours en ligne de compte.

Les marchands européens ont laissé des bilans qui suggèrent que les bénéfices à la traite étaient très fluctuants. Malgré leur nette tendance à la hausse au fil du temps, le nombre croissant de négriers européens a contribué à faire baisser les bénéfices moyens à des niveaux seulement modérés au début du XVIII^e siècle. Par la suite, toute augmentation de bénéfices demandait des améliorations importantes sur le plan de l'efficacité des opérations et de la réduction des coûts. A la fin du XVIII^e siècle les traitants anglais avaient des privilèges d'autant plus considérables à cet égard qu'ils pouvaient retourner à leur avantage les bénéfices de l'Angleterre qui était alors la première nation industrialisée européenne.

Cadre pédagogique

A. CONCEPTS

- « Ivoire noir »
- Rentabilité
- Libre échange
- Ressources communes
- Entreprise mondiale
- Suprématie maritime
- Supériorité individuelle
- Chartes royales
- Droits de monopole
- Négoce international.

B. CONTENU

1. La traite négrière en tant qu'entreprise mondiale.
2. La traite négrière transatlantique – un El Dorado au XVII^e siècle en termes de profit, de prestige et de pouvoir.
3. La suprématie maritime et industrielle de la Grande-Bretagne au regard de ses avantages sur les autres négriers européens.
4. La viabilité à long terme de la traite.

C. OBJECTIFS

Connaissances

Les élèves doivent être capables de :

- a. décrire la « culture d'entreprise » de la traite transatlantique du point de vue européen ;
- b. la décrire du point de vue africain ;
- c. décrire les éléments moteurs de la traite, comme le pouvoir, le prestige et le profit ;
- d. décrire et évaluer les facteurs qui ont affecté la fluctuation des bénéfices au fil du temps et leur impact sur la traite.

Attitudes

Les élèves seront encouragés à :

- a. être sensibles au fait que les droits de l'homme et la dignité de chaque personne doivent être respectés dans la quête de richesse ;
- e. accepter la responsabilité mutuelle et l'intégrité des valeurs.

Acquisition de compétences

Les élèves apprendront à :

- a. utiliser et interpréter les statistiques ;
- b. présenter des données sous différentes formes ;
- c. faire des déductions et tirer des conclusions.

D. METHODES D'ENSEIGNEMENT

- Map work;
- Travaux d'arts appliqués
- Discussions de groupes
- Utilisation de camemberts, graphiques, etc.

E. ACTIVITES POUR LES ELEVES / APPRENANTS

- Montrer sur une carte les routes entre les grands centres de traite de la côte africaine. Mettre en évidence le port de l'île de Gorée et en démontrer l'importance.
- Monter un dossier d'art illustrant les navires négriers utilisés pour la traite transatlantique aux XVII^e et XVIII^e siècles. Les comparer et les mettre en contraste avec les navires d'aujourd'hui.
- Diviser la classe en groupes. Observer les statistiques sur la valeur des esclaves exportés et les présenter sous forme de camemberts et de graphiques.
- Discussion de groupe sur « La conduite de la traite transatlantique et sa rentabilité »
 - a. du point de vue africain
 - b. du point de vue européen.

F. EVALUATION

- Présentation de données chiffrées
- Dossier d'art
- Débat :

« Peut-on affirmer que l'esclavage moderne est une tragédie humaine aussi grande que celle pratiquée à l'époque de la traite négrière transatlantique. »

G. MATERIEL DIDACTIQUE

Cartes
Textes supplémentaires

Chapitre 9 : Résistance et rébellion

Les Africains embarqués dans la traite négrière transatlantique n'entendaient pas être réduits à la servitude et se soulevaient à chaque fois qu'ils le pouvaient, leur résistance indiquant à quel point les individus et les communautés rejetaient fondamentalement leur captivité. Les témoignages de résistance – de la fuite individuelle à la révolte armée– qui sont incontournables, ont pris plusieurs formes et ont été forgés par des forces complexes dans des lieux divers au fil du temps. L'historien David Eltis en fait le constat dans son analyse de la résistance africaine à la traite, bien qu'il soit plus difficile d'accepter son point de vue que les efforts résolus des élites africaines pour contenir l'établissement et l'empiètement géographique des Européens et déterminer l'étendue de leur contrôle sur la traite, autant d'actes de résistance au commerce transatlantique. Car ils se rapprochaient davantage des efforts africains visant à imposer les termes de l'échange et à limiter l'emprise des Européens sur le marché qu'à désengager le contrôle européen.

Mais ce qui importait le plus du point de vue des Africains tombés en esclavage, c'était leur résistance individuelle et collective aux négriers africains et européens. En dépit du rôle joué par les élites africaines qui approvisionnaient le marché européen aux esclaves, la traite transatlantique fut imposée aux communautés villageoises par la violence et la terreur, comme en témoignent les nombreux forts dressés le long de la côte ouest-africaine, qui étaient à l'origine des monuments européens destinés à la traite et à l'autodéfense. C'est pourquoi la résistance se distingue des formes traditionnelles de contestation sociale en Afrique de l'Ouest, compte tenu du nouveau système d'oppression que représentait la traite. Les mouvements de résistance se manifestèrent dans quatre circonstances : (1) sur le lieu de capture et de vente ; (2) sur le chemin de la côte et dans les négrieres ; (3) sur les navires ; (4) à l'arrivée en Amérique. Néanmoins, malgré cette opposition les négriers européens purent établir des accords de traite avec bon nombre de rois et de nobles africains, certains dirigeants africains allant même jusqu'à remanier leur système administratif en raison de leur participation à la traite transatlantique, comme le révèlent les travaux de l'historien Philip Curtin. Le développement des rapports de clientèle avec les négociants européens devinrent même le fondement économique de certains nouveaux Etats africains.

Ces Etats clients ou « prédateurs » organisaient des razzias chez leurs voisins pour fournir des esclaves à la traite à laquelle ils participaient de plus en plus avec une efficacité croissante au fil des années. Cela passait souvent par le déploiement de forces armées dont le rôle était d'envahir brusquement les Etats voisins et au-delà de cette incursion, de capturer des esclaves pour la traite. Dans certains cas, cette violence était cautionnée directement ou indirectement par les négriers européens. De tels Etats clients apparurent non loin des forts du littoral, mais aussi à l'intérieur des terres. L'Etat bambara de Ségou, par exemple, fondé vers 1712, a été qualifié « d'énorme machine à produire des esclaves ». Le rapt et le trafic d'esclaves constituaient des pans essentiels de son économie, avec le concours des Européens qui leur fournissaient les armes à cet effet. De même, l'historien Robin Law indique que dans les années qui ont suivi la conquête de Ouidah par le Dahomey en 1727, le chef de cet Etat vendit aux Européens un grand nombre de prisonniers militaires qu'il considérait comme ses biens personnels. Toutefois, même ces campagnes militaires ne parvenaient pas à satisfaire la demande, ce qui obligeait le roi à acheter des esclaves à des trafiquants isolés pour les revendre aux Européens.

Les populations africaines établies à l'intérieur comme à l'extérieur de ces Etats clients, étaient exposées aux raids de guerriers professionnels. Du Sénégal à l'Angola,

ces nouveaux Etats clients apparurent ou furent créés sur les vestiges d'anciens Etats dans le cadre du développement des cultures politiques ouest-africaines. L'une de leurs premières fonctions consistait à laminer et supplanter les Etats et les dirigeants qui s'opposaient à la traite. Mais les communautés locales apprirent aussi à se défendre dans ce nouveau contexte en développant une culture de résistance face à leurs ravisseurs européens et africains.

En 1730, par exemple, le capitaine Adrien Vanvoorn, négrier hollandais et propriétaire du *Phoenix* en provenance de Nantes, amarré à l'embouchure de la Volta en Afrique de l'Ouest, entama des négociations pour l'achat d'esclaves à un roi client de la région. Un groupe d'Africains surgis de nulle part sans crier gare incendia le navire et liquida la quasi-totalité des membres de l'équipage. William Potter, capitaine du *Perfect*, un navire négrier immatriculé dans le port anglais de Liverpool, eut la même expérience en 1758 sur le fleuve Gambie où son navire fut pris d'assaut par les habitants d'une localité voisine qui étaient venus assister à la vente en cours. Potter avait presque conclu l'achat de plus de trois cents captifs et s'appêtait à rejoindre Charleston, en Caroline du Sud. Tout l'équipage fut exécuté lors de cette attaque. L'historien Hugh Thomas note aussi que dix ans après, le *Côte d'or*, un vaisseau de 200 tx appartenant à Rafael Mendez de Bordeaux, fut assailli par des guerriers en radeau sur la rivière Bonny. Lourdemment armés de fusils et de couteaux, ils montèrent à l'abordage et libérèrent les esclaves. L'équipage ne put s'échapper qu'au moment où les Africains prirent la fuite en voyant approcher un vaisseau anglais.

Les archives de la *Royal African Company* abondent en récits de tels incidents de révolte et de rébellion. Ainsi, en 1703, des Africains écrasèrent les gardiens du fort de la Compagnie à Sekondi sur la Côte de l'Or et décapitèrent le gouverneur. Un agent européen fut capturé dans la même année à Anamabo et fut contraint d'acheter sa vie avec l'argent qu'il portait avec lui pour acheter des esclaves. La base de données de 1999 sur CD-ROM, compilée par David Eltis *et al.*, contient des références sur 382 révoltes à bord de navires négriers, dont les deux tiers ont eu lieu dans le port d'embarquement ou au bout d'une semaine de voyage. Quand ces révoltes étaient étouffées, le sort réservé aux esclaves risquait d'être fatal : selon Eltis *et al.*, cinquante-sept esclaves en moyenne périrent à l'issue de dix-huit révoltes sur des navires dans la région de Sénégal, comparé à vingt-quatre morts par incident au cours de quarante-neuf révoltes à d'autres endroits de la côte.

On a aussi beaucoup de descriptions détaillées des révoltes ayant éclaté durant les premiers temps du passage atlantique. En 1776, le capitaine anglais Peleg Clarke décrit comment les esclaves embarqués sur son navire se soulevèrent, se battirent avec l'équipage et sautèrent par-dessus bord. A l'issue de la révolte, vingt-huit hommes et deux femmes moururent noyés et six esclaves survécurent et furent repris. En 1765, le capitaine Hopkins du *Sally* arriva sur l'île d'Antigua dans les Caraïbes et décrivit une insurrection qui s'était déclenchée sur son vaisseau quatre heures après avoir quitté Calabar. Un certain nombre de captifs, pris de vomissements à cause du mal de mer, furent autorisés à venir sur le pont pour être soignés par des esclaves bien portants qui réussirent à libérer le groupe tout entier. Mais Hopkins sortit vainqueur de la lutte qui s'ensuivit en forçant quatre-vingts Africains à se jeter à la mer avant de mourir.

Selon David Eltis, « la grande majorité des rébellions se terminait dans un véritable bain de sang, quelle qu'en soit l'issue. Si les esclaves reprenaient le dessus, même à titre provisoire, la quasi-totalité de l'équipage pouvait s'attendre à une issue fatale. S'il maîtrisait la situation, la mort des chefs rebelles était quasiment inévitable. Le nombre de morts parmi

les esclaves était uniquement limité par la nécessité de disposer d'une cargaison suffisante une fois en Amérique pour s'assurer un bénéfice au terme de cette entreprise qui était extrêmement compétitive ». La force physique déterminait la partie qui contrôlait le navire et tout relâchement de la vigilance ou réduction des forces disponibles du côté des négriers signifiait une rébellion.

Les Africains qui tentaient en vain de regagner leur liberté pouvaient s'attendre aux châtements les plus horribles que leur infligeaient les Européens en guise d'exemple pour les autres captifs. Fredericius Ovarthus, capitaine d'un vaisseau danois, après avoir mis fin à une insurrection à bord, démembra les captifs pendant trois jours sous les yeux des autres esclaves. Le quatrième jour, ils furent décapités. Un capitaine français qui avait réussi à réprimer un soulèvement sur son navire, pendit les chefs des rebelles par les pieds et les flagella jusqu'à la mort. Un capitaine hollandais qui survécut à une révolte d'esclaves pendit un chef rebelle ashanti par les bras après lui avoir coupé les mains et le laissa se vider son sang jusqu'à la mort sous le regard des autres esclaves.

Des centaines de scènes de ce genre ont été relatées, mais certains événements eurent plus d'impact que d'autres sur la pratique de la traite. Un fait bien documenté se déroula à Calabar en 1767, où sept navires anglais, cinq de Liverpool, un de Bristol et un de Londres, attendaient des cargaisons d'esclaves sur la rivière du Vieux Calabar où des relations négrières avaient été établies avec les marchands du Nouveau Calabar. Un contingent armé d'Africains du Vieux Calabar attaqua les Anglais, mais sans succès car les soldats du roi étaient venus leur prêter main forte. Le chef des guerriers du Vieux Calabar fut décapité et les survivants vendus comme esclaves aux Antilles.

Les descriptions de la résistance à la traite sur la côte, en particulier dans les forts, sont aussi très parlantes et évoquent les circonstances dans lesquelles les Africains recherchaient toutes les occasions de se libérer. En 1727, par exemple, des esclaves réussirent à organiser une rébellion dans le fort hollandais de Christiansborg sur la Côte de l'Or, en se battant avec les soldats hollandais et en tuant le gouverneur du fort. Si beaucoup d'Africains retenus dans le fort réussirent à s'évader, ceux qui avaient été blessés et qui ne pouvaient pas prendre la fuite furent capturés lorsque les Hollandais reprirent le contrôle du fort, puis exécutés. Leur corps fut décapité et jeté à la mer, ce qui était aussi le châtement habituel infligé aux esclaves rebelles dans les négrieres.

Cette pratique qui consistait à décapiter les Africains avant de les jeter à la mer était jugée efficace pour éviter le suicide des esclaves. Les Européens pensaient que les Africains croyaient au retour de l'âme vers les ancêtres pour renaître après la mort. Ainsi les corps décapités pouvaient impressionner les survivants en leur montrant qu'il n'y aurait pas de retour aux ancêtres puisque ces têtes avaient été tranchées et jetées séparément des corps. Toutefois, les suicides étaient encore fréquents chez les captifs et il faut aussi les comprendre comme des actes de résistance des Africains envoyant ainsi aux Européens un message qui ne pouvait leur laisser aucun doute sur la profondeur des sentiments anti-esclavagistes africains. L'historien Hugh Thomas, par exemple, cite un cas vécu par des négriers de la Compagnie hollandaise des Indes occidentales en 1767 :

« Une riposte sévère suivit une vente d'esclaves Ashanti à Elmina... Six captifs avaient été les serviteurs attirés d'un directeur général défunt de la... compagnie et ils auraient été libérés si l'Asantehene avait payé quelques-unes des dettes dont il était redevable à la compagnie. Mais il n'en fit rien et les

Hollandais décidèrent de vendre lesdits serviteurs à des marchands. « Nous leur avons mis les chaînes aux pieds »... le jour où ils devaient être vendus ; on fouilla leurs cachots de fond en comble pour voir s'il y avait des couteaux et des armes, mais apparemment pas assez... »

La suite horrifia les Hollandais, mais elle était cohérente avec l'attitude de défi des Africains en captivité. Le récit se poursuit ainsi :

« Le résultat... est que lorsqu'on ordonna aux esclaves de la compagnie d'aller dans la cour en se tenant les uns les autres, ils (les serviteurs)... se tranchèrent la gorge ; un nègre trancha même la gorge de sa femme, puis la sienne ; la cour du château principal de la noble compagnie se transforma alors en un bain de sang »

Une violence épouvantable continua à régner dans les expéditions vers le Nouveau Monde, imposant la sécurité maximum à chaque instant du voyage. Les négriers utilisaient les fusils à bord, voire les canons montés sur le pont et pointés vers les cales pour maintenir l'ordre. Mais malgré ces méthodes, les archives de la Compagnie hollandaise des Indes occidentales font état de quinze révoltes majeures dans les années 1751-75, dont la plupart ont éclaté pendant que les vaisseaux étaient encore près de la côte africaine. Hugh Thomas nous dit qu'il y avait au moins une insurrection tous les huit à dix voyages pour les négriers hollandais et une tous les vingt-cinq voyages pour les Français. En 1770, les Africains embarqués sur le navire hollandais *Guinnee Vriendschap*, dont le capitaine était un certain Essjerrie Etin, s'emparèrent du bâtiment mais furent bientôt écrasés par les forces du navire de guerre hollandais *Castor*. En 1795, des esclaves prirent le contrôle du *Neptunius* et tentèrent de regagner l'Afrique. Un navire de guerre anglais, conscient de la situation et voyant que le *Neptunius* n'était pas un bateau anglais, ouvrit le feu et fit exploser le navire en faisant tomber à la mer les esclaves rebelles. En 1751, les quelque 260 Africains à bord du *Middelburgs Welvaren* s'échappèrent de la cale et engagèrent une bataille avec l'équipage. Le capitaine, reconnaissant qu'ils avaient l'avantage, ordonna de pointer sur eux le canon de bord ; 230 Africains furent tués. Un autre exemple est celui des esclaves à bord du *Vigilantie*, en 1780, qui vainquirent l'équipage et prirent le contrôle du navire, en forçant les membres d'équipage à prendre la fuite sur des canots de sauvetage. Leur bâtiment finit par être capturé par un navire de guerre anglais.

Les négriers européens hésitaient pour leur part à faire état de révoltes d'esclaves victorieuses, mais quelques récits de ces événements nous sont néanmoins parvenus. L'un des premiers concerne un incident qui se produisit en 1532, sur un vaisseau portugais, le *Misericordia*, sous les ordres d'Estevão Carreira, qui transportait 109 captifs de Saõ Tomé à Elmina. Les Africains réussirent à se libérer après avoir massacré tout l'équipage, à l'exception des navigateurs, et ils disparurent. Les navigateurs regagnèrent plus tard Elmina sur un canot de sauvetage, mais personne n'entendit plus jamais parler ni du *Misericordia* ni de sa cargaison humaine. Le même incident se produisit en 1752 sur le *Marlborough*, un navire britannique immatriculé à Bristol, avec une cargaison de quatre cents esclaves transportés depuis Elmina sur la Côte de l'Or et Bonny sur le delta du Niger. Les captifs se soulevèrent et exécutèrent trente-trois membres d'équipage sur trente-cinq, deux navigateurs ayant été maintenus en vie pour s'assurer de la route à suivre. Puis le bateau entreprit son voyage de retour à Bonny, mais des querelles éclatèrent à bord entre les Africains, le groupe de la Côte de l'Or ayant fait objection à la destination. Une confrontation s'ensuivit entre les deux groupes à l'issue de laquelle 98 personnes furent tuées, après quoi le groupe de la Côte

de l'Or prit le contrôle du navire et mit le cap sur Elmina avec l'un des navigateurs. Ce groupe, lui aussi, ne laissa aucune trace dans l'histoire écrite.

Enfin, de tels actes de résistance étaient toujours possibles durant le passage de l'Atlantique, ajoutant un héritage de triomphe et de survie au recensement de toutes les souffrances et des morts. Mais les rébellions continuèrent aussi à la fin du voyage vers le Nouveau Monde, contribuant ainsi à une tradition radicale de lutte qui a informé la résistance noire à la traite à travers toute son existence. Ainsi, la lutte anti-esclavagiste en Amérique a-t-elle prolongé celles qui se sont produites en Afrique et durant le passage atlantique, et les mouvements africains de décolonisation du milieu du XX^e siècle embrassent aussi cette histoire plus vaste du combat africain.

Résumé

Les Africains n'entendaient pas être capturés, réduits en esclavage et vendus comme des objets sur le marché du travail du Nouveau Monde, et malgré les relations de clients qui existaient entre les pourvoyeurs africains et les marchands européens il existe de puissants témoignages de la résistance africaine à la traite transatlantique.

Tous les Africains, fournisseurs, négociants, collaborateurs ou captifs, ont été gravement affectés par la traite et leur résistance a revêtu de multiples formes qui apparaissent aux niveaux de la politique des Etats, de l'agitation collective et de l'action individuelle. La traite a donc été limitée par le refus et l'opposition des esclaves africains qui en ont parfois menacé l'efficacité, même à titre temporaire, dans des lieux spécifiques. La résistance était toujours discernable chez les individus capturés pour la traite, qui se rebellaient sur le chemin menant vers la côte, dans les négrieres ou sur les navires. A chaque étape du passage atlantique, il y eut des tentatives remarquables pour échapper à l'emprise de la traite transatlantique.

Cadre pédagogique

A. CONCEPTS

- Recrutement et approvisionnement
- Résistance et rébellion
- Fort négrier
- Décolonisation
- Gouvernements et Etats-clients
- Tuerie
- Insurrection
- Oppression sociale

B. CONTENU

1. Développement d'une culture de résistance à la traite négrière transatlantique aux niveaux individuel et collectif.

2. Le remaniement des systèmes de gouvernement africains pour s'adapter aux besoins de la traite transatlantique, à l'exemple de l'Etat bambara de Ségou.
3. Aspects de la résistance africaine à la traite du point de capture jusqu'à l'arrivée en Amérique.

C. OBJECTIFS

Connaissances

Les élèves doivent être capables de :

- a. rendre compte du développement des Etats clients africains qui cherchaient à répondre à la traite transatlantique ;
- b. décrire les moyens de résistance individuels et collectifs à la traite.

Attitudes

Les élèves seront encouragés à:

- a. apprécier la résistance des êtres humains face à la mise en esclavage et à l'oppression ;
- b. reconnaître que la liberté est un droit naturel de tous les peuples ;
- c. reconnaître le rôle joué par les individus réduits en esclavage en quête de leur liberté ;
- d. respecter et désirer la liberté à tout prix.

Acquisition de compétences

Les élèves apprendront à:

- a. mener des interviews ;
- b. élaborer des questionnaires ;
- c. faire des recherches en consultant Internet, les bibliothèques et les archives.

D. METHODES D'ENSEIGNEMENT

- Interviews
- Enquêtes
- Conférences par des invités
- Travail en groupe
- Jeu de rôle
- Visites scolaires

E. ACTIVITES POUR LES ELEVES / APPRENANTS

- (a) Identifier des situations d'oppression dans une communauté locale ou un quartier ; (b) Interroger un conseiller local ou un représentant de la région en posant des questions structurées sur ces situations ; (c) Ecrire des articles ou de simples rapports aux journaux en recommandant des solutions pacifiques pour régler ces situations.

- Aller en bibliothèque ou consulter les archives nationales et compiler une liste de documents sur les formes de résistance et de révolte durant la traite négrière transatlantique. Ecrire un rapport d'information à partir d'au moins cinq de ces sources.
- Ecrire puis simuler le procès du capitaine du *Middlesburg Welvaren*, l'accusant d'avoir massacré 230 esclaves.
- Discussions sur des formes de rébellion et de résistance en coopération avec d'autres enseignants et intervenants invités.

F. EVALUATION

1. Dossier sur les interviews qui ont été menées et les réponses à un questionnaire structuré.
2. Recensement des formes de résistance et de rébellion en consultant des sites sur Internet, des documents originaux, des manuels scolaires, etc.
3. Simulation d'un procès qui peut aussi prendre la forme d'un débat

G. MATERIEL DIDACTIQUE

Internet
 Archives nationales
Lectures supplémentaires

Chapitre 10 : L'impact de la traite sur l'Afrique

La traite négrière transatlantique est très loin d'avoir répondu aux intérêts des sociétés africaines et le mal qu'elle a fait à la fois aux populations et à leurs communautés est incalculable et durable. Néanmoins, les transformations sociales et matérielles qu'elle a engendrées en Afrique, en particulier l'exportation forcée de plus de dix millions de personnes, ne devraient pas avoir de lien direct avec les problèmes de développement de l'Afrique contemporaine. C'est le cas, même si l'argument avancé par quelques négriers européens et leurs défenseurs comme quoi le contact qu'offrait ce commerce avec l'Europe et les Amériques était bon pour l'Afrique, est erroné.

Certains ont affirmé que la traite transatlantique procurait des bénéfices et de nouveaux produits prestigieux aux élites africaines locales qui contrôlaient l'offre d'esclaves et que les Africains qui survécurent au passage atlantique profitèrent d'autant plus de leur transfert dans les sociétés américaines qu'ils bénéficièrent de plus grands avantages matériels à long terme. Et cependant, on ne peut pas dire que le commerce négrier et l'esclavage qu'il a entretenu en Amérique n'étaient pas caractérisés avant tout par le pillage, la brutalité et le mépris total des droits humains des Africains réduits en captivité. En effet, on peut décrire à juste titre la traite des Noirs comme « le règne de la terreur » qui a déferlé d'abord sur l'Afrique centrale et occidentale, puis sur les côtes Sud-Est du continent à la fin du XVIII^e siècle, avec des effets dévastateurs sur les communautés locales et la vie nationale.

Dans la plupart des régions touchées, la production agricole, les systèmes de gestion alimentaire, l'organisation politique et le bien-être psychologique et social des habitants furent perturbés. Les différentes régions qui étaient affectées eurent des réactions diverses, mais toutes furent détournées de leur chemin vers le développement. Certaines sociétés plus petites furent complètement détruites et celles qui refusaient de pratiquer ces méthodes étaient prises d'assaut par les militaires jusqu'à ce qu'elles se rendent. Les élites dirigeantes africaines qui géraient leurs opérations en termes de relations de clients avec les négriers européens s'en prirent aussi aux Etats voisins pour s'approvisionner en esclaves.

Il y a un débat entre historiens quant aux prolongements et à la persistance de ces effets. Philip Curtin, par exemple, suggère que « les pertes catastrophiques pour une société particulière du fait des exportations de captifs ont rarement perduré plus de quelques décennies, ce qui leur laissait la possibilité de récupérer ». Joseph Miller affirme qu'à l'apogée de la traite négrière en Angola, au XVIII^e siècle, le taux de croissance démographique naturel était de 2,5 % et que, même si l'on tient compte des répercussions du trafic négrier, il serait resté autour de 1,3 % ou plus. Il explique cela au regard de l'augmentation de la production de maïs et de manioc, et du recrutement d'esclaves par des méthodes moins violentes que celles employées dans le reste de l'Afrique. David Richardson conteste toutefois cette affirmation en maintenant que le taux réel de croissance démographique était sans doute plus proche de 0,5 % et que les marchands d'esclaves « d'Angola exerçaient de fortes pressions sur la capacité de reproduction des peuples de la région au XVIII^e siècle ».

De même, Herbert Klein contribue à ce débat en arguant du fait que les négriers ne choisissaient pas d'expédier des femmes, ce qui signifie que le taux de natalité était plus élevé parmi les populations africaines restantes. Selon lui, les Africains dans l'ensemble ont moins souffert que si le déplacement massif des populations destinées à

la traite avait été sexuellement équilibré. Klein admet cependant que l'impact immédiat sur la main-d'œuvre africaine a été d'autant plus néfaste que la ponction d'un si grand nombre d'hommes adultes a réduit la productivité de la population dans son ensemble.

Dès lors que la vente d'individus comme esclaves aux Européens se révéla une opération rentable, puis une activité commerciale prépondérante pour les élites africaines, les expéditions guerrières de rapt d'esclaves se multiplièrent en réponse aux besoins impérieux du marché. Au fil des années, la demande des Amériques paraissant insatiable, les négriers européens financèrent les Etats clients africains en promouvant la traite dans leur intérêt mutuel. Des études récentes suggèrent qu'à la fin du XVIII^e siècle il s'était opéré un changement radical dans l'attitude des négriers européens en faveur de leurs homologues africains. De plus, étant donné que le prix des esclaves augmentait et que la valeur des produits de troc baissait, notamment celle des textiles européens qui avaient remplacé les tissus asiatiques sur le marché, les négriers africains obtinrent une plus grande part des bénéfices. C'est pourquoi il y a eu, dit-on, un transfert net de capitaux en Afrique à partir de cette époque. Toutefois, cet argument ne tient pas compte des effets économiques et sociaux dévastateurs de l'impact de la traite sur la vie d'une majorité d'individus, même si elle a profité aux élites. Forcés de quitter leur communauté pour aller vers des lieux plus sûrs dans l'intérieur des terres, ces gens furent amenés à abandonner leurs exploitations agricoles, leurs marchés et autres institutions économiques et sociales. Voici comment l'historien Herbert Klein résume la situation :

« Bien que cette activité ait été rentable au micro-niveau de l'individu, du groupe ou de la classe des marchands, la question du coût sociétal de la traite reste posée. Les raids menés contre le monde paysan et l'abandon de bonnes terres de culture qui s'en est suivi, la pression exercée sur les activités défensives ou militaires, la ponction de jeunes adultes sur les réserves de main-d'œuvre sont autant d'éléments qui représentent un coût économique à long terme. »

Ainsi, de nombreuses sociétés perdirent la capacité de gérer la production et la distribution des denrées alimentaires, ce qui les rendit plus vulnérables à la famine due à la sécheresse et à l'accès réduit aux terres fertiles. Les zones situées le long des fleuves, par exemple, où l'agriculture intensive était la norme, étaient devenues dangereuses en raison des risques d'enlèvement très élevés. Selon Joseph Inikori, les coûts de la défense engagés pour lutter contre les raids négriers et les rapt ont limité « les possibilités et les incitations à la croissance économique et au développement de l'Afrique subsaharienne » et ont eu « un sérieux impact négatif sur le processus démographique de la région ». Et bien que les travaux de Joseph Miller et d'autres chercheurs signalent un accroissement de la population en Angola et dans d'autres régions, malgré l'existence de la traite, de l'avis général des historiens il n'en reste pas moins vrai que la traite a eu un impact démographique coûteux et négatif sur l'Afrique centrale et occidentale. Dans ce contexte, il n'y a guère d'intérêt à décider si l'accroissement des opérations guerrières résulte directement des pratiques négrières ou tout simplement de l'énorme appétit des trafiquants d'esclaves en quête de marchandises. Ce qu'il faut comprendre, c'est que l'existence de la traite signifie des atrocités à grande échelle, qui se sont traduits par le déclin de la population à certains endroits et par la réduction des taux de croissance dans d'autres secteurs. La traite a entravé le développement d'une grande partie du continent africain et en a altéré toute la vie sociale et intérieure.

On peut donc tirer cinq conséquences de la traite en Afrique, à savoir :

- i) qu'elle a laminé le potentiel économique et perturbé le développement du continent africain ;
- ii) qu'elle a détruit et déformé les systèmes de gouvernement ;
- iii) qu'elle a engendré la crainte, la guerre et la méfiance, et sapé les pratiques morales et civiques dans la culture et la vie communautaire ;
- iv) qu'elle a entraîné un exode massif de talents et de savoir-faire accumulés, et épuisé le bassin de ressources humaines nécessaire à un développement durable ;
- v) qu'elle a créé un ressentiment contre la présence européenne en Afrique, qui aurait pu être bénéfique dans d'autres circonstances.

En outre, l'introduction très répandue d'armes en Afrique de l'Ouest par les traitants a favorisé le développement de l'armement en associant la sécurité et la défense au clientélisme de la traite. L'historien Walter Rodney montre, par exemple, en quoi l'exportation d'individus réduits en esclavage a été stimulée par l'émergence d'Etats solidement armés qui partaient à l'assaut des pays voisins afin de capturer des Africains pour les vendre aux marchands européens. Ainsi donc, les Etats guinéens militairement puissants d'Akwamu, Denkyira, Asante et Dahomey développèrent leur caractère combatif et étendirent leur pouvoir durant la période de la traite transatlantique. Et cette disponibilité croissante d'armes européennes en Afrique de l'Ouest, alimentée par les négriers, surtout les Anglais, a transformé la politique intérieure et les relations économiques africaines. Joseph Inikori observe que pour la courte période de 1796 à 1805, par exemple, 1 615 309 fusils ont été importés exclusivement d'Angleterre en Afrique de l'Ouest, soit une moyenne annuelle de 161 531. Les Etats qui fournissaient des esclaves aux Européens recevaient ces armes, tandis que ceux qui n'en procuraient pas étaient attaqués par leurs voisins jusqu'à ce qu'ils reviennent sur leur décision.

Tableau 15 : Fusils importés d'Angleterre en Afrique de l'Ouest 1796-1805

Année	Valeur en £	Quantité
1796	93.588	140 151
1797	58.804	88 061
1798	82.338	123 304
1799	139.622	209 089
1800	128.901	193 034
1801	127.127	190 377
1802	145.661	218 132
1803	85.269	127 693
1804	117.131	175 408
1805	100.205	150 060

Source : *British Parliamentary Papers, Accounts & Papers 1806*, vol. XII no. 443.

J. Inikori, "The import of firearms into West Africa, 1750 to 1807 : a quantitative analysis" in J. Inikori, ed., Forced Migration : The impact of the Export Trade on West africains Societies (Hutchinson, Londres, 1982, p. 133).

Certains dirigeants africains achetaient des armes à feu aux Européens pour se protéger en échange de quoi il leur fallait fournir des esclaves. L'Afrique de l'Ouest devint alors un vaste marché d'armes à bas prix, qui incita la population à s'entretuer et se réduire mutuellement en servitude pour survivre. Le prix d'une vie humaine et d'un fusil baissait aussi régulièrement qu'augmentait le nombre d'individus mis à disposition de la traite. Les acheteurs et les vendeurs d'esclaves créèrent ainsi un environnement qui détruisit la qualité de vie de millions d'Africains.

Même si les Européens qui n'étaient pas impliqués dans la traite négrière transatlantique en voyaient les avantages dans toutes les sphères sociales, surtout dans les villes portuaires, il n'en a pas du tout été de même pour les Africains qui virent plutôt la terreur, la fuite, la rébellion et la confusion s'installer chez eux. Ignorer cette expérience qu'ont vécue des Africains ordinaires aux dépens de l'expérience des élites serait méconnaître l'ampleur de la crise et de la tragédie qu'a représenté la traite pour les sociétés africaines. C'est ce que relève l'historien anglais Hugh Thomas, par exemple, lorsqu'il affirme qu'il y avait souvent peu de différence dans la pratique entre une guerre livrée entre deux Etats africains pour la conquête territoriale ou les routes du commerce et un raid visant à enlever des esclaves dans une ville ou un village voisin, si le résultat dans les deux cas était le recrutement de victimes pour les besoins de la traite transatlantique.

Le débat sur l'impact de la traite sur l'Afrique a également tendance à se concentrer sur deux groupes de sociétés : les Etats puissants qui capturaient et vendaient des prisonniers de guerre, comme le Bénin, les royaumes Oyo et Ashanti, et les moins puissants, comme Calabar et Bonny, qui vendaient des esclaves sur les côtes africaines. Toutefois, l'importance accordée aux « gagnants » de la traite a contribué à masquer ses effets négatifs sur l'ensemble du développement africain. « Il n'y avait aucune classe servile qui attendait simplement d'être embarquée par les Européens », affirme l'historien Albert van Dantzig, qui rejoint Walter Rodney, dont la réflexion mérite d'être citée entièrement :

« On a souvent prétendu que les esclaves faisaient partie de la société africaine et que, par conséquent, il était facile pour les chefs africains de commencer par vendre leurs propres esclaves. Aucune preuve convaincante n'a été fournie à l'appui de cet argument : il semble, au contraire, que la vente d'êtres humains était une nouvelle composante dans la plupart des sociétés africaines, qui est apparue en réaction directe à la présence et aux activités des Européens. »

Car il fallait créer cette population, directement ou indirectement. Ouidah, par exemple, qui était un petit Etat, pouvait « produire » plus d'un millier d'individus par mois pour les vendre aux Européens à la fin du XVII^e siècle, en attaquant violemment les Etats voisins moins bien dotés en fusils européens. De même, les Ashantis déployèrent un redoutable potentiel militaire grâce aux armes européennes qu'ils utilisèrent pour se protéger contre les ravisseurs d'esclaves et, en fin de compte, pour participer aux opérations négrières en se transformant cette fois en pourvoyeurs d'esclaves. Les Etats Fanti et Akwamu qui s'étaient enrichis grâce au commerce de l'or se convertirent par la suite à la traite afin d'accroître leur fortune.

A travers l'Afrique de l'Ouest, on voit encore les traces des destructions et des fuites massives causées par la traite des Noirs. Fuyant leurs agresseurs solidement armés de fusils européens, les gens laissèrent derrière eux de vastes parcelles de terres désolées dans des zones fertiles. Mahi, au nord-ouest du plateau d'Abomey, en est un exemple caractéristique : il y a là une longue « ceinture vide » de terres qui s'étire à travers les zones subsahariennes du

Ghana, du Togo, du Dahomey et du Nigeria, autrement dit les principaux centres d'approvisionnement en captifs de l'Afrique de l'Ouest. On trouve aussi des espaces quasiment désertés au sud-est du Ghana et au sud-ouest du Togo, note Albert van Dantzig. Ces terres ne sont absolument pas stériles, mais elles ont été abandonnées par les populations en fuite à cause de la traite. Une grande partie du Yoruba est restée très peuplée, mais beaucoup de villes et de villages furent contraints d'investir massivement dans des ouvrages de défense qui se composaient parfois de trois fortifications concentriques ou plus et de douves.

La fuite signifiait l'abandon des terres agricoles et l'incapacité de planifier la production alimentaire de façon durable. Cela s'est traduit par une réduction de l'efficacité de l'activité agricole causée par la diversion de l'emploi dans des stratégies de survie à court terme. Le système intérieur africain de distribution alimentaire fut endommagé par la traite et de nouveaux modes de fonctionnement moins performants firent leur apparition, ce qui perturba les routes commerciales établies. La nourriture vint à manquer et la famine était courante dans bien des régions. En fait, il est arrivé plusieurs fois aux Européens dans les forts, comme celui d'Elmina, d'avoir à relâcher des esclaves qui attendaient l'embarquement parce qu'il n'y avait tout simplement rien pour les nourrir.

Toutefois, c'est en Angola que les Européens ont laissé les traces les plus évidentes de la violence couramment pratiquée dans la chasse aux captifs. Pendant presque toute la période esclavagiste, le Portugal, dont la traite était la principale activité dans la région, manquait d'une base industrielle solide lui permettant de produire des objets manufacturés à vendre aux chefs africains en échange d'esclaves, d'où son recours à la violence pour assurer son approvisionnement. Les raids portugais étaient désignés sous le nom de « kuata ! kuata ! » par la population locale et l'on entendait souvent dire que toute une communauté avait été décimée par les « kuata ! kuata ! ».

Le Royaume du Congo, par exemple, avait un système politique et économique relativement évolué à l'arrivée des Portugais en 1482. Cependant, dès 1560, et même avant, il fut ruiné par l'interférence des traitants. De même, après que le roi du Portugal a offert l'Angola à l'un de ses nobles, Paulo Dias de Novais, en 1571, les Portugais envoyèrent une armée pour assurer la sécurité du territoire, ce qui déclencha un cycle de guerres qui aboutirent au chaos politique et au bouleversement économique d'une vaste région. De nouveaux Etats se présentèrent alors comme clients des Portugais, bien que deux de ces royaumes, Matamba, sous le règne de la reine Nzinga, et Kasanje, se posèrent brièvement en farouches adversaires à l'occupation militaire portugaise. Ils réussirent à tenir les Portugais en échec pendant une courte durée, mais dès les années 1650 le Matamba devint l'un de leurs principaux partenaires de traite dans la région, et le Kasanje n'eut pas d'autre choix que de suivre le mouvement. La violence qui accompagnait ces luttes contribua à lamener l'économie locale ; les Portugais fournissaient du vin et du rhum à bon marché, ainsi que des étoffes et d'autres denrées aux élites des nouveaux Etats clients, les rendant ainsi tributaires de leurs activités et réclamant des esclaves en retour.

En conclusion, la traite négrière transatlantique a fortement accru l'importance des conflits sociaux, des rivalités politiques, des guerres et des déformations économiques dans la plupart des régions d'Afrique centrale et occidentale, autant d'éléments qui ont été extrêmement néfastes pour le développement économique. L'instabilité politique et la militarisation causées par des fournitures massives d'armement ont contribué à déstabiliser les

modes d'échange traditionnels et les réseaux de commercialisation, ce qui a conduit à la dominance des opérations négrières dans la vie économique. Les sociétés africaines n'ont pas tiré avantage de la traite négrière transatlantique. Leurs perspectives de développement ont plutôt été contrariées par ses effets, quels qu'en aient été les bénéfices provisoires pour les élites locales.

Résumé

En dépit des arguments qui mettent en avant les avantages dont ont tiré parti les pourvoyeurs africains à la traite négrière transatlantique, force est de constater que la communauté africaine dans son ensemble en a été terriblement affectée et que les dommages causés au bien-être matériel, social et psychologique des peuples africains sont immenses. Leur importance est tellement considérable que le commerce des esclaves devrait être considéré comme l'un des plus grands crimes contre l'humanité.

L'énorme destruction de vies humaines que la traite a engendrée ne pourra peut-être jamais se quantifier totalement, mais on peut affirmer avec certitude que les communautés et l'ensemble des sociétés africaines en ont subi les effets dévastateurs, à travers les pillages et autres destructions. La perte d'une population jeune et productive dans de nombreuses communautés s'est traduite par un effondrement de l'agriculture et de l'industrie qui sont devenues incapables de répondre aux besoins sociaux et économiques. Au fur et à mesure que la traite s'est développée, ces transformations destructrices du mode de vie africain se sont répandues progressivement. Les conflits politiques et militaires accrus ont été une conséquence de la traite, les marchands européens allant même jusqu'à les encourager comme une méthode pour avoir des esclaves. L'Afrique fut indéniablement le « perdant » de la traite négrière transatlantique ; la seule question est de savoir tout ce qu'elle a perdu et pourquoi.

Cadre pédagogique

A. CONCEPTS

- Développement et ressources humaines
- L'esclavage, transfert de ressources humaines
- Xénophobie
- Egocentrisme
- Mondialisation
- Droits de l'homme
- La tragédie humaine représentée par la traite

B. CONTENU

1. Les effets sociaux, économiques et démographiques dévastateurs de la traite négrière transatlantique sur la communauté et la vie nationale en Afrique.
2. L'échange de vies humaines contre des armes.

3. L'abandon des terres cultivables et de l'industrie du fait de la traite.
4. Les troubles politiques et la désorganisation économique en Afrique du fait de la traite.

C. OBJECTIFS

Connaissances

Les élèves doivent être capables de :

- a. comprendre les effets de la traite négrière transatlantique sur les populations ouest-africaines ;
- b. décrire les transformations économiques, politiques et sociales que la traite a entraînées en Afrique ;
- c. évaluer le rôle des élites et des Etats africains dans la traite ;
- d. identifier les modes de coopération entre Africains et Européens dans la pratique de la traite.

Attitudes

Les élèves seront encouragés à:

- a. être objectifs en étudiant l'impact économique de la traite sur l'Afrique ;
- b. voir la traite comme une tragédie humaine ;
- c. réfléchir aux motifs personnels derrière la traite ;
- d. adopter une attitude qui montre qu'ils s'intéressent aux conséquences que les actes de certaines personnes peuvent avoir sur autrui.

Acquisition de compétences

Les élèves apprendront à:

- a. recueillir des faits et autres données en vue de présenter des informations ;
- b. analyser des sources et présenter des points de vue équilibrés ;
- c. interpréter les situations sociales en Afrique et reconnaître les motifs et les besoins des autres personnes.

D. METHODES D'ENSEIGNEMENT

- Travail en groupe
- Exposés
- Prise de notes

E. ACTIVITES POUR LES ELEVES / APPRENANTS

- Etablir une trame chronologique du XIV^e au XVIII^e siècle montrant les effets de la traite sur l'Afrique.
- Diviser la classe en cinq groupes et attribuer à chacun d'eux un thème particulier lié à la traite, comme le contexte social et les aspects militaires, politiques, religieux et économiques d'un Etat africain.

Chaque groupe présentera ensuite un de ces aspects à la classe, en illustrant l'importance de la traite dans l'expansion et le déclin d'un Etat africain de l'époque.

- Créer des pièces et mettre en scène les points de vue de ceux qui participaient à la traite, par exemple un chef africain, un négrier européen et une personne tombée en esclavage. Relier ces perspectives individuelles à l'impact plus large de la traite sur l'Afrique.

F. EVALUATION

1. Evaluation mutuelle : faire évaluer mutuellement aux élèves leurs devoirs et leurs présentations. On peut leur demander, par exemple, de dire ce qu'ils ont appris en écoutant les exposés ou les mises en scène de leurs camarades.
2. Composition :
« Dans quelle mesure peut-on comparer la civilisation des Amériques à celle de l'Afrique au XIV^e siècle et au XVIII^e siècle du point de vue de ses accomplissements et de son organisation ? »

G. MATERIEL DIDACTIQUE

Livres scolaires

World History Web (site Internet sur les documents historiques)

Chapitre 11 : L'impact de la traite sur l'Europe occidentale et les Amériques

La traite négrière transatlantique est un élément important de l'expansion économique du moderne monde, qui s'est forgée aux XVI^e et XVII^e siècles, et représente un mécanisme qui a permis à l'économie de l'Europe occidentale, de l'Afrique et des Amériques de s'intégrer dans ce que l'on appelle le système économique atlantique. On remarque cependant l'intensité du débat sur l'importance de la traite dans la montée de l'économie industrielle en Europe.

Certains ont voulu voir dans les progrès de l'industrialisation européenne à partir du XVIII^e siècle le résultat des forces liées au trafic négrier, en arguant du fait que la traite – c'est-à-dire l'ensemble des biens produits par le système esclavagiste, tels que les capitaux investis pour le financer, la production de biens et de services utilisés pour acheter des esclaves, ainsi que l'investissement potentiel des capitaux ainsi créés – a été le moteur d'une croissance européenne durable. En outre, de nouveaux débouchés commerciaux et tout un choix de produits de consommation importés sont arrivés sur le marché grâce aux capitaux investis au profit de la traite négrière transatlantique, ce qui a abouti à l'émergence de l'Europe occidentale comme le pivot de l'accumulation des richesses. Des travaux récents ont cependant mis en doute ces arguments en suggérant que la contribution de la traite au développement économique et à l'ensemble du processus de transformation économique de l'Europe est plus modeste que ce que l'on avait dit auparavant.

Néanmoins, les rapports entre la traite, l'institution de l'esclavage dans le Nouveau Monde et le développement économique européen semblaient évidents pour les observateurs de l'époque. Les îles de l'Atlantique Est, comme les Canaries, les Açores et Madère, colonisées par les Portugais et les Espagnols au XV^e siècle, devinrent au XVI^e siècle des zones d'intense activité économique reposant sur l'exploitation massive d'Africains réduits en captivité. La formule adoptée pour la première fois sur ces îles – le recours à des esclaves comme biens meubles dans les plantations sucrières – fut appliquée par la suite à un degré supérieur dans l'Atlantique Ouest, les Caraïbes et au Brésil aux XVII^e et XVIII^e siècles.

En effet, l'économie coloniale brésilienne, basée à l'origine sur les plantations, et plus tard sur l'extraction de l'or et la production de café, n'a pu exister et prospérer qu'en raison de la traite. Ce n'est qu'entre 1650 et 1800 que les îles caraïbes se sont imposées comme un lieu d'accumulation de capital, le « meilleur de l'Occident », grâce au commerce triangulaire. Dans « l'Amérique des plantations », comme on l'a surnommée, y compris dans le sud des Etats-Unis, l'abondance des terres et les disponibilités financières ont fait de la main-d'œuvre servile la solution à l'intensification de la production agricole et la traite transatlantique a permis de répondre à cette demande de main-d'œuvre. Ainsi, l'historien Franklin Knight affirme que, sans l'institution de l'esclavage et la traite transatlantique qui l'a alimentée, « la valeur économique potentielle des Amériques ne se serait jamais réalisée ». L'esclavagisme a permis l'expansion et l'essor rapides de l'activité économique des Amériques et de l'Europe, avance Knight, qui ajoute que les entrepreneurs européens ont acquis et maîtrisé dès les premiers temps les principales compétences nécessaires à la gestion d'une économie de marché à travers leur participation au commerce triangulaire.

L'économie atlantique s'est développée en deux phases distinctes, toutes deux associées à la traite. La première phase a entraîné la création d'établissements coloniaux sur les îles de l'Atlantique Est, dans les Caraïbes et sur le continent américain, sous l'autorité des

Portugais et des Espagnols qui épuisèrent une grande partie des ressources humaines et minérales des sociétés américaines autochtones, mais qui manquaient sérieusement des compétences financières et industrielles nécessaires au développement de l'économie de l'Atlantique Ouest sur la base de la production agricole et du commerce. La seconde phase, qui part du début du XVII^e siècle, sous l'impulsion des Hollandais, des Anglais et des Français, avec le concours mineur mais non moins remarquable des Suédois et des Danois, mit en évidence les points faibles des systèmes économiques espagnol et portugais et révéla l'efficacité beaucoup plus grande des pays d'Europe du Nord dans l'utilisation des esclaves. Il en était ainsi, même si les Portugais étaient parvenus à développer une économie de plantation en ayant recours aux esclaves du Brésil avec l'aide financière et directoriale des Hollandais, annonçant ce que l'Angleterre allait édifier par la suite à la Barbade et en Jamaïque, et la France à la Martinique et à Saint-Domingue. De même, les Espagnols ont permis aux Anglais de les aider à développer une économie sucrière à Cuba sur le modèle du système caraïbe de la fin du XVIII^e siècle.

Au VIII^e siècle, du fait de la traite négrière transatlantique et de la dépendance du système esclavagiste pour assurer le développement durable des Amériques, les relations outre-Atlantique constituaient l'activité prépondérante d'un grand nombre de ports européens au bord de l'Atlantique. Nantes et La Rochelle, par exemple, avaient établi des liens avec le réseau mondial de la traite qui reliait l'Amérique, l'Afrique et certaines parties de l'Asie et de la Méditerranée. Parmi les principaux traitants figuraient d'éminents financiers de ces cités portuaires, qui occupaient des postes politiques de haut rang et qui étaient bien placés pour influencer la politique locale, voire nationale. En Angleterre aussi, les traitants les plus en vue étaient des membres éminents des milieux d'affaires et de la classe politique. Humphrey Morice, par exemple, célèbre négrier de Londres au début du XVIII^e siècle, était une personnalité de la vie économique anglaise, membre du Parlement, gouverneur de la Banque d'Angleterre et propriétaire connu d'une flotte de navires négriers qu'il avait baptisés du nom de sa femme et de ses filles.

Morice fut le partenaire commercial de Peter Beckford, célèbre planteur de la Jamaïque, dont le fils, William Beckford Jr., membre du Parlement, était un puissant homme d'affaires londonien. Elu deux fois maire de Londres, Beckford Jr. était un ami proche du Premier Ministre William Pitt (dit « le Premier Pitt ») et un industriel novateur. Ces acteurs tiraient avantage des nombreuses possibilités d'investissement dans le négoce et la fabrication de produits écoulés grâce à la traite qui offrait à leurs yeux des perspectives illimitées. Ailleurs en Angleterre, dans le port de Liverpool, les personnalités du monde politique et économique de l'époque investissaient aussi largement dans la traite. Sir Thomas Johnson, maire de la ville et membre du Parlement, était coactionnaire à cinquante pour cent du *Blessing*, l'un des plus grands vaisseaux négriers immatriculés à Liverpool. Foster Cunliffe, autre homme d'affaires local, élu maire de la ville par trois fois, amassa une fortune colossale dans les années 1730, grâce au trafic d'esclaves. La famille Cunliffe détenait de grosses sociétés en Angleterre et outre-Atlantique, tandis qu'à Liverpool, ses bureaux donnaient sur « Negro Row », l'une des artères commerçantes les plus animées de la ville.

La traite à Liverpool favorisa par la même occasion le développement économique de l'arrière-pays. C'est ainsi que la ville industrielle voisine de Manchester acquies une certaine notoriété pour la fabrication de produits dont les débouchés étaient tout trouvés sur les marchés négriers. Les cotonnades fabriquées à Manchester, par exemple, dominaient le marché des Indes occidentales à la fin du XVIII^e siècle et se vendaient aussi aux colons

espagnols et portugais en Amérique. La ville se développa grâce à la traite négrière transatlantique et vit le montant de ses exportations passer de 14.000 £ en 1739 à plus de 300.000 £ en 1779, grâce aux exportations vers l'Afrique, les Caraïbes et l'Amérique du Nord. Ces villes comptaient quelques-uns des plus grands entrepreneurs de l'époque, comme Samuel Touchett, fabricant et exportateur de coton de Manchester, mais aussi marchand d'esclaves, qui s'était lancé dans les nouvelles techniques industrielles dont l'utilisation révolutionna les filatures de coton, et qui avait aussi des affaires à Londres, en particulier dans la construction navale. A Liverpool, la plus grande entreprise de construction navale était une société du nom de Baker et Dawson, qui se livrait parallèlement au trafic négrier après avoir reçu du gouvernement espagnol le droit de vendre des esclaves aux colonies espagnoles.

Ce qui valait pour les ports anglais de Bristol et Liverpool valait aussi pour le port français de Nantes où les négriers étaient en même temps des hommes d'affaires très en vue, qui avaient massivement investi dans l'industrie et l'agriculture. Une activité lucrative dans laquelle ils s'étaient lancés, par exemple, était le raffinage du sucre importé des Caraïbes pour l'exportation. Nantes exporta jusqu'à 25.000.000 livres de sucre par an vers la Hollande, l'Allemagne, l'Espagne, la Suède, l'Italie et le Danemark. La ville s'enrichit également grâce au coton semi-traité qu'elle importait pour ses filatures. René Montaudoin, célèbre négociant du pays nantais, ouvrit la voie en commercialisant ces tissus en Afrique et aux Caraïbes, étant en outre coactionnaire de la Grande Manufacture qui teignait les cotonnades avec de l'indigo des Caraïbes. La Manufacture royale de verrerie dont il était propriétaire, était spécialisée dans la fabrication de bouteilles pour la traite. La famille Grous qui établit également sa fortune avec le commerce négrier investit ses bénéfices dans les biens fonciers.

Selon l'historien Robert Stein, « en 1789, l'économie nantaise reposait sur la traite. Non seulement les investissements négriers dépassaient ceux des autres formes de commerce, mais la traite contribua aussi à faire de Nantes un grand centre de distribution de denrées coloniales ». Qui plus est, « seule la traite des esclaves a évité à Nantes de retomber au niveau d'un petit port de province » au moment où Bordeaux était devenu un grand port avec un « commerce massif de réexportation » basé sur l'économie coloniale. La « traite des esclaves eut aussi un important rôle à jouer dans le développement industriel de Nantes » affirme Stein qui explique que les traitants nantais avaient massivement investi dans une série d'activités annexes, comme les filatures ou la construction navale. Dans les années 1770, le port de Nantes occupait le premier rang de la construction navale en France. L'homme d'affaires nantais, Nicolas Arnous, marchand d'esclaves et constructeur de navires réputé, symbolise le lien entre ces deux activités.

Au moins douze filatures furent construites à Nantes dans les années 1760 et 1770 pour fabriquer des tissus imprimés en échange d'esclaves en Afrique. A la Révolution, le filage des matières textiles était devenu la principale industrie nantaise aux mains des négriers. Selon l'écrivain et historien trinidadien, C.L.R. James, « presque toutes les industries qui se développèrent en France au dix-huitième siècle avaient leur origine dans les biens ou les produits destinés à la côte de Guinée ou aux Amériques ».

Contribuant au débat sur l'impact de la traite sur les économies occidentales européennes à la fin du XVIII^e siècle, l'historien caraïbe Eric Williams a publié en 1944 l'ouvrage intitulé *Capitalisme et esclavage*, devenu un classique du genre. L'auteur avance que les bénéfices et les activités économiques générés par la traite, comme les produits des plantations et les denrées coloniales basées sur le commerce négrier, ont fourni une

importante source d'énergie qui a propulsé la Révolution industrielle en Angleterre. Williams se fonde sur la thèse que James a développée sur le capitalisme français et l'esclavage, mais il considère que la Grande-Bretagne est le premier pays à avoir bénéficié sur le plan économique de l'exploitation des Africains tombés en servitude aux colonies. La Révolution industrielle, écrit Eric Williams, a fait exploser la production manufacturière créée par la disponibilité des capitaux à investir, les institutions financières d'aide au développement, les entreprises innovantes et les nouveaux marchés. La traite des esclaves, ajoute-t-il, a facilité toutes ces activités en donnant à l'économie anglaise l'élan dont elle avait besoin pour révolutionner la production. Les chiffres indiquent en effet qu'environ 40 % de l'ensemble de la production manufacturière britannique au XVIII^e siècle sont allés à l'exportation. Le marché colonial a permis aux exportateurs anglais de doubler la mise en compensant la stagnation en Europe par les marchés coloniaux en Afrique, aux Caraïbes et en Amérique du Nord, ce qui a stimulé les nouvelles industries qui ont amené la Révolution industrielle en donnant à la Grande-Bretagne un avantage sur ses concurrents continentaux.

Tableau 16 : Exportations d'articles manufacturés depuis l'Angleterre (£)

<u>Moyenne annuelle</u>	<u>Europe continentale</u>	<u>Afrique & Amériques</u>	<u>Asie</u>
1699-1701	3.287.000	473.000	111.000
1772-1774	3.617.000	3.681.000	690.000

La thèse de Williams soutenant que les marchés, les bénéfices et les techniques financières créés par la traite négrière atlantique ont déclenché le redressement de l'activité économique et promu la Grande-Bretagne au rang de première puissance militaire et navale en Afrique et en Amérique, a aussi été avancée par quelques observateurs de l'époque. En effet, dans le dernier quart du XVIII^e siècle, les économistes politiques se confortaient dans leur opinion que la puissance militaire et commerciale de la Grande-Bretagne reposait sur son habileté à s'être appropriée « la part du lion » de la traite des esclaves africains et du marché sucrier aux Caraïbes. Cette performance, ajoutée à un talent sans pareil dans les affaires, donnèrent aux commerçants britanniques une perspective globale sur le développement national. La réussite économique de l'Angleterre fut dès lors symbolisée par le déplacement du centre financier de l'Europe d'Amsterdam à Londres et l'essor de deux banques anglaises, Barclays et Lloyds, grâce aux bénéfices de la traite, qui devinrent toutes deux des institutions mondiales, sources importantes de crédit pour l'industrie britannique.

Néanmoins, des critiques ont récemment laissé entendre que les arguments de Williams ne pouvaient être établis sur des témoignages empiriques et que rien ne prouve que les bénéfices de la traite négrière transatlantique ont bien été investis dans les sociétés qui ont alimenté la Révolution industrielle. Au contraire, affirment-ils, la traite ne constituait alors qu'une infime partie du commerce international européen. L'historien Herbert Klein montre, par exemple, qu'il fallait armer à l'époque 180 à 360 navires par an pour transporter les 90 000 esclaves qui, selon les estimations, étaient acheminés chaque année vers 1780, ce chiffre étant le plus élevé de toute l'histoire de la traite (en se basant sur un coefficient de 2,5 esclaves par tonneau en moyenne pour des bâtiments jaugeant 100 à 200 tonneaux), ce qui n'absorbait pas plus d'un cinquième de la flotte ou des ressources d'une grande nation européenne.

En ce qui concerne la France, par exemple, les exportations vers l'Afrique représentaient, d'après les calculs, environ 25 % du total des exportations françaises dans les colonies vers 1770 et à peu près 20 % dans les années 1780. Ces exportations mobilisèrent

environ 15 % de la flotte et 13 % du tonnage alloué à la traite africaine en 1788. Cependant, affirme Herbert Klein, si l'on replace ce commerce africain dans le contexte du commerce extérieur français de l'époque, son importance relative se réduit alors de 50 %, bien qu'elle soit encore évaluée à 10 % de la valeur de l'ensemble du commerce extérieur français. Les recherches sur les tendances et la composition du commerce extérieur britannique donnent à peu près les mêmes résultats. Durant le dernier quart du XVIII^e siècle, par exemple, les exportations et les réexportations vers l'Afrique ont été estimées en moyenne à 4,5 % de l'ensemble de la traite britannique. Quant au volume des expéditions, les traitants de Bristol ont envoyé à l'époque 14 % de tous les navires ayant quitté ce port, alors que près de 33 % des navires de Liverpool dans les années 1770 ont été envoyés par les traitants de la ville.

Dans l'ensemble, il reste encore beaucoup de recherches à entreprendre pour réussir à mieux comprendre la part de la traite dans les exportations européennes. D'autre part, on a encore du mal à évaluer l'importance des denrées produites par les esclaves des Amériques dans la formation des excédents commerciaux. Cependant, des travaux récents indiquent que la part du commerce extérieur, y compris de la traite, à l'investissement brut en Angleterre à la fin du XVIII^e siècle était modérée, représentant peut-être 15 % du total. Des éléments découverts depuis peu laissent à penser que si la traite négrière transatlantique était une activité importante et lucrative dans le contexte de l'économie des pays européens, elle n'a pas contribué directement à l'explosion de l'investissement associé à la montée de l'industrialisme, contrairement à la thèse originale de Williams.

Néanmoins, les idées d'Eric Williams ont continué à faire des adeptes s'agissant notamment du rôle de l'Afrique qui représente selon lui un marché pour des produits manufacturés européens peu coûteux à l'époque. On a suggéré, par exemple, que l'industrie française de l'armement était largement tributaire du marché africain au XVIII^e siècle, surtout quand la paix régnait en Europe. L'historien français Pierre Boulle soutient que l'expansion du marché africain dans le contexte de la traite négrière transatlantique a aussi été importante pour le développement de nombreuses industries naissantes en Europe. Mais une fois encore, il reste beaucoup à faire pour établir avec certitude la nature de ces relations et il est juste de conclure que l'image globale de la traite n'est pas encore entièrement comprise.

Barbara Solow, qui a aussi apporté sa contribution au débat des historiens, considère que les investissements bruts dans la production coloniale et métropolitaine, la valeur de la main-d'œuvre servile et ses apports, l'économie sucrière et la consommation des colonies et de l'Afrique en produits manufacturés européens, constituent un ensemble de forces économiques qui ont transformé les colonies américaines, l'Afrique et l'Europe en un espace commercial atlantique. Ces forces économiques, explique-t-elle, ont incontestablement stimulé le développement économique de tous les centres européens. « Le microcosme des flux de capitaux et des échanges associés à l'esclavage de plantation, ajoute-t-elle, est devenu quantitativement important pour le développement économique de la Grande-Bretagne au dix-huitième siècle. » Enfin, conclut Barbara Solow, « soutenir que l'esclavage a été *important* pour le développement économique britannique ne veut pas dire qu'il a *causé* la Révolution industrielle » (mes italiques). Mais cela signifie que la traite négrière transatlantique et la pratique de l'esclavage dans les colonies européennes des Amériques ont stimulé l'activité économique du monde atlantique, ont augmenté le volume et le niveau de rendement de l'investissement et ont fait apparaître des institutions financières et des relations qui ont accéléré le rythme du développement économique à travers toute l'Europe et notamment en Angleterre. Ces activités ont permis au secteur manufacturier britannique de s'étendre

beaucoup plus vite que la demande intérieure ne l'aurait permis à elle seule. Ainsi, l'historienne conclut que les relations et les forces économiques qui étaient centrées sur le système esclavagiste et la traite négrière transatlantique ont donné un sérieux élan au développement économique intérieur de la Grande-Bretagne.

Résumé

L'évaluation des avantages matériels, sociaux et psychologiques européens issus de l'engagement en faveur de la traite négrière transatlantique a suscité de vives polémiques et des contestations chez les historiens. Dans ce débat, personne n'a suggéré la perte nette qu'auraient subi les économies européennes du fait de leur engagement dans la traite. Ce qui a été mis en évidence, au contraire, c'est de voir jusqu'à quel point la traite a stimulé des industries telles que la construction navale, les assurances et la finance, la métallurgie et les textiles, et l'impact qu'ont eu ces activités sur le développement européen.

Ces derniers temps, les historiens ont modéré les affirmations initiales sur l'importance du trafic négrier pour le développement économique européen en soutenant que la traite transatlantique n'a apporté qu'une contribution secondaire au développement économique et social européen. Mais force est de constater que presque chaque aspect de la vie en Europe a bénéficié de la traite. Ainsi donc, le débat entre les historiens porte moins sur le fait que les sociétés européennes ont profité de la traite, mais davantage sur l'ampleur et le volume des bénéfices qu'elles en ont tirés.

Cadre pédagogique

A. CONCEPTS

- Les entrepreneurs européens
- L'économie atlantique
- Le développement économique durable
- Le capitalisme et l'esclavage
- L'industrialisation

B. CONTENU

1. La traite négrière transatlantique, moteur de la croissance européenne et incitation à la production à grande échelle.
2. Les négriers, membres éminents des milieux d'affaires et de la classe politique.
3. L'émergence du port de Nantes comme première place industrielle et économique en raison de la traite.
4. La Grande-Bretagne en tant que premier pays bénéficiaire de la traite et grande puissance militaire et navale européenne en Afrique et en Amériques.
5. Débat entre historiens sur l'impact économique de la traite.

C. OBJECTIFS

Connaissances

Les élèves doivent être capables de :

- a. relever les facteurs relatifs à la traite négrière transatlantique ayant favorisé le développement économique de l'Europe ;
- b. évaluer le rôle des Européens qui ont joué un rôle prédominant dans la traite ;
- c. recenser les principaux ports négriers européens ;
- d. citer des exemples de liens entre la traite et l'économie atlantique durant la période esclavagiste ;
- e. évaluer les sources ayant documenté le débat historique sur l'impact économique de la traite en Europe occidentale et aux Amériques.

Attitudes

Les élèves seront encouragés à:

- a. rejeter l'exploitation oppressive de la main-d'œuvre aux fins de la croissance économique ;
- b. adopter une attitude objective a propos des recherches sur la traite ;
- c. identifier les problèmes qui ont une incidence négative sur autrui, bien que ces personnes ne soient pas directement affectées ;
- d. coopérer avec d'autres à l'examen des questions associées à la traite.

Acquisition de compétences

Les élèves apprendront à:

- a. organiser et communiquer les informations sur l'économie atlantique et la traite négrière transatlantique ;
- b. analyser les sources pertinentes en recherchant les questions associées à la traite.

D. METHODES D'ENSEIGNEMENT

- Travail en groupe
- Débats
- Utilisation de tableaux et de graphiques
- Dissertations

E. ACTIVITES POUR LES ELEVES / APPRENANTS

- Diviser la classe en équipes de recherche chargées de présenter et de défendre les conclusions concernant l'impact de la traite sur le développement économique de

l'Europe occidentale et des Amériques.

- Trouver des tableaux ou des graphiques sur l'exportation de produits de fabrication européenne que la classe pourrait examiner ensemble. Diviser la classe en groupes et donner à étudier un tableau ou un graphique à chaque groupe en demandant à ses membres de débattre les questions suivantes :
 - Quelles sont les indications figurant sur le tableau ou le graphique ?
 - Quelles sont les tendances relevées ?
 - Quels groupes historiques ont sans doute été les plus touchés par les données indiquées sur le tableau ou le graphique ?
 - Quelles catégories sociales ont sans doute le plus bénéficié de la prospérité économique ainsi générée ?
- Vous habitez dans un port ou une ville prospère d'Europe occidentale.

Composez un essai expliquant en quoi la traite a transformé le mode de vie de la population de ce port ou de cette ville où vous habitez et examinez les répercussions socio-économiques de la traite sur le port ou la ville où vous habitez.

- Etudier le rapport entre les formes d'esclavage moderne et le développement économique (rechercher des sources d'information dans des articles de presse, des magazines, etc.).

F. EVALUATION

1. Présentation et défense des positions dans les domaines étudiés.
2. Formuler une prise de position et établir un plan d'action pour lutter contre les formes d'esclavage moderne.
3. Débat :

« Les idées des économistes et des philosophes politiques, qu'elles soient justes ou fausses, sont plus puissantes que ce qui est compris d'ordinaire. En effet, il n'y a guère plus pour gouverner le monde. »

(John Maynard Keynes, économiste britannique, 1935)

Relier cette déclaration aux débats sur l'impact économique de la traite négrière transatlantique. Que pensez-vous de cette affirmation ?

G. MATERIEL DIDACTIQUE

- Tableaux/graphiques
- World History Web
- Articles de journaux
- Lectures supplémentaires

Chapitre 12 : Luttres pour l'abolition et mouvements d'opposition

(i) Les débuts africains

Il y a toujours eu à travers le monde atlantique des individus qui, agissant seuls ou au nom d'un groupe, ont exprimé publiquement leur opposition à la traite négrière transatlantique. Ils l'ont fait de multiples façons, en choisissant diverses méthodes et occasions selon la nature de leurs revendications. Cependant, l'opposition à la traite n'a jamais été plus marquée ni prolongée qu'au sein même de la catégorie des esclaves. Leur résistance à la traite, associée à celle des abolitionnistes en Europe et aux Etats-Unis, a finalement suffi à mettre un terme à cette pratique en dépit du soutien permanent qu'elle recueillait. La lutte contre l'esclavage fut un élément important de la politique ouest-africaine, tant au niveau de l'Etat que de la résistance des communautés locales. L'opposition de l'Europe à l'esclavage fut également importante, mais il convient de la replacer dans le contexte d'une plus vaste campagne contre la traite. Enfin, ceux qui ont le plus lutté contre ce système et qui en ont payé le plus lourd tribut, ce sont les Africains eux-mêmes.

(ii) La diaspora africaine

Les Africains continuèrent de s'élever contre l'esclavage même après avoir été capturés et déportés en Amérique comme esclaves. En effet, pendant trois siècles et demi, une dominante politique de toutes les sociétés coloniales outre-Atlantique fut la crainte d'une rébellion des esclaves africains. Le développement de systèmes de défense complexes contre une éventuelle insurrection, ainsi que la création d'institutions socioculturelles d'où les Noirs étaient effectivement exclus, attestent du sérieux accordé aux activités antiesclavagistes. Le fait de maintenir les Noirs en esclavage dans ces sociétés sous la menace d'une révolte massive, était une priorité pour la plupart des administrations coloniales, priorité d'autant plus importante qu'aucune société esclavagiste coloniale ne connaissait la stabilité politique, les révoltes d'esclaves et la polémique sur l'esclavage étant un de leur trait récurrent. L'ensemble de ces manifestations antiesclavagistes dans les colonies, du Canada au nord à l'Argentine au sud, constitue un impressionnant récit de revendications populaires en faveur des droits de l'homme et de la reconnaissance auxquelles les Africains ont apporté leur contribution singulière dans le combat pour les droits démocratiques et les libertés civiles sur le sol américain. Partout, les mots « liberté » et « libre arbitre » ont été associés à la politique antiesclavagiste des Noirs.

Depuis quelques années, l'histoire du combat antiesclavagiste des Africains en Amérique a été l'objet d'une attention considérable de la part des historiens qui ont étudié des centaines de rébellions, de complots et de rumeurs de soulèvements, soit isolés, soit dans des contextes comparatifs. Leur attention s'est portée en particulier sur :

- i) les origines africaine et créole des leaders antiesclavagistes et de leurs idées ;
- ii) les idéologies sociales et politiques qui ont documenté les révoltes d'esclaves ;
- iii) l'organisation et la planification des rébellions ;
- iv) les causes du succès ou de l'échec des rébellions ;
- v) l'impact des rébellions sur la réforme des droits civils ;
- vi) la montée en puissance des communautés haïtiennes et marronnes en tant que sociétés représentant l'autonomie et l'autodétermination des Noirs.

Ces recherches ont démontré par ailleurs que l'engagement antiesclavagiste des Noirs était irréversible, malgré les lourdes pertes en vies humaines et les souffrances

incommensurables qu'ils ont endurées pour défendre leur cause. Même après l'abolition de l'esclavage et de la traite négrière transatlantique dans les colonies européennes, les Africains ont continué leur combat pour la liberté et la justice.

Les Africains réduits en esclavage sur le continent américain croyaient que la traite ne serait pas éliminée tant que l'esclavage n'aurait pas été aboli, et ils ne mirent aucune limite conceptuelle ou politique entre les deux. Leur première victoire, la plus importante à maints égards, fut celle de Saint-Domingue dans les années 1790, où les esclaves gagnèrent la bataille contre leurs maîtres, qui se solda par 50 000 morts. Ils proclamèrent leur indépendance en 1804, renommèrent leur pays « Haïti », du nom indigène de l'île qu'ils occupaient en partie, et abolirent l'esclavage. Cet événement prémonitoire et sans précédent annonça clairement à l'échelle internationale la nature des aspirations des Noirs pour l'avenir et l'aboutissement de leur lutte. Haïti est le premier pays où des Africains tombés en captivité ont pu obtenir la liberté et un pouvoir politique légitime, ce qui donna lieu à bon nombre de révoltes, de conspirations et autres tentatives de création d'enclaves « marronnes » qui ont toutes marqué l'histoire du monde atlantique. Mais le plus grand défi lancé à la traite négrière transatlantique et au système esclavagiste fut la nouvelle Constitution haïtienne de 1805. Dans ce document, les nouveaux dirigeants du pays, pour la plupart d'anciens esclaves, déclarèrent que toute personne noire arrivant dans le pays devenait automatiquement citoyenne d'Haïti, abolissant ainsi l'esclavage et conférant la nationalité et la citoyenneté haïtiennes à tous les anciens esclaves. Ce fut le plus grand événement révolutionnaire de la modernité atlantique. Des esclaves venus des Amériques affluèrent en Haïti en quête de liberté et de citoyenneté. Le pays devint alors le phare de la libération noire, dont les développements constitutionnels ultérieurs ont renforcé le rôle.

Toussaint-Louverture, chef révolutionnaire de ce qu'était alors Saint-Domingue, lui-même ancien esclave, apparut comme le premier leader national engagé dans la lutte contre l'esclavage. Sous son autorité, le marché aux esclaves haïtien qui avait été le plus grand des Caraïbes au XVIII^e siècle, fut anéanti. Pour la première fois, l'émancipation par la révolte se présenta comme une option très réelle à tous les membres asservis de la diaspora africaine, qui entendaient éliminer la traite par tous les moyens possibles.

(iii) Les mouvements antiesclavagistes européens et américains

L'opposition européenne à la traite négrière transatlantique se développa lentement et fut longtemps inopérante compte tenu des intérêts économiques en jeu. Bien entendu, il y avait toujours des individus en Europe et parmi les colons européens en Amérique, qui exprimaient leur opposition à la traite et à la pratique de l'esclavage. Mais ils étaient en général incapables de former des mouvements de résistance dont l'impact eut été assez puissant ou significatif sur la croissance et l'expansion du marché aux esclaves et il fallut attendre la fin du XVIII^e siècle pour voir se former en Europe un semblant de mouvement politique sérieux contre l'esclavage.

Le courant abolitionniste européen rassemblait essentiellement les membres de plusieurs confessions religieuses, quelques penseurs et philosophes et un nombre plus restreint de leaders politiques radicaux. Mais la plupart d'entre eux étaient loin d'être pleinement engagés dans la condamnation de la traite et échouèrent à demander carrément son abolition immédiate. L'opposition de l'Eglise catholique romaine fut, elle aussi, intermittente

et largement inefficace, bien que le pape Léon X ait condamné le commerce des esclaves au XVI^e siècle, soutenu en l'occurrence par de Mercado, évêque du Cap-Vert, qui avait aussi condamné l'esclavage en 1569. Mais l'ensemble des catholiques des colonies américaines espagnoles était néanmoins favorable à la traite, malgré les réserves émises par certains prêtres. En général, les membres du clergé qui se préoccupaient de l'esclavage protestaient davantage contre l'asservissement de la population autochtone que contre celui des Africains, en faisant effectivement pression sur le Vatican et les gouvernements européens pour que seule soit abolie la traite des esclaves indiens et l'esclavage indien. Par conséquent, à chaque fois qu'un pas était fait pour améliorer le sort des Indiens, c'était au détriment des esclaves africains qui étaient importés pour assurer la relève.

En réalité, il y avait un consensus entre l'Eglise, l'Etat et les colons américains qui voyaient dans la traite des esclaves africains la réponse à la pénurie de main-d'œuvre associée au déclin des populations indiennes. Les Catholiques et les Protestants souscrivirent à ce modèle pour développer le Nouveau Monde, avec Bartholomé de Las Casas, prélat et éminent philosophe du mouvement catholique de l'Amérique espagnole, qui répandit l'idée selon laquelle la protection des Indiens signifiait la traite des Africains. Selon lui, cela faisait partie de l'ordre naturel des choses : le colonialisme espagnol avait besoin de main-d'œuvre et l'importation d'esclaves africains était la réponse à ce besoin. Toutefois, lorsqu'il prit conscience du niveau élevé de mortalité des Africains tombés en captivité, constatant que les colons espagnols les négligeaient et les exploitaient, il dénonça la traite et exprima ses regrets pour le rôle qu'il avait joué dans le développement de cette pratique. La reine Elisabeth I^{re} d'Angleterre, également inquiète devant la destruction sociale causée par le rapt en Afrique, pria instamment ses sujets de se procurer des esclaves par des moyens « honnêtes ». Le rapt, selon elle, était un crime moral, mais le commerce des esclaves n'en était pas un. D'autres monarques européens ne s'engagèrent pas dans cette polémique, même s'ils étaient nombreux, à l'instar de la reine Elisabeth, à se dire opposés à l'importation d'Africains en Europe, contrairement à ce qui se pratiquait dans les sociétés coloniales.

Dans les colonies anglophones, il y eut d'autres contestations sporadiques de l'esclavage et de la traite. Mais elles étaient tout aussi restreintes dans leurs objectifs. En 1644, par exemple, un tribunal du Massachusetts ordonna le retour en Afrique d'esclaves jugés pour avoir été enlevés. Toutefois, à cette époque, la colonie était pourvue en travailleurs sous contrat provenant des îles britanniques et l'esclavage africain n'était pas encore une pratique très développée. Certains membres du clergé et des philosophes critiquaient la traite négrière, mais rares étaient ceux qui se mobilisaient pour la dénoncer publiquement en vue d'obtenir son abolition. De même, les Quakers des colonies anglaises des Caraïbes au XVII^e siècle, malgré leur appel à la « modération » dans l'utilisation des esclaves, demandant aux maîtres de prendre des dispositions pour affranchir les esclaves qu'ils jugeaient loyaux et responsables, n'étaient pas opposés à la traite pas plus qu'ils n'étaient contre l'esclavage en général. Mais les maîtres d'esclaves anglais considérèrent cette prise de position restrictive comme une atteinte à leurs droits de propriété, persécutant et discréditant par là même les membres de la communauté quaker des Caraïbes. Les Quakers des colonies du continent américain se montrèrent plus tolérants vis-à-vis de la traite et de l'esclavage. Enfin, les premiers colons nord-américains étaient nombreux à objecter à la traite car ils redoutaient les conséquences sociales d'un accroissement de la population noire. L'emploi de captifs, en particulier dans les activités artisanales, était toujours controversé, mais les propriétaires d'esclaves étaient soucieux de réduire les coûts et d'avoir une main-d'œuvre fiable, si bien

que le nombre d'esclaves augmenta. Selon certains, les Noirs devaient s'acquitter des tâches manuelles de manière à prévenir l'immigration d'une classe ouvrière blanche.

Les philosophes européens dont les écrits portent sur la liberté et le libre arbitre, la justice sociale et la notion de bien public, approuvaient la traite et y participaient. John Locke, philosophe anglais de la liberté, s'engagea dans cette pratique, comme son homologue Thomas Hobbes, qui légittima l'esclavage dans ses écrits sur la liberté et les fonctions de l'Etat. Il considérait les Africains comme des prisonniers de guerre, vaincus dans une lutte de pouvoir par un Etat dominant, ce qui justifiait le caractère à la fois licite et moral de leur asservissement. Pour Hobbes comme pour Locke, l'esclavage était compatible avec la notion de libre arbitre. Au lieu de faire mourir des prisonniers de guerre, comme le voulait auparavant la coutume, on les asservissait, ce qui était considéré comme une décision plus éclairée qui présentait l'avantage supplémentaire, selon eux, d'exposer les Africains à la civilisation européenne. La notion de race dans les œuvres de ces deux philosophes représente un paradoxe dans une grande partie de la philosophie libérale anglaise de la période esclavagiste.

L'opposition intellectuelle à la traite négrière transatlantique vint essentiellement des philosophes français du siècle des Lumières, en particulier Voltaire, Montesquieu, Diderot et Rousseau, soutenus dans leurs opinions par le dramaturge Marivaux. Tous dénoncent longuement dans leurs écrits l'immoralité privée et publique imposant l'inégalité fondée sur la race, tout comme l'immoralité consistant à priver les autres de liberté, et ils estiment que la traite corrompt la civilisation et est dégradante pour tous ceux qui la pratiquent. Bien entendu, leurs œuvres ne sont pas exemptes de contradictions, mais en dépit de quelques passages où l'esclavage est admis, voire approuvé, ils se montrent dans l'ensemble favorables à l'abolition de l'esclavage et de la traite.

Voltaire, en particulier, rejette le racisme sous toutes ses formes en brocardant l'idée selon laquelle les Blancs doivent être habilités à asservir les Noirs et en mettant le concept de « race » tout entier en question. Il persiste à critiquer l'Eglise catholique pour la litanie des bulles papales approuvant l'esclavagisme et le droit des Blancs à dominer autrui, considère que c'est une marque d'ignorance des peuples que de s'en tenir aux apparences telles que la couleur de peau, la texture des cheveux et les traits du visage comme des signes majeurs de la civilisation, et critique les négriers qui avancent des arguments fondés sur ces critères pour justifier leur trafic. Montesquieu, tout aussi hostile à l'esclavage, concentre ses arguments sur la nature abrutissante de cette institution qui fait du maître et de l'esclave des victimes dans une relation de violence mutuelle. Le maître, affirme-t-il, perd son âme en recherchant des valeurs purement économiques. C'est cet appât du gain qui a entraîné en grande partie la destruction des populations autochtones américaines et l'asservissement des Africains. Pour Montesquieu, la traite représente une crise morale pour la civilisation européenne. A ce propos, le philosophe fait remarquer combien il est ironique que cette activité aussi peu recommandable ait conduit à la consommation massive de sucre à bon compte.

Rousseau, autre grand philosophe du XVIII^e siècle, considère que la traite s'inscrit dans un système économique et politique illégitime, rejoignant en cela Voltaire. La notion d'un « droit » européen d'asservir son prochain, affirme-t-il, est en soi contradictoire, puisque le fait d'avoir recours à ce « droit » pour dominer et réduire les autres en servitude démontre uniquement l'usage illégitime de la force. L'association des idées de Rousseau et de Voltaire

forgea une opinion intellectuelle, en France et au-delà, qui était hostile à la traite. Leurs écrits devinrent ensuite une arme redoutable de la lutte pour l'abolition de l'esclavage et de la traite. Ces deux philosophes ont soutenu que les prêtres catholiques, en particulier les membres de la Compagnie de Jésus qui avaient entrepris des activités missionnaires en Afrique et en Amérique, auraient fait l'impossible pour tenter de propager la foi chrétienne dans un climat de violence et de servitude. En n'adhérant pas au principe naturel du droit à la liberté pour tous les hommes dès la naissance, l'Eglise souscrivait en effet à l'idée raciste selon laquelle les Africains n'étaient pas des êtres humains à part entière et que seuls les Blancs avaient droit à la liberté. Ce refus de la traite dans le contexte de la pensée philosophique et théologique française fut renforcé par la publication des *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* d'Adam Smith, en Angleterre, en 1776. Dans cette fameuse analyse de l'économie politique capitaliste, Smith décrit l'esclavage comme un système d'emploi moins productif et plus coûteux que ceux basés sur la liberté contractuelle.

Dans le même temps, la guerre de l'Indépendance américaine contre la Grande-Bretagne démontrait que les esclaves étaient plus décidés que jamais à se battre et à mourir pour la promesse de la liberté et de la citoyenneté. Les adeptes de l'esclavagisme en Amérique étaient mécontents de ces réactions, car ils constataient que les esclaves pouvaient servir à constituer une armée potentiellement révolutionnaire opposée au colonialisme européen qui pouvait aussi être invoqué pour supprimer les privilèges des maîtres. Mais le ralliement d'un grand nombre d'esclaves au combat contre les Britanniques suffit en soi à faire naître des sentiments antiesclavagistes et des mouvements abolitionnistes, ce qui signifie que certains colons américains se félicitèrent de lutter pour l'abolition de la traite.

L'Assemblée du Massachusetts avait déjà débattu, mais n'avait pas réussi à faire adopter une résolution abolissant la traite avant le début de la guerre de l'Indépendance, considérant l'importation d'un grand nombre d'esclaves en Amérique comme une mesure potentiellement dangereuse, qui allait permettre de façon permanente à des personnes rebelles de prendre racine en Amérique. A l'époque où Thomas Jefferson rédigea le premier projet de la Déclaration d'Indépendance, tout le monde aurait trouvé normal qu'il ait par la suite des enfants d'une esclave, puisque bien des gens en Amérique acceptaient cela comme faisant partie du mode de vie colonial. Les références de Jefferson au droit à la vie et à la liberté dans la Constitution américaine n'étaient pas faites pour s'appliquer aux Africains, que ce soit dans le domaine public ou privé. Cependant, bien que ce raisonnement n'ait pas trouvé son chemin dans la vision qu'avait Jefferson des Africains asservis qui constituaient un pourcentage non négligeable de la nouvelle nation, la crainte d'une insurrection des 700 000 esclaves noirs des colonies du continent américain, ajoutée au discours sur les droits de l'homme qui prépara la guerre de l'Indépendance américaine, créèrent des problèmes politiques au sein de la nouvelle nation où les questions de la traite et de l'esclavage nécessitaient un débat public. En 1780, l'Etat de Pennsylvanie interdit la traite à ses résidents. Cette décision prit effet en 1789, suivie par les Etats de New York, du New Jersey et du Rhode Island, puis par le Canada. Seul l'Etat de Georgie montra ouvertement son attachement à la traite.

En Grande-Bretagne, la Chambre des Communes soumit en 1783 un projet de loi abolissant la traite pour des raisons morales. Bien que rejeté par la majorité de l'assemblée arguant du fait que la valeur économique et l'importance politique de la traite étaient trop grandes pour ignorer cette pratique, l'Angleterre vit se former cinq ans plus tard un « Comité de mise en œuvre de l'abolition de la traite » créé sous l'impulsion de Thomas Clarkson. Ce Comité qui prit ensuite le nom de *British Anti-Slavery Society* (Association britannique pour

l'antiesclavagisme) préconisait une approche en deux phases de l'abolition : tout d'abord la traite, puis l'esclavage.

L'*Anti-Slavery Society* reçut l'appui du leader évangélique, William Wilberforce, membre du Parlement représentant la ville de Hull, de Charles Fox et du Premier Ministre, William Pitt. Clarkson fit campagne contre la traite en affirmant qu'elle n'était pas rentable, qu'elle entraînait de lourdes pertes humaines dans les équipages anglais qui travaillaient sur les navires négriers et qu'elle était préjudiciable aussi bien pour la société africaine que pour les sociétés coloniales. Fox est d'avis que « l'esclavage en soi, aussi odieux soit-il, n'est pas une aussi mauvaise chose que la traite » et Pitt, toujours pragmatiste économique, affirme qu'il faudrait enrayer le fléau de la traite à condition que les intérêts financiers de l'Angleterre n'en souffrent pas. L'année suivante, le Conseil privé britannique à Londres lança une opération d'investigation autour de la traite.

Dans le sillage de l'Angleterre, la *Société des Amis des Noirs* fut créée en France en vue d'abolir la traite. Dirigé par des personnages aussi éminents que Marie-Jean Condorcet, Antoine Lavoisier, Jacques-Pierre Brissot, Honoré Mirabeau, Etienne Clavière, Louis-Alexandre La Rochefoucauld, et Jérôme Petion, le mouvement abolitionniste français n'en fut pas moins soumis aux enjeux politiques révolutionnaires du jour et n'obtint jamais le soutien populaire dont bénéficia le mouvement britannique. Et ce furent les Américains qui, après avoir acquis leur indépendance vis-à-vis de la Grande-Bretagne, menèrent le combat pour l'abolition de la traite négrière transatlantique. Nombreux furent les nouveaux Etats indépendants, comme les Carolines, le Maryland et la Virginie, qui bannirent l'importation d'esclaves africains dans les années 1780. Quand l'Assemblée législative du Massachusetts présenta un nouveau projet de loi antiesclavagiste en 1778, la traite était décrite comme entachée par l'immoralité de « l'appât du gain » ; la Virginie vota en faveur de l'affranchissement de tous les Africains illégalement importés.

Un projet de loi en faveur de l'abolition de la traite fut soumis en Angleterre en 1807 et mis en vigueur à partir de 1808. Le Parlement britannique était alors persuadé que les intérêts nationaux sur le plan économique et politique seraient d'autant mieux préservés en abolissant le trafic négrier que la perte des colonies nord-américaines et l'existence de plantations avec de bonnes réserves de main-d'œuvre aux Caraïbes signifiaient que les avantages économiques de la traite transatlantique ne pouvaient plus l'emporter sur les implications criminelles, politiques et culturelles de la traite. En France, l'Assemblée législative débattit en 1793 de la traite négrière transatlantique et de l'esclavagisme dans les sociétés coloniales et condamna ces deux pratiques. Elle suivit la décision prise vingt ans auparavant par la justice britannique en déclarant que toute personne arrivant sur le sol français serait automatiquement affranchie. Toutefois, on faisait encore une distinction entre la traite et la possession des esclaves, puisque la Convention avait aboli l'esclavage en France en 1794, mais continuait à autoriser la traite. On a cependant avancé qu'en droit français la possession d'esclaves en propriété n'a jamais été autorisée par la loi et que cette pratique répandue en France était ancrée dans les mœurs et n'avait aucun caractère légal.

Ailleurs en Europe, le Danemark alla plus loin que tous les autres gouvernements européens de l'époque en déclarant en 1792 que la traite des esclaves africains ne serait plus admise dans ses colonies à partir de 1803. Cela donna dix ans aux colonies danoises des Indes occidentales pour reconstituer leurs réserves d'esclaves, ce qu'elles firent en important plus d'Africains à Sainte-Croix et Saint-Thomas durant cet intervalle que dans tous les siècles

précédents. Pour le gouvernement danois de l'époque, les avantages économiques de la traite transatlantique étaient tellement insignifiants que ce n'était plus la peine de combattre les critiques morales et politiques de plus en plus marquées à l'égard de cette pratique. Les forts danois de la côte africaine, par exemple le fort de Christiansborg à Accra, n'étaient plus rentables et les Danois, comme les Anglais, préféraient alors utiliser des esclaves nés dans leurs colonies plutôt que d'en acheter de nouveaux. Les colons se mirent aussi à encourager la reproduction naturelle de la population servile, en pensant que cela pouvait faire reposer le système esclavagiste sur une base plus solide et moins controversée. S'il était possible d'abaisser la mortalité des esclaves, surtout des enfants en bas âge, et d'augmenter le taux de natalité, cela permettait de constituer une réserve de main-d'œuvre durable dans les colonies sans avoir recours à l'importation d'esclaves. C'était là un exemple de simple rationalisation économique en réponse à la critique morale et philosophique croissante de la traite.

Mais, malgré ces mouvements abolitionnistes ajoutés aux éloquentes dénonciations de la traite qui se firent entendre progressivement à l'époque, la viabilité économique des colonies demeura la principale considération des gouvernements européens. Dans la plupart des colonies, les Noires reçurent des incitations sous forme d'espèces et de primes matérielles pour avoir des enfants, car les propriétaires d'esclaves cherchaient à assurer leur future main-d'œuvre. Les abolitionnistes en Angleterre, en France, au Danemark, en Hollande et dans les autres pays d'Europe approuvèrent ce changement politique comme une preuve de progrès susceptible d'améliorer le sort des esclaves. En outre, depuis l'interdiction du commerce des esclaves dans les colonies des pays d'Europe du Nord, les négriers avaient découvert de nouveaux marchés dans les anciens empires coloniaux de l'Espagne et du Portugal. C'est ainsi que la colonie espagnole de Cuba et la colonie portugaise du Brésil devinrent les plus grands marchés aux esclaves du XIX^e siècle, suite à l'abolition de la traite transatlantique avec les colonies anglaises, françaises, danoises et hollandaises. Au Congrès de Vienne, en 1815, l'Angleterre fit pression sur l'Espagne, le Portugal, la France et les Pays-Bas pour abolir la traite, mais l'Espagne et le Portugal furent autorisés à poursuivre la traite en vue d'accroître la population servile dans leurs colonies.

En 1800, le gouvernement fédéral des Etats-Unis vota une loi qui, à partir de 1808, devait interdire à tout résident ou citoyen américain d'expédier des esclaves ou d'investir dans le commerce visant à procurer des esclaves à un pays étranger, ce qui provoqua un déferlement d'Africains dans les principaux Etats esclavagistes des Etats-Unis, comme la Caroline du Sud et la Louisiane entre 1800 et 1808. Par ailleurs, Bonaparte rétablit l'esclavage dans les colonies françaises en 1802, un changement de politique dont se félicitèrent les négriers de Nantes et Marseille. Mais, malgré tout, l'abolition de la traite en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis en 1808 marqua l'avènement d'une ère nouvelle où le commerce d'esclaves était devenu illégal, surtout vers Cuba et le Brésil. Les Anglais et les Américains firent pression sur les gouvernements espagnol et portugais pour abolir la traite. En 1815 ils conclurent un pacte avec les Portugais, puis avec l'Espagne et les Pays-Bas en 1818. Mais les violations de cet accord étaient d'autant plus fréquentes que les gouvernements ibériques, en particulier, n'étaient guère disposés à le mettre en vigueur. Ainsi, les navires anglais, français, hollandais, danois, portugais et américains continuèrent à déverser des esclaves à Cuba et à Porto Rico, en dépit des tentatives lancées par les bâtiments de guerre anglais et américains pour éliminer la traite. En 1818, les Français abolirent une nouvelle fois le trafic négrier.

Le gouvernement haïtien participa également aux opérations navales visant à supprimer la traite. En 1819, par exemple, un bâtiment de la Marine haïtienne, le *Wilberforce*, arraisonna au large de ses côtes un négrier espagnol, le *Dos Unidos*, dont la cargaison d'esclaves était destinée à Cuba. Les captifs africains furent libérés et déclarés citoyens haïtiens, malgré la demande du gouvernement cubain au Président Boyer d'Haïti de lui rendre les esclaves, demande qu'il ignora.

Les gouvernements et les colons espagnols et portugais proclamèrent leur soutien à la traite négrière transatlantique qualifiée de « lien vital du développement colonial », en dénonçant ce qu'ils appelaient la duplicité et l'hypocrisie anglaises. L'Angleterre, selon eux, avait uniquement décidé d'adopter une politique antiesclavagiste parce que ses propres colonies étaient développées et qu'elles n'avaient plus besoin d'esclaves de souche africaine. Ce que l'Angleterre essayait de faire en supprimant la traite, disaient-ils, c'était de refuser à la région hispanique des Caraïbes et d'Amérique latine les mêmes chances de développement que celles dont avait bénéficié la région anglophone. Des esclaves furent ainsi expédiés par milliers chaque année au Brésil dans les années 1820, bien que le Portugal finît par abolir la traite transatlantique en 1831. Il faudra cependant attendre 1850 pour que le Brésil refuse vraiment de nouveaux esclaves africains.

L'esclavagisme marqua aussi un temps d'arrêt à Cuba durant cette période abolitionniste. En 1830, l'île comptait deux fois plus de plantations de canne à sucre qu'en 1800, et la population servile avait vite augmenté du fait des importations d'Afrique. Malgré la loi adoptée par le gouvernement espagnol en 1826, comme quoi toute personne africaine capable de prouver qu'elle avait été importée illégalement dans une colonie serait affranchie, cette disposition resta lettre morte, à l'exemple de la loi portugaise de 1831. De plus, c'est dans les eaux territoriales cubaines que commença le plus fameux procès antiesclavagiste des Amériques.

En 1839, quarante-neuf captifs africains embarqués sur le vaisseau négrier *Amistad*, en partance pour Cuba, se désenchaînèrent et déclenchèrent une révolte dont ils sortirent vainqueurs. Après s'être emparés du navire, ils tentèrent d'obliger deux matelots cubains qui avaient eu la vie sauve à faire revenir le bateau en Afrique. Il n'en fut pas ainsi puisque le navire mit le cap sur les Etats-Unis où les Africains furent débarqués et placés en garde à vue à Long Island. Le gouvernement espagnol prit des mesures pour que le vaisseau et les anciens esclaves soient rendus en exigeant que les Africains soient renvoyés à Cuba pour y être jugés pour piraterie et meurtre. Aux Etats-Unis les abolitionnistes jugèrent cette affaire en public en formant une équipe de défense de haut rang, avec John Quincy Adams, ancien Président des Etats-Unis, pour garantir la liberté des Africains. En mars 1841, l'affaire fut portée devant la Cour suprême. Les abolitionnistes eurent gain de cause, la Cour ayant statué que les Africains avaient été illégalement asservis et qu'ils avaient donc fait valoir leur droit naturel à la liberté pour laquelle ils s'étaient battus. Dix mois plus tard, sur les quarante-neuf Africains initialement embarqués trente-cinq ayant survécu à cette épreuve regagnèrent leur terre natale.

Mais en dépit de cette affaire restée célèbre dans les annales, les planteurs cubains s'empressèrent de développer l'esclavage sur l'île en devenant les premiers producteurs de canne à sucre du monde. Des milliers d'Africains continuèrent à être importés comme esclaves à Cuba où la traite ne disparut que dans les années 1860.

Résumé

La suppression de la traite négrière transatlantique a requis d'énormes efforts de la part de tous les acteurs concernés sur les deux rives de l'Atlantique. L'opposition à la traite a toujours existé, que ce soit en Afrique, en Europe ou en Amérique, mais le mouvement n'était pas assez organisé ni assez déterminé jusqu'au début du XIX^e siècle pour vaincre les négriers.

Alors que les Africains ont eux-mêmes déclenché le mouvement abolitionniste, l'opposition à la traite s'est ensuite propagée à toutes les régions du monde témoins de ses atrocités. Ce sont les gouvernements européens et américains qui ont finalement mis un terme à la traite, tout d'abord en la déclarant illégale, puis en patrouillant les mers pour faire respecter les lois antiesclavagistes. Toutefois, il convient de mentionner que certains États africains se sont aussi efforcés d'interdire la traite et que le gouvernement noir post-révolutionnaire d'Haïti a été le premier à abolir le commerce des esclaves.

Cadre pédagogique

A. CONCEPTS

- Liberté
- Autonomie des Noirs
- Opposition à la traite
- Main-d'œuvre servile
- Libre arbitre
- Rébellion et insurrection
- Philosophie humaniste
- Crise morale
- Pragmatisme

B. CONTENU

1. Les Africains ont eux-mêmes établi le cadre de l'opposition à la traite, tout d'abord en Afrique, puis à travers le monde atlantique.
2. Le développement des systèmes de défense contre les insurrections d'esclaves.
3. La Constitution haïtienne de 1805, qui représente le plus grand événement révolutionnaire contre la traite.
4. Les actions menées par les religieux, les humanistes et les penseurs politiques en faveur du mouvement abolitionniste.
5. Contradictions entre la théorie et la pratique de la philosophie libérale européenne, notamment dans les œuvres des philosophes français des

Lumières.

6. Les raisons de l'abolition de la traite.
7. Les raisons de la violation des traités sur l'abolition.
8. L'affaire de l'*Amistad*, le plus célèbre procès antiesclavagiste des Amériques.

C. OBJECTIFS

Connaissances

Les élèves doivent être capables de :

- a. rendre compte de l'implication des Africains, partout où ils ont été réduits en esclavage, dans les luttes abolitionnistes ;
- b. évaluer la portée de l'opposition européenne et américaine à la traite ;
- c. recenser les opinions des philosophes européens sur la viabilité de la traite ;
- d. décrire et évaluer les raisons de l'abolition de la traite.

Attitudes

Les élèves seront encouragés à:

- a. reconnaître et respecter l'engagement des Africains dans la lutte contre la réduction en esclavage ;
- b. respecter les droits de l'homme ;
- c. développer le sens de l'engagement en faveur de la justice sociale ;
- d. désirer la liberté pour tous.

Acquisition de compétences

Les élèves apprendront à:

- a. améliorer leur technique d'écriture et de recherche ;
- b. discuter et débattre de problèmes et d'idées ;
- c. présenter des informations sous diverses formes.

D. METHODES D'ENSEIGNEMENT

- Etude en groupes
- Travaux d'arts graphiques
- Discussions de groupes
- Jeu de rôle
- Etude de films
- Travail épistolaire

E. ACTIVITES POUR LES ELEVES / APPRENANTS

- Les élèves pourraient être encouragés à faire un livre de classe sur le Mouvement abolitionniste auquel ils contribueraient par des articles originaux, des poèmes, des bandes dessinées et des dessins se rapportant à des personnes et des questions importantes.
- Production d'un journal abolitionniste auquel contribuerait chaque élève de la classe avec un article représentant un individu ou un groupe d'intérêt abolitionniste. La classe serait ensuite chargée de préparer, rédiger et produire ce journal.
- Création d'une affiche par élève annonçant une assemblée abolitionniste en présence d'orateurs du mouvement d'abolition de la traite au XIX^e siècle.
- Le Mouvement abolitionniste avait ses héros : rechercher les œuvres de l'un des personnages suivants ou étudier les travaux d'un groupe abolitionniste particulier, puis partager les résultats de ces travaux avec la classe :
 - Thomas Clarkson
 - le Président Boyer d'Haïti
 - Toussaint-Louverture
 - La Société des Amis des Noirs
- Faire imaginer aux élèves qu'ils sont membres d'une assemblée législative et leur demander d'établir une loi qui traite d'un problème socio-économique urgent dans leur pays, d'amener une réforme, etc.
- « Enfin libres ! Enfin libres ! Merci, ô Dieu Tout-Puissant, nous sommes enfin libres ! »

Commenter cette citation de Martin Luther King Jr., sur l'expérience des peuples d'origine africaine aujourd'hui en Amérique, surtout en Haïti. Dans quelle mesure cette exclamation est-elle vraie ?

- Voir le film *Amistad* inspiré du procès de *l'Amistad*. Commenter la rébellion et le traité anglo-espagnol déclarant la traite illégale et autorisant de ce fait les captifs de *l'Amistad* à recouvrer la liberté.

(Les professeurs pourraient établir une fiche de travail appropriée pour structurer la vision que les élèves auront du film).

F. EVALUATION

1. Lettres d'élèves au rédacteur d'un journal, pour ou contre la traite.
2. Discours rédigés à l'occasion d'une réunion d'abolitionnistes et slogans composés pour des affiches.
3. Essai : Dans quelle mesure devrait-on s'intéresser aux problèmes liés à la protection des droits de l'homme ? (Prendre des exemples courants : le thème de la paix, de la liberté, les droits de la femme, les questions relatives aux minorités, etc.).

Les élèves pourraient aussi préparer pour la classe un exposé multimédia sur ces questions, à l'aide de PowerPoint et de matériel audiovisuel.

4. Noter la fiche de travail sur le film *Amistad*.

G. MATERIEL DIDACTIQUE

- Internet
- Textes imposés
- Articles de journaux

Chapitre 13 : Héritages et nouvelles identités africaines

Panser les plaies associées à quatre siècles de traite négrière transatlantique est l'un des défis majeurs à relever pour les sociétés contemporaines, malgré tout ce qui a été fait de tous côtés pour affronter cet aspect honteux de l'histoire. Mais l'héritage nuisible de la traite continue d'influencer les relations interpersonnelles et internationales, et il reste beaucoup à faire pour acquérir des connaissances précises sur cette pratique dont il convient de mesurer l'ampleur avec honnêteté et avec un sens de propos créatif au-delà des malentendus culturels et des modes de pensée qui sèment la discorde.

Plus de cent millions de personnes de souche africaine forment aujourd'hui les communautés de la diaspora établies en Europe et en Amérique. Depuis les victoires de l'émancipation au XIX^e siècle, ces peuples ont dû faire pression pour faire respecter les droits civils et les libertés démocratiques promises. Le droit de vote, par exemple, et la jouissance des mêmes droits constitutionnels et sociaux que les Blancs ont seulement été acquis à l'issue de considérables protestations publiques. Ainsi donc, pour beaucoup, le chemin de la « sortie de l'esclavage » a été tourmenté, avec des problèmes raciaux qui ont déchiré tout le tissu social postérieur à l'émancipation. Dans leur quête d'égalité, les Noirs ont reçu un appui considérable de certaines parties des communautés blanches pour qui la discrimination raciale était non éthique, non démocratique et économiquement irrationnelle. Bien des progrès ont été accomplis en matière de justice sociale et d'égalité, mais force est de constater que la vie quotidienne des Noirs continue d'être minée par des valeurs sociales et des attitudes héritées de la période esclavagiste qui ont survécu aux réformes postérieures à l'émancipation. Le changement et la continuité dans l'expérience contemporaine des Noirs doivent donc être examinés dans le contexte de l'histoire de la traite négrière transatlantique.

A la fin du XVIII^e siècle, trois aspects se dégagent clairement à cet égard :

- 1) l'oppression raciale des Noirs est devenue une pratique courante du monde atlantique ;
- 2) la critique de la traite pour des raisons morales, politiques ou économiques se distingue de la question plus vaste de l'esclavagisme, beaucoup d'Européens étant prêts à refuser le commerce des esclaves sans pour autant rejeter l'esclavage en tant qu'institution ;
- 3) la plupart des Européens sont conscients des avantages qu'ils tirent du commerce négrier, persuadés dans l'ensemble de leur supériorité sociale, économique et militaire sur les Africains, et ce système raciste de valeurs constitue une partie non négligeable du patrimoine européen.

Ces éléments signifient que les tentatives de suppression de la traite et d'émancipation des esclaves se heurtaient à une forte opposition, non seulement de la part des personnes qui avaient un intérêt matériel direct dans le trafic négrier, mais aussi d'une grande partie de la société civile.

C'est pourquoi l'abolition légale de la traite en Europe et aux Amériques exigeait un profond bouleversement des attitudes pour pouvoir s'enraciner et prendre tout son sens. Pour les défenseurs et les organisations antiesclavagistes, la bataille de l'abolition et de l'émancipation devait se livrer dans les cœurs et les esprits, et s'annonçait comme une tâche bien plus ardue que le vote d'une loi. Cependant, les luttes contre l'esclavagisme et le racisme étaient encore largement considérées comme des combats séparés. En effet, certains antiesclavagistes prêts à dénoncer l'achat et la vente de captifs africains, étaient horrifiés à l'idée de les vendre et de les expédier outre-atlantique, mais ils étaient moins enclins à

participer aux mouvements visant à inverser les effets négatifs de l'esclavage sur les identités et les sociétés africaines. En conséquence, le racisme resta puissamment ancré dans les esprits, même après l'abolition de l'esclavage et de la traite, et il s'exprima sous de nouvelles formes au XX^e siècle. Le débat politique sur l'abolition de la traite qui a divisé les sociétés à travers l'Europe et les Amériques a également exposé le racisme anti-noir dans la culture occidentale à une réflexion intellectuelle attentive. La théorie pro-esclavagiste est fondée sur une croyance répandue dans l'infériorité de la race noire, idée qui trouve son expression dans de nombreux écrits de cette période. L'intensité de certains commentaires « négrophobes » révèle à quel point certains Blancs en étaient venus à considérer le monde en termes de différence raciale.

Aux Etats-Unis, par exemple, les mouvements abolitionnistes n'avaient pas comme principal objectif de se heurter invariablement sur le plan politique aux attitudes et aux opinions racistes contre les Noirs. En réalité, beaucoup d'abolitionnistes blancs souscrivaient à l'idée que les Noirs étaient culturellement inférieurs et bénéficieraient à long terme de la tutelle de la civilisation européenne. Ceux qui, bien que persuadés que « la charge de l'homme blanc » était de civiliser les Noirs, jugeaient l'esclavage comme un mécanisme inadapté à cet égard. La plupart des Européens partageaient ce point de vue et se montraient souvent plus disposés à abolir l'esclavage chez eux que de le supprimer dans les colonies. Ainsi, le jugement prononcé en 1772 par Lord Mansfield dans « l'affaire Somerset » en dit long sur la pensée du mouvement abolitionniste anglais. Mansfield décida que le droit anglais ne reconnaissait pas l'esclavage en Angleterre, que la société anglaise était dégagée des relations exécrables de l'esclavage et que, par conséquent, tous les Noirs d'Angleterre devaient être affranchis du fait que les Anglais chez eux se considéraient trop avancés « pour respirer l'air vicié de l'esclavage ». Toutefois, la traite à destination des colonies anglaises continua d'être admise jusqu'en 1807 et l'esclavage colonial perdura jusqu'en 1838. D'autres sociétés européennes offraient les mêmes paradoxes politiques et juridiques en affirmant que ce qui n'était pas acceptable chez soi l'était néanmoins dans les colonies.

Il convient d'examiner de plus près le processus d'émancipation de ces colonies afin de mieux saisir sous quelle forme et pour quelles raisons le racisme a survécu à la désintégration du système esclavagiste. Car, dans toutes les sociétés coloniales esclavagistes, à l'exception du site révolutionnaire de Saint-Domingue (l'actuelle Haïti), le processus d'émancipation n'était pas destiné à donner aux Noirs une quelconque autonomie. Au contraire, l'émancipation a été planifiée et mise en œuvre par des législateurs coloniaux dont certains entendaient poursuivre la domination blanche sur le plan économique, politique et social.

Aux Amériques, par exemple, les Noirs étaient censés demeurer socialement soumis aux Blancs, enfermés dans des systèmes institutionnels qui leur assuraient un statut de second rang dans la société. En fait, lorsque les notions de citoyenneté et de nationalité étaient débattues, il était courant que les leaders politiques blancs excluent les Noirs de ces discussions pour des motifs raciaux. Selon eux, l'Africain affranchi idéal était un travailleur salarié politiquement privé du droit électoral ou un métayer ayant accepté de rester en marge de la société comme le prix à payer en tant que Noir. Les gouvernements européens et leurs administrations coloniales avaient nettement cette conception d'une société « libre ». « Le Blanc au-dessus du Noir » était la formule politique consacrée, ce qui obligeait les Noirs, ainsi qu'une minorité d'abolitionnistes blancs à leur opposer une résistance active et à se rebeller.

Par ailleurs, bien des efforts visant à améliorer la condition économique et sociale des Noirs étaient malhonnêtes. Aux Etats-Unis, par exemple, on proposa aux Noirs de les dédommager en leur offrant une mule et un lopin de terre. Mais derrière ce geste se cachait l'idée d'assurer aux meilleures conditions une réserve de main-d'œuvre à bas prix pour les fermiers blancs ; et les mesures prises par les Anglais aux Caraïbes dissimulaient la même intention. Les propriétaires d'esclaves installés là-bas reçurent une subvention de 20.000.000£ du gouvernement britannique, représentant un dédommagement pour leur perte de propriété après le vote de la loi sur l'Emancipation de 1833. Cette aide financière aux anciens propriétaires d'esclaves visait à renforcer leur pouvoir sur le monde colonial après l'émancipation. En effet, c'était un investissement pour l'avenir des élites blanches des colonies – planteurs et marchands – afin qu'ils puissent accomplir les mêmes tâches de gestion sociale dans ce nouveau régime. Les Noirs, de leur côté, ne reçurent rien en compensation des privations qu'ils avaient endurées.

Les Etats-Unis, qui avaient mené une guerre de libération nationale contre les Anglais, continuèrent cependant à maintenir l'esclavage en tant qu'institution, entachant l'importance morale et politique de la Révolution américaine. Finalement, la contradiction de la construction d'une nouvelle nation engagée dans la voie de la liberté et de l'autonomie sur fond d'esclavage résulta en une guerre civile. Mais ce conflit, même en étant à propos de l'émancipation des Noirs, renforça le racisme anti-noir aux Etats-Unis qui terrorisa la communauté afro-américaine. En général, les difficultés auxquels se heurtèrent les sociétés post-esclavagistes pour intégrer les Noirs comme citoyens jouissant des mêmes droits civiques, en particulier dans les nouveaux Etats de l'Amérique du Nord et du Sud, se reflétèrent dans l'héritage persistant du chauvinisme ethnique transmis par des siècles de pratique de l'esclavage « racialisé ». En Amérique latine comme aux Etats-Unis, en particulier dans les Etats du Sud, les Noirs furent l'objet du même genre d'attaques de sociétés blanches d'une xénophobie violente, comme le Ku Klux Klan, qui les massacrèrent systématiquement et persécutèrent d'autres personnes déterminées à faire aboutir la promesse de liberté offerte par la loi sur l'émancipation. Le lynchage des Noirs devint de plus en plus fréquent et l'émancipation fut associée à la recrudescence de la violence contre les Noirs dans de nombreuses régions des Amériques.

Dans la première partie du XIX^e siècle, le débat sur l'émancipation des Noirs était centré sur l'expérience d'Haïti où, selon un écrivain anglais du voyage, « le Noir dirige le Blanc ». En Haïti les Africains réduits en esclavage firent ce que les Blancs craignaient depuis longtemps et ce contre quoi toutes les précautions possibles et imaginables avaient été prises – ils se révoltèrent, détruisirent le système esclavagiste, prirent leur destin en main et proclamèrent leur liberté. C'est la seule et unique fois dans l'histoire de l'esclavage colonial où les Noirs ont agi de la sorte, perturbant ainsi non seulement le colonialisme européen, mais aussi, et pour la première fois, mettant fin à l'esclavagisme et proclamant une république indépendante maintenue face à l'hostilité internationale. A l'époque, le reste de l'hémisphère pratiquait encore l'esclavage et le peuple haïtien fut le premier peuple des temps modernes à proclamer la double abolition de la traite et de l'esclavage, en inscrivant la liberté de l'individu dans la Constitution nationale.

Les Européens contre-attaquèrent à la vue de ces événements et le gouvernement français fit son possible pour regagner son ancienne colonie. Après un échec sur le plan militaire, il entama des négociations avec les gouvernements anglais et espagnol pour tenter

de reprendre l'île et de réduire de nouveau sa population en esclavage, car la liberté d'Haïti représentait un défi pour l'ensemble du système esclavagiste. Les troupes napoléoniennes furent battues à plates coutures sur les champs de bataille haïtiens avant de s'incliner devant l'Angleterre à Waterloo en 1815. La France refusa de reconnaître la déclaration d'indépendance d'Haïti en 1804, comme les autres pays d'Europe et les Etats-Unis, estimant que l'indépendance haïtienne ne pouvait pas être reconnue tant qu'elle n'était pas d'abord admise par la France, et les Français exigèrent un dédommagement pour la perte de leurs biens durant la Révolution haïtienne. Les Haïtiens refusèrent d'obtempérer pendant vingt et un ans et finirent seulement par capituler en 1825 sous la pression diplomatique internationale. Dans le cadre de l'accord passé avec la France cette année-là, l'indépendance d'Haïti fut seulement reconnue en échange d'une compensation de 150 millions de francs or.

La République d'Haïti fut obligée de verser cette indemnité au cours du siècle suivant, ce qui épuisa ses finances publiques et contribua à la pauvreté qui caractérisait malheureusement la nation nouvellement indépendante. Il y eut des moments au XIX^e siècle où jusqu'à 60 % du revenu haïtien furent payés à la France et, outre cet énorme boulet financier, les Haïtiens furent traités comme des parias par ceux qui contrôlaient l'économie mondiale. En Europe, la dénigration permanente des Noirs affranchis qui était typique de l'attitude coloniale au XIX^e siècle était liée à ce qu'on appelait « la menace haïtienne ». Les intellectuels racistes expliquaient l'instabilité économique et politique d'Haïti non pas à cause des indemnités que le pays était obligé de payer, mais en raison de l'incompétence et de l'infériorité des Noirs. Thomas Carlyle, philosophe politique anglais bien connu au milieu du XIX^e siècle, publia des essais sur ce qu'il avait intitulé « La question nègre », exprimant ainsi son hostilité envers les Noirs. L'octroi de la liberté aux Noirs, expliquait-il, a été une erreur instillée dans l'esprit de politiciens malavisés et naïfs qui ont manqué à leur obligation d'aider les « primitifs » en les tenant sous leur tutelle par le biais de l'esclavage.

Ces doctrines racistes trouvèrent un écho dans les disciplines universitaires de l'Europe du XIX^e siècle sous la forme du « racisme scientifique » qui tenta d'expliquer le développement social en fonction de la race et de la couleur de peau, rationalisa et justifia la suprématie des systèmes blancs dans les sociétés coloniales, promut la ségrégation des « races » et conserva une image stéréotypée des Noirs considérés comme des êtres culturellement attardés. Bon nombre de sociétés européennes appelèrent à maintenir l'immigration des Noirs au minimum afin de faire obstacle à tout mouvement en faveur du développement de sociétés multiraciales. Aux Caraïbes et en Amérique latine les Noirs restèrent politiquement privés du droit électoral jusqu'au XX^e siècle et soumis à une exclusion socioéconomique fondée sur la race. Il y eut des tentatives pour « blanchir » l'Amérique latine en réponse directe à la situation post-esclavagiste de ces sociétés, le racisme institutionnel étant partout la réponse principale des anciens propriétaires d'esclaves à l'émancipation noire et aux problèmes de gouvernance publique.

Le racisme fut également entretenu aux Amériques par des événements distincts qui transformèrent les relations de l'Europe avec l'Afrique de partenaire commercial à un ensemble de colonies européennes. De fait, après l'abolition de l'esclavage, on assista à une sorte de « ruée » vers l'Afrique, lorsque les puissances européennes rivalisaient pour établir des colonies sur le continent dans le dernier quart du XIX^e siècle. Le succès européen de la conquête militaire en Afrique fut marqué avant tout par la chute du royaume Ashanti en Afrique australe. Cette nouvelle domination directe de l'Afrique par les Européens, même dans le sillage de l'affranchissement des anciens esclaves, remit en cause l'idée que

l'abolition était effectivement le fruit de la bienveillance des Européens. Elle donnait plutôt l'impression que la traite et l'esclavage avaient été abolis parce qu'ils avaient fait leur temps et que des méthodes plus efficaces d'accès aux ressources africaines étaient désormais disponibles.

D'autre part, les nouvelles sociétés de colons européens en Afrique renforcèrent le sentiment raciste envers les Noirs. Les Hollandais, les Français, les Portugais et les Anglais établirent en Afrique des communautés où régnait la ségrégation raciale fondée sur l'exclusion politique des Noirs, qui est à l'origine des régimes d'apartheid en Afrique du Sud et en Rhodésie (l'actuel Zimbabwe). Les Blancs instaurèrent des régimes identiques en Afrique orientale et en Afrique du Sud-Ouest, en institutionnalisant le principe d'oppression et d'exclusion des Noirs qui caractérisait le système esclavagiste dans les nouveaux arrangements politiques de l'apartheid.

De par cette histoire s'est développée une littérature très abondante qui établit un lien entre les différentes étapes de l'engagement des Européens par rapport au sous-développement de l'Afrique dans la période post-coloniale. Dans ces écrits, la traite négrière transatlantique est considérée comme le premier stade de la construction de relations d'exploitation et d'inégalité entre les continents, marquant le début d'un processus qui a laminé le potentiel de l'Afrique de l'Ouest en déstabilisant et parfois en détruisant son infrastructure économique, politique et sociale. Cela a eu pour effet, dit-on, de développer une « culture de dépendance » en Afrique, ainsi qu'un état permanent de sous-développement structurel.

Walter Rodney, chercheur antillais spécialisé dans l'histoire de l'Afrique, s'est fait le défenseur influent de cette doctrine. Selon lui, l'Afrique de l'Ouest et l'Europe occidentale n'étaient pas très éloignées dans leur développement économique au début de la traite négrière transatlantique, mais le retard technologique relatif accumulé ultérieurement par l'Afrique de l'Ouest est en partie du moins une conséquence de la traite. De plus, le commerce négrier a laissé derrière lui un héritage pernicieux de préjugés sur la race et la couleur de peau, certaines catégories de population ayant plus de respect pour la culture européenne que pour la culture africaine, ce qui reste un problème majeur pour la reconstruction nationale. Ces doctrines ont été vivement critiquées, mais il existe néanmoins la nette conviction en Afrique que les nombreux problèmes qui se posent au continent, comme l'insécurité de frontières contestées, la répartition hasardeuse des groupes ethniques de part et d'autre des frontières nationales et la préférence constante des critères de goût eurocentriques, sont autant d'éléments hérités de la traite et des relations euro-africaines.

Après l'abolition de la traite et durant toute la période coloniale européenne en Afrique, la résistance noire n'a pas cessé de se manifester sous des formes diverses selon les circonstances. Cette mobilisation des Noirs pour assurer la liberté et la justice s'est fermement maintenue dans l'ensemble du monde atlantique. Les années 1920 en virent la preuve manifeste dans toute l'Afrique et en Amérique avec la prolifération des associations et des mouvements pour le progrès des Noirs dont les thèmes à l'ordre du jour étaient ceux de la citoyenneté, de la nationalité, de la souveraineté nationale et des droits civils et humains. Puis, après la Seconde Guerre mondiale, les objectifs des Noirs en Afrique et au sein de la diaspora africaine furent repris cette fois par leurs propres dirigeants devant les tribunes internationales, en particulier celle des Nations Unies. L'attention est alors portée sur un certain nombre de points, notamment :

- 1) la formation de mouvements de décolonisation massive et d'indépendance en Afrique ;
- 2) la création d'associations des droits civiques consacrées au respect de la justice et à l'égalité entre les races dans les communautés de la diaspora établies sur le continent américain ;
- 3) la montée des mouvements ouvriers et des partis politiques aux Caraïbes réclamant l'intégralité des droits civiques pour tous et la fin du colonialisme grâce à la création d'Etats-nations indépendants aux Caraïbes.

Ces objectifs reçurent l'appui de l'ensemble du continent africain et des communautés de la diaspora africaine. Ainsi, des liens intellectuels, politiques et culturels importants se forgèrent dans les années 1930 et 1940 entre les pays et les régions d'Afrique et entre les membres des communautés de la diaspora en vue de poursuivre la décolonisation. Le mouvement de Marcus Garvey, par exemple, fournit un cadre structurel et intellectuel qui franchit l'Atlantique, tandis que la lutte éthiopienne contre l'invasion militaire italienne attira l'attention sur la nécessité de renforcer le mouvement panafricain.

L'indépendance du Ghana acquise en 1957 sur la Grande-Bretagne marqua une étape décisive au cours de laquelle les leaders de la diaspora africaine jouèrent un rôle prépondérant dans la libération du pays. Les chefs de file de ces mouvements, dont George Padmore et C.L.R. James, tous deux originaires de Trinidad, et William Dubois des Etats-Unis, sont désormais reconnus pour leur rôle notoire dans l'accès du Ghana à l'indépendance. Les années suivantes virent accéder à l'indépendance la plupart des pays africains anciennement colonisés, bien que certains d'entre eux l'aient acquise au prix de lourdes pertes en vies humaines. Enfin, l'effondrement du régime de l'apartheid en Afrique du Sud, au début des années 1990, annonça une nouvelle ère de liberté pour les Noirs en Afrique et ailleurs.

Aujourd'hui, il est important de noter que des descendants d'esclaves assument actuellement les plus hautes fonctions politiques dans de nombreuses parties des Caraïbes dont les sociétés ont été transformées par le combat pour la liberté et la justice. La progression de « l'esclave » au « premier ministre » et au « président », par exemple, qui a caractérisé Haïti au début du XIX^e siècle, est maintenant devenue la norme dans l'ensemble des Caraïbes qui célèbrent la « Journée de l'émancipation », jour férié qui témoigne de l'importance politique attachée au déracinement de l'esclavage. Mais tant que ces sociétés continuent de se battre contre les retombées négatives de l'esclavage et d'idéaliser cette notion de « sortie de l'esclavage », le processus d'émancipation ne peut pas être considéré comme achevé. Car, aujourd'hui encore, les Noirs demeurent économiquement marginalisés et racialement discriminés dans beaucoup de régions d'Amérique et d'Europe, même si des formes de démocratie politique et d'ouverture sociale ont été instaurées. La propriété des ressources économiques et l'accès aux réseaux financiers continuent d'exclure la plupart des Noirs. En outre, des hommes de race noire, surtout dans le système pénal américain, continuent d'être incarcérés de façon disproportionnée et de nombreux témoignages portent à croire que les communautés noires souffrent aussi de façon disproportionnée du crime en Europe et dans certaines parties de l'Amérique latine, même un siècle après la suppression de l'esclavagisme.

Et cependant, malgré ces désavantages et ces problèmes les Noirs en Afrique et au sein de la diaspora africaine poursuivent leur marche vers le progrès en apportant des contributions remarquables au développement de l'humanité tout entière. L'espace culturel que nous appelons « Occident », par exemple, est en grande partie une création des

contributions des peuples africains, contributions à la fois en termes de puissance de travail et de savoir-faire culturel et technologique qui sont bien documentées. Mais ce qui a été moins bien compris, c'est l'importance des revendications des Noirs en matière d'égalité et de justice, ainsi que les diverses expressions politiques de leur vision du monde philosophique et humaniste. De ces diverses manières et de beaucoup d'autres encore, les Noirs ont contribué à forger le monde atlantique, site de la modernité occidentale.

Enfin, il est important de noter que les Africains ont payé le prix fort pour construire des sociétés modernes. Leur contestation permanente du passé et leur désir d'un avenir plus sûr continueront à proclamer le rejet de toutes les formes d'esclavage et la dénégation des droits de l'homme. La leçon que les sociétés à travers le monde doivent tirer de l'histoire douloureuse de la traite et de son abolition, dont elles peuvent néanmoins s'inspirer d'une certaine manière, est l'importance de ne jamais répéter le type de tragédie humaine qu'ont représenté la traite négrière transatlantique et l'esclavage.

Résumé

La leçon sous-jacente de la traite négrière transatlantique est qu'elle a rendu victime l'humanité tout entière. Les répercussions de ce crime contre l'humanité continuent d'avoir un impact sur le monde contemporain. Les sociétés ont cherché différents moyens de faire face à cet héritage et aux problèmes de l'oppression raciale et de l'ignominie qu'il a engendrés dans tous les secteurs de la vie sociale. Mais ce qu'elles ont toutes éprouvé, c'est le sentiment souvent écrasant et accablant de la honte et de la culpabilité ressenties à la suite de la traite.

Surmonter ce cycle de la honte et de la culpabilité demeure un défi majeur pour toutes les sociétés du monde atlantique et au-delà, mais il faut y arriver pour supprimer, d'une part, tout désir de vengeance et, d'autre part, une oppression raciale permanente. Les peuples africains ont indéniablement supporté le plus lourd fardeau de l'héritage de la traite, car eux seuls en ont subi l'ignominie durant des siècles.

Les sociétés européennes et américaines dans lesquelles sont établies de vastes communautés de la diaspora africaine continuent d'être tourmentées par l'héritage de la traite, de même que les Africains mesurent encore aujourd'hui les effets destructeurs de cette expérience traumatique. Dans ce contexte, les activités comme le projet de l'UNESCO « Routes de l'esclave » peuvent servir de catalyseur pour trouver la volonté d'apaisement et de réconciliation sociale en cherchant à promouvoir une meilleure compréhension et une plus grande tolérance entre nous tous, êtres humains.

Cadre pédagogique

A. CONCEPTS

- Diaspora
- Droits civiques
- Racisme et racisme scientifique
- Discrimination raciale
- Chauvinisme ethnique
- Apartheid

- Privation du droit électoral
- Sous-développement
- « Négrophobie »
- Panafricain
- Cycle de la honte et de la culpabilité

B. CONTENU

1. La recherche de l'égalité et le chemin de « sortie de l'esclavage ».
2. L'idéologie raciste et ses expressions au XX^e siècle.
3. L'héritage du « chauvinisme ethnique » dans la société post-esclavagiste.
4. L'opposition européenne à Haïti et l'appauvrissement final d'Haïti.
5. L'exclusion politique, économique et sociale des Noirs dans les Caraïbes et en Amérique latine.
6. L'apartheid.
7. La multiplication des organisations de défense des droits civiques et des mouvements ouvriers.

C. OBJECTIFS

Connaissances

Les élèves doivent être capables de :

- a. trouver sur une carte l'emplacement des communautés de la diaspora africaine ;
- b. donner les raisons de l'héritage ou de la continuité du racisme dans l'expérience noire contemporaine ;
- c. décrire les manières dont a survécu le racisme aux Amériques et en Europe ;
- d. établir la distinction entre « racisme » et « racisme scientifique » ;
- e. recenser les tentatives de reconnaissance des Noirs en Amérique ;
- f. identifier et expliquer les contributions des peuples africains au développement de l'Occident ;
- g. examiner et évaluer la vie et les contributions de diverses personnalités (Marcus Garvey, C.L.R. James et autres) au développement des nouvelles identités africaines.

Attitudes

Les élèves seront encouragés à :

- a. faire preuve de tolérance et de respect envers les autres peuples ;
- b. se montrer optimistes pour l'avenir tout en tirant les enseignements du passé ;
- c. désirer apporter une contribution positive à la société et promouvoir des attitudes positives.

Acquisition de compétences

Les élèves apprendront à :

- a. utiliser une carte ;
- b. utiliser diverses méthodes de recherche pour obtenir des informations ;
- c. présenter les informations sous diverses formes.

D. METHODES D'ENSEIGNEMENT

Moyens visuels : cartes et photographies

Jeu de rôle

Théâtre

Cinéma et documents audiovisuels

Discussions de groupes

Visites scolaires de sites historiques

Interviews

Travail en réseau

E. ACTIVITES POUR LES ELEVES / APPRENANTS

- Comparer et contraster les cartes de lieux et les photographies de personnalités de différentes époques.
- Mettre en lumière les journées nationales et internationales associées à la traite : célébration des peuples autochtones, abolition de l'esclavage, émancipation, élimination du racisme, histoire des Noirs, etc., sous forme d'affiches, d'expositions scolaires, de tableaux, de dessins, de poèmes, etc..
- Ecrire un rapport sur ce qui vous semble être la contribution la plus importante à l'éradication du racisme par une personnalité ou un groupe.
- Interviewer une personnalité, le chef d'un mouvement ouvrier ou le représentant d'une ONG de votre pays qui travaille à l'amélioration de la qualité de vie d'un groupe défavorisé. Interpréter les informations recueillies.
- Voir les films *Eye on the Prize* et *Mr. and Mrs. Loving*. Comment sont dépeints les personnages ? Comment sont traités les problèmes ?
- Visiter des sites historiques et des lieux de mémoire dans votre pays et à l'étranger. Relier les expériences et les impressions avec ce qui a été étudié en classe.
- Ecrire des lettres à des étudiants étrangers en leur posant des questions sur l'héritage de la traite négrière transatlantique dans leur pays (Les professeurs peuvent travailler en réseau avec les autres écoles qui participent au projet éducatif sur la traite négrière transatlantique).

F. EVALUATION

1. Essai :
« Ceux qui ne connaissent pas l'histoire sont condamnés à répéter les erreurs du passé. »
Commentez cette pensée en vous référant à l'esclavage et à la société contemporaine.
2. Evaluation d'expositions visuelles avec une évaluation structurée à l'aide de critères établis au préalable.
3. Présentation des travaux et des exercices suggérés ci-dessus.

G. MATERIEL DIDACTIQUE

Films

Cartes et photographies

Lectures supplémentaires

Internet

Bibliographie

Adélaïde-Merlande, Jacques, "L'Abolition de l'esclavage : Les événements en métropole", in *Historial Antillais*, IV, 11-24. 5 vols. Fort-de-France, Dajani, 1980-1.

Adélaïde-Merlande, Jacques, "La commission d'abolition de l'esclavage", *Bulletin de la Société de la Guadeloupe*, nos. 53-4, 1982, p. 3-34.

Akinjogbin, I. A., *Dahomey and its Neighbours* (Cambridge, 1966).

Alden, Dauril, "The Population of Brazil in the late 18th Century", *Hispanic American Historical Review*, vol. 63, No. 2, 1963, p.173-205.

----- ; "Vicissitudes of Trade in the Portuguese Atlantic Empire During the First Half of the 18th Century", *The Americas*, vol. 32, No. 2, 1975, p. 282-291.

Anstey, Roger, *The Atlantic Slave Trade and British Abolition* (Londres, 1975).

Appleby, John C. "A Guinea Venture c. 1657 : A Note on the Early English Slave Trade", *Mariner's Mirror*, 79, 1993, p. 84-7.

----- ; "'A Business of Much Difficulty' : A London Slaving Venture, 1651-54", *Mariner's Mirror*, 83,1995, p. 3-14.

Ashton, T. S. (ed.) *Letters of a West African Trader* (Londres, 1950).

Atkins, Jonathan, *A Voyage to Guinea, Brazil and The West Indies* (Londres, 1735).

Barry, Boubacar, *Senegambia and the Atlantic Slave Trade* (Cambridge, 1998).

Bean, Richard, "A Note on the Relative Importance of Slaves and Gold in West African Exports", *Journal of African History*, 15, 1974, p. 351-56.

----- ; *The British Trans-Atlantic Slave trade, 1650-1775* (New York, 1975).

Beckles, Hilary, *Centering Woman : Gender Discourse in Caribbean Slave Society* (Londres, 1999).

----- ; *White Servitude and Black Slavery in Barbados, 1627-1715* (Knoxville, 1989).

----- ; *Natural Rebels : A Social History of Enslaved Black Women in the West Indies* (Londres, 1989).

Beckles, Hilary, and Shepherd, Verene, (eds) *Caribbean Freedom : Postslavery Society and Economy* (Londres, 1999).

----- ; *Caribbean Slavery in the Atlantic World* (Londres, 1999).

Behrendt, Stephen D. and Eltis, David, "Research Note on the Atlantic Slave Trade Database Project", *Newsletter of the Institute of Early American History and Culture*, été 1994, 2.

----- ; "The Journal of an African Slaver, 1789-1792, and the Gold Coast Slave Trade of William Collow", *History in Africa*, 22, 1995, p. 61-71.

Benn, Aphra, *Oroonoko, or the History of the Royal Slave* (Londres, 1688).

Bethell, Leslie, *The Abolition of the Brazilian Slave Trade* (Cambridge, 1970).

Blackburn, Robin, *The Overthrow of Colonial Slavery, 1776-1848* (Londres, 1988).

----- ; *The Making of New World Slavery : From the Baroque to the Modern, 1492-1800* (Londres, 1997).

Blanco, Marisa Vega, *El trafico de esclavos* (Séville, 1984).

Boudriot, Jean, *Traite et navire négrier : l'Aurore* (Paris, 1984).

Boulle, Pierre, H., "Slave Trade, Commercial Organisation, and Industrial Growth in Eighteenth Century Nantes", *Revue française d'Outre-Mer*, 59, 214, 1972.

----- ; "Marchandises de traite et développement industriel dans la France et l'Angleterre du XVIII^e siècle", *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 62, 1975, p. 309-30.

Bowser, Frederick, *The African Slave in Colonial Peru* (Stanford, 1972).

Boxer, C. L. R., *Race Relations in the Portuguese Colonial Empire* (Oxford, 1963).

Boxer, Charles, *The Golden Age of Brazil, 1695-1750* (Berkeley, 1962).

----- ; *Portuguese Society in the Tropics* (Madison, 1965).

Brasseur, Paule, "La littérature abolitionniste en France au XIX^e siècle : L'image de l'Afrique", in *Culture and Ideology in Modern France : Essays in Honor of George Rudé (1910-1993)*, ed. F.J. Fornasiero, 18-39, Adélaïde : Université d'Adélaïde, 1994.

Brasseur, Paule, "Libermann et l'abolition de l'esclavage," *Revue française d'histoire d'Outre-Mer* 73, 1986, p. 335-46.

Canot, Theodore, *Memoirs of a Slave Trader* (New York, 1854).

Canny, Nicholas, and Pagden, Anthony, eds, *Colonial Identity in the Atlantic World, 1500-1800* (Princeton, 1992).

Cohen, William B. *The French Encounter with Africans : White responses to Blacks, 1530-1880* (Bloomington, 1980).

Conrad, Peter, *The Destruction of Brazilian Slavery* (Berkeley, 1972).

Conrad, Robert, *Children of God's Fire : A Documentary History of Black Slavery in Brazil* (Princeton, 1983).

Corwin, Arthur, *Spain and the Abolition of Slavery in Cuba* (Austin, 1967).

- Coughtry, Jay, *The Notorious Triangle : Rhode Island and the African Slave Trade, 1700-1807* (Philadelphie, 1981).
- Curtin, Philip, *Economic Change in Pre-colonial Africa : Senegambia in the Era of the Slave Trade* (Madison, 1975).
- ; *The Atlantic Slave Trade : A Census* (Madison, 1969).
- ; *The Rise and Fall of the Plantation Complex* (Cambridge, 1990).
- ; "Epidemiology and the Slave Trade", *Political Science Quarterly*, 83, 1967, p. 190-216.
- ; "Africa and the Wider Monetary World, 1250-1850", in Richards, J.F. ed, *Precious Metals in the Later Medieval and early Modern Worlds* (Durham, 1983).
- Curto, Jose C., "A Quantitative Reassessment of the Legal Portuguese Slave trade from Luanda, Angola", *African Economic History*, 20, 1992, p. 1-25 ;
- "The Legal Portuguese Slave Trade from Benguela : A Quantitative Re-Appraisal", *Africa*, 16, 1993.
- Daget, Serge, ed., *Actes du Colloque international sur la traite des Noirs*, 2 vols. (Nantes, 1985).
- Daget, Serge, *Répertoire des expéditions négrières françaises à la traite illégale* (Nantes, 1988).
- ; "L'Abolition de la traite des Noirs en France de 1814 à 1831", *Cahiers d'études africaines* 11, 1971, p. 14-57.
- ; "The Abolition of the Slave Trade by France : The Decisive Years 1826-1831", in *Abolition and Its Aftermath : The Historical Context, 1790-1916*, ed. David Richardson, 141-67, Londres : Frank Cass, 1985.
- Darity, William, "British Industry and the West Indies", in Inikori, ed, *The Atlantic Slave Trade*.
- ; "The Numbers Game and the Profitability of the British Trade in Slaves", *Journal of Economic History*, 45, 1985, p. 693-703.
- ; "A General Equilibrium Model of the Eighteenth Century Atlantic Slave Trade : A Least-Likely Test for the Caribbean School", *Research in Economic History*, 7, 1982, p. 287-326.
- ; "Mercantilism, Slavery and the Industrial Revolution", *Research in Political Economy*, 5, 1982, p. 1-21.
- ; "The Numbers Game and the Profitability of the British Trade in Slaves", *Journal of Economic History*, 45, 1985, p. 693-703.
- ; "Profitability of the British Trade in Slaves Once Again", *Explorations in Economic History*, 26, 1989, p. 380-4.

Davis, David, *Slavery in Western Culture* (Ithaca, 1966).

----- ; *Slavery and Human Progress* (New York, 1984).

Davies, K.G., *The Royal African Company* (New York, 1970).

de M. Saunders, A. C., *A Social History of Black Slaves in Portugal* (Cambridge, 1982).

Delafosse, Marcel, *L'Histoire de la Rochelle* (Paris, 1991).

Derrick, Jonathan, *African Slaves Today* (Londres 1974).

Deveau, J. M., *La France au temps des négriers* (Paris, 1994).

----- ; *La traite rochelaise* (Paris, 1991).

Dieve, Carlos, *La España *ola y la Esclavitud de los Indios* (Santo Domingo, 1995).

Diffie, Bailey and Winius, George, *Foundations of the Portuguese Empire* (Minneapolis, 1977).

Dike, Kenneth, *Trade and Politics in the Niger Valley* (Oxford, 1956).

Donnan, Elizabeth, (ed.) *Documents Illustrative of the History of Slave Trade to America*, 4 vols., Washington, D.C. 1930-33.

----- ; "The Early Days of the South Sea Company, 1711-1718", *Journal of Economic and Business History*, 2, 1929, p. 419-50.

Dow, G. F. *Slave Ships and Slaving* (Salem, 1927).

Drescher, Seymour, *Econocide : British Slavery in the Era of Abolition* (Pittsburgh, 1977).

----- ; *Capitalism and Anti-Slavery* (New York, 1984).

----- ; "The Ending of the Slave Trade and the Evolution of European Scientific Racism", *Social Science History*, 14, 1990, p. 415-50.

----- ; and Seymour and Engerman, Stanley L. (eds), *A Historical Guide to World Slavery* (Oxford, 1998).

----- ; "British Way, French Way : Opinion Building and Revolution in the Second French Slave Emancipation", *American Historical Review* 96, 1991, p. 709-34.

----- ; "Two Variants of Anti-Slavery : Religious Organization and Social Mobilization in Britain and France, 1780-1870", in *Anti-Slavery, Religion and Reform*, eds. Christine Bolt and Seymour Drescher, p. 43-63.

Dubois, W. E. B., *The Suppression of the Atlantic Slave Trade to the U.S.* (New York, 1896).

Dunn, Richard, *Sugar and Slaves* (Williamsburg, 1972).

Ekman, Ernst, "Sweden, The Slave Trade, and Slavery," in *Revue Française d'histoire d'outre-mer* LXII, 1975, 13.

Elbl, Ivana, "The Volume of the Early Atlantic Slave Trade, 1450-1521", *Journal of African History*, 38, 1997, p. 31-75.

Elder, Melinda, *The Slave Trade and Economic Development of Eighteenth Century Lancaster* (Halifax, 1992).

Eltis, David, *Economic Growth and the Ending of the Transatlantic Slave Trade* (New York, 1987).

----- ; *The Rise of African Slavery in the Americas* (Cambridge, 2000).

----- ; "The Export of Slaves from Africa, 1820-43", *Journal of Economic History*, 37, 1977, p. 417-20.

----- "The Volume and Structure of the Transatlantic Slave Trade : A Reassessment", paper presented at an International Conference of the Nigerian Hinterland Project, York University, Toronto, Canada, 12-15 octobre 2000.

----- ; "The British Trans-Atlantic Slave Trade after 1807", *Journal of Maritime History*, 4, 1974, p. 1-11.

----- ; et Richardson, David, "West Africa and the Transatlantic Slave Trade : New Evidence of Long-term Trends", *Slavery and Abolition*, 18, 1997, p. 16-35.

----- ; et Richardson, David, "The 'Numbers Game' and Routes to Slavery", in Eltis and Richardson (eds.), *Routes to Slavery*.

----- ; et Richardson, David (eds.), *Routes to Slavery : Direction, Ethnicity and Mortality in the Atlantic Slave Trade* (Londres, 1997).

----- ; et Richardson, "Productivity in the Transatlantic Slave Trade", *Explorations in Economic History*, 32, 1995.

----- ; Richardson and Behrendt, Stephen D., "The Structure of the Transatlantic Slave Trade, 1595-1867", paper presented to the Social Science History Meetings, Chicago, 1995.

----- ; D. Richardson, S. Behrendt, and H. Klein, *The Transatlantic Slave Trade : A Database on CD-ROM* (Cambridge, 1999)

----- ; et Walvin, James, *The Abolition of the Atlantic Slave Trade* (Madison, 1981).

Emmer, Pieter C., "DeLaatste Slavenreis van de Middelburgsche Commercie Compagnie", *Economisch en Sociaal-Historisch Jaarboek*, 34, 1971, p. 72-123.

Engerman, Stanley, "The Slave Trade and British Capital Formation in the Eighteenth Century : A Comment on the Williams Thesis", *Business History Review*, 46, 1972, p. 430-43.

-----, et Herbert Klein "Long-term Trends in African Mortality in the Transatlantic Slave Trade", *Slavery and Abolition*, 18, 1997, p. 36-48.

----- ; “The Slave Trade and British Capital Formation in the Eighteenth Century : A Comment on the Williams Thesis”, *Business History Review*, 46, 1972, p. 430-43.

----- ; “Comments on Richardson and Boule and the ‘Williams Thesis’”, *Revue française d’histoire d’outre-mer*, 62, 1975, p. 331-6.

Equiano, Olaudah, *Equiano’s Travels*, 2 vols, ed. Paul Edwards (New York, 1967).

Fick, Carolyn, *The Making of Haiti ; the Saint Domingue Revolution from Below* (Knoxville, 1990).

Fage, J. D., *A History of West Africa* (Cambridge, 1969).

Falconbridge, Alexander, *An Account of the Slave Trade* (Londres, 1788).

Fernández-Armesto, Felipe, *Before Columbus : Explorations and Colonialism from the Mediterranean to the Atlantic, 1229-1492* (Macmillan, 1992).

Finley, Moses, *Ancient Slavery and Modern Ideology* (Londres, 1981).

Fogel, Robert and Engerman, Stanley, *Time on the Cross : The Economic of American Negro Slavery*, 2 vols. (Boston, 1974).

Frederickson, George, *The Arrogance of Race : Historical Perspectives on Slavery, Racism, and Social Inequality* (Middletown, 1988).

Galenson, David, *Traders, Planters, and Slaves : Market Behaviour in Early English America* (Cambridge, 1986).

Galloway, J., “The Mediterranean Sugar Industry”, *The Geographical Review*, vol. 67, No. 2, 1997, p. 177-94.

Garlan, Yves, *Les Esclaves dans la Grèce ancienne* (Paris, 1982).

Geggus, David, “Haiti and the Abolitionists : Opinion, Propaganda and International Politics in Britain and France, 1804-1836”, in *Abolition and Its Aftermath*, ed. David Richardson, 113-40.

Gemery, Henry A. et Hogendorn, Jan S. (eds.) *The Uncommon Market : Essays in the Economic History of the Atlantic Slave Trade* (New York, 1979). Contient des essais de Joseph Inikori sur la traite en Angola ; Mahdi Adamu sur le golfe du Bénin ; Johannes Postma et Herbert Klein et Stanley Engerman sur la mortalité durant le passage de l’Atlantique.

Genovese, Eugene, *The World the Slaver Owners Made* (New York, 1971).

Goslinga, Cornelius, *The Dutch in the Caribbean* (Assen, 1971).

Goulart, Mauricio, *Escravidão Africana no Brasil* (São Paulo, 1950).

Graham, Richard, “Slave Families on a Rural Estate in Colonial Brazil”, *Journal of Social History* vol. 9, No. 3, 1979, p. 382-402.

- Green-Pedersen, Sv.E, "The Scope and Structure of the Danish Slave Trade", *Scandinavian Economic History Review*, 19, 1971, p. 149-95.
- Green, W. A. *British Slave Emancipation : The Sugar Colonies and the Great Experiment 1830-1865* (Oxford, 1976).
- Hair, P. E. H., *The Founding of the Castelo de Sao Jorge da Mina* (Madison, 1994).
- Hellie, Richard, *Slavery in Russia, 1450-1725* (Chicago, 1982).
- Hernaes, Per O., *Slaves, Danes, and African Coast Society : The Danish Slave Trade from West Africa and Afro-Danish Relations on the Eighteenth Century Gold Coast* (Trondheim, 1995).
- Hilton, Anne, *The Kingdom of Congo* (Oxford, 1985).
- Hogendorn, Jan.S. and Johnson, Marion, *The Shell Money of the Slave Trade* (Cambridge, 1986).
- Hogg, Peter C., *The African Slave Trade and its Suppression ; A Classified and Annotated Bibliography* (Londres, 1973).
- Hopkins, A. G., *An Economic History of West Africa* (Londres, 1973).
- Howard, Warren, *American Slavers and the Federal Law* (Berkeley, 1963).
- Hyde, F. E., Parkinson, B. B and Marriner, S. "The Nature and Profitability of the Liverpool Slave Trade", *Economic History Review*, 2^{ème} ser., 5, 1952-3, p. 368-77.
- Inikori, Joseph, *Forced Migration : The Impact of the Export Slave Trade on African Societies* (Londres, 1982).
- Contient des essais de Walter Rodney, J. D. Fage, Herbert Klein et autres.
- ; "Slavery and the Development of Industrial Capitalism in England", *Journal of Interdisciplinary History*, 17, 1987, p. 771-93 ;
- ; *The Chaining of a Continent : Export Demand for Captives and the History of Africa south of the Sahara, 1450-1870* (Kingston, 1992).
- ; "The Known, the Unknown, the Knowable, and the Unknowable", communication présentée à la Conférence de Williamsburg sur la traite négrière transatlantique, College of William and Mary, Virginie, Etats-Unis, sept. 1998.
- Inikori, Joseph and Engerman, Stanley, (eds.), *The Atlantic Slave Trade : Effects on Economies, Societies, and Peoples in Africa, the Americas, and Europe* (Duke University Press, Caroline du Nord, 1991). Contient des essais de Martin Klein, Paul Lovejoy, Joseph Miller, Patrick Manning, William Darity et autres.
- Jackson, Roland (ed.), *Journal of a Voyage to Bonny River on the West Coast of Africa* (Letchworth, 1934).
- Jalloh, Alusine, and Maizlish, Stephen, eds., *The African Diaspora* (Texas, 1996).

James, C. L. R., *The Black Jacobins* (Londres, 1938).

Jennings, Lawrence C. "L'Abolition de l'esclavage par la IIe République et ses effets en Louisiane, 1848-1858", *Revue française d'histoire d'outre-mer* 56, 1969, p. 375-97.

----- ; **"Economic Development, Associative Socialism, and Slave Emancipation in French Guiana, 1839-1848", article non publié.**

----- ; France and Europe in 1848 : *A Study of French Foreign Affairs in Time of Crisis* (Oxford, 1973).

----- ; "France, Great Britain and the Repression of the Slave Trade, 1841-1845", *French Historical Studies* 10, 1977, p. 101-125.

----- ; "French Anti-Slavery under the Restoration : The Société de la morale chrétienne", *Revue française d'histoire d'outre-mer* 81, 1994, p. 321-31.

----- ; "French Perceptions of British Slave Emancipation : A French Observer's Views on the Post-Emancipation British Caribbean", *French Colonial Studies* 3, 1979, p. 72-85.

----- ; "French Policy Towards Trading with African and Brazilian Slave Merchants, 1840-1853", *Journal of African History* 4, 1976, p. 515-28.

----- ; "The French Press and Great Britain's Campaign Against the Slave Trade", *Revue française d'histoire d'outre-mer* 67, 1980, p. 5-24.

----- ; "French Views on Slavery and Abolitionism in the United States, 1830-1848", *Slavery and Abolition* 4, 193, p. 19-40.

----- ; *French Anti-Slavery* (Cambridge, 2000).

Kea, Ray, "Firearms and Warfare on the Gold and Slave Coast from the 16th to the 19th Centuries" *Journal of African History*, 12, 1971, p. 185-213.

Karasch, Mary, *Slave Life in Rio de Janeiro* (Princeton, 1987).

Kent, R.H. "African Revolt in Bahia : 24-25 January, 1835", *Journal of Social History*, vol. 3, No. 4, 1970, p. 334-356.

Ki-zerbo, J. *Histoire générale de l'Afrique, Vol. I, Méthodologie et Préhistoire de l'Afrique* (UNESCO, 1981).

Klein, Herbert, *The Middle Passage* (Princeton, 1978).

----- ; "The Portuguese Slave Trade from Angola in the 18th Century", *Journal of Economic History*, vol. 32, 1972, p. 894-918.

----- ; *African Slavery in Latin America and the Caribbean* (Oxford, 1986).

----- ; et Claire C. Robertson, eds., *Women and Slavery in Africa* (Madison, 1983).

----- ; ensemble de données non publiées, *English Slave Trade, 1791-1799 (House of Lords Survey)* ; *Slave Trade to Havana, Cuba, 1790-1820* ; *Slave Trade to Rio De Janeiro, 1795-1811* ; *Virginia Slave Trade in the Eighteenth Century, 1727-1769* ; *Slave Trade to Rio de Janeiro, 1825-1830* ; et *Angola Slave Trade in the Eighteenth Century, 1723-1771* (Université du Wisconsin – Madison Data and Program Library Service, 1978).

----- ; (1990) “Economic Aspects of the Eighteenth-Century Atlantic Slave Trade” in J. D. Tracy (ed.) *The Rise of Merchant Empire : Long-Distance Trade in the Early Modern World 1350-1750* (Cambridge, 1999).

Kopytoff, Igor, and Miers, Suzanne, eds., *Slavery in Africa ; Historical and Anthropological Perspectives* (Madison, 1977).

Law, Robin, *The Oyo Empire* (Oxford, 1977).

-----, *The Slave Coast of West Africa, 1550-1750 : The Impact of the Atlantic Slave Trade on an African Society* (Oxford, 1991).

----- ; *Further Correspondence of the Royal African Company of England Relating to the Slave Coast of Africa, 1681-1699* (Madison, Wisconsin, 1992).

Lawrence, A. W., *Trade Castles and Forts of West Africa* (Londres, 1963).

Lewis, Bernard, *Race and Slavery in the Middle East* (Oxford, 1990).

Locke, Mary, *Anti-Slavery in America* (Boston, 1901 ; 1968 reprint).

Lovejoy, Paul, “The Volume of the Atlantic Slave Trade : A Synthesis”, *Journal of African History*, 23, 1982, p. 473-501.

-----“The Impact of the Atlantic Slave Trades on Africa : A Review of the Literature”, *Journal of African History*, 30, 1989.

----- ; *Transformations in Slavery : A History of Slavery in Africa* (Cambridge, 1983).

Ly, Abdoulaye, *La Compagnie du Sénégal* (Paris, 1958)

MacKenzie-Grieve, Agnes, *The Last Years of the Liverpool Slave Trade* (Londres, 1941).

Magalhaes, Godinho, “Portugal and Empire, 1680-1720”, *New Cambridge Modern History*, vol. 6, 1970, p. 509-540.

Manchester, Alan K., *British Preeminence in Brazil : Its Rise and Decline* (Chapel Hill, 1933).

Mancini, Matthew, “Political Economy and Cultural Theory in Tocqueville’s Abolitionism”, *Slavery and Abolition* 10, 1989, p. 151-171.

Manning, Patrick, *Slavery and African Life ; Occidental, Oriental, and African Slave Trades* (Cambridge, 1990).

----- ; "The Slave Trade : The Formal Demography of a Global system", in Inikori, ed., *The Atlantic Slave Trade*.

Mannix, D.P. et Cowley, M, *Black Cargoes : A History of the Atlantic Slave Trade, 1518-1865* (New York, 1962).

Martin, Bernard, et Martin, Spurrel (eds.), *The Journal of a Slave Trader (John Newton), 1750-1754* (Londres, 1962).

Martin, E. C. (ed.) *Journal of a Slave Dealer ; Nicholas Owen* (Londres, 1930).

Martin, Gaston, *Nantes au XVIII^e siècle* (Paris, 1931).

----- ; *Histoire de l'esclavage, dans les colonies françaises*, (Paris, 1948).

Martin, Jean, "L'Affranchissement des esclaves à Mayotte, décembre 1846-juillet 1848", *Cahiers d'études africaines* 16, 1976, p. 207-33.

Maxwell, John, *Slavery in the Catholic Church* (Londres, 1975).

McDonald, R. A. "The Williams Thesis : A Comment on the State of Scholarship", *Caribbean Quarterly*, 25, 1979, p. 63-8.

McGowan, Winston, "African Resistance to the Atlantic Slave Trades in West Africa", *Slavery and Abolition*, 11, 1990, p. 5-29.

Menard, Russell R., "Reckoning with Williams's 'Capitalism and Slavery' and the Reconstruction of Early American History", *Callaloo*, 20, 4, 1997, p. 791-801.

Meyer, Jean, *L'armement nantais* (Paris, 1967).

Miers, Suzanne, et Roberts, Richard, *The End of Slavery in Africa* (Madison, 1988).

Miers, Suzanne, *Britain and the Ending of the Slave Trade* (Londres, 1975).

Miller, Joseph C., *Way of Death : Merchant Capitalism and the Angolan Slave Trade, 1730-1830* (Londres, 1989).

----- ; "Capitalism and Slaving : The Financial and Commercial Organisation of the Angolan Slave Trade, According to the Accounts of Antonio Coelho Guerreiro (1684-1692)," *International Journal of African Historical Studies*, 17, 1984, p. 1-52.

----- ; " Slave Prices in the Portuguese Southern Atlantic, 1600-1830" ,in Paul Lovejoy, ed., *African in Bondage : Studies in Slavery and the Slave Trade* (Madison, 1986).

----- ; "The Numbers, Origins, and Destinations of Slaves in the 18th century Angolan Slave Trade", in Inikori, ed., *The Atlantic Slave Trade*.

- ; *Slavery : A Teaching Bibliography* (Londres, 1999).
- ; "Legal Portuguese Slaving from Angola-Some Preliminary Indications of Volume and Direction, 1760-1830", *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 62, p. 135-176.
- ; "Overcrowded and Undernourished : Techniques and Consequences of Tight-packing in the Portuguese Southern Atlantic Slave Trade", in S. Daget, ed., *Actes du Colloque international sur la Traite des Noirs* (Nantes, 1985).
- Minchinton, Walter E., Celia King, et Peter Waite (eds.), *Virginia Slave Trade Statistics, 1698-1775* (Richmond, 1984)
- ; "Williams et Drescher : Abolition and Emancipation", *Slavery and Abolition*, 4, 1983, p. 81-105.
- ; "Abolition and Emancipation : Williams, Drescher and the Continuing Debate" in R.A. McDonald (ed.) *West Indies Accounts : Essays on the History of the British Caribbean and the Atlantic Economy in Honour of Richard Sheridan* (Mona, Jamaïque, 1996).
- Moitt, Bernard, "Slave Resistance in Guadeloupe and Martinique, 1791-1848", *Journal of Caribbean History* 25, 1991, p. 136-59.
- Morgan, E.S. " Slavery and Freedom ; The American Paradox", *Journal of American History*, 59, 1972.
- , *American Slavery, American Freedom* (New York, 1975).
- Morgan, Kenneth, *Bristol and the Atlantic Trade in the Eighteenth Century* (Cambridge, 1993).
- ; "The Impact of Slavery and Atlantic Trade on the British Economy, 1600-1800" in H. Pietschmann (ed.) *History of the Atlantic System (c. 1580-c. 1830)*. Transactions of the Joachim Jungius-Gesellschaft der Wissenschaften Gottingen, 2000.
- ; *Slavery, Atlantic Trade and the British Economy, 1660-1800* (Cambridge, 2000).
- Morgan, Philip D., "Cultural Implications of the Atlantic Slave Trade ; African Regional Origins, American Destinations and New World Developments", *Slavery and Abolition*, 18, 1997, p. 122-45.
- Mokhtar, G, ed., *UNESCO General History of Africa : Vol. 2, Ancient Civilizations of Africa* (Londres, 1981).
- Munford, Clarence J., *Black Ordeal of Slavery and Slave Trading in the French West Indies, 1625-1715*, 3 vols. (Lewiston, New York, 1991).
- Murray, David, *Odious Commerce : Britain, Spain and the Abolition of the Cuban Slave Trade* (Cambridge, 1980).
- Newton, John, *Letter and Sermons : Some Thoughts on the African Slave Trade*, 3 vols. (Edimbourg, 1780).

- Northrup, David, *Trade without Rulers : Pre-Colonial Economic Development in South-Eastern Nigeria* (Oxford, 1978).
- Norregaard, Georg, *Danish Settlements in West Africa 1658-1850* (Boston, 1965).
- Nwulia, Moses, *The History of Slavery in Mauritius and the Seychelles, 1810-1875* (Londres, 1985).
- O'Brien, Patrick, "European Economic Development : the Contribution of the Periphery", *Economic History Review*, 35, 1982, p. 1-18.I.
- ; "European Economic Development : The Contribution of the Periphery", *Economic History Review*, 2^{ème} ser., 35, 1982, p. 1-18.
- O'Callaghan, E.B., *Voyages of the Slavers St. John and Arms of Amsterdam, 1659, 1663 ; Together with Additional Papers Illustrative of the Slave Trade Under the Dutch* (Albany, 1867).
- Ogot, B. A. UNESCO, *Histoire générale de l'Afrique : Vol. 5, L'Afrique du XVI^e au XVIII^e siècle* (Paris, 1992).
- Owens, William, *Slave Mutiny* (Londres, 1953).
- Palmer, Colin, A., *Human Cargoes ; the British Slave Trade to Spanish America, 1700-173* (Urbana, Illinois, 1981).
- Pasquier, Roger, "A propos de l'émancipation des esclaves au Sénégal en 1848", *Revue française d'histoire d'outre-mer* 54, 1967, p. 188-208,.
- Patterson, Orlando, *Slavery and Social Death ; A Comparative Study* (Cambridge, Mass., 1982).
- Phillips, William D., *Slavery from Roman Times to the Early Atlantic Slave Trade* (Minneapolis, 1985).
- Pope-Hennesey, James, *Sins of the Fathers : A Study of the Atlantic Slave Traders, 1441-1807* (Londres, 1967).
- Postma, Johannes, *The Dutch in the Atlantic Slave Trade, 1600-1815* (Cambridge, 1990).
- Quinney, Valérie, "Decisions on Slavery, the Slave Trade and Civil Rights for Negroes in the Early French Revolution", *Journal of Negro History* 55, 1970, p. 177-30.
- Rathbone, Richard "Some Thoughts on Resistance to Enslavement in West Africa", *Slavery and Abolition*, 6, 1986, p. 5-22.
- Rawley, James, *The Transatlantic Slave Trade* (New York, 1981).
- Resnick, Daniel P, "Political Economy and French Anti-Slavery : The Case of J.B. Say", *Proceedings of the Third Annual Meeting of the Western Society for French History*, 1975, p. 177-187.
- ; "La Société des amis des Noirs et l'abolition de l'esclavage", *French Historical Studies* 7, 1972, p. 558-69.
- Richardson, David, *Bristol, Africa and the 18th Century Slave Trade*, 3 vols (Bristol, 1986-90)

----- ; "The Profits in the Liverpool Slave Trade : The Accounts of William Davenport, 1757-1784", in R. Anstey and P.E.H. Hair, eds., Liverpool ; *The African Slave Trade and Abolition* (Liverpool, 1976).

----- ; "Slave Exports from West and West Central Africa, 1700-1810 ; New Estimates of Volume and Distribution", *Journal of African History*, 30,1989, p. 1-22.

----- ; "Profitability in the Bristol-Liverpool Slave Trade", *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 62, 1975, p. 301-6.

----- ; *The Bristol Slave Traders : A Collective Portrait*, (Bristol, 1985).

----- ; "The Eighteenth-Century British Slave Trade : Estimates of its Volume and Coastal Distribution in Africa", in P. Uselding (ed.) *Research in Economic History*, 12, 1989, p. 151-95.

----- ; "Slavery, Trade, and Economic Growth in Eighteenth-Century New England" in Solow (1991).

Rinchon, Dieudonné, *Les armements négriers au XVIII^e siècle* (Bruxelles, 1955).

Rodney, Walter, *A History of the Upper Guinea Coast* (Oxford, 1970).

----- ; " Gold and Slaves on the Gold Coast", *Transactions of the Historical Society of Ghana*, 10, 1969.

----- ; "African Slavery and Other Forms of Social Oppression on the Upper Guinea Coast in the Context of the Atlantic Slave Trade", *Journal of African History*, 7, 1966, p. 431-43.

Rodrigues, José, *Brazil and Africa* (Berkeley, 1964).

Rout, Leslie, *The African Experience in Spanish America* (Cambridge, 1976).

Ryder, A. J. C., *Benin and The Europeans* (Londres, 1969).

Salvador, José Gonsalves, *Os Magnatas d' ~~Trafico~~ Negro* (São Paulo, 1981).

Sauer, Carl, *The Early Spanish Main* (Berkeley, 1966).

Saunders, A.C., *A Social History of Black Slaves and Freedom in Portugal, 1441-1551* (Cambridge, 1982).

Scelle, Georges, *La traite négrière aux Indes de Castille*, 2 vols (Paris, 1906).

Schmidt, Nelly, *Victor Schoelcher et l'abolition de l'esclavage* (Paris, 1994).

Schwarz, Suzanne, *Slave Captain : The Career of James Irvine in the Liverpool Slave Trade* (Wrexham, 1995).

Schwartz, Stuart B., *Sugar Plantations in the Formation of Brazilian Society* (Cambridge, 1985).

----- ; "The Mocambo : Slave Resistance in Colonial Bahia", *Journal of Social History*, vol. 3, No. 4, 1970, p. 313-333.

----- ; "Resistance and Accommodation in 18th Century Brazil : The Slaves' View of Slavery", H.A.H.R., vol. 57, No. 1, 1979, p. 68-81.

Scott, Rebecca, *Slave Emancipation in Cuba* (Princeton, 1985).

Searing, James, *West African Slavery and Atlantic Commerce: the Senegal River Valley, 1700-1860* (Cambridge, 1993).

Sheridan, R. B. (1958) "The Commercial and Financial Organisation of the British Slave Trade, 1750-1807", *Economic History Review*, 2^{ème} ser., 11, p. 249-63.

Shyllon, Folarin, *Black People in England* (Londres, 1977).

Snelgrave, Capt. William, *A New Account of Some Parts of Guinea and the Slave Trade* (Londres 1734).

Solow, Barbara, (ed.) *Slavery and the Rise of the Atlantic System* (Cambridge, 1991).

----- ; (1985) "Caribbean Slavery and British Growth : The Eric Williams Hypothesis", *Journal of Development Economics*, 17, p. 99-11.

----- ; (ed.) *Slavery and the Rise of the Atlantic System* (Cambridge, 1991).

Solow, Barbara and Engerman, Stanley, (eds.) *British Capitalism and Caribbean Slavery : The Legacy of Eric Williams*. (1987).

Soumonni, E.A., "The Administration of a Port of the Slave Trade : Ouidah in the Nineteenth Century", in Robin Law et Silke Strickrodt, éd., *Ports of the Slave Trade : Bights of Benin and Biafra* (Stirling, 1999)

Stein, Robert, *The French Slave Trade* (Madison, 1979).

----- ; *The French Sugar Business in the 18th Century* (Baton Rouge, 1988).

----- ; "The Revolution of 1789 and the Abolition of Slavery", *Canadian Journal of History* 17, 1982, p. 447-67.

Svalesen, Leif, *The Slave Ship, Fredensborg* (Bloomington, 2000).

Takaki, Ronald, *A Pro-slavery Crusade : The Agitation to Reopen the African Slave Trade* (New York, 1971).

Tattersfield, Nigel, *The Forgotten Trade* (Londres, 1991).

Thomas, Hugh, *The Slave Trade : A History of the Atlantic Slave Trade, 1440-1870* (Londres, 1997).

Thomas, Paul, et Bean, Richard, "The Fishers of Men : Profits of the Slave Trade", *Journal of Economic History*, 34, 1974, p. 885-914.

Thomas, R. P. et Bean, R. N., "The Fishers of Men : The Profits of the Slave Trade", *Journal of Economic History*, 34, 1974, p. 885-914.

Thornton, John, *Africa and Africans in the Making of the Atlantic World* (New York, 1992).

Tomich, Dale W. "'Liberté ou mort' : Republicanism and Slave Revolt in Martinique, February 1831", *History Workshop* 29, 1990, p. 85-91.

----- ; *Slavery in the Circuit of Sugar : Martinique and the World Economy, 1830-1848* (Baltimore, 1990).

- Tracy, James, *The Rise of Merchant Empires : Long Distance Trade in the Early Modern World, 1350-1750* (Cambridge, 1990).
- UNESCO, *The African Trade from the 15th Century to the 19th Century* (Paris, 1979).
- Van Dantzig, A., ed., *The Dutch and the Guinea Coast, 1674-1742 : A Collection of Documents from the General Archive of the Hague* (Accra, 1978).
- ; "The Ankobra Gold Interest", *Transactions of the Historical Society of Ghana*, 14, 1973, p. 169-185.
- Vansina, Jan, *Kingdoms of the Savanna* (Madison, 1966).
- Verger, Pierre, *Trade Relations Between the Bight of Benin and Bahia, 17th to 19th Century*, trans. Evelyn Crawford (Ibadan, 1976).
- Verlinden, Charles, *L'esclavage dans L'Europe médiévale*, vol. 1 (Bruges, 1955).
- Vilar, Vila, *Hispano-America y el comercio de esclavos* (Séville, 1977).
- Vogt, John, *Portuguese Rule on the Gold Coast, 1469-1682* (Athens, GA., 1979).
- Walvin, James, *Questioning Slavery* (Londres, 1996).
- ; *Black Ivory* (Londres, 1993).
- Watson, James, ed., *Asian and African Systems of Slavery* (Berkeley, 1980).
- Westergaard, Waldemar, *The Danish West Indies Under Company Rule, (1671-1754)* (New York, 1917).
- Wiedemann, Thomas, *Greek and Roman Slavery* (Londres, 1981).
- Williams, Eric, *Capitalism and Slavery* (Londres, 1944).
- Zook, George Frederick, *The Company of Royal Adventures Trading to Africa* (Lancaster, Pennsylvanie, 1919).

AN ANNOTATED LISTING OF PHOTOGRAPHS AND OTHER

VISUALS

FOR

PROPOSED TEXT : SLAVE VOYAGES

BY

DR. HILARY BECKLES

PROJECT: Transatlantic Slave Trade (TST) Education Project

(UNESCO Associated Schools Project Network (ASPnet))

An annotated listing of photographs and other visuals for proposed text entitled "Slave Voyages" by Dr. Hilary Beckles.

PROJECT: Transatlantic Slave Trade (TST) Education Project
UNESCO Associated Schools Project Network (ASPnet)

SOURCE NO. 1

TEXT: SLAVERY – THE ANGLO-AMERICAN INVOLVEMENT

Authors: Plimmer, Charlotte and Denis

Publishers: David and Charles (Holdings) Ltd.
Newton Abbot Devon in the U.S.A. by Harper and Row Publishers Inc.
Barnes and Noble Import Division
@ Charlotte and Denis Plimmer, 1973

TITLES:

- a. SIR JOHN HAWKINS (1532-95) ENGLAND'S FIRST SLAVER. He captured 300 blacks in West Africa, sold them to the Spanish in Hispaniola and returned home 'with prosperous success and much gaine.'

Chapter 5 -

Chapter 8 -

- b. WEST AFRICAN COAST MOST FREQUENTED BY EUROPEAN SLAVE-BUYERS. This bulge was the easiest to reach and its Negroes the most prized. The Gold Coast (now Ghana) was the busiest section of all.

Chapter 3 -

Chapter 1 -

- c. A DEVICE TO STOP A CAPTIVE FROM ESCAPING IN THE AFRICAN JUNGLE: the hooks would entangle him in the vegetation. Also used as a punishment in the West Indies to prevent his lying down and sleeping.

Chapter 7

- d. AFRICAN DEALERS SELLING SLAVES TO WHITES ON THE GUINEA COAST. The recumbent Negro (center) is being examined by a purchaser. The woman (left center) has been bought and is being branded.

Chapter 7 -

- e. SLAVES BEING MARCHED FROM THE AFRICAN INTERIOR TO THE COAST often died from disease or attacks from wild beasts. Some committed suicide by eating earth.

Chapter 9

- f. FACE MUZZLE AND IRON COLLAR USED BY OWNERS TO PUNISH SLAVES. Physical restraints were standard Male slaves in transit from Africa were shackled to prevent insurrection or leaping overboard.

Chapter 4-
Chapter 9 --

- g. PLAN AND SECTION OF A SLAVE SHIP.

Chapter 7

- h. A SALE OF SLAVES ADVERTISEMENT.

Chapter 8

SOURCE NO. 2

TEXT: SEVEN SLAVES AND SLAVERY – TRINIDAD, 1777 – 1838

Author: De Verteuil, Anthony
ISBN – 01 – 592 – 2 – 02 – 69281

Publishers: Scrip – J. Printers Ltd
187B Tragarete Road, Port of Spain, Trinidad
Republic of Trinidad and Tobago

TITLES:

- a. ON TO THE SLAVER - This drawing was made in 1844. The captives were rowed out from the Baracoons on shore to the slave ships. Apart from those seen in the sketch, others would be laid flat in the bilge of the row boat.

Chapter 7

- b. MODERN WEST AFRICA – (with Tribes brought to Trinidad).

Chapter 12 -

- c. SLAVE COFFLE – A nineteenth century engraving of captives being marched to the coast for export. The slaves carried their food on their heads. Young children were usually killed as being too small for the market and the journey to it.

Chapter 6 -

- d. WAR CANOE – King Koko's War Canoe in the River Niger. As the slave trade grew, the city states of the Niger Delta established the "canoe house" system with trading canoes to carry the slaves and war canoes to defend them.

Chapter 8
Chapter 10

SOURCE NO. 3

TEXT: THE SLAVE TRADE AND SLAVERY –THE STORY OF
TRANSATLANTIC SLAVERY

Author: Ransford, Oliver

Publishers: John Murray (Publishers) Ltd.
50, Albemarle Street, London W1 X4 BD

TITLES:

- a. DIAGRAM SHOWING HOW SLAVES WERE STOWED ON SHIPS.
Chapter 7
- b. THE SLAVERS' COAST OF AFRICA.
Chapter 5
Chapter 11
- c. SLAVES BEING DRIVEN TO THE COAST
Chapter 7
- d. CUDJO LEWIS, THE LAST SURVIVOR OF SLAVE CARGO
Chapter 13

SOURCE NO. 4

TEXT: **BLACK IVORY – A HISTORY OF BRITISH SLAVERY**

Author: WALVIN, James

Publishers: Fontana Press, 1993

An Imprint of Harper Collins Publishers

77 – 85 Fulham Palace Road

Hammersmith London W6 8JB

Copyright © James Walvin 1992

TITLES:

- a. A CARGO OF MAINLY YOUNG MALE SLAVES BEING SHIPPED TO THE AMERICAS.

Chapter 6

- b. OLAUDAH EQUIANO. 1745 – 97. EX-SLAVE AND SPOKESMAN FOR BRITISH BLACKS IN THE 1780S'

Chapter 12

- c. THE DUCHESS OF PORTSMOUTH WITH A BLACK CHILD: blacks were a popular form of servant among the prosperous in 18th century Britain.

Chapter 11

SOURCE NO. 5

The Internet

website:[http://hitchcock itc.virginia.edu/Slave Trade/collection](http://hitchcock.itc.virginia.edu/Slave%20Trade/collection)

TITLES:

- a. DESTINATION OF THE ATLANTIC SLAVE TRADE From Curtin, 1969) -
(Adapted from: Philip D. Curtin, the Atlantic Slave Trade (Madison, 1969)

Four maps showing numbers of slaves transported from Africa to New World areas over the period 1451-1870. Thickness of arrows indicates numbers of slaves to each major area.

Chapter 6

- b. MAP. WEST AND CENTRAL AFRICA. SLAVING REGIONS.
(Adapted from: Theresa Singleton, the Archaeology of the African Diaspora in the Americas. Glassboro, New Jersey: Society for Historical Archaeology, 1995).

Chapter 2

Chapter 12

- c. BODY POSITIONS OF SLAVES ON THE SLAVE SHIP. AURORE 1784.
(Adapted from: Jean Boudriot, Traite et Navire Negrier l'Aurore, 1784, Paris – published by author, 1984 pg. 87).

Chapter 7

- d. BRITISH SLAVE SHIP. BROOKES. 1789.
(Adapted from: Broadside Collection, Rare Book and Special Collection DIVISION; Library of Congress (PORTFOLIO 282 – 43).

Chapter 8

- e. THE SLAVE DECK ON THE BARK "WILDFIRE" 1860 - emaciated survivors of the Middle Passage on top deck of a slave ship.

(Engraved from daguerreotype, published in Harper's weekly, June 2, 1860. Volume 4 p. 344)

Chapter 6

- f. SLAVE COFFLE, EARLY 20TH CENTURY.

Four African men joined by a wooden yoke around their necks.

(Adapted from: Isabelle Aguet; a Pictorial History of the Slave Trade. Geneva: Editions MINERVA, 1971; plate 31 pg. 44)

Chapter 13

SOURCE NO. 6

TEXT: OBJECTIONS TO THE ABOLITION OF THE SLAVE TRADE, WITH ANSWERS, 1797

Author: RAMSAY, JAMES

(Photocopied from the University of the West Indies, WEST INDIANA COLLECTION. A RARE book. No copyright or publishers).

Description: Even though written in 'old English', this excerpt taken from the 18th century, allows for extensive student discussion, related to Chapters 12 and 13, on the question "Should the Slave Trade be abolished?"

James Ramsay, British humanitarian and member of the "Society for the Abolition of the Slave Trade," gives an insight into the thinking of the day.

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇
◇◇◇◇◇

TITLES.

- a. Objection 37 - Africa will gain nothing by our abandoning the trade.
- b. Objection 39 - Negroes are happier in the colonies than in Africa.
- c. Objection 45 - Free Negroes are miserable.
- d. Objection 56 - Guinea captains, surgeons, and officers, alone gain annually £50,000 in this trade, and one particular dealer in Guinea ships made an immense fortune.
- e. Objection 91 - The trade should be regulated, not abolished.

XXXXX XXXXX XXXXX XXXXX XXXXX XXXXX XXXXX

Source No. 1



*Qui vicit totiens in fructibus classibus hostes
 Alie Regis HAWKINS vitam reliquit in viciis*

3 Sir John Hawkins (1532-95), England's first slaver. He captured 300 blacks in West Africa, sold them to the Spanish in Hispaniola and returned home 'with prosperous successe and much gaine'

TITLE: SIR JOHN HAWKINS (1532-95) ENGLAND'S FIRST SLAVER.

TEXT: **SLAVERY – THE ANGLO-AMERICAN INVOLVEMENT**

Authors: Plimmer, Charlotte and Denis

Publishers: David and Charles (Holdings) Ltd.
 Newton Abbot Devon in the U.S.A. by Harper and row Publishers Inc.
 Barnes and Noble Import Division
 @ Charlotte and Denis Plimmer, 1973

b.

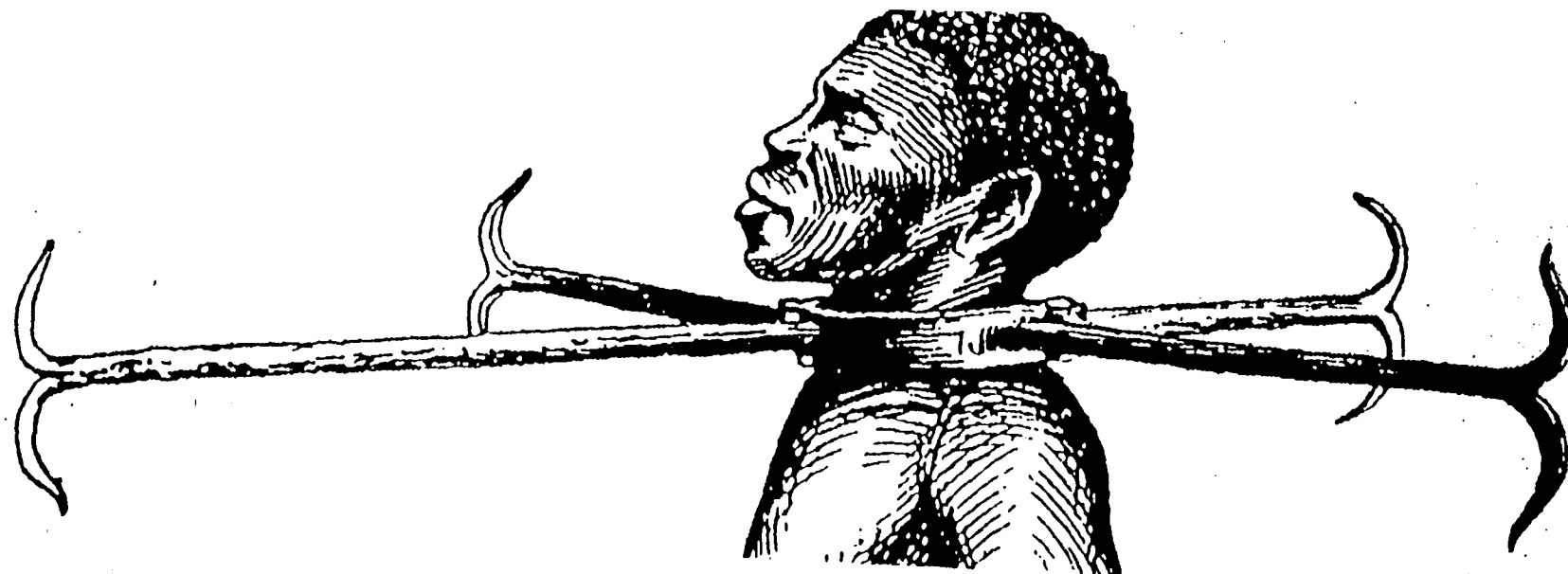


TITLE: WEST AFRICAN COAST MOST FREQUENTED BY EUROPEAN SLAVE-BUYERS

TEXT: SLAVERY – THE ANGLO-AMERICAN INVOLVEMENT

Authors: Plimmer, Charlotte and Denis

Publishers: David and Charles (Holdings) Ltd.
Newton Abbot Devon in the U.S.A. by Harper and Row Publishers Inc.
Barnes and Noble Import Division
@ Charlotte and Denis Plimmer, 1973



TITLE: A DEVICE TO STOP A CAPTIVE FROM ESCAPING IN THE AFRICAN JUNGLE
TEXT: SLAVERY - THE ANGLO-AMERICAN INVOLVEMENT

Authors: Plimmer, Charlotte and Denis

Publishers: David and Charles (Holdings) Ltd.
Newton Abbot Devon in the U.S.A. by Harper and Row Publishers Inc.
Barnes and Noble Import Division
© Charlotte and Denis Plimmer, 1973

d.



TITLE AFRICAN DEALERS SELLING SLAVES TO WHITES ON THE GUINEA COAST.

TEXT: **SLAVERY – THE ANGLO-AMERICAN INVOLVEMENT**

Authors: Plimmer, Charlotte and Denis

Publishers: David and Charles (Holdings) Ltd.
Newton Abbot Devon in the U.S.A. by Harper and row Publishers Inc.
Barnes and Noble Import Division
@ Charlotte and Denis Plimmer, 1973

e.



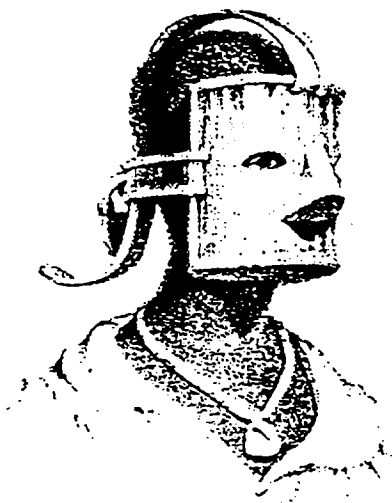
TITLE: SLAVES BEING MARCHED FROM THE AFRICAN INTERIOR TO THE COAST

TEXT: **SLAVERY – THE ANGLO-AMERICAN INVOLVEMENT**

Authors: Plimmer, Charlotte and Denis

Publishers: David and Charles (Holdings) Ltd.
Newton Abbot Devon in the U.S.A. by Harper and row Publishers Inc.
Barnes and Noble Import Division
@ Charlotte and Denis Plimmer, 1973

f.



TITLE: FACE MUZZLE AND IRON COLLAR USED BY OWNERS TO PUNISH SLAVES.

TEXT: SLAVERY – THE ANGLO-AMERICAN INVOLVEMENT

Authors: Plimmer, Charlotte and Denis

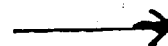
Publishers: David and Charles (Holdings) Ltd.
Newton Abbot Devon in the U.S.A. by Harper and row Publishers Inc.
Barnes and Noble Import Division
@ Charlotte and Denis Plimmer, 1973

TITLE: PLAN AND SECTION OF A SLAVE SHIP.

TEXT: SLAVERY – THE ANGLO-AMERICAN INVOLVEMENT

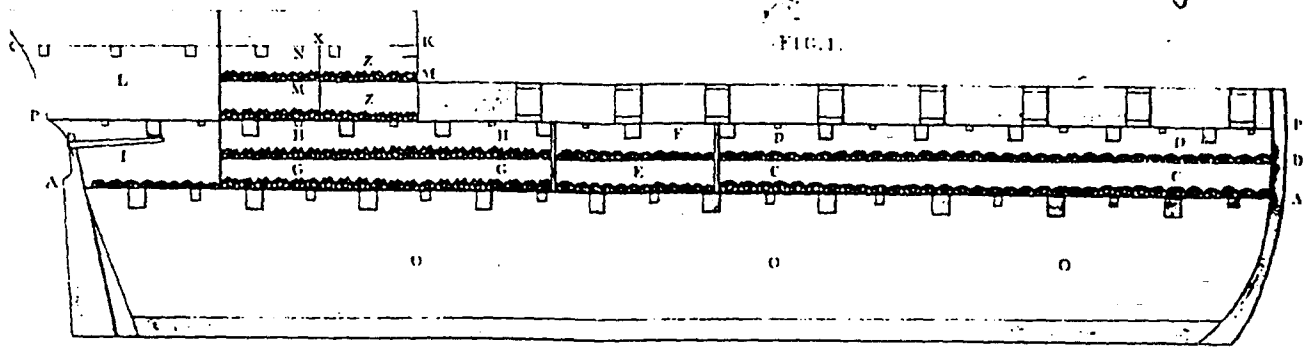
Authors: Plimmer, Charlotte and Denis

Publishers: David and Charles (Holdings) Ltd.
Newton Abbot Devon in the U.S.A. by Harper and row Publishers Inc.
Barnes and Noble Import Division
@ Charlotte and Denis Plimmer, 1973



PLAN AND SECTIONS OF A SLAVE SHIP.

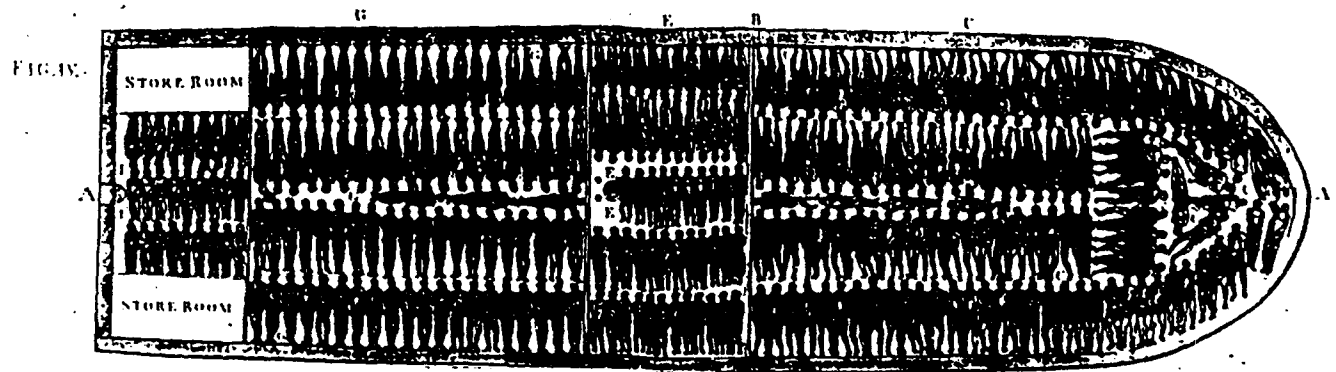
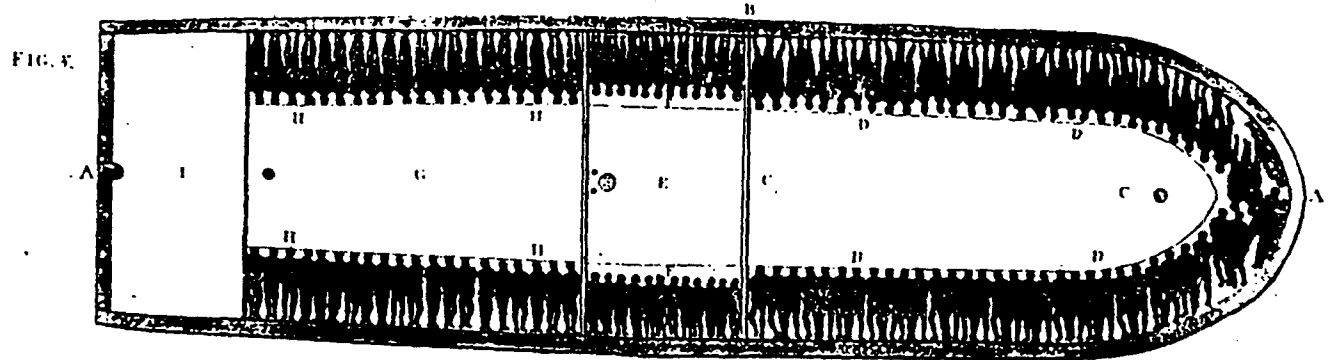
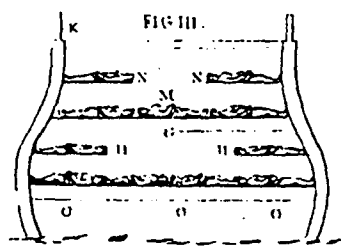
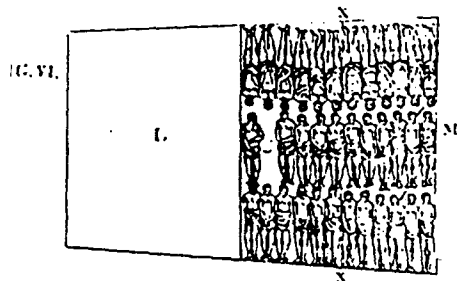
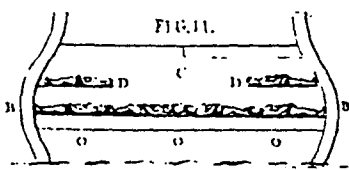
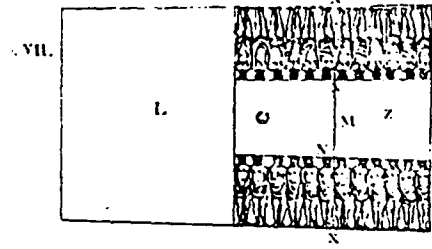
g.



SCALE

of Twenty Feet

One Eighth of an Inch to a Foot



h.

TO BE SOLD & LET

BY PUBLIC AUCTION,

On *MONDAY* the 18th of *MAY*, 1829,

UNDER THE TREES.

FOR SALE,

THE THREE FOLLOWING

SLAVES,

viz.

HANNIBAL, about 30 Years old, an excellent House Servant, of Good Character.

WILLIAM, about 25 Years old, a Labourer.

NANCY, an excellent House Servant and Nurse.

The MEN belonging to "LECKE'S" Estate, and the WOMAN to Mrs. D. SMIT.

TO BE LET,

On the usual conditions of the ~~Here~~ finding them in Food, Clo~~th~~ and Medical ~~advice~~.

MALE and FEMALE

SLAVES,

OF GOOD CHARACTER.

ROBERT BAGLEY, about 20 Years old, a good House Servant.

WILLIAM BAGLEY, about 18 Years old, a Labourer.

JOHN ARMS, about 18 Years old.

JACK ANTONIA, about 40 Years old, a Labourer.

PHILIP, an Excellent Fisherman.

HARRY, about 27 Years old, a good House Servant.

LUCY, a Young Woman of good Character, used to House Work and the Nursery.

ELIZA, an Excellent Washerwoman.

CLARA, an Excellent Washerwoman.

FANNY, about 14 Years old, House Servant.

SARAH, about 14 Years old, House Servant.

Also for Sale, at Eleven o'Clock,

Fine Rice, Gram, Paddy, Books, Muslins,
Needles, Pins, Ribbons, &c, &c.

AT ONE O'CLOCK, THAT CELEBRATED ENGLISH HORSE,

BLUCHER,

TITLE: A SALE OF SLAVES ADVERTISEMENT.

TEXT: SLAVERY - THE ANGLO-AMERICAN INVOLVEMENT

Authors: Plimmer, Charlotte and Denis

Publishers: David and Charles (Holdings) Ltd.
Newton Abbot Devon in the U.S.A. by Harper and row Publishers Inc.
Barnes and Noble Import Division
@ Charlotte and Denis Plimmer, 1973

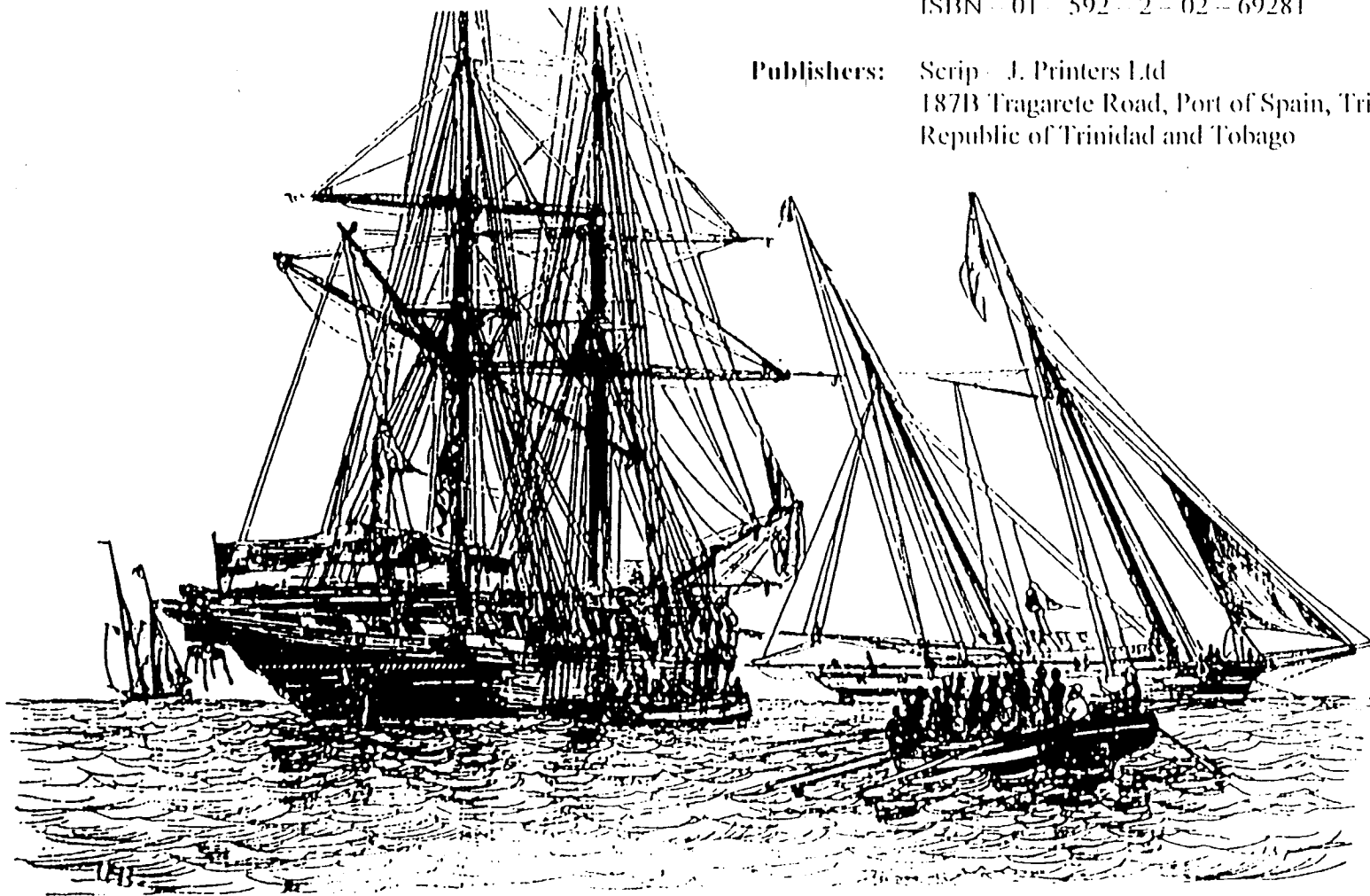
Source No. 2

TITLE: ON TO THE SLAVER

TEXT: SEVEN SLAVES AND SLAVERY – TRINIDAD, 1777 – 1838

Author: De Verteuil, Anthony
ISBN – 01 – 592 – 2 – 02 – 69281

Publishers: Scrip – J. Printers Ltd
187B Fragarete Road, Port of Spain, Trinidad
Republic of Trinidad and Tobago



ON TO THE SLAVER. This drawing was made in 1844. The captives were rowed out from the Baracoons (enclosures) on shore to the slave ships. Apart from those seen in the sketch, others would be laid flat in the bilge of the row boat.

b.

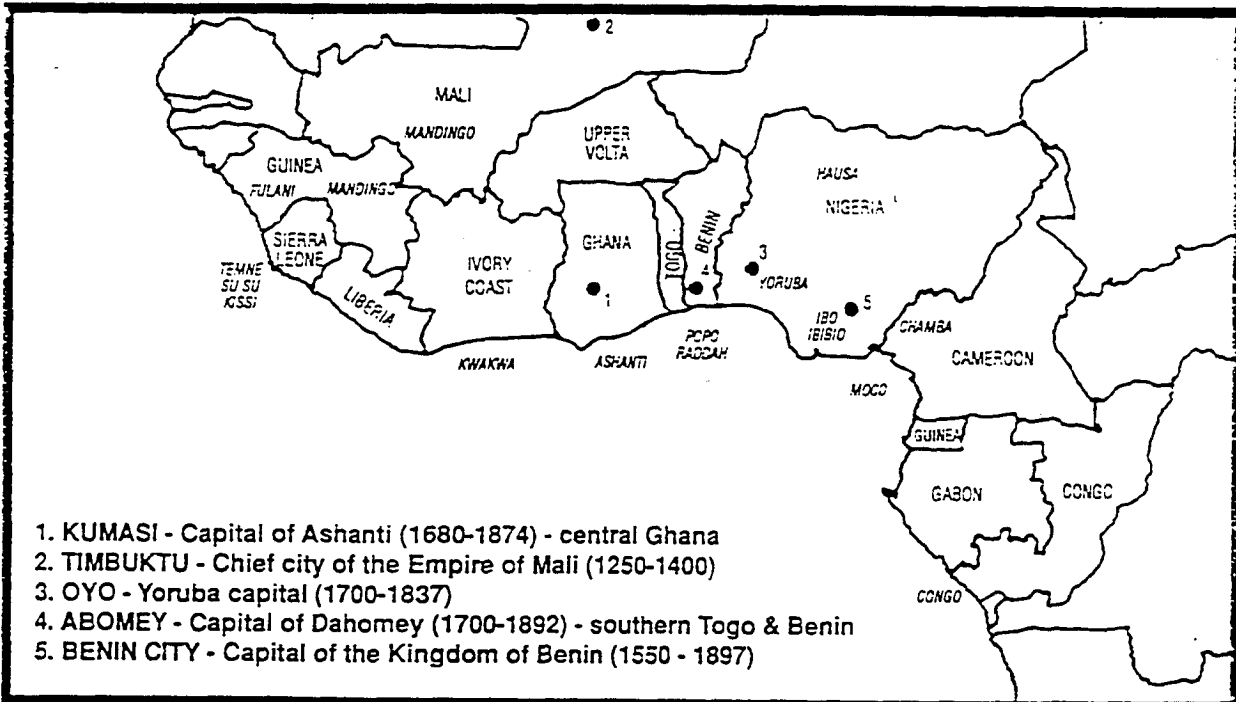
TITLE: MODERN WEST AFRICA

TEXT: SEVEN SLAVES AND SLAVERY - TRINIDAD, 1777 - 1838

Author: De Verteuil, Anthony
ISBN - 01 - 592 - 2 - 02 - 69281

Publishers: Scrip - J. Printers Ltd
187B Tragarete Road, Port of Spain, Trinidad
Republic of Trinidad and Tobago

MODERN WEST AFRICA
(WITH TRIBES BROUGHT TO TRINIDAD)



C.



2. SLAVE COFFLE. A nineteenth century engraving of captives being marched to the coast for export. The slaves carried their food on their heads. Young children were usually killed as being too small for the market and the journey to it.

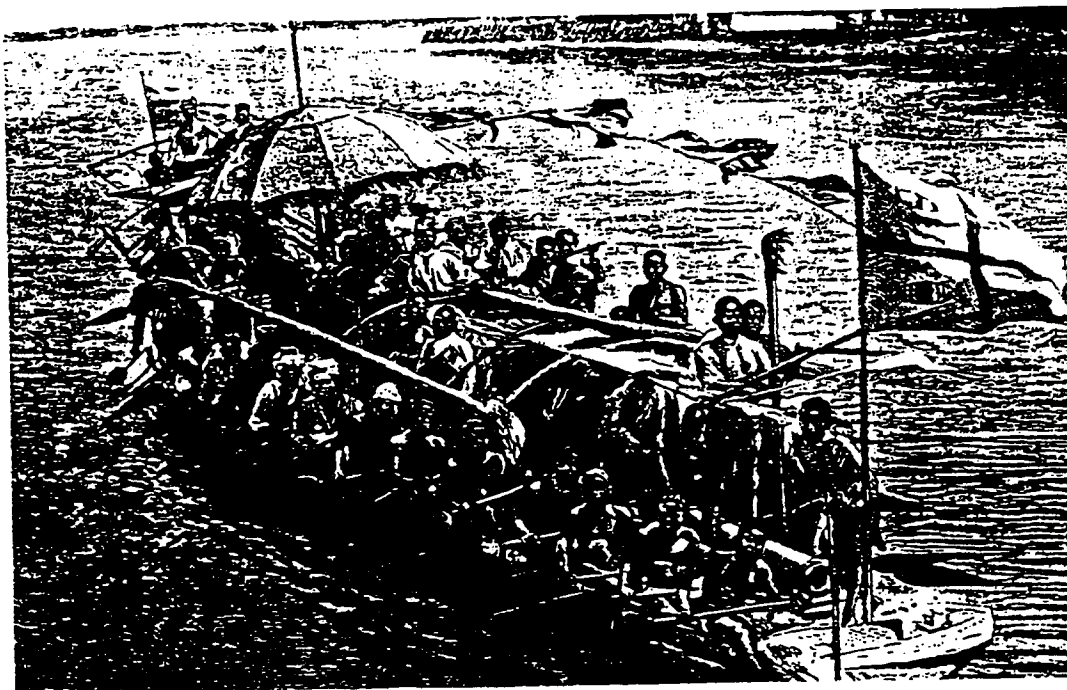
TITLE: SLAVE COFFLE

TEXT: SEVEN SLAVES AND SLAVERY - TRINIDAD, 1777 - 1838

Author: De Verteuil, Anthony
ISBN - 01 - 592 - 2 - 02 - 69281

Publishers: Scrip - J. Printers Ltd
187B Tragarete Road, Port of Spain, Trinidad
Republic of Trinidad and Tobago

d.



3. WAR CANOE. King Koko's War Canoe in the River Niger. As the slave trade grew, the city states of the Niger Delta established the "canoe house" system with trading canoes to carry the slaves and war canoes to defend them.

TITLE: WAR CANOE.

TEXT: SEVEN SLAVES AND SLAVERY - TRINIDAD, 1777 - 1838

Author: De Verteuil, Anthony
ISBN - 01 - 592 - 2 - 02 - 69281

Publishers: Scrip - J. Printers Ltd
187B Tragarete Road, Port of Spain, Trinidad
Republic of Trinidad and Tobago

Source No. 3

a.

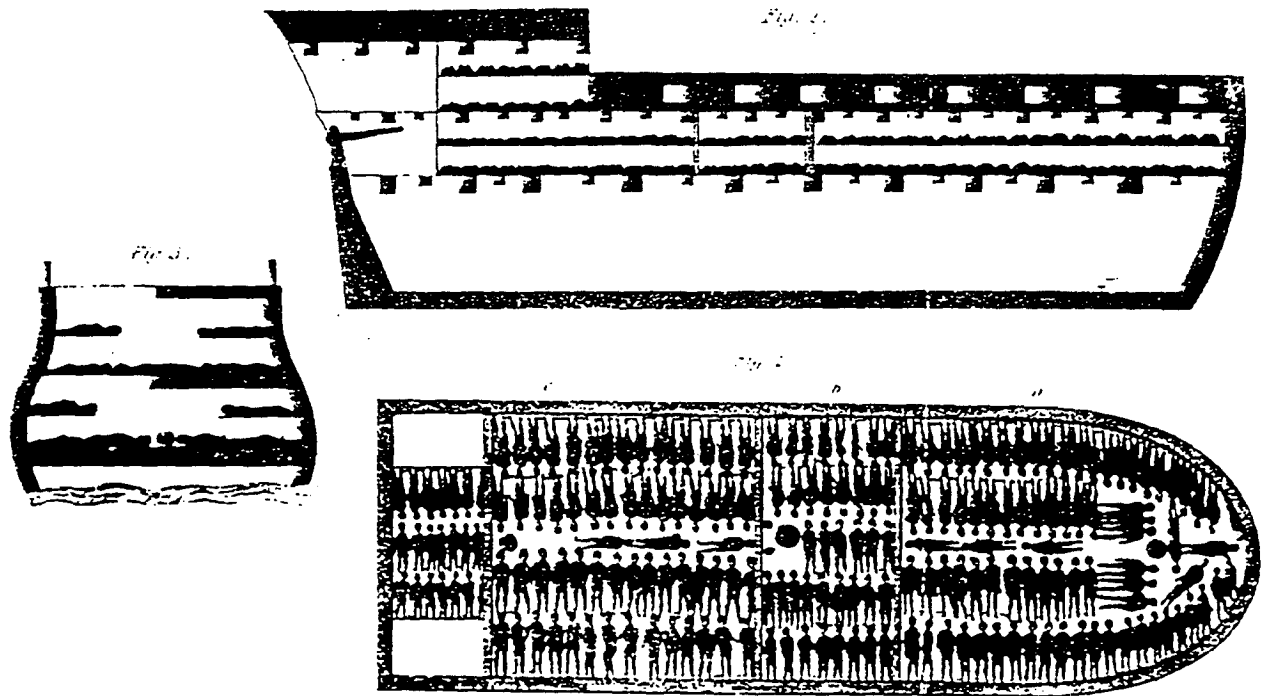


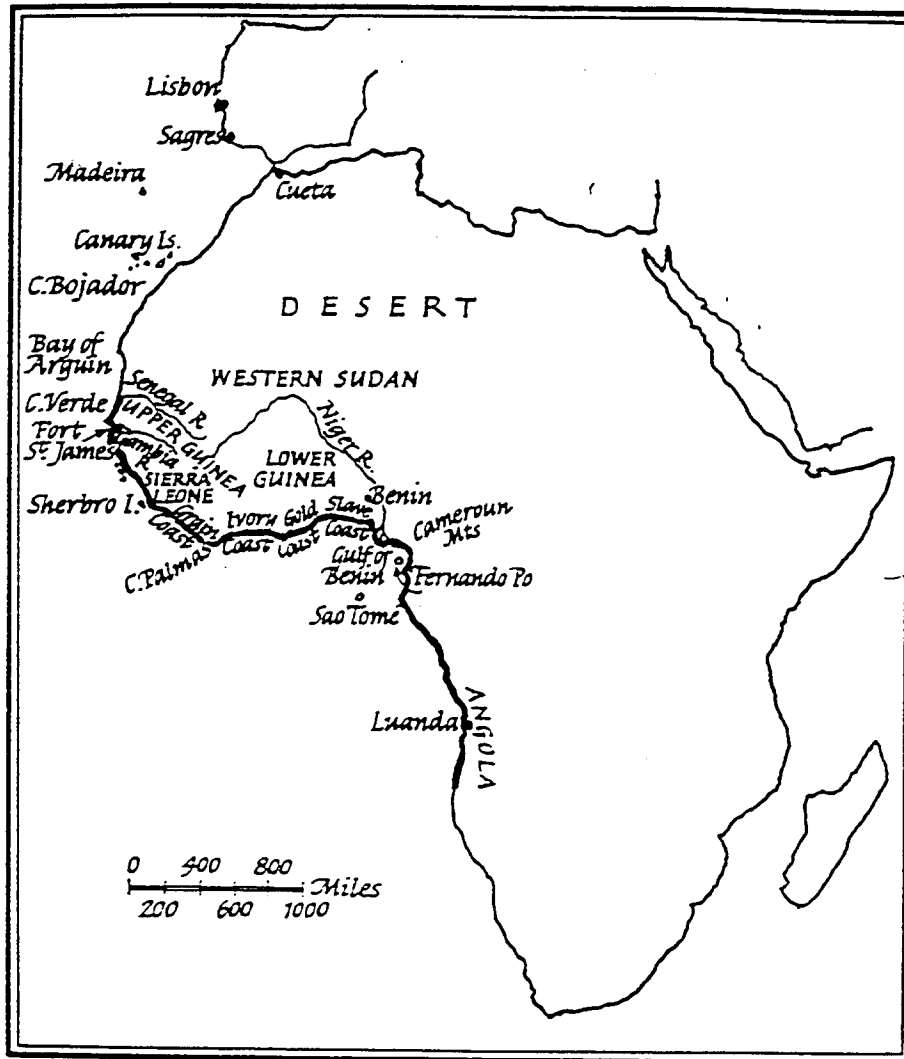
Diagram showing how slaves were stowed on ships

TITLE: DIAGRAM SHOWING HOW SLAVES WERE STOWED ON SHIPS.

TEXT: THE SLAVE TRADE AND SLAVERY - THE STORY OF TRANSATLANTIC SLAVERY

Author: Ransford. Oliver

Publishers: John Murray (Publishers) Ltd.
50. Albemarle Street. London W1 X4 BD



The Slavers' Coast of Africa

TITLE: THE SLAVERS' COAST OF AFRICA.

TEXT: THE SLAVE TRADE AND SLAVERY -THE STORY OF TRANSATLANTIC SLAVERY

Author: Ransford, Oliver

Publishers: John Murray (Publishers) Ltd.
50, Albemarle Street, London W1 X4 BD



Slaves being driven to the coast

TITLE: SLAVES BEING DRIVEN TO THE COAST

TEXT: THE SLAVE TRADE AND SLAVERY -THE STORY OF TRANSATLANTIC SLAVERY

Author: Ransford, Oliver

Publishers: John Murray (Publishers) Ltd.
50, Albemarle Street, London W1 X4 BD



d.

Cudjo Lewis, the last survivor of slave cargo

TEXT: THE SLAVE TRADE AND SLAVERY - THE STORY OF TRANSATLANTIC SLAVERY

Author: Ransford, Oliver

Publishers: John Murray (Publishers)Ltd.
50, Albemarle Street, London W1 X4 BD

Source No. 4

a.



ABOVE: A cargo of mainly young male slaves being shipped to the Americas

TITLE: A CARGO OF MAINLY YOUNG MALE SLAVES BEING SHIPPED TO THE AMERICAS.

TEXT: BLACK IVORY - A HISTORY OF BRITISH SLAVERY

Author: WALVIN, James

Publishers: Fontana Press, 1993

An Imprint of HarperCollins Publishers
77-85 Fulham Palace Road
Hammersmith London W6 8JB
Copyright © James Walvin 1992

b.



TITLE: OLAUDAH EQUIANO. 1745-97, EX-SLAVE AND SPOKESMAN FOR BRITISH BLACKS IN
THE 1780s.

TEXT: BLACK IVORY - A HISTORY OF BRITISH SLAVERY

Author: WALVIN, James

Publishers: Fontana Press, 1993
An Imprint of HarperCollins Publishers
77-85 Fulham Palace Road
Hammersmith London W6 8JB
Copyright © James Walvin 1992

C.



TITLE: THE DUCHESS OF PORTSMOUTH WITH A BLACK CHILD

TEXT: BLACK IVORY - A HISTORY OF BRITISH SLAVERY

Author: WALVIN, James

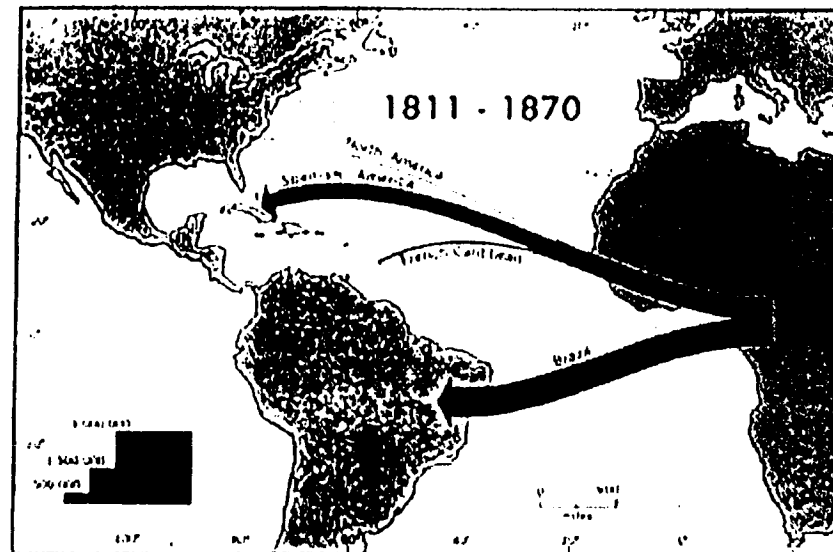
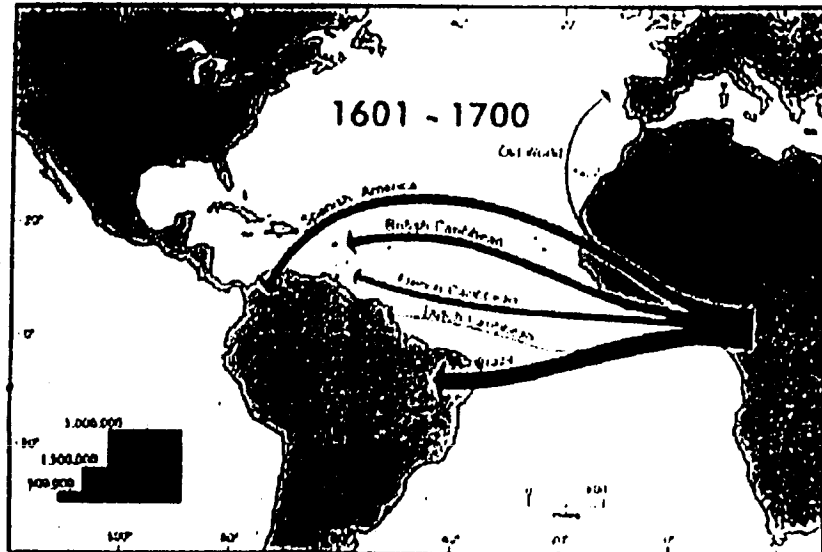
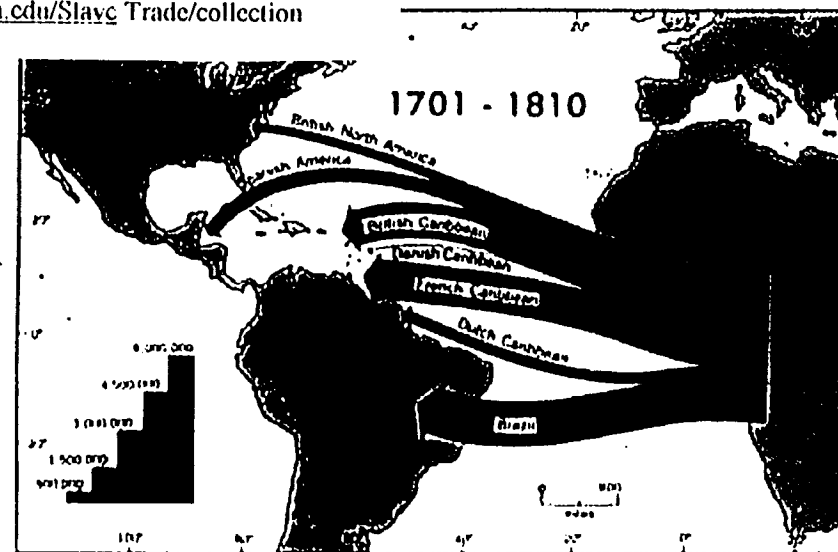
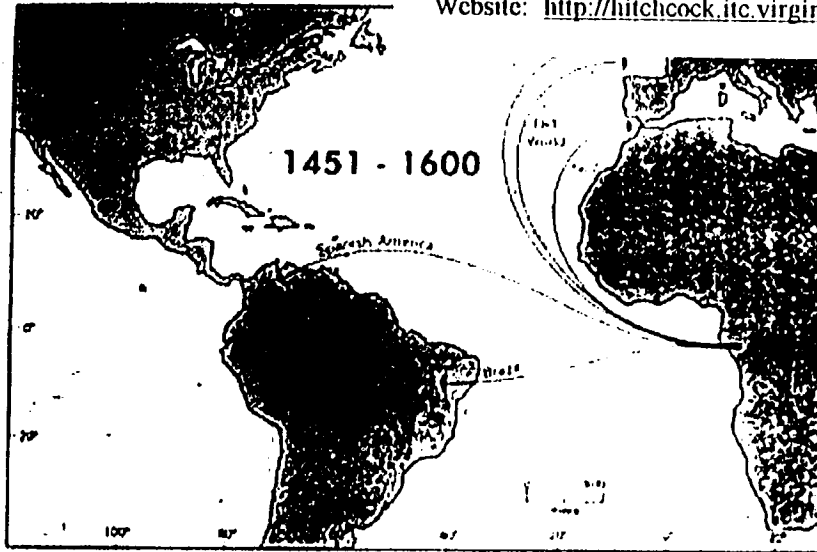
Publishers: Fontana Press. 1993
An Imprint of Harper Collins Publishers
77 - 85 Fulham Palace Road
Hammersmith London W6 8JB
Copyright © James Walvin 1992

Source No. 5

TITLE: DESTINATION OF THE ATLANTIC SLAVE TRADE

The Internet

Website: <http://hitchcock.itc.virginia.edu/SlaveTrade/collection>



DESTINATION OF THE ATLANTIC SLAVE TRADE (FROM CURTIN, 1969).

[Return to image list](#)

map, West and Central Africa, slaving regions



TITLE: MAP, WEST AND CENTRAL AFRICA, SLAVING REGIONS.

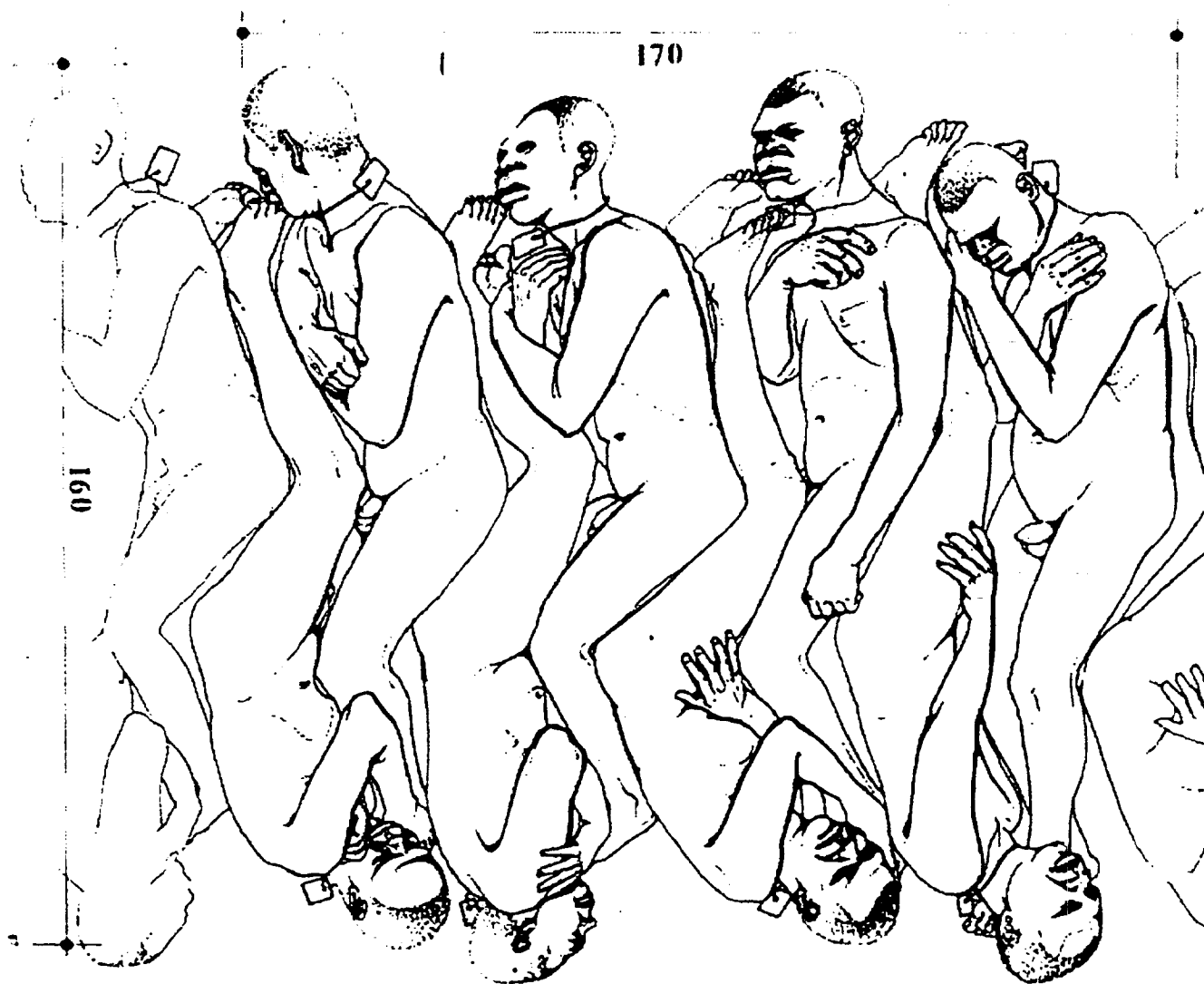
[Return to image list](#)

The Internet

Website: <http://hitchcock.itc.virginia.edu/Slave Trade/collection>

Return to image list

body positions of slaves on the slave ship Aurore, 1784



Return to image list

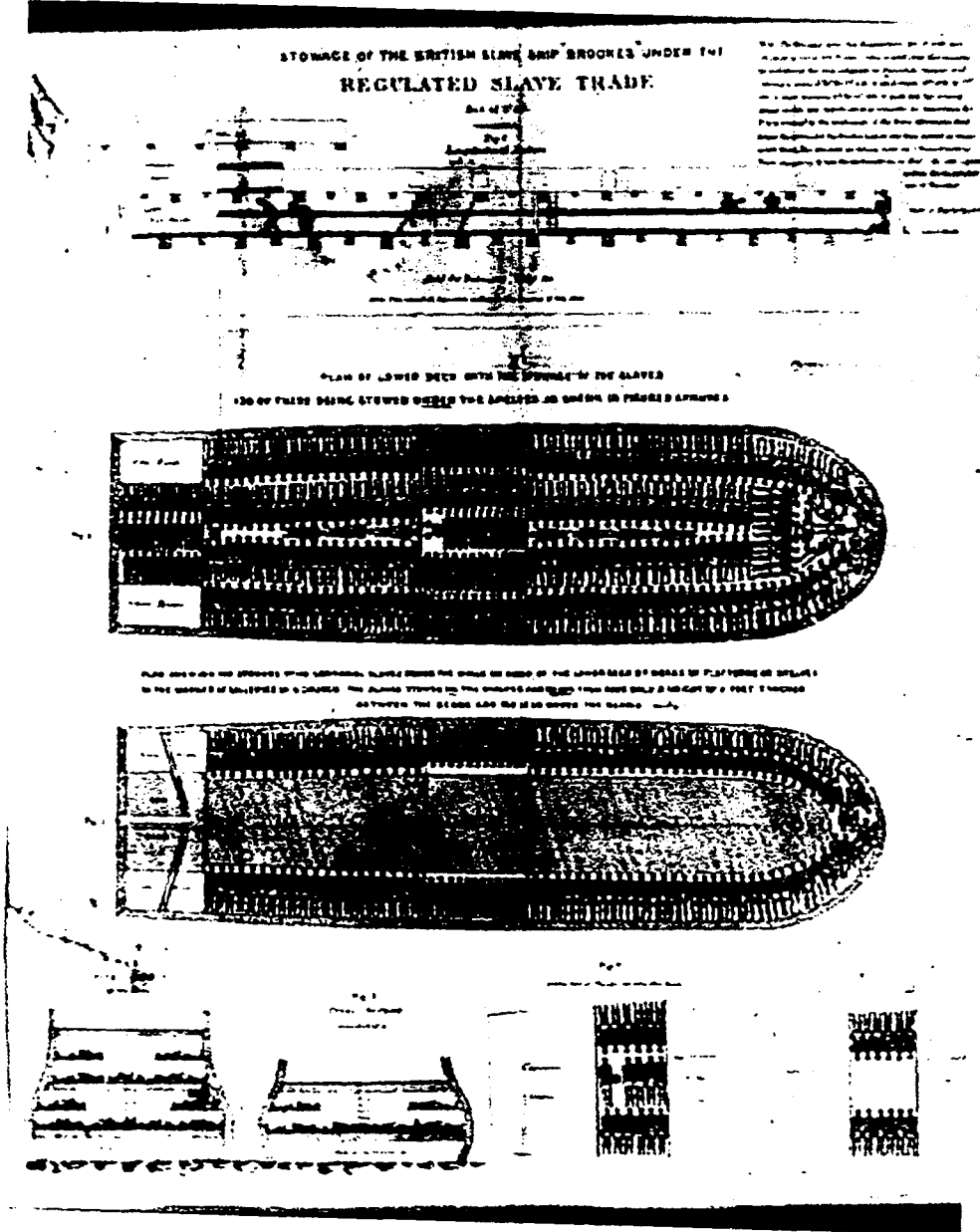
TITLE: BODY POSITIONS OF SLAVES ON THE SLAVE SHIP, AURORE 1784.

The Internet

Website: <http://hitchcock.itc.virginia.edu/SlaveTrade/collection>

Return to image list

British slave ship Brookes, 1789



Return to image list

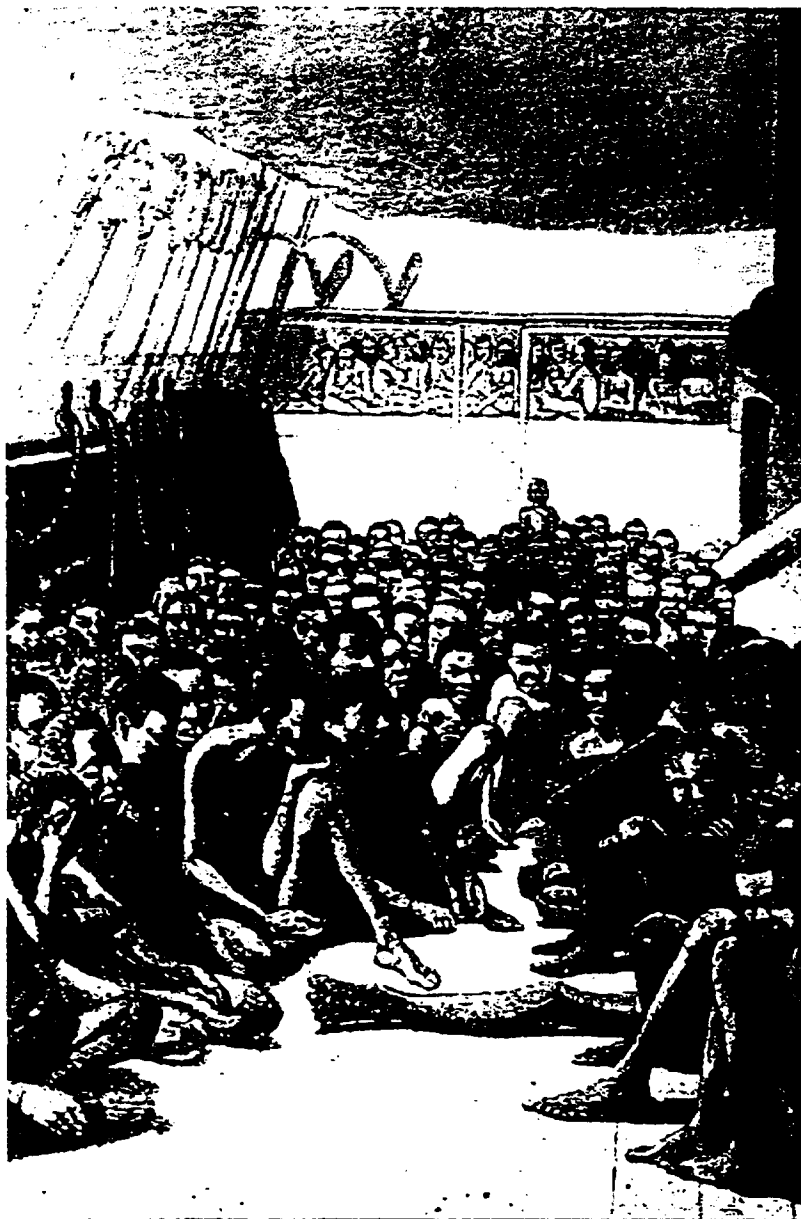
TITLE: BRITISH SLAVE SHIP, BROOKES, 1789.

The Internet

Website: <http://hitchcock.itc.virginia.edu/SlaveTrade/collection>

[Return to image list](#)

"The Slave Deck on the Bark 'Wildfire', 1860



[Return to image list](#)

TITLE: THE SLAVE DECK ON THE BARK 'WILDFIRE' 1860.

The Internet

Website: [http://hitchcock.itcvirginia.edu/Slave Trade/collection](http://hitchcock.itcvirginia.edu/Slave%20Trade/collection)

[Return to image list](#)

slave coffle, early 20th cent. (?)



[Return to image list](#)

TITLE: SLAVE COFFLE, EARLY 20th.CENTURY.

The Internet

Website: [http://hitchcock.itc.virginia.edu/Slave Trade/collection](http://hitchcock.itc.virginia.edu/Slave%20Trade/collection)

Source No. 6

Object. 37. *Africa will gain nothing by our abandoning the trade.*

Answ. 37. Suppose this true; may we not use the same argument for going to rob and murder travellers on the high-way; because, were we to stay at home, they might probably be robbed and murdered by others? Are we to pay no regard to equity and justice, because these rules may possibly be infringed by others equally in a particular case, whether we meddle or meddle not? Is it not an insult to the national character, to attempt to impose such reasoning on the publick? Is it not declaring to all Europe, that profit is the idol to which we bow?

But while the advocates of slavery are forced to acknowledge, that this trade renders the state of Africans in their own country insecure and wretched, they must allow that a change is a thing to be desired. But some one must first begin; and who more proper than that state, which has carried on the horrid traffic with peculiar circumstances of systematic cruelty, farther than any other nation. Suppose Africa not relieved; yet by our abolition of the slave trade, we shall retrieve our reputation, we shall save the lives of our seamen, we shall prevent the mixing of innocent blood with our riches, with our revenues, to be a canker to eat into our private happiness and publick prosperity. But assuredly the benefit will be extended to Africa, will improve her manners, will civilize her tribes, and gradually exalt her state among the nations.

TITLE: OBJECTION 37 - AFRICA WILL GAIN NOTHING BY OUR ABANDONING THE TRADE.

TEXT: OBJECTIONS TO THE ABOLITION OF THE SLAVE TRADE, WITH ANSWERS, 1797

Author: RAMSAY, JAMES

Object. 91. *The trade should be regulated, not abolished.*

l.

Ans. 91. Regulate murder as you please, it still remains murder. Suppose a regulation. It must check the mode of loading the slave-ships. But at present, with every contrivance in the shipmaster's power, it is on the whole a losing-trade; it depending on circumstances, whether a particular ship makes a saving voyage. Regulations, which shall make it more expensive, will make that loss certain, which is now contingent. Therefore, while holding out indulgence, they will occasion a greater loss, than the abrupt abolition of it. Regulations suppose the trade honest and proper, and only abused in the management of it. But we affirm the very principle to be wrong, and every attempt in it iniquitous and unjust. To propose a law for regulating smuggling, would not be so absurd. We can explain the unreasonableness of the proposition, only by supposing parliament to enact a rule by which highwaymen should be guided, in robbing and murdering in the way of their profession.

But what regulations can be enacted in Britain, that shall take effect 1200 miles inland in Africa, that shall stop the murderer's hand, or save the devoted village; that shall in the thirsty desert offer the refreshing draught to the fainting captive, or save him from the hungry tyger, when abandoned to death in the inhospitable forest? Every possible regulation will be a mere mockery of the woe we

affect to commiserate. The friend of humanity must spurn the proposition from him, which would only rivet more firmly on Africa this galling chain, while it gave the sanction of law to a commerce that humanity must deplore, that policy cannot defend.

But the regulations will be accepted with a design to evade them. In this case, the Legislature becomes answerable for the oppression and murder connected with this trade.

C O N C L U S I O N.

IF the subject be discussed, the trade will be found so iniquitous, that it cannot be left on its present footing, or be possibly regulated. Let the abolition then take place on the broad basis of humanity, justice, and sound policy. All particular circumstances will easily accommodate themselves to the new situation of things.

TITLE: OBJECTION 91 - THE TRADE SHOULD BE REGULATED, NOT ABOLISHED.

TEXT: OBJECTIONS TO THE ABOLITION OF THE SLAVE TRADE, WITH ANSWERS, 1797

Author: RAMSAY, JAMES